

# JOURNAUX

DU

# SÉNAT DU CANADA

---

DEUXIÈME SESSION DU TREIZIÈME PARLEMENT  
9-10 GEORGE V (1919)

---

VOLUME LV

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA  
J. DE LABROQUERIE TACHÉ  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1919.

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE.
Proclamations.....	III
Journaux du Sénat.....	1
Index des Journaux.....	1
Diagramme de la Salle du Sénat.....	45
Liste des sénateurs:—	
1. Par ordre d'ancienneté.....	47
2. Par ordre alphabétique.....	50
3. Par provinces.....	53
Liste des comités permanents du Sénat.....	57
Liste de répartition des sénateurs dans les comités permanents.....	64

# PROCLAMATIONS

CANADA.



DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à jeudi, le quatrième jour du mois de juillet prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, MARDI, le TREIZIÈME jour du mois d'AOÛT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN : Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand'croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand'croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, en Notre dit Dominion, ce VINGT-HUITIÈME jour de JUN, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.*

## CANADA.



## DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT :

## PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mardi, le treizième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, MARDI, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand'croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand'croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, en Notre dit Dominion, ce HUITIÈME jour d'AOÛT, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

FRANCIS CHADWICK,

*Greffier adjoint de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.*

## CANADA.



## DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mardi, le dix-septième jour du mois de septembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT ET UNIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand'croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand'croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, en Notre dit Dominion, ce DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

FRANCIS CHADWICK,

*Greffier adjoint de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.*

## CANADA.



## DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à lundi, le vingt et unième jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN : Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand'croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand'croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, en Notre dit Dominion, ce DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

FRANCIS CHADWICK,

*Greffier adjoint de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.*

## CANADA.



## DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à lundi, le vingt-cinquième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, MARDI, le TRENTE ET UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand'croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand'croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, en Notre dit Dominion, ce VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE, en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent dix-huit, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

FRANCIS CHADWICK,

*Greffier adjoint de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.*

## CANADA.



## DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très, Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mardi, le trente et unième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, MARDI, le QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER 1919, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand'croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand'croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, en Notre dit Dominion, ce VINGT-SIXIÈME jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

FRANCIS CHADWICK,

*Greffier adjoint de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.*

## CANADA.



## DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mardi, le quatrième jour du mois de février 1919, à laquelle date, en Notre Cité d'Ottawa, vous étiez tenus et obligés d'être présents, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos par et avec l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, que vous et chacun de vous soyez exonérés sous ce rapport, vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, JEUDI, le VINGTIÈME jour du mois de FÉVRIER 1919, à trois heures de l'après-midi, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notre dit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN : Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarrettière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand'croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand'croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, en Notre dit Dominion, ce QUATORZIÈME jour de JANVIER, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-neuf, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

FRANCIS CHADWICK,

*Greffier adjoint de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.*

# JOURNAUX

DU

# SÉNAT DU CANADA

---

---

Jeudi, 20 février 1919.

## PREMIÈRE SÉANCE.

Le Sénat se réunit aujourd'hui à deux heures et demie de l'après-midi, étant la deuxième session du treizième Parlement du Canada, convoqué par proclamation.

Les membres présents dans la salle du Sénat sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique,	Dandurand,	Lavergne,	Pringle,
Beith,	Daniel,	Legris,	Ratz,
Belcourt,	David,	L'Espérance,	Robertson,
Bennett,	Dennis,	Lougheed	Schaffner,
Blain,	Dessaulles,	(Sir James),	Sharpe,
Blondin,	Domville (Lt-col.),	McHugh,	Talbot,
Bostock,	Edwards,	McLennan,	Tanner,
Boyer,	Fisher,	McSweeney,	Taylor (Leeds),
Bradbury,	Forget,	Mulholland,	Tessier,
Casgrain,	Foster,	O'Brien,	Thibaudeau,
Choquette,	Fowler,	Planta,	Turrieff,
Cloran,	Gordon,	Poirier,	Watson,
Crosby,	King,	Pope,	Webster,
Curry,	Landry,	Prince,	White.

Son Honneur le Président informe le Sénat que le greffier avait reçu des certificats de l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada, pour faire connaître que l'honorable Pierre Edouard Blondin, l'honorable Michael John O'Brien et l'honorable John Gillanders Turrieff avaient été appelés au Sénat.

Les dits certificats sont alors lus par le greffier, et ils sont comme suit:—



CANADA.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 18 février 1919.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le vingt-troisième jour d'octobre, A.D., mil neuf cent dix-huit (1918), l'honorable Pierre Edouard Blondin, de la ville de Grand'Mère, dans la province de Québec, maître général des Postes du Canada, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour la division des Laurentides, dans la province de Québec, vice l'honorable Joseph Shehyn, décédé.

[L.S.]

M. BURRELL,

*Secrétaire d'Etat.*



CANADA.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 18 février 1919.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le septième jour de septembre, A.D., mil neuf cent dix-huit (1918), Michael John O'Brien, écuyer, de la ville de Renfrew, dans la province d'Ontario, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province d'Ontario.

[L.S.]

M. BURRELL,

*Secrétaire d'Etat.*



CANADA.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 18 février 1919.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le vingt-troisième jour de septembre, A.D., mil neuf cent dix-huit (1918), John Gillanders

Turriff, écuyer, de la cité de Régina, dans la province de la Saskatchewan, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province de la Saskatchewan.

[L.S.]

M. BURRELL,  
*Secrétaire d'Etat.*

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il y avait des sénateurs qui se présentaient pour être introduits.

L'honorable Pierre Edouard Blondin est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Pope, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref est lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé conseiller l'honorable Pierre Edouard Blondin, de la ville de Grand'Mère, dans Notre Province de Québec, ministre des Postes de Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous nommons pour la division électorale des Laurentides de Notre Province de Québec et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand'croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand'croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

MARTIN BURRELL,  
Secrétaire d'Etat.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Blondin s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable M. Blondin a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Michael John O'Brien est introduit entre l'honorable Sir James Loughheed et l'honorable M. Gordon, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref est lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Michael John O'Brien, de la cité de Renfrew, dans Notre Province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce septième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

MARTIN BURRELL,

Secrétaire d'Etat.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. O'Brien s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. O'Brien a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable John Gillanders Turriff est introduit entre l'honorable Sir James Loughheed et l'honorable M. Bostock, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref est lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé John Gillanders Turriff, de la cité de Régina, dans Notre Province de la Saskatchewan, dans Notre Dominion du Canada, écuyer.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand'croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand'croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-troisième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit, et de Notre Règne la neuvième.

Par ordre,

MARTIN BURRELL,

Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Turriff s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. Turriff a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle est lue par Son Honneur le Président comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 18 février 1919.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, jeudi, le 20 février, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. G. HENDERSON, Lieutenant-colonel,

*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable

Président du Sénat.

Ordonné qu'elle soit déposée sur la table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le Trône,

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

*Honorables Messieurs du Sénat:*

*Messieurs de la Chambre des Communes:*

Depuis la dernière session du Parlement, il s'est déroulé des événements de la plus haute importance pour l'Empire et le Canada. Après avoir soutenu, avec un courage inébranlable, des attaques renouvelées et poussées avec une vigueur et une persistance sans pareilles, les armées alliées, prenant l'offensive sur tous les fronts, sont arrivées à une victoire décisive, écrasante. A raison des conditions d'une soumission pratiquement absolue de la part de l'ennemi, un armistice a été conclu et existe maintenant, en vertu duquel des régions stratégiques étendues ont été évacuées et des canons, des munitions et autre matériel de guerre et de toutes espèces, en immense quantité, et la plus grande partie de la flotte ennemie ont été livrés aux alliés. Une conférence se tient maintenant à Paris pour fixer les conditions auxquelles la paix sera conclue. Comme les conclusions de cette conférence seront d'une importance vitale pour le Canada et les autres

parties de l'Empire, le Très Honorable Premier Ministre y assiste en compagnie d'autres de mes conseillers.

Au cours des victoires importantes ayant eu pour conséquences un glorieux succès remporté par les alliés, aucune des troupes ayant pris part à la lutte ne s'est montrée plus vaillante ni plus héroïque que les soldats du Canada, dont les faits d'armes pendant toute la guerre ont valu à leur pays une renommée impérissable. C'est une chose des plus satisfaisantes de pouvoir déclarer que, dans la phase finale et décisive de cette lutte formidable, nos corps d'armées en campagne ont été maintenus au delà de la force normale, et pourvus, au plus haut degré, de l'armement de la guerre moderne. La reconnaissance de la nation et sa haute idée des services rendus par les vaillants soldats de la force expéditionnaire canadienne ne sauraient être exprimés avec trop de force et de sincérité, à raison des sacrifices, de ses souffrances et de son héroïsme qui ont joué un rôle si important pour assurer la liberté du monde et sauver la civilisation.

Avant l'armistice, on avait projeté des plans et des préparatifs pour le retour, la démobilisation et la rentrée après la guerre dans la vie civile de nos soldats et de leurs familles d'outre-mer. Ces plans sont maintenant des faits accomplis, et tandis que cette grande entreprise se présente, à raison des conditions d'après-guerre, avec bien des difficultés et des complications, on espère avec confiance qu'elle sera menée à bonne fin, rapidement et d'une façon satisfaisante.

Immédiatement après la conclusion de l'armistice qui entraînait nécessairement la fin de la fabrication de munitions et d'autres industries essentielles de guerre, mes conseillers prirent des mesures pour faciliter la reprise des affaires et trouver du travail. Les arrêtés en conseil comprenant les mesures prises vous seront soumis sans délai.

Un projet de loi relativement à la franchise électorale, avec les dispositifs nécessaires, eu égard à la situation actuelle, et à l'effet, entre autres choses, de permettre pleinement aux femmes de voter et de leur conférer le privilège de siéger au Parlement, sera soumis à votre étude.

On vous demandera d'étudier des projets de loi à l'effet de donner de l'aide à la construction de grandes routes, de porter secours aux soldats de retour du front pour les établir sur des terres, pour encourager une immigration désirable et promouvoir la colonisation.

Vous serez aussi appelés à étudier des projets de loi concernant l'enseignement professionnel, la création d'un Ministère de la santé publique, des mesures pour améliorer les conditions de logement dans tout le Dominion, au moyen de prêts faits dans ce but aux différents gouvernements provinciaux, et pour rendre valides par le Parlement les arrêtés en conseil prohibant l'importation et la fabrication des liqueurs enivrantes, et leur transport dans toute partie du pays où leur vente est interdite par la loi. Il vous sera soumis aussi une législation nécessaire sur certains sujets comprenant les pensions aux soldats et à leurs familles maintenant réglées par arrêtés en conseil.

On recommandera aussi à votre étude d'autres mesures importantes ayant pour objet de promouvoir le bien-être et la prospérité du peuple dans l'ère nouvelle de reconstitution sociale, aussi bien que matérielle, dans laquelle le monde est entré.

Après plus de quatre années de guerre, et nonobstant le dérangement subit causé par l'armistice, la stabilité industrielle, commerciale et financière du Canada s'est bien maintenue. On espère qu'en outre de l'augmentation des affaires provenant de la reprise des entreprises publiques et particulières au Canada, interrompues par la guerre, et les améliorations et les progrès nécessaires par tout le Dominion, le Canada obtiendra une participation sérieuse dans l'expansion du commerce d'exportation, conséquence de la fin de la guerre et de la suppression des restrictions imposées au commerce durant les hostilités. Mes conseillers ont pris des mesures pour promouvoir et faciliter cette participation.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes publics pour le dernier exercice et le budget pour le prochain vous seront distribués sans délai; et on vous demandera de pourvoir aux moyens de faire face aux dépenses causées par la guerre et la démobilisation; et aussi pour faciliter le commerce, l'établissement de crédits nécessaires à l'achat des produits de notre agriculture, de nos industries de toutes sortes.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Il convient que nous manifestations notre reconnaissance à la Divine Providence pour la fin heureuse de la terrible lutte dans laquelle nos armées ont été engagées si longtemps, et pour le rétablissement de la paix dans le monde. Pendant ces hostilités prolongées, avec leurs cruelles vicissitudes et leur fortune incertaine, notre peuple ne s'est jamais permis de douter que la victoire finirait par couronner notre cause qui était celle de la vérité et de la justice. La coopération profondément loyale et sincère des dominions et des colonies d'outre-mer avec la mère patrie doit cimenter plus fermement et pour toujours ces liens qui constituent l'Empire en une union indissoluble. L'esprit né de sacrifices communs, de souffrances partagées, d'efforts héroïques unira, d'une façon permanente, on l'espère avec confiance, les alliés par les liens de souvenirs et de traditions durables, et facilitera avec efficacité la formation d'une Ligue des nations qui assurera pour toujours la paix du monde.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

PRIÈRES.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill (A) intitulé: "Loi refondant et modifiant la Loi des chemins de fer".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Son Honneur le Président fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

Il est lu par Son Honneur le Président.

Ordonné que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général mardi prochain.

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné, que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—Les honorables MM. Béique, Casgrain, Dandurand, Daniel, Robertson, Tanner, Taylor (Leeds), Watson et Sir James Lougheed, C.C.M.G., ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Son Honneur le Président présente au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints de la bibliothèque du Parlement pour l'année 1918.

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

#### RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES POUR 1918.

*A l'honorable Président du Sénat.*

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter leur rapport aux deux Chambres, pour l'année 1918:—

L'on a remédié, autant que possible, à l'éloignement de la Bibliothèque du siège actuel du Parlement, cette année ainsi que l'année précédente, en établissant un système de communication, par motocyclette, qui paraît donner satisfaction et dont personne ne semble se plaindre.

La bibliothèque temporaire, installée au Musée pour l'usage des membres du Parlement, a été améliorée par l'addition de nombreux livres de référence dès qu'ils ont été publiés. Les statuts du Canada et autres publications officielles y sont aussi déposés dès qu'ils nous sont remis.

Les conditions de transport sont un peu améliorées, sans être régulières; et il faudra attendre une autre année avant que les livres nous arrivent d'une façon normale. En attendant, pour accommoder la députation, il a fallu recourir à la poste pour obtenir les livres et les rapports qui nous venaient ordinairement par fret.

Les séries de livres qu'ils ont acquises après l'incendie de 1916, pour remplacer celles qui avaient été détruites, sont encore aux entrepôts à Londres et couvertes par des assurances; il ne sera pas expédient de les importer tant qu'un local convenable n'aura pas été préparé. Il n'y a pas eu de nouveaux achats depuis.

Quant à l'agrandissement de la Bibliothèque, le rapport de l'an dernier contenait ce qui suit: "Les bibliothécaires ont appris qu'un local sera réservé dans la nouvelle bâtisse pour l'usage de la bibliothèque. Comme le manque d'espace est un fait connu de tous depuis longtemps et qu'ils déplorent eux-mêmes tous les ans, ils ont lieu d'espérer que ce local, au moins temporaire, sera suffisant." Nulle information n'a été reçue depuis, d'aucune source, sur les plans proposés pour augmenter l'espace. Mais les bibliothécaires nourrissent l'espoir que la nouvelle bâtisse procurera un local plus considérable que l'ancien pour le service des députés, quant à la disposition et à l'usage des livres à consulter.

Ils ont, durant l'année, fait des dépenses considérables pour se procurer les publications légales et autres ouvrages anglais ou étrangers ayant trait à la guerre, et toutes les publications courantes sur les hostilités. Ils ont acheté les rapports des différents comités et commissions, autant qu'ils ont pu se les procurer, entre autres copies des rapports publiés de la Conférence Impériale de la guerre de 1918.

Parmi les dons faits à la Bibliothèque durant l'année se trouvent les suivants:—

Rapport des Chambres de Commerce de la Colombie-Anglaise de 1900 à 1913, offerts par M. J. Kemp, Rossland.

Guide to the Documents in the Cape Archives (1652-1806). Offert par le compilateur, C. S. Botha.

Catalogue of Runic Literature in the Icelandic Collection of Cornell University.

Catalogue de la Bibliothèque impériale, présenté par le gouvernement de l'Inde.

Trois albums illustrés décrivant la part prise par la marine italienne à la guerre. Don du gouvernement italien.

Les dons offerts comprennent une grande variété de travaux des parties les plus éloignées de l'Empire, ainsi que de Washington et des différents Etats. Une liste complète des dons est ci-jointe.

---

On a réuni et catalogué un nombre considérable de brochures concernant la guerre et autres sujets s'y rapportant. La plus grande partie de ces brochures ont été reliées pour consultation.

On trouvera, parmi les Documents de la Session, la liste des ouvrages déposés en vertu de la loi qui protège la propriété littéraire.

Le supplément annuel au catalogue est entre les mains de l'Imprimeur du Roi et sera prêt prochainement pour distribution aux membres du Parlement.

Le tout respectueusement soumis,

A. D. DECELLES,  
*Bibliothécaire général.*

MARTIN J. GRIFFIN,  
*Bibliothécaire parlementaire.*

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,  
20 février 1919.

(Pour liste des dons faits à la Bibliothèque du Parlement, voir Documents de la Session 1919, No 40.)

Ordonné qu'il soit déposé sur la Table.

Le Sénat s'ajourne.

## Mardi, 25 février 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

## Les honorables messieurs

Beaubien,	Dennis,	Macdonell,	Ross
Béique,	Dessaulles,	McCall,	(Middleton),
Beith,	Domville	McHugh,	Schaffner,
Belcourt,	Donnelly,	McLennan,	Sharpe
Bennett,	Edwards,	McMeans,	Talbot,
Blain,	Fisher,	McSweeney,	Tanner,
Blondin,	Forget,	Michener,	Taylor
Bourque,	Foster,	Milne,	(Leeds),
Boyer,	Fowler	Montplaisir,	Tessier,
Bradbury	Godbout,	Mulholland,	Thibaudeau,
Casgrain,	Gordon,	Nicholls,	Todd,
Choquette,	Laird,	Planta,	Turriff,
Cloran,	Lavergne,	Poirier,	Watson,
Crosby,	Legris,	Pope,	Webster,
Dandurand,	L'Espérance,	Ratz,	White.
Daniel,	Lougheed	Robertson,	
David,	(Sir James),		

## PRÊTRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Gordon:—

De Mary Garland Lewis, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec son mari Albert Victor Lewis.

Par l'honorable M. Casgrain:—

De la *Lachine, Jacques-Cartier and Maisonneuve Railway Company*.

Par l'honorable M. Taylor (Leeds):—

De la *Essex Terminal Railway Company*; et

De Samuel Burgoyne, du township de East Whitby, comté d'Ontario, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alice Maud Clarke.

Par l'honorable M. McMeans:—

De Elmer Ellsworth Hall et autres, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba. (*Grain Insurance and Guarantee Company*).

Par l'honorable M. Ratz:—

De Claudius Henry Sherk, du village de Humberstone, comté de Welland, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec sa femme Mary Booth Sherk; et

De John Edwin Scott, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec sa femme Harriet Henrietta Fagan Scott.

Par l'honorable M. White, pour l'honorable M. Pringle:—

De Eva St. Lawrence Cronk, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec son mari Robert Cecil Cronk; et

De James Arthur McGregor, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec sa femme Mary Jane McGregor.

Par l'honorable M. White:—

De Gladys Agnes Wilson Hawkins, de la cité du district de Montréal, dans la province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec son mari Edmond John Edward Hawkins.

Par l'honorable M. Fowler:—

De Helena Clara Gabriel, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec son mari George Francis Gabriel.

Par l'honorable M. Edwards:—

De William Rogers Latimer, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec sa femme Adeline Gladys Latimer;

De Mary King, de la ville de Chesley, dans le comté de Bruce, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec son mari Thomas Andrew King; et

De Samuel David McElroy, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec sa femme Frances Elvina McElroy.

L'honorable M. Belcourt présente au Sénat un bill (B) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat:—

Rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries—Marine.

*(Documents de la Session No 21, 1919).*

Immigration et Colonisation.

*(Documents de la Session No 18, 1919).*

Ordre en conseil de 14 août 1918 au sujet des certificats des maîtres de navires et contremaîtres.

*(Documents de la Session No 42, 1919).*

Etat relatif aux louages des quais, jetées et brise-lames par le ministre de la Marine et des Pêcheries et aussi aux conditions de ses contrats en conformité du chapitre 17 des Statuts de 1909.

*(Documents de la Session No 43, 1919).*

---

Péage des droits dans les ports pour 1917-18.

(*Documents de la Session No 44, 1919*).

Fonds pour les marins malades, 1917-18.

(*Documents de la Session No 45, 1919*).

L'honorable M. Blondin présente au Sénat le rapport du ministre des Postes, 1918.

(*Documents de la Session No 24, 1919*).

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône à l'ouverture de la présente session du Parlement ayant été lu,

L'honorable M. Bennett, secondé par l'honorable M. Bradbury, propose:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le Très noble Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier du très noble Ordre de la Jarretière, un des membres du Très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, chevalier Grand' Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier Grand' Croix de l'Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Edwards, il est

Ordonné que la suite du débat sur la dite adresse soit remise à demain.

Le Sénat s'ajourne.

## Mercredi, 26 février 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Domville,	Macdonell,	Ross
Béique,	Donnelly,	McHugh,	(Middleton),
Belcourt,	Edwards,	McLaren,	Schaffner,
Bennett,	Fisher,	McLennan,	Sharpe,
Blain,	Forget,	McMeans,	Talbot,
Bourque,	Foster,	McSweeney,	Tanner,
Boyer,	Fowler,	Michener,	Taylor
Bradbury,	Godbout,	Milne,	(Leeds),
Casgrain,	Gordon,	Montplaisir,	Tessier,
Choquette,	Harmer,	Mulholland,	Thibaudeau,
Cloran,	Laird,	Nicholls,	Thompson,
Crosby,	Landry,	Planta,	Todd,
Dandurand,	Lavergne,	Poirier,	Turriff,
Daniel,	Legris,	Pope,	Watson,
David,	L'Espérance,	Ratz,	Webster,
Dennis,	Lougheed	Robertson,	White.
Dessaulles,	(Sir James),		

### PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées :—

Par l'honorable M. Bennett :—

De Richard Wilson Crashley, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec sa femme Lillian Louise Crashley.

Par l'honorable M. Dandurand :—

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Par l'honorable M. Gordon :—

De William Canham, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec sa femme Aleda Canham.

L'honorable Sir James Lougheed, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, présente son premier rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 70,

Le mercredi, 26 février 1919.

Le comité de Sélection, chargé de nommer des sénateurs pour faire partie des différents comités permanents de la session actuelle, a l'honneur de soumettre la liste

suiuante de sénateurs qui ont été choisis pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, à saoir:—

Comité mixte de la Bibliothèque:—

Le Président du Sénat et les honorables messieurs Bostock, Boyer, Dennis, Douglas, Godbout, Gordon, Laird, Landry, McHugh, McLennan, Poirier, Power, C.P., Taylor (New-Westminster), Turriff et Webster.—16.

Comité mixte des Impressions:—

Les honorables messieurs Crosby, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Farrell, Forget, Legris, McCall, McLean, Pope, Prince, Ratz, Robertson, C.P., Sharpe, Talbot, Taylor (Leeds), Thibaudeau, Todd et White.—21.

Comité des Ordres Permanents:—

Les honorables messieurs Bostock, Lavergne, Macdonell, Power, C.P., Pringle, Tanner, Tessier, Willoughby et Yeo.—9.

Comité des Banques et du Commerce:—

Les honorables messieurs Beaubien, Béique, Bennett, Boyer, Casgrain, Curry, Dandurand, C.P., Daniel, Edwards, Fisher, Foster, L'Espérance, Loughheed, Sir James, C.C.M.G., C.P., McLennan, McMeans, McSweeney, Nicholls, Planta, Ratz, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Shatford, Smith, Tanner, Taylor (New-Westminster), Thompson, Thorne, Turriff, Webster et Willoughby.—32.

Comité des Chemins de fer, des Télégraphes et des Havres:—

Les honorables messieurs Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, C.P., Blain, Bostock, Bourque, Bradbury, Casgrain, Choquette, Crosby, Dandurand, C.P., David, Daniel, De Veber, Domville, Donnelly, Douglas, Edwards, Farrell, Foster, Fowler, Girroir, Godbout, Gordon, King, Laird, Landry, Loughheed, Sir James, C.C.M.G., C.P., Lynch-Staunton, Macdonell, McCall, McHugh, Michener, Milne, Mitchell, Murphy, O'Brien, Poirier, Pope, Power, C.P., Robertson, C.P., Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Sharpe, Talbot, Tessier, Thompson, Watson et White.—50.

Comité des Bills privés:—

Les honorables messieurs Barnard, Béique, Beith, Belcourt, C.P., Bénard, Bostock, Boyer, Cloran, Domville, Edwards, Farrell, Girroir, Godbout, Harmer, Legris, Lynch-Staunton, McHugh, Mulholland, Murphy, Planta, Prince, Pringle, Tanner, Todd et Wilson.—25.

Comité de Régie interne et des Dépenses imprévues:—

Les honorables messieurs Beith, Bennett, Blain, Bolduc (Président du Sénat), Bostock, Bradbury, Daniel, Fisher, Gordon, Landry, Lavergne, Legris, Loughheed, Sir James, C.C.M.G., C.P., McLean, McSweeney, Michener, Montplaisir, Pope, Power, C.P., Prowse, Ross (Middleton), Sharpe, Taylor (Leeds), Thompson et Watson.—25.

Comité des Débats et des Comptes rendus:—

Les honorables messieurs Blondin, C.P., Bostock, Dandurand, C.P., Dennis, Forget, L'Espérance, Nicholls, Poirier et Power, C.P.—9.

Comité des Divorces:—

Les honorables messieurs Bostock, Daniel, Fisher, Loughheed, Sir James, C.C.M.G., C.P., Ross (Middleton), Talbot, Tanner, Taylor (Leeds) et Watson.—9.

Comité de l'Agriculture et des Forêts:—

Les honorables messieurs Beith, Béique, Boyer, Douglas, Edwards, King, Prince, Ross (Middleton) et Smith.—9.

Comité de l'Immigration et du Travail:—

Les honorables messieurs Beith, Dandurand, C.P., Dessaulles, McMeans, Nicholls, Prowse, Robertson, C.P., Sharpe et Todd.—9.

Comité du Commerce extérieur et des Relations commerciales du Canada:—

Les honorables messieurs Girroir, Milne, Mitchell, McSweeney, Nicholls, Schaffner, Shatford, Tessier et Thibaudeau.—9.

Comité de la Salubrité publique et de l'Inspection des aliments:—

Les honorables messieurs Belcourt, C.P., Bourque, Daniel, David, De Veber, Douglas, Edwards Murphy et Wilson.—9.

Comité d'Administration du Service civil:—

Les honorables messieurs Belcourt, C.P., Bénard, Dessaulles, Donnelly, Foster, Lougheed, Sir James, C.C.M.G., C.P., Power, C.P., Roche et Yeo.—9.

Comité des Edifices et des Terrains publics:—

Les honorables messieurs Casgrain, Choquette, Forget, Harmer, McLaren, McLennan, Mulholland, Power, C.P., et Watson.—9.

Comité mixte du Restaurant:—

Le Président du Sénat et les honorables messieurs Landry, Taylor (Leeds), Thompson et Watson.—5.

Votre Comité recommande que la règle 78 du Sénat, en tant qu'elle limite le nombre de sénateurs appelés à former le comité permanent de l'Agriculture et des Forêts et le comité permanent de l'Immigration et du Travail, soit modifié de façon à autoriser lesdits comités à augmenter, sur rapport au Sénat, le nombre de sénateurs qui les composent, si lesdits comités sont d'avis que cette augmentation est désirable; votre comité recommande, en outre, que le greffier du Sénat soit chargé d'adopter les mesures devant donner suite à l'amendement présentement proposé en invitant les sénateurs à prendre cet amendement en considération conformément à la règle 29 du Sénat.

Le tout humblement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,

*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. McMeans présente au Sénat un bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates".

Le dit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed, présente au Sénat:—

Copies des ordres généraux ainsi que des nominations, promotions et mises à la retraite dans la milice canadienne, entre le 2 janvier 1918 et le 1er février 1919.

*(Documents de la Session No 46, 1919).*

Aussi, copies des ordres relatifs aux forces expéditionnaires canadiennes promulgués entre le 2 janvier 1918 et le 22 février 1919.

*(Documents de la Session No 47, 1919).*

Rapport du Conseil militaire, 31 mars 1918.

*(Documents de la Session No 35, 1919).*

Rapport du ministère du Service Naval, 31 mars 1918.

*(Documents de la Session No 38, 1919).*

Rapport de la division des Pêcheries du ministère du Service Naval pour 1917.

*(Documents de la Session No 39, 1919).*

Ordres en conseil, ministère du Service Naval:—

C.P. 81-1380, 3 juin 1918.—Allocation au lieu d'allocation médicale.

C.P. 86-1513, 20 juin 1918.—Taux des salaires.

C.P. 1575, 2 juillet 1918.—Augmentation des allocations.

C.P. 2225, 12 septembre 1918.—Allocations aux comptables des vaisseaux de provisions.

C.P. 2707, 6 novembre 1918.—Echelle de prix, S.N.C.

C.P. 2893, 23 novembre 1918.—Allocations provisoires.

Ordres en conseil, ministère du Service Naval:—

C.P. 1313, 3 juin 1918.—Modification à l'ordre concernant la défense du Canada.

C.P. 1075, 6 juin 1918.—Modification à l'ordre concernant la défense du Canada.

C.P. 2275, 13 septembre 1918.—Modification à l'ordre concernant la défense du Canada.

C.P. 2626, 26 octobre 1918.—Emission d'insignes de guerre.

C.P. 2868, 21 novembre 1918.—Allocation de séparation.

C.P. 260, 9 février 1919.—Emission d'insignes de la guerre.

*(Documents de la Session No 52, 1919).*

Arrêtés en conseil.

C.P. 2206, 12 septembre 1918.—Extension des pouvoirs du ministère de l'Information publique.

C.P. 2208, 12 septembre 1918.—Nomination du docteur George H. Locke à la place de directeur associé du service de l'information publique.

*(Documents de la Session No 50, 1919).*

Etat de l'allocation pour la police à cheval du Nord-Ouest, 1917-18.

*(Documents de la Session No 49, 1919).*

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett, secondé par l'honorable M. Bradbury, que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le Très noble Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, de conte Devonshire, conte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier du très noble Ordre de la Jarretière, un des membres du Très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, chevalier Grand' Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier Grand' Croix de l'Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:—

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après un nouveau débat, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi codifiant et amendant la législation des Chemins de fer", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

## Jeudi, 27 février 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	De Veber,	McHugh,	Sharpe,
Béique,	Donnelly,	McLaren,	Talbot,
Belcourt,	Edwards,	McLennan,	Tanner,
Bennett,	Fisher,	McMeans,	Taylor
Blain,	Forget,	McSweeney,	(Leeds),
Bourque,	Foster,	Michener,	Tessier,
Boyer,	Fowler,	Milne,	Thibaudeau,
Bradbury,	Godbout,	Montplaisir,	Thompson,
Casgrain,	Gordon,	Mulholland,	Todd,
Choquette,	Harmer,	Planta,	Turriff,
Cloran,	Laird,	Poirier,	Watson,
Crosby,	Landry,	Pope,	Webster,
Dandurand,	Lavergne,	Ratz,	White,
Daniel,	Legris,	Robertson,	Willoughby.
David,	L'Espérance,	Ross	
Dennis,	Lougheed	(Middleton),	
Dessaulles,	(Sir James),	Schaffner,	

### PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Pope:—

De Gretna Harris Hawkins, de la cité d'Edmonton, dans la province de l'Alberta; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec son mari Edward George Hawkins.

Par l'honorable M. Willoughby:—

De William Lewes Evans, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Meta Rogers; et

De Richard Montgomery Rodden, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec sa femme Grace Julia Brown Rodden.

Par l'honorable M. Turriff:—

De Annie Proderick, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec son mari Frank William Proderick.

Par l'honorable M. Casgrain, pour l'honorable M. Belcourt:—

De la *Canada Accident Assurance Company*.

Par l'honorable M. Belcourt:—

De *W. C. Edwards and Co., Limited*.

Les pétitions suivantes sont lus et reçues :—

La *Lachine, Jacques-Cartier and Maisonneuve Railway Company*; demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour construire sa voie ferrée;

La *Essex Terminal Railway Company*; demande l'adoption d'une loi qui prolonge de deux ans et cinq ans, respectivement, le délai fixé pour commencer et terminer la construction de son chemin de fer; et

E. E. Hall, W. H. McWilliams et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba; demande l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Grain Insurance and Guarantee Company*.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat une dépêche du très honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies à Son Excellence le Gouverneur général transmettant une copie d'un document parlementaire, contenant un extrait des minutes des procédures de la Conférence impériale de la guerre, 1918, et les documents soumis à la conférence.

(*Documents de la Session No 48, 1919*).

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett, secondé par l'honorable M. Bradbury, qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le Très noble Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier du très noble Ordre de la Jarretière, un des membres du Très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, chevalier Grand' Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier Grand' Croix de l'Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur ladite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du comité de Sélection chargé de choisir les sénateurs qui doivent faire partie des différents comités permanents du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

Ordonné, que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de Sélection, pour former les différents comités permanents au cours de la présente session, soient et sont par la présente motion, nommés pour former et constituer les différents comités dont ils sont nommés membres dans le dit rapport, pour prendre en considération les différents sujets qui leur seront renvoyés de temps à autre et pour faire rapport; et le comité des Ordres Permanents est autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et

documents lorsque requis; et aussi que le comité de l'Economie interne et de la Comptabilité ait le pouvoir, sans ordre spécial de la Chambre, de prendre en considération toute matière affectant l'économie interne du Sénat sur laquelle Son Honneur le Président n'est pas appelé à agir par la *Loi portant modification de la Loi du Service civil, 1908*, et que ce comité fasse rapport de sa prise en considération à la Chambre avant d'agir.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Landry, Taylor (Leeds), Thompson et Watson, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet du dit restaurant.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Crosby, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Farrell, Forget, Legris, McCall, McLean, Pope, Prince, Ratz, Robertson, C.P., Sharpe, Talbot, Taylor (Leeds), Thibaudeau, Todd et White, ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Bostock, Boyer, Dennis, Douglas, Godbout, Gordon, Laird, Landry, McHugh, McLennan, Poirier, Power, C.P., Taylor (New-Westminster), Turriff et Webster, ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur la dite bibliothèque.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (B) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", est lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la Salubrité publique et de l'Inspection des aliments.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (A) intitulé: "Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer", est lu la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (b) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité pour étudier le Bill (A) intitulé: "Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer".

(En comité).

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 à 79, inclusivement, sont successivement lus et adoptés.

L'article 80 est lu et modifié comme suit:—

Page 34, ligne 30.—Au paragraphe (2) substituer le suivant:—

"(2) Le présent article ne s'applique pas aux transferts effectués au moyen d'un certificat dit *scrip* communément en usage, endossé en blanc, et transférable par livraison, lorsque ce certificat est émis par des compagnies dont les actions sont cotées et négociées à toute bourse reconnue. Des transferts d'actions effectués au

moyen de ces certificats dits *scrips* constituent des transferts valables, mais les actions ainsi transférées ne confèrent au détenteur d'un *scrip*, aucun droit de vote tant qu'elles n'ont pas été enregistrées en son nom dans les livres de la compagnie".

Ledit article est adopté tel que modifié.

Les articles 81 à 131, inclusivement, sont successivement lus et adoptés.

L'article 132 est lu et modifié comme suit:—

Page 46, ligne 37.—Supprimer "ou", et après le mot "secrétaire", insérer "ou assistant-secrétaire ou secrétaire local".

Ledit article est adopté tel que modifié.

L'article 133 est lu et modifié comme suit:—

Page 47, ligne 26.—Retrancher "et la personne à qui elles seront" et insérer "ou les canceller et émettre d'autres valeurs pour les remplacer. En ce cas, la personne à qui ces valeurs sont émises ou".

Page 47, ligne 36.—Après "Cette" insérer "émission ou".

Ledit article est adopté tel que modifié.

Les articles 134 à 144, inclusivement, sont successivement lus et adoptés.

L'article 145 est lu et modifié comme suit:—

Page 51, ligne 10.—Après "vice-président" insérer "ou un des vice-présidents".

Page 51, ligne 11.—Après "compagnie" insérer "ou par résolution des directeurs".

Page 51, ligne 12.—Après "secrétaire" insérer "ou assistant-secrétaire ou secrétaire local".

Ledit article est adopté tel que modifié.

Les articles 146 à 199, inclusivement, sont successivement lus et adoptés.

L'article 200 est lu et modifié comme suit:—

Page 79, ligne 12.—Remplacer "les dispositions" par "les articles 170 et 172".

Ledit article est adopté tel que modifié.

Les articles 201 à 249, inclusivement, sont successivement lus et adoptés.

L'article 250 est lu et modifié comme suit:—

Page 97, ligne 17.—Aux mots "niveau des rails" substituer les mots "chamignon d'appui".

Ledit article, tel qu'amendé, est alors agréé.

Les articles 251 à 254, tous deux compris, sont lus séparément et agréés.

Advenant six heures, le comité ajourne, et reprend sa séance à sept heures et demie.

L'article 255 est lu et amendé comme suit:—

Page 101, ligne 46.—Supprimer après le mot "existante", tous les mots qui suivent jusqu'au mot "propos", à la ligne 3 de la page 102, et insérer les suivants: "Toutefois, les compagnies doivent indemniser les propriétaires des immeubles qui avoisinent ou touchent le chemin de fer si la Commission l'ordonne, et l'indemnité doit être établie sous l'empire des articles de la présente loi qui se rapportent à l'arbitrage".

Page 102, ligne 14.—Supprimer tous les mots qui suivent le mot "municipalité", jusqu'à "(2)", et insérer les suivants: "une indemnité devant être établie sous l'empire des articles de la présente loi qui se rapportent à l'arbitrage".

Le dit article, étant ainsi amendé, est agréé.

L'article 256 est lu et amendé comme suit:—

Page 103, ligne 3.—Après le mot "propriétaire", insérer les mots suivants: "y compris l'indemnité devant être payée aux propriétaires des immeubles qui avoisinent ou touchent le chemin de fer ainsi que le prescrit l'article précédent".

Le dit article, étant ainsi amendé, est alors agréé.

Les articles 257 à 277, tous deux compris, sont lus séparément et agréés.

L'article 278 est lu et reste en suspens.

Les articles 279 à 324 sont lus séparément et sont agréés.

L'article 325 est lu et reste en suspens.

Les articles 326 à 373, tous deux compris, sont lus séparément et agréés.

L'article 374 est lu et reste en suspens.

Les articles 375 à 386, tous deux compris, sont lus séparément et agréés.

L'article 387 est lu et reste en suspens.

Les articles 388 à 392, tous deux compris, sont lus séparément et agréés.

L'article 393 est lu et amendé comme suit:—

Page 172, ligne 36.—Après le mot “loi”, insérer les mots “ou de toute autre loi du Parlement du Canada”.

Page 172, ligne 42.—Après le mot “loi”, insérer les mots “ou toute autre loi du Parlement du Canada”.

Page 173, ligne 11.—Après le mot “loi”, insérer les mots “ou toute autre loi du Parlement du Canada”.

Ledit article, tel qu'amendé, est alors agréé.

Les articles 394 à 401, tous deux compris, sont lus séparément et agréés.

L'article 402 est lu et amendé comme suit:—

Page 176, ligne 43.—Aux mots “niveau des rails” substituer les mots “champion d'appui”.

Ledit article, ainsi amendé, est agréé.

Les articles 403 à 462, tous deux compris, sont séparément lus et agréés.

Le Sénat reprend sa séance et

L'honorable M. Blain fait rapport que le comité a étudié le dit bill, y a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération demain par un comité général.

Le Sénat s'ajourne.

Vendredi, 28 février 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Belcourt,	Edwards,	McLaren,	Tanner,
Blain,	Fisher,	McLennan,	Taylor
Bourque,	Forget,	McMeans,	(Leeds),
Boyer,	Foster,	McSweeney,	Tessier,
Bradbury,	Fowler,	Michener,	Thibaudeau,
Casgrain,	Godbout,	Milne,	Thompson,
Choquette,	Gordon,	Montplaisir,	Todd,
Cloran,	Harmer,	Mulholland,	Turriff,
Crosby,	Laird,	Planta,	Watson,
Dandurand,	Landry,	Ratz,	Webster,
David,	Legris,	Robertson,	Willoughby.
Dessaulles,	Lougheed	Ross	
De Veber,	(Sir James),	(Middleton),	
Domville,	McCall,	Schaffner,	
Donnelly,	McHugh,	Talbot,	

PRÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées :—

Par l'honorable M. Edwards :—

De la *Central Railway Company of Canada*.

Par l'honorable M. Edwards, pour l'honorable M. Smith :—

De la *English Valley and Hudson Bay Railway Company*.

La pétition suivante est lue et reçue :—

La Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada demande l'adoption d'une loi qui autorise l'émission d'actions-déventures consolidées supplémentaires pour un montant n'excédant pas £100,000.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat :—

Copies des décrets du conseil suivants relatifs à la Royale gendarmerie du Nord-Ouest. C.P. 1287,—25 mai 1918. C.P. 2213,—7 octobre 1918. C.P. 3076,—12 décembre 1918. C.P. 3175,—24 décembre 1918. C.P. 159,—27 janvier 1919.

(*Documents de la Session No 49a, 1919*).

Aussi, copie d'un document du Parlement (C.D. 9212),—conditions de l'armistice avec l'Allemagne, reçue par Son Excellence le Gouverneur général et transmis par le Secrétaire d'Etat pour les colonies, avec une copie du télégramme de l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris, au sujet du prolongement de l'armistice avec l'Allemagne.

(*Documents de la Session No 81, 1919*).

Aussi, copie des conditions de l'armistice avec la Turquie et de l'armistice avec l'Autriche-Hongrie, reçue par Son Excellence le Gouverneur général et transmis par le Secrétaire d'Etat pour les colonies.

*(Documents de la Session No 81a, 1919).*

Aussi, ordres en conseil concernant le logement.

C.P. 2997,—3 décembre 1918.

C.P. 3067,—12 décembre 1918.

C.P. 374,—20 février 1919.

*(Documents de la Session No 53, 1919).*

Rapport du ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1918.

*(Documents de la Session No 15, 1919).*

Rapport des fermes expérimentales pour l'exercice clos le 31 mars 1918.

*(Documents de la Session No 16, 1919).*

Rapport sur la loi de l'instruction agricole 1917-18.

*(Documents de la Session No 15a, 1919).*

Rapport du Contrôleur des Vivres.

*(Documents de la Session No 60, 1919).*

Règlement en conformité de la loi des insectes destructeurs.

*(Documents de la Session No 61, 1919).*

Treizième rapport annuel de la Commission des chemins de fer pour le Canada, 31 mars 1921.—Trois volumes.

*(Documents de la Session No 20c, 1919).*

L'honorable M. Casgrain, président du comité permanent des Banques et du Commerce présente son premier rapport.

Le dit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 70.

VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. P. B. CASGRAIN,

*Faisant fonction de président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Bills privés présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 70.

VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent des Bills privés, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.  
Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,  
*Faisant fonction de président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. McSweeney, du comité permanent du Commerce extérieur et des Relations commerciales du Canada, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 70.  
VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent du Commerce extérieur et des Relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.  
Le tout respectueusement soumis.

PETER McSWEENEY,  
*Faisant fonction de président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SALLE DES COMITÉS No 371,  
VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de soumettre son premier rapport.

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres pour toutes fins, y compris l'audition des témoignages donnés sous serment concernant les faits allégués dans les pétitions, des personnes en instance de divorce.

2. Etant donné le grand nombre de demandes de divorce dont avis a été donné, votre Comité recommande que permission lui soit accordée de siéger pendant tous les ajournements du Sénat, et aussi pendant les séances du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Watson, du comité permanent des Edifices et Terrains publics, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 70,  
VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent des Edifices et Terrains publics, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.  
Le tout respectueusement soumis.

ROBERT WATSON,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rap-  
port.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Watson, du comité permanent de l'Agriculture et des Forêts  
présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 70,  
VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent de l'Agriculture et des Forêts a l'honneur de présenter son  
premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.  
Le tout respectueusement soumis.

ROBERT WATSON,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rap-  
port.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed, du comité permanent de l'Administration du  
Service civil présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 70,  
VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent de l'Administration du Service civil, a l'honneur de présen-  
ter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.  
Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,  
*Faisant fonction de président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rap-  
port.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed, du comité permanent des Débats et des Comptes  
rendus présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 70,  
VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent des Débats et des Comptes rendus a l'honneur de présenter  
son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.  
Le tout respectueusement soumis.

WM DENNIS,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rap-  
port.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Daniel, du comité permanent de Régie interne et des Dépenses imprévues, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 70,  
VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent de Régie interne et des Dépenses imprévues a l'honneur de  
présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rap-  
port.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. McMeans, du comité permanent de l'Immigration et du Travail,  
présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 70,  
VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent de l'Immigration et du Travail a l'honneur de présenter son  
premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rap-  
port.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et  
des Havres, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 70,  
VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres a l'honneur de  
présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

R. BLAIN,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rap-  
port.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Tanner, du comité permanent des Ordres Permanents présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 70,

VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

CHARLES TANNER,

*Faisant fonction de président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, secondé par l'honorable M. Robertson, il est

Résolu, que le Sénat du Canada accepte avec une sincère reconnaissance la Verge Noire que lui a présentée la Succursale du Royaume-Uni de l'Association parlementaire de l'Empire, et qu'il voit dans ce don l'expression des bons sentiments que les membres du Parlement anglais entretiennent à l'égard de leurs collègues du Parlement du Canada, et un témoignage de leur appréciation du concours qui leur a été donné dans les graves événements de ces dernières années et que l'adresse qui accompagne la Verge Noire ainsi que la liste des souscripteurs paraissent dans les journaux du Sénat et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Succursale du Royaume-Uni de l'Association parlementaire de l'Empire.

"Au nom des membres de la Chambre des Lords et des Communes constituant la Succursale du Royaume-Uni de l'Association parlementaire de l'Empire, nous souhaitons offrir à l'honorable Sénat du Dominion du Canada la Verge Noire que nous lui présentons pour remplacer celle qui a été détruite le 3 février 1916, lors de l'incendie de l'hôtel du gouvernement.

"Nous avons déjà transmis à nos collègues législateurs du Dominion du Canada l'expression de notre regret et de notre sympathie pour les pertes qu'ils ont subies lors de ce grand désastre.

"Nos membres ayant appris que la Verge Noire du Sénat avait été détruite désirent offrir au Sénat du Canada une nouvelle Verge Noire.

"Nous savons que ce cadeau ne peut remplacer les souvenirs historiques attachés à l'autre Verge Noire qui avait servi depuis les jours du Conseil Législatif de l'ancien Bas-Canada, avant l'union de toutes les provinces, pour former le grand Dominion du Canada.

"Nous espérons fermement que la Verge Noire que nous prions maintenant le Sénat du Canada d'agréer jouera son rôle dans la procédure parlementaire du Canada pendant des siècles de paix, de progrès et de prospérité.

"(Signé)

"FINLEY, *Lord chancelier,*

"JAMES W. LOWTHER, *Orateur de la Chambre des Communes.*

"Présidents-conjoints de la Succursale du Royaume-Uni de l'Association de l'Empire parlementaire, 21 juin 1918."

Membres de l'Association parlementaire de la Chambre des Lords et des Communes qui ont souscrit pour la Verge Noire présentée au Sénat du Canada.

#### MEMBRES DE LA CHAMBRE DES LORDS.

Lord Alberconway, Duc d'Atholl, M.V.O., D.G.O., Vicomte Barrington, Comte Beauchamp, K.C., G.C.M.G., Lord Blyth, Lord Boston, Comte Brassey, Comte de Crawford et Balcarres, Lord Crawshaw, Marquis de Crewe, K.C., Comte de Curzon de Kedleston, K.G., G.C.S.J., Comte de Dartmouth, K.C.B., Lord Denam, G.C.M.G., K.C.V.O., Lord de Ramsay, Comte de Derby, K.C., G.C.V.O.C.B., Lord Desborough, K.C.V.O., Lord Islington, G.C.M.G., D.S.O., Amiral Vicomte Jellicoe, O.M.G.C.B., G.C.M.G., Lord Kinnaird, K.T., Lord Emmott, G.C.M.G., C.B.E., Lord Faringdon, Lord Finlay, G.C.M.G., Comte de Fortescue, K.C.B., Victoria French of Ypres, O.M.K.P., G.C.M.G., Vicomte Galway, C.B., Vicomte Gladstone, G.C.B., G.C.M.G., C.B.E., Lord Glenconner, Vicomte Gough, K.C.V.O., Vicomte Gray of Falloden, K.C., Vicomte Haldane, O.M., K.T.F.R.S., Révérend Marquis de Normanby, Vicomte Northcliffe, Lord O'Hagan, Marquis d'Ormonde, K.P., Lord Peckover of Wisbech, Comte de Plymouth, Duc de Portland, K.G., G.C.V.O., Lord Queenborough, Comte de Radnor, Lord Raglan, C.R., Vicomte Rhondda, Comte de Rosebery, K.G., K.T., Comte de Rosslyn, Vicomte Bryce, O.M., F.R.S., Lord Burham, C.H., Archevêque de Canterbury, G.C.V.O., Lord Cawley de Prestwich, Lord Charnwood, Lord Lamington, G.C.W.G.G.S.J.E., Marquis de Lansdowne, K.G., G.C.M.G., Duc de Leeds, Comte de Leicester, G.C.V.O., C.M.G., Lord Leigh, Lord Leith of Fyvie, Lord Leverhulme, Marquis de Lincolnshire, K.C., G.C.M.G., Evêque de Llandoc, Lord Dynevor, Comte d'Eldon, Lord Elphinstone, Vicomte Harcourt, Lord Harris, G.C.S.I., G.C.I.E., Lord Hawke, Lord Hastings, Comte Howe, G.C.V.O., Lord Inchcape, G.C.M.G., K.C.S.I., Comte Lonsdale, Comte Meath, K.P., Vicomte Mersey, Lord Merthyr, Vicomte Midleton, K.P., Vicomte Milner, G.C.B., G.C.M.G., Lord Mount Stephen, G.C.V.O., Lord Newlands, Lord Rotherham, Marquis de Salisbury, K.G., G.C.V.O.C.B., Comte de Selborne, K.G., G.C.M.G., Capit. Comte Stanhope, Comte de Stradbroke, C.B., C.V.O., Lord Stuart of Wortley, Lord Sudeley, Lord Sydenham, G.C.M.G., G.C.S.I., Maj. gén. Lord Treowen, C.B., Vicomte Valentia, C.B., M.V.O., Duc de Wellington, K.G., G.C.V.O., Comte de Wharcliffe, Comte de Winchelsea et Nottingham, Lord Wolverton, Marquis de Zetland, K.T.

#### MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Le très hon. W. Adamson, Le très hon. C. Addison, M.D., Sir James Agg-Gardner, A. A. Allan, Lt.-col. L. G. Amery, Le très hon. H. H. Asquith, G. Baldwin, Le très hon. A. J. Balfour, Le très hon. G. N. Barnes, Sir Rowland Berran, Lt. Cecil Beck, R.N.V.R., Le très hon. Sir Edw. Carson, C.R., Le très hon. Sir Geo. Cave, C.R., Le très hon. Lord Robert Cecil, C.R., Le très hon. Austen Chamberlain, H. G. Chancellor, Major Sir E. F. Coates, Bart., Sir Stewart Coates, Bart., Sir Stephen Collins, Le très hon. Sir J. Compton-Rickett, Sir Clifford J. Cory, Bard., Major G. L. Courthope, Sir Henry Cowan, Lt. Commander Horman Craig, C.R., Maj. l'hon. Walter Guinness, Le très hon. J. W. Gulland, R. G. Gwynne, Lt.-col. Sir Fred Hall, K.B.E., D.S.O., Le très honorable Lord Claud Hamilton, M. C. G. C. Hamilton, Ald. Charles A. Hanson, Le très hon. Laurence Hardy, Sir J. C. Hardwood Banner, Cecil Harmsworth, Lewis Haslam, Sir Joseph Larmor, Le très hon. A. Bonar Law, Le très hon. J. H. Lewis, Capit. George Lloyd, Le très hon. Walter Long, Le très hon. Thomas Lough, Maj. gén. H. C. Lowther, C.V.O., C.M.G.D.G.O., Le très hon. J. W. Lowther, Le très hon. J. A. Murray Macdonald, Le très hon. Reginald McKenna, John MacLeod, Donald McMaster, C.R., Le très hon. Ian Macpherson, Le très hon. Sir A. Steel Maitland, Bart., Sir E. Parkes, L'hon. Oswald Partington, Le très hon. H. Pike Pease, De F. Pennefather, Basil Peto, Gén. Sir Ivor Phillips, K.C.B., D.S.O., Sir Owen Philipps, G.C.M.G., Sir Ernest Pollock, K.B.E., C.R., Capit. Le très hon. E. G. Pretyman, Charles

E. Price, Sir Arthur Priestly, Le très hon. R. E. Prothero, M.V.O., Col. Sir Edward Pryce-Jones, Bart., Sir John Randles, Gershom Stewart, E. A. Strauss, Lt-col. Sir Alan Sykes, Bart., Lt-col. Sir Mark Sykes, Bart., Le très hon. Lord Edm. Talbot, M.V.O., D.S.O., Ben. Tillett, Sir G. A. Touche, Sir George Toulmin, Sir Joseph Walton, Bart., Lt-col. Sir Henry Webb, Bart., Commandant Carlyon Bellaires, Alfred F. Bird, Capit. R. Belair, Sir James Dayton, Major H. J. C. Brassey, J. F. L. Brunner, W. L. Burdett-Coults, Col. C. R. Burn, A.D.C., Sir J. G. Butcher, Bart., C.R., C. R. G. Coran, Col. Sir Wildrad Carlie, Bart., Brig. gén. H. Page Croft, C.M.G., Le très hon. Will. Crook, Major David Davies, E. R. Bartley Denniss, Le très hon. Sir W. H. Dickinson, K.B.E., Le très hon. W. Hayes Fisher, Sir J. Fortescue Flannery, Bart., Le très hon. H. W. Forster, Le très hon. D. Lloyd George, Lt-col. Sir Hamar Greenwood, Bart., Col. J. W. Greig, C.B.C.R., Lt-col. Sir J. Nonton Griffiths, K.C.B., D.S.O., Capit. Phon. F. E. Guest, D.S.O., Capit. l'hon. Rupert Guinness, Sir Nowal Helme, Sir C. H. Henry, Bart., Brig.-gén. T. E. Hickman, C.B., D.S.O., Le très hon. John Hodge, H. Hope, Sir W. Hume-Williams, K.B.E., Holecolme Ingleby, Sir John Jackson, T. Owen Jacobsen, Col. Sir Herbert M. Jessel, Bart., W. Kennedy Jones, Capit. Henry Keswick, Sir Clement Kinloch-Cooke, J. F. Mason, Lt. Sir Mitchell-Thomson, K.B.E., P. A. Molteno, Le très hon. Sir Alfred Mond, Bart., Major E. F. Morrisson-Bell, Le très hon. Robert Munro, C.R., Col. l'hon. A. C. Murray, D.S.O., Major J. R. P. Newman, Major H. K. Newton, Sir Charles Nicholson, Bart., Le très hon. Sir Gilbert Parker, Bart., Maj. Sir H. H. Raphael, Bart., Le très hon. G. H. Roberts, S. Robinson, Lt-col. E. Royds, Le très hon. Herbert Samuel, Capit. G. J. Sandys, Major Sir Samuel Scott, Bart., Brig.-gén., Le très hon. J. E. B. Geely, C.B., D.S.O., Le très hon. Sir Albert Spicer, Bart., Le très hon. Sir Albert Stanley, Capit. J. R. Starkey, Le très hon. J. W. Whitley, Alexander Wilkie, Lt-col. Sir Robert Williams, Bart., Col. Leslie O. Wilson, C.M.G., D.S.O., Capit. H. Fitzherbert Wright, Col. C. E. Yate, C.S.I., C.M.G.

Palais de Westminster, 21 juin 1918.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité pour étudier le Bill (A) intitulé: "Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer".

(En comité).

L'article 255 est repris en considération, et le second amendement qui y avait été apporté est modifié par l'insertion, après "municipalité" des mots "si la Commission le juge à propos".

Ledit article est alors adopté.

L'article 278 est repris en considération, et il est proposé de le modifier par l'addition de ce qui suit:—

"Toutefois le présent paragraphe ne s'applique pas, durant l'époque de l'année mentionnée par la loi provinciale, à une étendue de terrain de toute province où les lois provinciales permettent que ces animaux errent librement à une certaine époque de l'année".

Ledit amendement est rejeté et ledit article est adopté tel quel.

L'article 325 est repris en considération et adopté.

L'article 374 est repris en considération, et le paragraphe (4) est modifié comme suit:—

Page 157, ligne 9.—Biffer les mots “à cet effet au moyen d'un règlement”.

Page 157, ligne 10.—Après “municipalité” ajouter “à cet effet”.

Ce qui suit est ensuite ajouté comme paragraphe (5) du dit article:—

(5) Les dispositions du présent article n'affectent aucun des pouvoirs spéciaux qui auraient été conférés à une compagnie par une loi spéciale ou par une autre loi, ou sous l'autorité du Parlement du Canada ou d'une province, et qui se trouveraient incompatibles avec les dispositions du présent article; mais si une municipalité se plaint à la Commission qu'une compagnie, constituée en vertu d'une loi spéciale ou d'une autre loi, ou sous l'autorité du Parlement du Canada ou d'une province, exerce ses pouvoirs de façon oppressive ou avec mauvaise foi, la Commission peut entendre cette plainte et, s'il y a lieu, surveille l'exercice de ces pouvoirs. Toutefois, chaque fois qu'une compagnie constituée en corporation par une loi spéciale du Parlement du Canada acquiert l'actif d'une compagnie faisant affaires dans les limites d'une municipalité qui a le droit, en vertu d'une convention, d'acheter l'actif de cette compagnie en tout ou partie, la municipalité peut faire valoir les privilèges qu'elle possède en vertu de ladite convention aussi pleinement que si l'acquisition n'avait pas été effectuée, et elle peut assujettir l'acheteur aux stipulations de la convention tout comme s'il était la première partie à la convention conclue avec la municipalité.

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 387 est repris en considération et adopté.

Le titre est lu et adopté.

Quelques temps après, le Sénat a repris sa séance, et l'honorable M. Blain fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont alors agréés.

Sur motion, il est

Ordonné, que les règles 24 (a) et (b) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée: ce bill passera-t-il.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a posé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable Sir James Lougheed propose que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi, dix-huitième jour de mars prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

Le Sénat s'ajourne.

## Mardi, 18 mars 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Bennett,	Fisher,	Murphy,	Talbot,
Blain,	Fowler,	Nicholls,	Tanner,
Blondin,	Girroir,	Planta,	Taylor
Boyer,	L'Espérance,	Poirier,	(Leeds),
Bradbury,	Lougheed	Pringle,	Taylor
Cloran,	(Sir James),	Prowse,	(Westminster),
Dandurand,	McHugh,	Ratz,	Tessier,
Daniel,	McLean,	Robertson,	Thibaudeau,
Dessaulles,	McLennan,	Ross	Thompson,
De Veber,	McSweeney,	(Middleton),	Turriff,
Donnelly,	Michener,	Schaffner,	Watson,
Douglas,	Montplaisir,	Shatford,	Webster,
Farrell,	Mulholland,	Smith,	Willoughby.

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées :—

Par l'honorable M. Thompson :—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Smith :—

Vingt et une pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Nicholls :—

Seize pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McHugh :—

Seize pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Ratz :—

Cinquante et une pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Bennett :—

Vingt pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Fisher :—

Trente-quatre pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Pringle :—

Sept pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Taylor (Leeds) :—

Huit pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Taylor (Leeds):—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui annule les ordres en conseil relatifs aux boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Blain:—

Neuf pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Nicholls:—

De May Jane Lyons, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Ephriam James Lyons, et

De Burton Mattin, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Lillie Mattin.

Par l'honorable M. Blain:—

D'Elizabeth Winters, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Joseph Henry Winters.

De Rose Kent Miller, de la ville St. Marys, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec William Price Miller.

D'Albert Greensward, de la ville de Brampton, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Annie Frances Cousins Greensward, et

De William Pinkerton, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Pearl Pinkerton.

Par l'honorable M. Prowse:—

D'Eleanor Margaret Webster, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Henry Bolton Webster.

Par l'honorable M. Bennett:—

De James Robert Archer, de Bradford, dans le township de Gwillimbury-Ouest, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Laura Monica Blanche Archer.

Par l'honorable M. Taylors (Leeds):—

De Mary Jane McCulloch, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec John Bruce McCulloch.

Par l'honorable M. Pringle:—

De Rosa Hirst, du township de Gwillimbury-Est, comté de York, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Thomas Leslie Hirst, et

Par l'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Foster:—

De Jean Donaldson Sifton, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Winfield Burrows Sifton.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT.

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MARDI, 4 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Eva St. Lawrence Cronk, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Cecil Cronk, de la dite cité d'Ottawa, télégraphiste, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 371,

MARDI, 4 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Relativement à la pétition de James Arthur McGregor, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, pompier; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Jane McGregor, de la ville de Kingston, dans la dite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
MARDI, 4 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Samuel Burgoyne, du township de Whitby, dans le comté d'Ontario, dans la province d'Ontario, cultivateur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alice Maud Clarke Burgoyne, de la ville de Hilton, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a eu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
MARDI, 4 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Samuel David McElroy, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Frances Elvira Graves, du même endroit, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport, tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 371,

JEUDI, 6 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Relativement à la pétition de John Edwin Scott, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, artisan; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Harriet Henrietta Fegan Scott, de la dite cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

JEUDI, 6 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport.

Relativement à la pétition d'Annie Proderick, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Frank William Proderick, autrefois de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

VENDREDI, 7 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Relativement à la pétition de Mary Garland Lewis, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Albert Victor Lewis, de la dite cité, gérant, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
VENDREDI, 7 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Relativement à la pétition de William Canham, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, conducteur d'attelage; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Aleda Canham, de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à part la règle 140 relative au paiement des honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que l'honoraire de \$210 en obtention du dit bill soit remboursé au pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

VENDREDI, 7 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Relativement à la pétition de William Lewes Evans, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, gérant; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Meta Rogers Evans, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

VENDREDI, 7 mars 1919.

Le comité permanent des Divorcés a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Relativement à la pétition de Helena Clara Gabriel, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Francis Gabriel, de la cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable De Veber, du comité permanent de la Salubrité publique et de l'Inspection des aliments présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DES COMITÉS No 70,

VENDREDI, 28 février 1919.

Le comité permanent de la Salubrité publique et de l'Inspection des aliments a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,

*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la table du Sénat:—

Rapport final de la Commission conjointe internationale sur la pollution des eaux limitrophes. Ottawa-Washington, 1918.

*(Documents de la Session No 102, 1919).*

Rapport du ministère de l'Intérieur, 1918.

*(Documents de la Session No 25, 1919).*

Rapport du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile (Commission des Soldats Invalides) pour mars 1918, avec les appendices jusqu'à juin 1918.

*(Documents de la Session No 118, 1919).*

---

Neuvième rapport annuel de la Commission de Conservation, 1918.

(*Documents de la Session No 122, 1919*).

Ordres en conseil concernant le ministère du Secrétaire d'Etat; le ministère des Mines; les Archives publiques et la Commission du Service civil.

(*Documents de la Session Nos 111, 112, 113, 109, 1919*).

Etat en vertu de l'article 88 de la loi de la cour de l'Echiquier (S du C. 1906, chap. 140), trois copies d'une règle générale et d'un ordre modifiant une loi de la cour de l'Echiquier du Canada.

(*Documents de la Session No 126, 1919*).

Remises de droits de douane enregistrées au ministère du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1918.

(*Documents de la Session No 127, 1919*).

Premier rapport annuel, avec appendices, de la Commission de Publication de documents historiques.

(*Documents de la Session No 101, 1919*).

Copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat, pour les colonies adressée à Son Excellence le Gouverneur général, le 14 février 1919, donnant un sommaire des conclusions de la Ligue des Nations présenté à la Conférence de la Paix par la Commission de la Ligue des Nations.

(*Documents de la Session No 93, 1919*).

Copie de la correspondance échangée entre le Secrétaire d'Etat pour les colonies et Son Excellence le Gouverneur général au sujet du don de sons-marins au gouvernement canadien.

(*Documents de la Session No 116, 1919*).

Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 16 mars 1918 et le 20 janvier 1919, en conformité des dispositions de l'article 77 du chapitre 20, 7-8 Edouard VII, "Loi des Terres fédérales".

(*Documents de la Session No 95, 1919*).

Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 16 mars 1918 et le 20 janvier 1919, en conformité des dispositions du chapitre 47, 9 George V, "Loi des eaux dans la zone des chemins de fer.

(*Documents de la Session No 96, 1919*).

Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 16 mars 1918 et le 20 janvier 1919, en conformité des dispositions du paragraphe (d) de l'article 38 des règlements pour l'arpentage et l'administration des terres fédérales dans un rayon de 40 milles de la zone des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

(*Documents de la Session No 97, 1919*).

Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 16 mars 1918 et le 20 janvier 1919, en conformité des dispositions de l'article 19 du chapitre 10 1-2 George V, "Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux".

(*Documents de la Session No 99, 1919*).

Ordres en conseil adoptés en conformité des dispositions du chapitre 18, 7-8 George V, "Loi concernant une certaine convention, etc., concernant les oiseaux migrants".

(*Documents de la Session No 91, 1919*).

Etat des réductions de prix et des remises d'intérêts faites en conformité de l'article 38 de la loi des Sauvages. Chapitre 81, S.R.C., 1906.

(*Documents de la Session No 94, 1919*).

Ordres en conseil, C.P. 1366 du 22 juin 1918 et C.P. 387 du 24 février 1919, concernant la paie et les allocations aux anciens soldats qui reçoivent un traitement du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile.

(*Documents de la Session No 121, 1919*).

Ordres en conseil, C.P. 3070 du 21 décembre 1918 et C.P. 3025 du 2 janvier 1919, concernant les pensions.

(*Documents de la Session No 122, 1919*).

Son Honneur le Président informe le Sénat que, en conformité de la règle 103, le greffier du Sénat a déposé sur la Table les comptes et pièces justificatives du Sénat pour l'exercice clos le 31 mars 1918.

Ordonné, que les dits comptes et pièces justificatives soient renvoyés au comité permanent de la Régie interne et des Dépenses imprévues.

Sur motion de l'honorable M. Daniel, secondé par l'honorable M. Ross (Middleton), il est

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant:

(a) le nombre de marins malades qui furent traités durant l'exercice 1917-18;

(b) les endroits où ces marins ont été traités, et le nombre de marins traités à chaque endroit;

(c) le coût, par jour, du traitement de chaque marin, y compris les honoraires des médecins, le prix de la pension, des médicaments et de la surveillance des gardes, que ces traitements aient été donnés dans les hôpitaux de marine du gouvernement ou dans d'autres hôpitaux.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", ayant été lu, il est

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (D) intitulé: "Loi décrétant que les sujets naturalisés qui originent de pays ennemis ou de la Russie ne seront pas considérés sujets britanniques dix ans durant."

Le dit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 28 mars 1919.

Résolu.—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a nommé MM. Andrews, Béland, Borden (sir Robert), Boyer,

Chaplin, Clark (Red Deer), Cooper Copp, Cronyn, Crothers, Foster (sir George), Lapointe (Kamouraska), Lemieux, Meighen, Myers, Pardee, Rowell, Sheard et Widden, comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité collectif (des deux Chambres) de la Bibliothèque.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

W. B. NORTHROP,

*Greffier des Communes.*

Ordonné qu'il soit déposé sur la Table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 28 mars 1919.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité collectif des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: Messieurs Bowman, Brouillard, Buchanan, Burnham, Cardin, Charters, Clark (Bruce), Clark (Wellington), Crowe, Currie, Fontaine, Hoeken, Hughes (sir Sam), Keefer, Maclean (Halifax), Michaud, Murphy, Prévost, Reid (Mackenzie), Richardson, Shaw, Verville, White (Victoria), Wilson (Wentworth) et Wright, agiront, à titre de représentants de cette Chambre, comme membres du dit comité collectif des Impressions du Parlement.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

W. B. NORTHROP,

*Greffier des Communes.*

Ordonné qu'il soit déposé sur la Table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 28 mars 1919.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé MM. Douglas (Strathcona), Steels, Stewart et Tobin, pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité conjoint des deux Chambres pour prendre charge du restaurant.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

W. B. NORTHROP,

*Greffier des Communes.*

Ordonné qu'il soit déposé sur la Table.

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 19 mars 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Forget,	Mulholland,	Taylor
Belcourt,	Fowler,	Murphy,	(Leeds),
Bennett,	Girroir,	Nicholls,	Taylor
Blain,	Godbout,	Planta,	(Westminster),
Blondin,	Gordon,	Poirier,	Tessier,
Boyer,	King,	Pope,	Thibaudeau.
Bradbury,	Lavergne,	Pringle,	Thompson,
Casgrain,	Legris,	Prowse,	Thorne,
Choquette,	L'Espérance,	Ratz,	Todd,
Cloran,	Lougheed	Robertson,	Turriff,
Dandurand,	(Sir James),	Roche,	Watson,
Daniel,	McHugh,	Ross	Webster,
Dessaulles,	McLean,	(Middleton),	White.
Dé Veber,	McLennan,	Schaffner,	Willoughby,
Donnelly,	McSweeney,	Shatford,	Wilson.
Douglas,	Michener,	Smith,	
Farrell,	Milne,	Talbot,	
Fisher,	Montplaisir,	Tanner,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées :—

Par l'honorable M. Gordon :—

Quarante-cinq pétitions demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Donnelly :—

Cinquante-six pétitions demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Mulholland :—

Dix-neuf pétitions demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McHugh :—

Neuf pétitions demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Ratz :—

Dix-huit pétitions demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Bennett :—

Huit pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes

Par l'honorable M. Fisher :—

Vingt-cinq pétitions demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Pringle :—

Dix-sept pétitions demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Taylor (Leeds) :—

Quatre pétitions demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Blain :—

Trente-quatre pétitions demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Belcourt :—

Six pétitions demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Belcourt, pour l'honorable M. Edwards :—

Une pétition demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Webster :—

Quatorze pétitions demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McSweeney :—

Une pétition demandant une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Fisher :—

De Annie Miville, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Joseph Melville; et

De William Herman Depper, de la cité de London, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irene Lake Depper.

Par l'honorable M. Talbot :—

De Vernon Balm Bailey, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie Bailey.

Par l'honorable M. Blain :—

De Simon John Fraser, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mabel Erskine Fraser.

Par l'honorable M. Belcourt :—

Du Conseil municipal de la cité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Willoughby :—

De la *London and Port Stanley Railway Company* et de la corporation de la cité de London.

Par l'honorable M. Watson :—

De la *Calgary and Fernie Railway Company*; et  
De la *Manitoba and Northwestern Railway Company*.

Par l'honorable M. Barnard :—

De l'*Esquimalt and Nanaimo Railway Company*.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *W. C. Edwards and Company, Limited*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à augmenter son capital-action de \$4,400,000 à \$8,000,000;

De la *Canada Accident Assurance Company*; demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The Canada Accident and Fire Assurance Company*;

De la *Central Railway Company of Canada*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée; et

De la *English Valley and Hudson Bay Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat :—

Copie d'une lettre du Secrétaire d'Etat pour les colonies, à Son Excellence le Gouverneur général, du 25 février 1919, transmettant des copies de la convention signée le 16 janvier 1919, prolongeant l'armistice avec l'Allemagne, ainsi que des copies du protocole financier du 13 décembre 1918.

(Documents de la Session No 81b, 1919).

Réponse à un ordre du Sénat, du 21 mars 1918, pour un état indiquant, province par province, au 15 mars courant, en autant de colonnes distinctes:—

1. Le nombre des hommes de la première classe pouvant être appelés au service militaire à la date fixée par la proclamation du gouvernement.

2. Le nombre de ceux qui ont répondu à tel appel, distinguant:—

a) ceux qui ont pris service de suite;

b) ceux qui ont demandé leur exemption du service pour l'une des raisons énoncées dans l'Acte du Service Militaire.

3. Du nombre de conscrits demandant ainsi leur exemption:—

a) le nombre de ceux qui l'on obtenue définitivement;

b) le nombre de ceux qui l'on obtenue temporairement;

c) le nombre de ceux dont la demande a été refusée;

d) le nombre de ceux dont la demande d'exemption n'a pas encore été prise en considération:—

1° par les tribunaux d'exemption (de première instance);

2° par les tribunaux d'appel.

4. Le nombre de volontaires et de conscrits actuellement en service actif, depuis que la Loi du Service Militaire est en force, distinguant:—

a) les enrôlés volontaires;

b) les conscrits de plein gré;

c) les conscrits de par les jugements des tribunaux.

5. Le nombre des hommes de la première classe qui n'ont en aucune manière répondu à l'appel.

(Documents de la Session No 131, 1919).

Réponse à un ordre du Sénat, du 14 mai 1918, pour que soit produit un état indiquant le nombre d'exemptions demandées dans chaque province, et le nombre d'appels de la décision des juges que les autorités militaires ont interjetées devant le juge des appels en dernier ressort.

(Documents de la Session No 132, 1919).

Réponse à une adresse du Sénat en date du 20 mai 1918 pour copie de tous documents, lettres, télégrammes, communications ou autres pièces concernant la nomination ou la nomination projetée d'un certain E.-G. Bill à un emploi au département des statistiques du service militaire, dépendant du ministère de la Justice, et sous l'administration du colonel Machin; et également une copie de toute correspondance échangée, aussi bien qu'une énumération des efforts tentés dans le but de savoir s'il ne se trouverait pas des soldats de retour du front possédant les aptitudes voulues pour remplir la position susdite, en tant qu'il est nécessaire de créer une telle position.

(Documents de la Session No 133, 1919).

Le Sénat s'ajourne.

## Jeudi, 20 mars 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	Michener,	Tanner,
Beaubien,	Douglas,	Milne,	Taylor
Béique,	Farrell,	Montplaisir,	(Leeds),
Belcourt,	Fisher,	Mulholland,	Taylor
Bennett,	Fowler,	Murphy,	(Westminster),
Blain,	Girroir,	Planta,	Tessier,
Blondin,	Godbout,	Poirier,	Thibaudeau,
Boyer,	King,	Pope,	Thompson,
Bradbury,	Lavergne,	Pringle,	Thorne,
Casgrain,	Legris,	Ratz,	Todd,
Choquette,	L'Espérance,	Robertson,	Turiff,
Cloran,	Lougheed	Roche,	Watson,
Crosby,	(Sir James),	Ross	Webster,
Dandurand,	Macdonell,	(Middleton),	White,
Daniel,	McHugh,	Schaffner,	Willoughby.
David,	McLean,	Shatford,	
Dessaulles,	McLennan,	Smith,	
De Veber,	McSweeney,	Talbot,	

## PRIÈRES.

Les pétitions sont présentées :—

Par l'honorable M. Béique :—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Tanner :—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Taylor (New-Westminster) :—

*The Canadian Merchant Service Guild.*

Par l'honorable M. Willoughby :—

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par l'honorable M. Taylor (Leeds) :—

*The Essex Terminal Railway Company.*

Les pétitions suivantes sont lues et déposées :—

A. E. Marshall, et autres, de Milton, Ont., et d'autres lieux; Madame C. J. Barker, et d'autres, de Spencerville, Ont., et d'ailleurs; Alice B. Hall, et d'autres, de Cornwall, Ont., et d'autres lieux; Alice M. Smith, et d'autres, de Paris, Ont., et d'autres lieux; A. Rayerumb, et d'autres, de St. Catharines, Ont., et d'ailleurs; révérend H. E. Willwood, et d'autres, d'Aurora, Ont., et d'autres lieux; Sarah J. Madden, et d'autres, de Prince Albert, Ont., et d'autres lieux; révérend B. Davies, et d'autres, de Peterborough, Ont., et d'ailleurs; Clarence Harmer, et d'autres, de Drumbo, Ont., et

d'autres lieux; les membres de la Congrégation méthodiste de Oromocto, N.-B., et d'autres lieux; Arthur Burpee, et d'autres, de Jacksonville, N.-B., et d'autres lieux; demandant l'adoption d'une loi interdisant la manufacture, l'importation, le transport et la vente des liqueurs alcooliques pour fins de breuvage.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MARDI, 18 mars 1918.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport. Relativement à la pétition de Richard Wilson Crashley, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, commis-voyageur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Lillian Louisa Crashley, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande de ne pas adopter de bill de divorce demandé par la pétition parce que l'accusation contenue dans le septième paragraphe de la dite pétition n'a pas été prouvée.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MARDI, 18 mars 1918.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Relativement à la pétition de Gretna Harris Hawkins, de la cité d'Edmonton, dans la province de l'Alberta; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Edward George Hawkins, autrefois de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
MARDI, 18 mars 1918.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Richard Montgomery Rodden, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, architecte; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Grace Julia Brown Rodden, de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande de ne pas accorder le divorce.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MARDI, 18 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Relativement à la pétition de Claudius Henry Sherk, du village de Humberston, dans le comté de Welland, Ontario, charpentier; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Booth Sherk, actuellement de la cité de Buffalo, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

6. Un rapport du bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire de \$210 qu'il a déposé, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill (E) intitulé: "Loi concernant le droit d'auteur".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la deuxième fois lundi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill (G) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les jeunes délinquants, 1908".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill (H) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *Proprietary*".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable M. McLennan attire l'attention du Sénat sur l'urgence d'améliorer le rouage administratif, et demande si le gouvernement est à prendre des mesures à cette fin.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Girroir, il est

Ordonné, que la suite du débat sur ladite interpellation soit remise à lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. David, il est

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant combien il en a coûté pour mettre en force la Loi du Service national et l'arrêté ministériel établissant la Commission d'enregistrement du Canada.

Sur motion de l'honorable M. David, il est

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant le nombre d'officiers et de soldats canadiens qui ont quitté le Canada depuis le commencement de la guerre, l'étendue de temps pendant lequel ils ont résidé en Angleterre et en France, le coût de leur entretien dans ces pays, le nombre de ceux qui ne sont jamais allés au front et les noms des officiers tombant dans cette catégorie.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état donnant:—

(1) Le nom des hommes qui ont servi comme membres des Troupes Expéditionnaires Canadiennes et qui font actuellement du service militaire ou naval (a) à Ottawa, (b) dans le district militaire No 6, ou (c) qui sont attachés au département de l'Etablissement civil des soldats ou au Comité de rapatriement\* à Ottawa.

(2) L'unité dans laquelle chaque homme a fait du service au front.

(3) Son domicile au Canada.

(4) Le grade qu'il occupait durant son service outre-mer.

(5) S'il a été blessé ou non.

(6) Sa situation actuelle, ses fonctions, son rang et son salaire.

(7) Mêmes renseignements au sujet des hommes qui ont servi comme membres des Troupes Expéditionnaires Canadiennes en Angleterre, mais nulle autre part outre-mer.

(8) Le nombre total des hommes en service militaire, ou autrement employés: (a) à Ottawa, dans le département de la Milice et de la Défense; (b) dans le district militaire No 6; (c) à Ottawa, dans le département de l'Etablissement civil des soldats et dans le Comité de rapatriement.

(9) Le nombre d'hommes dont il s'agit respectivement aux paragraphes (a), (b) et (c) de la question précédente, qui ont été ou qui sont membres des Troupes Expéditionnaires Canadiennes.

(10) Le nombre d'hommes dont il s'agit aux paragraphes (a), (b) et (c) de la question 8, qui ont été (1) officiers (commissionnés ou provisoires), (2) qui ont occupé un autre rang dans les Troupes Expéditionnaires Canadiennes.

(11) Le nombre d'hommes dont il s'agit aux paragraphes (a), (b) et (c) de la question 8, et qui, depuis le commencement de la guerre en 1914, ont fait du service militaire (1) au Canada, (2) en Angleterre, (3) à l'un des fronts de combat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", ayant été lu, il est

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (5) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la zone des chemins de fer", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (4) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (16) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Statistique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

Vendredi, 21 mars 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	Michener,	Tanner,
Beaubien,	Donnelly,	Milne,	Taylor
Béique,	Farrell,	Montplaisir,	(Leeds),
Bennett,	Fisher,	Mulholland,	Taylor
Blain,	Fowler,	Murphy,	(Westminster),
Blondin,	Girroi,	Planta,	Tessier,
Bourque,	Godbout,	Poirier,	Thibaudeau,
Boyer,	King,	Pope,	Thompson,
Bradbury,	Lavergne,	Ratz,	Thorne,
Casgrain,	Légris,	Robertson,	Todd,
Choquette,	L'Espérance,	Roche,	Turriff,
Cloran,	Lougheed	Ross	Watson,
Crosby,	(Sir James),	(Middleton),	Webster,
Dandurand,	Macdonell,	Schaffner,	Willoughby,
Daniel,	McHugh,	Shatford,	Ye.
David,	McLean,	Smith,	
Dessaulles,	McSweeney,	Talbot,	

PRËRES.

Les pétitions suivantes sont présentées :—

Par l'honorable M. Blain :—

Vingt-sept pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Bennett :—

Wilmot Orley Wiles, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Lillian May Wiles.

Par l'honorable M. De Veber :—

*The Montreal Central Terminal Company.*

Les pétitions suivantes sont lues et déposées :—

La municipalité de la cité d'Ottawa, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à passer un contrat avec la *Ottawa Traction Company* et la *Ottawa Electric Railway* ou avec l'une des deux compagnies, pour faire l'acquisition de leurs propriétés réelles et personnelles, de leur actif, de leur franchise, de leurs droits, etc.

La *London and Port Stanley Railway Company* et la corporation de la cité de London, demandant l'adoption d'une loi qui confirme un contrat fait entre elles.

La *Calgary and Fernie Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses lignes de chemin de fer.

La *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des valeurs ne dépassant pas \$30,000 par mille, pour

la construction d'une ligne de chemin de fer partant d'un point sur son embranchement de Shell River et se dirigeant vers le nord, dans la province du Manitoba.

*L'Esquimalt and Nanaimo Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire de nouvelles lignes et à émettre des valeurs sur ses travaux pour un montant n'excédant pas \$50,000 par mille.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Tanner, du comité permanent des Ordres permanents, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,  
VENDREDI, 21 mars 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas:—

*La Lachine, Jacques-Cartier and Maisonneuve Railway Company*; demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour construire sa voie ferrée.

La Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada demande l'adoption d'une loi qui autorise l'émission d'actions-déventures consolidées supplémentaires pour un montant n'excédant pas £100,000.

*W. C. Edwards and Company, Limited*; demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à augmenter son capital-actions de \$4,400,000 à \$8,000,000.

*La Central Railway Company of Canada*; demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

*La Canada Accident Assurance Company*; demande l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The Canada Accident and Fire Assurance Company*.

CHAS. E. TANNER,  
*Faisant fonction du président.*

Ordonné, que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Tanner, du comité permanent des Ordres permanents, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,  
VENDREDI, 21 mars 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir les pétitions pour bills privés, qui expire le quatorze mars courant, soit prolongé au vendredi, vingt-cinq avril prochain.

Que le délai fixé pour présenter des bills privés, qui expire le vingt et un mars courant, soit prolongé au vendredi, deuxième jour de mai prochain.

Que le délai fixé pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou d'un comité spécial sur un bill privé, qui expire le quatre avril prochain, soit prolongé au vendredi, seizième jour de mai prochain.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,  
*Faisant fonction du président.*

---

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné, que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement audit rapport  
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Schaffner attire l'attention du Sénat sur la route de la Baie d'Hudson comme voie de transport, et demande si le gouvernement peut dire approximativement à quelle date sera terminée la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Après débat, sur motion de l'honorable M. Casgrain, il est  
Ordonné, que la suite du débat sur ladite interpellation soit remise à mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un Bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à lundi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

Lundi, 24 mars 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Foster,	Murphy,	Talbot,
Bennett,	Fowler,	Planta,	Tanner,
Blain,	King,	Power,	Taylor
Bourque,	Lavergne,	Pringle,	(Westminster),
Bradbury,	Legris,	Prowse,	Thompson,
Casgrain,	Lougheed	Ratz,	Todd,
Crosby,	(Sir James),	Robertson,	Turriff,
Dandurand,	McHugh,	Roche,	Watson,
Daniel,	McLean,	Ross	Webster,
Dessaulles,	McLennan,	(Middleton),	White,
De Veber,	McSweeney,	Schaffner,	Willoughby,
Farrell,	Michener,	Shatford,	Yeo.
Fisher,	Mulholland,	Smith,	

*Huit heures du soir.*

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la Table:—

Par l'honorable M. Blain:—

William Arthur Elliott, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Viola Danielea Elliott.

Par l'honorable M. Pringle:—

Mildred Layton, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John George Layton.

Par l'honorable M. Watson:—

*L'Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company.*

Par l'honorable M. Mulholland:—

Dix pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

La *Montreal Central Terminal*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux;

La *Essex Terminal Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui augmente son capital-actions de \$400,000 à \$1,500,000.

Robert Alexander Bachelor, et d'autres, de la cité de Vancouver; demandent une charte sous le nom de *Canadian Merchant Service Guild*;

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; demande d'être autorisée à émettre des débentures ne dépassant pas \$30,000 par mille sur certaines lignes d'embranchement de son chemin de fer;

T. Wesley Cosens, et d'autres, de Cornwall, et d'autres lieux; Mabel E. Dorman, et d'autres, de Peterborough, et d'autres lieux; Hector Lamount, et d'autres, de Collingwood, Ont., et d'autres lieux; madame J. N. Wells, et d'autres, de Paris, Ont., et d'ailleurs; W. H. Darracough, et d'autres, de Moncton, N.-B., et d'ailleurs; mademoiselle Mabel Rogers, et d'autres, de Wooler, Ont., et d'ailleurs; Robert Smith, et d'autres, de Bethel, Ont., et d'ailleurs; Wm. Bond, et d'autres, de Vankoughnet, Ont., et d'ailleurs; A. B. Staples, et autres, de Belmont, Ont., et d'ailleurs; Chester W. Orr, et d'autres, de Riverfield, P.Q., et d'ailleurs; madame Edith MacLeod, et d'autres, de Stouffville, Ont., et d'ailleurs; le révérend I. N. Becksledl, et d'autres, de Fairfax, et d'ailleurs; madame C. A. Cattanach, et d'autres, de Williamstown, et d'ailleurs; Wm. Nortop, et d'autres, de Hespeler, Ont., et d'ailleurs; George Kerr, et d'autres, d'Osgoode, Ont., et d'ailleurs; M. B. Davidson, et d'autres, de Galt, et d'ailleurs; A. G. E. Robertson, et autres, d'Osgoode, Ont., et d'ailleurs; demandant l'adoption d'une loi interdisant la manufacture, l'importation, le transport et la vente de liqueurs alcooliques pour fins de breuvage.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat le bill (J) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances, 1917".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture, mercredi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Etat des obligations et des garanties enregistrées au ministère du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier état (2 avril 1918) soumis au Parlement en vertu de l'article 32 du chapitre 19 des S.R.C., 1906.

*(Documents de la Session No 151, 1919).*

Copie d'un décret du conseil, C.P. 565, relatif à l'allocation de séparation, en conformité avec les dispositions de l'article 47 du chapitre 49, 9-10 Edouard VII.

*(Documents de la Session No 52b, 1919).*

Copie d'une lettre du Secrétaire d'Etat pour les colonies à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 février 1919, avec des copies imprimées du pacte proposé pour la ligue des nations.

*(Documents de la Session No 93a, 1919).*

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: "Loi concernant le droit d'auteur", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les jeunes délinquants, 1908", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *Proprietary*", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

---

Conformément à l'ordre du jour, le bill (3) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la zone des chemins de fer", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (4) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (16) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Statistique", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'interprétation de l'honorable M. McLennan relativement à l'urgence d'améliorer le rouage administratif, et à la question de savoir si le gouvernement est à prendre des mesures à cette fin, ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

## Mardi, 25 mars 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

## Les honorables messieurs

Barnard,	Douglas,	McSweeney,	Smith,
Beaubien,	Farrell,	Michener,	Talbot,
Belcourt,	Fisher,	Montplaisir,	Tanner,
Bénard,	Forget,	Mulholland,	Taylor
Bennett,	Foster,	Murphy,	(Westminster),
Blain,	Fowler,	Nicholls,	Tessier,
Blondin,	Girroir,	Planta,	Thibaudeau,
Bourque,	King,	Poirier,	Thompson,
Bradbury,	Laird,	Power,	Thorne,
Casgrain,	Lavergne,	Pringle,	Todd,
Choquette,	Legris,	Prowse,	Turriff,
Cloran,	L'Espérance,	Ratz,	Watson,
Crosby,	Lougheed	Robertson,	Webster,
Dandurand,	(Sir James),	Roche,	White,
Daniel,	Macdonell,	Ross	Willoughby,
David,	McCall,	(Middleton),	Yeo.
Dessaulles,	McHugh,	Schaffner,	
De Veber,	McLean,	Sharpe,	
Donnelly,	McLennan,	Shatford,	

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la Table:—

Par l'honorable M. Smith:—

Huit pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Nicholls:—

Dix pétitions demandant l'adoption d'un loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Bennett:—

Trois pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Foster:—

Sept pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Talbot:—

Lillian North, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank North, de ladite cité, tailleur.

Par l'honorable M. Macdonell:—

Hugh Blain, et d'autres, de la cité de Toronto, et d'autres lieux.

Par l'honorable M. Ratz:—

Elizabeth Alice Wethor, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Francis Walter Holiday, mouleur.

Par l'honorable M. Ratz:—

Andrew Pepper, de la ville de Neepawa, province du Manitoba, employé de chemin de fer; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alice Conaghy Pepper.

Par l'honorable M. Talbot:—

David Jamieson, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vera Jamieson, de ladite cité.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 24 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Relativement à la pétition de Gladys Agnes Wilson Hawkins, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edmund John Edward Hawkins, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 24 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Relativement à la pétition de Mary Jane Lyons, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ephraim James Lyons, autrefois de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que l'honoraire de \$210 en obtention dudit bill soit remboursé à la pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Belcourt présente au Sénat un bill (K) intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de la *Canada Accident Assurance Company* en celui de *The Canada Accident and Fire Assurance Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat le bill (L) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel, relativement à la protection contre les incendies".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Eva St. Lawrence Cronk, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Arthur McGregor, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Samuel Burgoyne, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

---

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Samuel David McElvoy, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Edwin Scott, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Proderick, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Garland Lewis, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Canham, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Lewes Evans, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Helena Clara Gabriel, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (D) intitulé: "Loi décrétant que les sujets naturalisés originaires de pays ennemis ou de la Russie ne seront pas considérés sujets britanniques dix ans durant", ayant été lu, il est Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Richard Wilson Crashley, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Gretna Harris Hawkins, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Richard Montgomery Roddin, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

---

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quinzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Claudius Henry Sherk, ainsi que els témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", ayant été lu, il est

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", est lu la deuxième fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: "Loi concernant le droit d'auteur", ayant été lu, il est

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (H) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Poirier fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné, que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *Proprietary*", est lu la deuxième fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (3) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la zone des chemins de fer".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (4) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Turriff fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (16) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Statistique".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McSweeney fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation par l'honorable M. Schaffner:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la route de la baie d'Hudson comme voie de transport, et qu'il demandera si le gouvernement peut dire approximativement à quelle date sera terminée la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Sur motion, il est

Ordonné, que la suite du débat sur ladite interpellation soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (2) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la Députation, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (5) intitulé: "Loi autorisant une nouvelle prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *Saint John and Quebec* entre Gagetown et Westfield", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Irrigation", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (9) intitulé: "Loi autorisant l'assainissement des terres fédérales par le drainage", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (17) intitulé: "Loi concernant les Unités de mesure électrique", auquel elle demande le concours du Sénat.

---

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Ratz, présente au Sénat un bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à John Edwin Scott".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Ratz, présente au Sénat un bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Claudius Henry Sherk".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

Mercredi, 26 mars 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	McSweeney,	Shatford,
Beaubien,	Donnelly,	Michener,	Smith,
Béique,	Douglas,	Milne,	Talbot,
Belcourt,	Farrell,	Mulholland,	Tanner,
Bénard,	Fisher,	Murphy,	Taylor
Bennett,	Forget,	Nicholls,	(Westminster),
Blain,	Foster,	Planta,	Tessier,
Blondin,	Fowler,	Poirier,	Thibaudeau,
Bourque,	Girroir,	Pope,	Thompson,
Boyer,	King,	Power,	Thorne,
Bradbury,	Laird,	Pringle,	Todd,
Casgrain,	Lavergne,	Prowse,	Turriff,
Choquette,	Lougheed	Ratz,	Watson,
Cloran,	(Sir James),	Robertson,	Webster,
Crosby,	Macdonell,	Roche,	White,
Dandurand,	McCall,	Ross	Willoughby,
Daniel,	McHugh,	(Middleton),	Yeo.
David,	McLean,	Schaffner,	
Dessaulles,	McLennan,	Sharpe,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la Table :—

Par l'honorable M. Blain :—

Vingt-quatre pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McLean :—

Cent sept pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Murphy :—

Cinquante-sept pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Ratz :—

Vingt-huit pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Robertson :—

Trente-huit pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Turriff :—

Trois pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Pringle:—

Cinquante-quatre pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Talbot:—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Belcourt:—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Robertson:—

Frank Fulson, de la cité de Niagara Falls, dans le comté de Welland, conducteur de chars urbains, demande l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Pearl May Fulson.

Par l'honorable M. White:—

William Wesley Galbraith, de la cité de Westmount, dans la province de Québec, marchand, demande l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Helen Catherine Galbraith.

Le très honorable le vicomte Templetown, et d'autres, de Londres et d'autres lieux, Angleterre (*The North-West Route, Limited*).

Par l'honorable M. Pringle:—

William Elmer Roome, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, soldat revenu du front, demande l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Emily Maud Roome, de ladite cité.

Par l'honorable M. Webster:—

Margaret Flora Burrows, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec William Frank Burrows, de ladite cité.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées sur la Table:—

*L'Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*, demande l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The Provident Life Assurance Company*.

Clara A. Blazard, et autres, de Cobourg, Ontario, demande l'adoption d'une loi interdisant la manufacture, l'importation, le transport et la vente de liqueurs alcooliques pour fins de breuvage.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son dix-huitième rapport.

Il est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MARDI, 25 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Mary Jane McCulloch, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec John Bruce McCulloch, présentement de la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signifi-

cation d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Nicholls, il est

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état donnant:—

(1) Des copies de tous les arrêtés ministériels émis dans les cours des années 1915-16-17-18 et autorisant la libre importation de machineries et des produits manufacturés, ou autorisant cette importation à un taux de douane inférieur à celui qui figure au tarif des douanes;

(2) Une liste classifiée des machineries ou produits manufacturés importés en vertu de ces arrêtés;

(3) La valeur de ces machineries et produits;

(4) Le port ou les ports d'entrée;

(5) Le pays d'origine.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant si le gouvernement s'est défait de tous ses aérodromes, avions et matériel d'aviation, ou si le gouvernement en possède encore, où se trouve et en quoi consiste le matériel qu'il détient; aussi, s'il existe au Canada une organisation ou un personnel d'aviateurs sous la direction du gouvernement; et, dans l'affirmative, quelles sont les personnes qui en font partie; quel est le titre et le rang de chacune de ces personnes; où se trouvent-elles en service respectivement; en quoi consistent les fonctions de chacune de ces personnes?

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (H) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada", ayant été lu.

L'honorable Sir James Lougheed propose

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power propose en amendement,

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant et l'autre après le mot "soit" et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de ladite motion: mais que ledit bill soit modifié comme suit:—

Le premier article est modifié par la substitution du mot "département", au mot "délégation" dans ledit article.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant, elle est résolue dans l'affirmative, et

Ledit bill est lu la troisième fois en conséquence.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (3) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la zone des chemins de fer", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (4) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (16) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Statistique", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (J) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances", ayant été lu, il est

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (G) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les jeunes délinquants, 1908".

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi décrétant que les sujets naturalisés originaires de pays ennemis ou de la Russie ne seront pas considérés sujets britanniques dix ans durant", étant lu,

L'honorable M. Bradbury propose

Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Avec la permission du Sénat, ladite motion est retirée.

Ordonné que ledit bill soit rayé de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon".

---

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Fowler fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait pris ledit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération par un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: "Loi concernant le droit d'auteur", ayant été lu, il est

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*", ayant été lu, il est

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur l'interpellation par l'honorable M. Schaffner:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la route de la baie d'Hudson comme voie de transport, et qu'il demandera si le gouvernement peut dire approximativement à quelle date sera terminée la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Ordonné qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat s'ajourne.

## Jeudi, 27 mars 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

## Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McLennan,	Sharpe,
Beaubien,	Douglas,	McSweeney,	Shatford,
Béique,	Farrell,	Michener,	Smith,
Bénard,	Fisher,	Milne,	Talbot,
Bennett,	Forget,	Montplaisir,	Tanner,
Blain,	Foster,	Murphy,	Taylor
Blondin,	Fowler,	Nicholls,	(Westminster),
Bourque,	Girroir,	Planta,	Tessier,
Boyer,	King,	Poirier,	Thibaudeau,
Bradbury,	Laird,	Pope,	Thompson,
Casgrain,	Lavergne,	Power,	Thorne,
Choquette,	Legris,	Pringle,	Todd,
Cloran,	L'Espérance,	Prowse,	Turriff,
Crosby,	Lougheed	Ratz,	Watson,
Dandurand,	(Sir James),	Robertson,	Webster,
Daniel,	Macdonell,	Roche,	White,
David,	McCall,	Ross	Willoughby.
Dessaulles,	McHugh,	(Middleton),	
De Veber,	McLean,	Schaffner,	

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la Table :—

Par l'honorable M. Blain :—

Cent dix pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McCall :—

Trente-sept pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Webster :—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Willoughby :—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Watson :—

*The Fire Insurance Company of Canada.*

Par l'honorable M. Ratz :—

Martha Campbell, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry James Campbell:

Herbert John Lawrence, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jennie Lawrence.

Thomas Davies, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, soldat; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henrietta Dorothea Davies;

Frederick Millman, de la cité de Toronto, province d'Ontario, chauffeur; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Millman.

Par l'honorable M. Bradbury:—

George Irvine Tuck, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, maître d'école; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edna Marie Tuck.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées sur la Table:—

Hugh Blain et autres, de Toronto et d'autres lieux, épiciers en gros; demandent une charte sous le nom de *The National Wholesale Grocers Assosiation of Canada*.

C. Hansel et d'autres, de Campden, Ontario, et d'autres lieux; madame E. O. Weston et d'autres, de Toronto et d'autres lieux; D. M. Mitchell et d'autres, de Granby, Qué., et d'autres lieux; Ralph Garvey et d'autres, de Meaford, Ont., et d'ailleurs; demandent l'adoption d'une loi interdisant la manufacture, l'importation, le transport et la vente de liqueurs alcooliques pour fins de breuvage.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat:

Décret du conseil 589 du 19 mars 1919. Retranchement de certains paragraphes de l'ordre concernant la défense du Canada 1917.

(*Documents de la Session No 52c, 1919*).

L'honorable M. Beaubien présente au Sénat un bill (O) intitulé: "Loi pourvoyant à ce que, durant les mois d'été, l'heure soit en avance de l'heure légale convenue."

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Pringle présente au Sénat un bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva St. Lawrence Cronk".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Fowler présente au Sénat un bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Helena Clara Gabriel".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Pope présente au Sénat un bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Gretna Harris Hawkins".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Pringle présente au Sénat un bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Burgoyne".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Pringle présente au Sénat un bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur McGregor".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Pringle, pour l'honorable M. Turriff présente au Sénat un bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Proderick".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Willoughby présente au Sénat un bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à William Lewes Evans".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (32) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1920", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Loi concernant les jeunes délinquants, 1918" est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E) intitulé: "Loi concernant le droit d'auteur", est lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable Sir James Loughed, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à un comité spécial du Sénat composé des honorables messieurs Béique, Belcourt, Bennett, Bostock, Dandurand, Fowler, Loughed (Sir James), C.C.M.G., McLennan, Poirier, Power, Ross (Middleton), Tessier, White et Willoughby; et que la règle 23 (d) soit suspendue relativement à ladite motion.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du Bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit rayé de l'ordre du jour et que ledit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (K) intitulé: "Loi changeant le nom de la *Canada Accident Assurance Company* en celui de *The Canada Accident and Fire Assurance Company*", est lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (L) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel au sujet des mesures préventives contre l'incendie", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (2) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la Députation, 1914", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (5) intitulé: "Loi autorisant une nouvelle prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *Saint John and Quebec* entre Gagetown et Westfield", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Irrigation", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (9) intitulé: "Loi autorisant l'assainissement des terres fédérales par le drainage", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (17) intitulé: "Loi concernant les Unités de mesure électrique", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à John Edwin Scott", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Claudius Henry Sherk", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (J) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Assurances", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise de l'étude en comité général du Bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation par l'honorable M. Schaffner:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la route de la baie d'Hudson comme voie de transport, et qu'il demendera si le gouvernement peut dire approximativement à quelle date sera terminée la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Sur motion, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à deux heures et demie demain après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

Vendredi, 28 mars 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Fisher,	McLennan,	Sharpe,
Bénard,	Foster,	McSweeney,	Shatford,
Blain,	Fowler,	Michener,	Talbot,
Blondin,	Girroir,	Milne,	Tanner,
Bourque,	King,	Montplaisir,	Taylor
Boyer,	Laird,	Murphy,	(Westminster),
Bradbury,	Lavergne,	Planta,	Tessier,
Casgrain,	Legris,	Poirier,	Thibaudeau,
Choquette,	L'Espérance,	Power,	Thompson,
Crosby,	Lougheed	Pringle,	Thorne,
Dandurand,	(Sir James),	Prowse,	Todd,
Daniel,	Macdonell,	Ratz,	Watson,
David,	McCall,	Ross	Webster,
De Veber,	McHugh,	(Middleton),	Willoughby,
Farrell,	McLean,	Schaffner,	Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la Table :—

Par l'honorable M. Blain :—

Mabel Anna Ferguson, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Henry Ferguson.

La pétition suivante est lue et déposée sur la Table :—

Le très honorable viconte Templeman, de Londres, Angleterre, et d'autres, d'autres lieux, demandent une charte sous le nom de *The North West Route, Limited*.

L'honorable M. Tanner, du comité permanent des Ordres permanents, présente son quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier et il est comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

VENDREDI, 28 mars 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas :—

La *Essex Terminal Railway Company*; demande l'adoption d'une loi qui prolonge de deux ans et cinq ans, respectivement, le délai fixé pour commencer et terminer la construction de son chemin de fer, de deux et cinq années respectivement.

E. E. Hall, W. H. McWilliams et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba; demande l'adoption d'une loi que les constitue en corporation sous le nom de *Grain Insurance and Guarantee Company*.

La *English Valley and Hudson Bay Railway Company* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

La *London and Port Stanley Railway Company* et la corporation de la cité de London, demandent l'adoption d'une loi qui confirme un contrat fait entre elles.

La *Calgary and Fernie Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses lignes de chemin de fer.

La *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des valeurs ne dépassant pas \$30,000 par mille, pour la construction d'une ligne de chemin de fer partant d'un point sur son embranchement de Shell River et se dirigeant vers le nord, dans la province du Manitoba.

L'*Esquimalt and Nanaimo Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire de nouvelles lignes et à émettre des garanties sur ses travaux pour un montant n'exécédant pas \$50,000 par mille.

Robert Alexander Bachelor et d'autres, de la cité de Vancouver; demandant une charte sous le nom de *Canadian Merchant Service Guild*.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; demande d'être autorisée à émettre des débetures ne dépassant pas \$30,000 par mille sur certaines lignes additionnelles de son chemin de fer.

Hugh Blain et autres, de Toronto et d'autres lieux, épiciers en gros; demandent une charte sous le nom de *The National Wholesale Grocers Association of Canada*.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,

*Faisant fonction de président.*

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant:—

(1) Quel est le nombre de (a) personnes et de (b) compagnies dans chaque province du Canada que le gouvernement estime sujettes à l'impôt sur le revenu payable en 1918?

(2) Quel est le nombre de (a) personnes et de (b) compagnies dans chaque province qui ont soumis un état de leur revenu en 1918?

(3) Quel est le nombre de (a) personnes et de (b) compagnies dans chaque province qui ont acquitté l'impôt sur le revenu payable en 1918?

(4) Quel est le nombre respectif dans chaque province de: (a) professionnels; (b) d'hommes d'affaires; (c) de compagnies; (d) d'artisans; (e) d'agriculteurs, qui ont (i) soumis un état de leur revenu en 1918, et (ii) acquitté l'impôt sur le revenu payable en 1918?

(5) Quel est le nombre respectif dans chaque province de: (a) membres du Sénat; (b) de membres de la Chambre des Communes, et (c) de membres des législatures provinciales, qui (i) ont soumis un état de leur revenu en 1918, et (ii) ont acquitté l'impôt sur le revenu payable en 1918?

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à John Edwin Scott", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Claudius Henry Sherk", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Jane McCulloch, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel au sujet des mesures préventives contre l'incendie", est lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (5) intitulé: "Loi autorisant une nouvelle prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *Saint John and Quebec* entre Gagetown et Westfield".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Poirier fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné, que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Irrigation", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances", est lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation par l'honorable M. Schaffner:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la route de la baie d'Hudson comme voie de transport, et qu'il demandera si le gouvernement peut dire approximativement à quelle date sera terminée la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Sur motion, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite interpellation soit remise à lundi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à lundi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

Lundi, 31 mars 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Harmer,	Milne,	Shatford,
Beith,	Laird,	Montplaisir,	Tanner,
Bénard,	Lavergne,	Mulholland,	Taylor
Bourque,	Legris,	Murphy,	(Westminster),
Bradbury,	Lougheed	Planta,	Thompson,
Casgrain,	(Sir James),	Poirier,	Thorne,
Crosby,	Macdonell,	Pringle,	Todd,
Dandurand,	McHugh,	Prowse,	Turriff,
Daniel,	McLean,	Roche,	Watson,
De Veber,	McLennan,	Ross	Webster,
Farrell,	McMeans,	(Middleton),	White,
Foster,	McSweeney,	Schaffner,	Willoughby,
Girroir,	Michener,	Sharpe,	Yeo.
Gordon,			

#### PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et déposée sur la Table:—

La *Fire Insurance Company of Canada*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à traduire le nom de la compagnie en français et lui donne des pouvoirs plus étendus.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son dix-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

VENDREDI, 28 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Albert Greensward, de la ville de Brampton, dans le comté de Peel, province d'Ontario, cordonnier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Annie Frances Cousins Greensward, autrefois de ladite ville de Brampton, dans ledit comté, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou regus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que l'honoraire de \$210 en obtention dudit bill soit remboursé au pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable Sir James Loughheed présente au Sénat:—

Le tableau indiquant le nombre d'hommes employés dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1918, avec la liste des paiements et des dépenses de voyages.

*(Documents de la Session, No 166, 1919).*

L'honorable M. Pringle présente au Sénat un bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel David McElvoy".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Mulholland présente au Sénat un bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane McCulloch".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. McMeans présente au Sénat un bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Garland Lewis".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. McMeans présente au Sénat un bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à William Canham".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

• Conformément à l'ordre du jour, le bill (5) intitulé: "Loi autorisant une nouvelle prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *Saint John and Quebec* entre Gagetown et Westfield", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (32) intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1920", est lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable Sir James Loughheed, il est

Ordonné que les règles 24 (a) (b) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (2) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la Députation, 1914".

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme comité général relativement au bill (9) intitulé: "Loi autorisant l'assainissement des terres fédérales par le drainage".

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Murphy fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. McLennan, relativement à l'urgence d'améliorer le rouage administratif et à la question de savoir si le gouvernement est à prendre des mesures à cette fin, ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation par l'honorable M. Schaffner:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la route de la baie d'Hudson comme voie de transport, et qu'il demandera si le gouvernement peut dire approximativement à quelle date sera terminée la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Sur motion, il est

Ordonné, que la suite du débat sur la dite interpellation soit remise à demain.

Le Sénat s'ajourne.

## Mardi, 1er avril 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	McLennan,	Schaffner,
Beaubien,	Forget,	McMeans,	Sharpe,
Beith,	Foster,	McSweeney,	Shatford,
Belcourt,	Fowler,	Michener,	Talbot,
Bénard,	Girroit,	Milne,	Tanner,
Bennett,	Godbout,	Montplaisir,	Taylor
Blain,	Harmer,	Mulholland,	(Westminster),
Blondin,	King,	Murphy,	Tessier,
Bourque,	Laird,	Nicholls,	Thompson,
Casgrain,	Lavergne,	Planta,	Thorne,
Cloran,	Legris,	Poirier,	Todd,
Crosby,	L'Espérance,	Power,	Turriff,
Dandurand,	Lougheed	Prowse,	Watson,
Daniel,	(Sir James),	Ratz,	Webster,
David,	Macdonell,	Robertson,	White,
Dessaulles,	McCall,	Roche,	Willoughby,
De Veber,	McHugh,	Ross	Yeo.
Douglas,	McLean,	(Middleton),	

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la Table:—

Par l'honorable M. Thorne:—

Cinq pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Milne:—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Forget:—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Beith:—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Michener:—

Quarante-deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son vingtième rapport.

Il est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 31 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Relativement à la pétition d'Elizabeth Winters, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec

Joseph Henry Winters, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Fowler, il est

Ordonné qu'un comité de douze membres de cette Chambre soit institué pour recueillir des témoignages et préparer un rapport, pour la session courante, sur la navigabilité de la baie et du détroit d'Hudson et sur leurs ressources de pêche, ainsi que sur les avantages que les ports de ladite baie d'Hudson peuvent offrir comme têtes de ligne de chemin de fer; et que ce comité soit autorisé à assigner des témoins et à faire produire des documents, et que les honorables messieurs Bostock, Casgrain, Dandurand, Daniel, De Veber, Fowler, Loughheed (Sir James, C.C.M.G., C.P.), Schaffner, Sharpe, Michener, Willoughby et Watson composent ledit comité.

Sur motion de l'honorable Sir James Loughheed, il est

Ordonné que le nom de l'honorable M. Willoughby soit ajouté à la liste des membres du comité permanent des Divorces, pour y remplacer le défunt l'honorable M. Taylor (Leeds).

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Wilson Crashley".

Ledit bill est sur division lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (2) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la Députation, 1914", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: "Loi autorisant l'assainissement des terres fédérales par le drainage", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Gladys Agnes Wilson Hawkins, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Jane Lyons, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (O) intitulé: "Loi pourvoyant à ce que, durant les mois d'été, l'heure soit en avance de l'heure légale acceptée", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva St. Lawrence Cronk", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Helena Clara Gabriel", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Gretna Harris Hawkins", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Burgoyne", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur McGregor", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Proderick", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à William Lewes Evans", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (17) intitulé: "Loi concernant les Unités de mesure électrique".

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLennan fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général relativement au bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon".

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Irrigation".

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Murphy fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation par l'honorable M. Schaffner:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la route de la baie d'Hudson comme voie de transport, et qu'il demandera si le gouvernement peut dire approximativement à quelle date sera terminée la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

Mercredi, 2 avril 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	McLennan,	Schaffner,
Beaubien,	Fisher,	McMeans,	Sharpe,
Beith,	Forget,	McSweeney,	Shatford,
Belcourt,	Foster,	Michener,	Tanner,
Bénard,	Fowler,	Milne,	Taylor
Bennett,	Girroit,	Montplaisir,	(Westminster),
Blain,	Godbout,	Mulholland,	Tessier,
Blondin,	Harmer,	Murphy,	Thibaudeau,
Bourque,	King,	Planta,	Thompson,
Bradbury,	Laird,	Poirier,	Thorne,
Casgrain,	Lavergne,	Pope,	Todd,
Cloran,	Legris,	Power,	Turriff,
Crosby,	L'Espérance,	Pringle,	Watson,
Daniel,	Lougheed	Prowse,	Webster,
David,	(Sir James),	Ratz,	White,
Dessaulles,	McCall,	Robertson,	Willoughby,
De Veber,	McHugh,	Roche,	Yeo.
Douglas,	McLean,	Ross	
		(Middleton),	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la Table:—

Par l'honorable M. Daniel:—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Foster:—

Quatre pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Prowse:—

De James Frederick Neild, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Everline Gertrude Neild.

De Gertrude Slater, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Slater.

Par l'honorable M. White:—

De Gabriel Jarry, de la cité de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Ernestine Berthe Brossard.

Par l'honorable M. Pope:—

De l'*Athabaska and Grand Prairie Railway Company*.

L'honorable M. Fowler, du comité spécial nommé pour prendre en considération la question de la navigabilité de la baie et du détroit d'Hudson et sur leurs ressources de pêche, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,  
MÉRCREDI, 2 avril 1919.

Le comité spécial du Sénat, institué pour recueillir des témoignages et préparer un rapport, pour la session courante, sur la navigabilité de la baie et du détroit d'Hudson et sur leurs ressources de pêche, ainsi que sur les avantages que les ports de ladite baie d'Hudson peuvent offrir comme têtes de ligne de chemin de fer, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. FOWLER,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Foster du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 18—après "opium" insérer les mots "ou quelque dérivé du goudron extrait de la houille".

Page 3, ligne 49—Après "l'enveloppe" insérer les mots "ou dans les annonces".

Page 4, ligne 3—Supprimer les mots "dérivatif quelconque d'opium" et substituer les mots "dérivé quelconque de l'opium ou du goudron extrait de la houille".

Page 4, ligne 7—À l'article "7A (1)", substituer le suivant:—

"7A. (1) Le ministre a le pouvoir de nommer un bureau consultatif se composant de trois membres, dont l'un doit être choisi parmi les professeurs de matière médicale et de thérapeutique d'une université canadienne ou d'une école de médecine affiliée à une université canadienne, dont un autre doit être choisi parmi les professeurs de pharmacie d'une université canadienne ou d'un collège ou d'une école de pharmacie, et dont le troisième, qui sera le président du bureau, doit être l'analyste fédéral en chef, ou, en son absence ou pour cause d'incapacité de sa part, l'analyste fédéral adjoint."

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. White présente au Sénat un bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Agnes Wilson Hawkins".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Sur motion, il est

Ordonné que le droit de deux cent dix dollars, que Richard Montgomery Rodden a payés en demandant une loi qui dissolve son mariage contracté avec Grace Julia Brown Rodden, lui soit remboursé moins le coût de la traduction et de l'impression.

L'honorable Sir James Lougheed, présente au Sénat, une réponse à un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant combien il en a coûté pour mettre en force la Loi du Service national et l'arrêté ministériel établissant la Commission d'enregistrement du Canada.

*(Documents de la Session No 170, 1919.)*

Conformément à l'ordre du jour, le bill (17) intitulé: "Loi concernant les Unités de mesure électrique", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Irrigation", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel David McElroy", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane McCulloch", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Garland Lewis", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à William Canham", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Loi pourvoyant à ce que, durant les mois d'été, l'heure soit en avance de l'heure légale acceptée, est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation par l'honorable M. Schaffner:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la route de la baie d'Hudson comme voie de transport, et qu'il demandera si le gouvernement peut dire approximativement à

---

quelle date sera terminée la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des arpentages fédéraux", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (12) intitulé: "Loi concernant *W. C. Edwards & Co., Limited*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (29) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer. (Crédit relatif aux passages à niveau", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (30) intitulé: "Loi portant modification de la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

Jeudi, 3 avril 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	McLennan,	Schaffner,
Béique,	Fisher,	McMeans,	Sharpe,
Beith,	Forget,	McSweeney,	Shatford,
Belcourt,	Foster,	Michener,	Smith,
Bénard,	Fowler,	Milne,	Tanner,
Bennett,	Girroir,	Mitchell,	Taylor
Blain,	Godbout,	Montplaisir,	(Westminster),
Blondin,	Harmer,	Mulholland,	Tessier,
Bourque,	King,	Murphy,	Thibaudeau,
Bradbury,	Laird,	Planta,	Thompson,
Casgrain,	Lavergne,	Poirier,	Thorne,
Cloran,	Legris,	Pope,	Todd,
Crosby,	L'Espérance,	Power,	Turriff,
Dandurand,	Lougheed	Pringle,	Watson,
Daniel,	(Sir James),	Prowse,	Webster,
David,	Macdonell,	Ratz,	White,
Dessaulles,	McCall,	Robertson,	Willoughby,
De Veber,	McHugh,	Roche,	Yeo.
Douglas,	McLean,	Ross	
		(Middleton),	

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 3 avril 1919.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, à trois heures et demie cet après-midi, pour sanctionner certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,

*Pour le secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable

Président du Sénat.

Les pétitions suivantes sont présentées :—

Par l'honorable M. Taylor :—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Fisher:—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. De Veber:—

De la *Canadian Western Railway Company*; et

De la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et déposées sur la Table:—

De Mary Wylie Scott et d'autres, de Taylorton et d'autres lieux; de Walter Scott et d'autres, de Hardisty, Alta, et d'autres lieux; de Jas. H. Hudson et d'autres, d'Alexandra, I.P.-E., et d'ailleurs; de l'église méthodiste St. James, de Simcoe et d'autres, d'ailleurs; de J. P. Phillips et d'autres, de Port Hill, I.P.-E., et d'ailleurs; de madame R. B. Leitch et d'autres, de Renfrew, Ont., et d'ailleurs; de Judson Webster et d'autres, de la baie Saint-Pierre, I.P.-E., et d'ailleurs; du révérend M. E. Siple et d'autres, de Selkirk, Ont., et d'ailleurs; d'Alex. M. Stewart et d'autres, du township d'East William; de Wm H. Wardell et d'autres, de Strathroy, Ont., et d'ailleurs; de Robt. Payne et d'autres, de Port Lambton et d'ailleurs; du révérend H. C. Speller et d'autres de Swift Current, Sask., et d'ailleurs; de Hubert A. Day et d'autres, de Haileybury et d'ailleurs; de madame Andrew Miles et d'autres, de Wilsonville et d'ailleurs; de Jas. D. McCrae et d'autres, de Petrolia et d'autres lieux, demandant l'adoption d'une loi interdisant la manufacture, l'importation, le transport et la vente des liqueurs alcooliques pour fins de breuvage.

L'honorable M. Foster, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (J) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Assurances, 1917", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (K) intitulé: "Loi changeant le nom de *The Canada Accident Assurance Company* en celui de *The Canada Accident and Fire Assurance Company*", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (L) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel relativement aux mesures préventives contre les incendies", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—

" 515A. Chaque fois qu'un officier ou une autre autorité du service fédéral, provincial ou municipal des incendies recommande au propriétaire, locataire, régisseur ou exploitant d'un immeuble, édifice, usine, chantier maritime, vaisseau, dock, quai, jetée, scierie ou cour dans laquelle on garde ou emmagasine du bois en grume ou du bois de service, d'y faire quelque modification, changement ou addition convenable, d'y enlever certains matériaux ou d'y installer certains dispositifs en vue de réduire les risques d'incendie ou de pertes de vie que l'incendie peut entraîner, et que cette recommandation a été approuvée par un fonctionnaire au service de Sa Majesté en vertu d'une autorisation que ce fonctionnaire tenait du gouverneur en conseil; et que notification de cette recommandation et de son approbation a été remise personnellement à tel propriétaire, locataire ou autre personne; et que, à l'expiration de trente jours

après qu'il a reçu cet avis, ce propriétaire, locataire ou autre personne refuse, néglige ou manque autrement de se conformer à cette recommandation à la satisfaction du fonctionnaire susdit au service de Sa Majesté, ce propriétaire, locataire ou autre personne se rend coupable d'un délit et est passible, sur conviction par voie sommaire, d'une amende de mille dollars au maximum, ou d'un emprisonnement de six mois au maximum, ou de ces deux peines cumulativement".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son vingt et unième rapport.

Il est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 31 mars 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport.

Relativement à la pétition de Rose Kent Miller, de la ville de St. Mary, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William Price Miller, présentement de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 21 mars 1918, demandant un état donnant le détail des dépenses qui ont été faites, jusqu'à la date du 1er mars, à l'occasion des dernières élections, de la Loi de la conscription et du Service national, et que ladite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

(Documents de la Session No 173, 1919.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Proderick", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel David McElroy", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane McCulloch", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Garland Lewis", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à William Canham", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Wilson Crashley", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le très honorable Sir Louis Davies, C.C.M.G., juge en chef du Canada, Député-gouverneur général, étant venu et étant assis aux pieds du Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Député-gouverneur que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son orateur.

Le greffier de la Couronne en Chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit:—

Loi modifiant la Loi de la zone des chemins de fer.

Loi modifiant la Loi du Yukon.

Loi modifiant la Loi de la Statistique.

Loi autorisant une nouvelle prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *Saint John and Quebec* entre Gagetown et Westfield.

Loi portant modification de la Loi de la Députation.

Loi autorisant l'assainissement des terres fédérales par le drainage.

Loi concernant les Unités de mesure électrique.

Loi modifiant la Loi minière du Yukon.

Loi modifiant la Loi de l'Irrigation.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député-gouverneur général sanctionne ces bills.”

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse alors la parole au très honorable Député-gouverneur général, comme suit:—

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

“Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

“Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1920”, que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Alors, le greffier de la Couronne en Chancellerie lit le titre du bill, le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur le Député-gouverneur général, dit:—

“Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député-gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill”.

Il plaît au très honorable Député-gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (G) intitulé: “Loi pourvoyant à ce que durant les mois d'été, l'heure soit en avance de l'heure légale acceptée”.

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a pris ledit bill en considération, y a fait quelque progrès, et demande la permission de siéger de nouveau.

---

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié encore en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements que le comité permanent des Banques et du Commerce a apporté au bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*".

Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McLennan:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'urgence d'améliorer le rouage administratif, et à la question de savoir si le gouvernement est à prendre des mesures à cette fin, ayant été lu, il est

Ordonné que ledit débat soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation par l'honorable M. Schaffner:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la route de la baie d'Hudson comme voie de transport, et qu'il demandera si le gouvernement peut dire approximativement à quelle date sera terminée la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir James Loughheed, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à deux heures de l'après-midi demain.

Le Sénat s'ajourne.

Vendredi, 4 avril 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUCC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Fowler,	Michener,	Smith,
Bénard,	Girroir,	Milne,	Tanner,
Bennett,	Godbout,	Mitchell,	Taylor
Blain,	King,	Mulholland,	(Westminster),
Bourque,	Laird,	Murphy,	Tessier,
Bradbury,	Lavergne,	Power,	Thibaudeau,
Casgrain,	Legris,	Pringle,	Thompson,
Crosby,	L'Espérance,	Ratz,	Thorne,
Dandurand,	Lougheed	Robertson,	Todd,
Daniel,	(Sir James),	Roche,	Turriff,
David,	McCall,	Ross	Watson,
De Veber,	McHugh,	(Middleton),	Webster,
Douglas,	McLean,	Schaffner,	White,
Farrell,	McLennan,	Sharpe,	Willoughby,
Fisher,	McMeans,	Shatford,	Yeo.
Foster,	McSweeney,		

*Deux heures de l'après-midi.*

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Blain:—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende l'usage de boissons enivrantes.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue et déposée sur la Table:—

De Charles Austin Barnard, C.R., et autres, de Montréal, province de Québec, demandant une charte sous le nom de *The Athabaska and Grand Prairie Railway Company*.

L'honorable M. Fowler, du comité spécial chargé de se renseigner et de faire rapport, au cours de la présente session, sur la navigabilité et sur les pêcheries de la baie et le détroit d'Hudson, et sur les avantages qu'offrent les ports de la baie d'Hudson comme terminus de voie ferrée, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SALLE DES COMITÉS No 70,

VENDREDI, 4 avril 1919.

Le comité spécial du Sénat chargé de se renseigner et de faire rapport, au cours de la présente session, sur la navigabilité et sur les pêcheries de la baie et le détroit d'Hudson, et sur les avantages qu'offrent les ports de la baie d'Hudson comme terminus de voie ferrée, a l'honneur de soumettre son deuxième rapport.

Votre comité recommande que permission lui soit accordée de faire imprimer de jour en jour les témoignages rendus devant lui.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. FOWLER,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Résolu que le nom de l'honorable M. Blain soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du comité mixte du restaurant, pour y remplacer feu l'honorable M. Taylor (Leeds).

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes pour informer cette honorable Chambre que le nom de l'honorable M. Blain a été ajouté sur la liste des sénateurs qui sont membres du comité des deux Chambres du Restaurant du Parlement.

L'honorable Sir James Lougheed, dépose sur la Table du Sénat,

Une réponse à un ordre du Sénat du 18 mars 1919, pour que soit produit un état indiquant:—

(a) le nombre de marins malades qui furent traités durant l'exercice 1917-18;

(b) les endroits où ces marins ont été traités, et le nombre de marins traités à chaque endroit;

(c) le coût, par jour, du traitement de chaque marin, y compris les honoraires des médecins, le prix de la pension, des médicaments et de la surveillance des gardes, que ces traitements aient été donnés dans les hôpitaux de marine du gouvernement ou dans d'autres hôpitaux.

*(Documents de la Session No 45a, 1919.)*

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva St. Lawrence Cronk", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Helena Clara Gabriel", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Gretna Harris Hawkins", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Burgoyne", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur McGregor", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à William Lewis Evans", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Assurances, 1917", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: "Loi changeant le nom de *The Canada Accident Assurance Company* en celui de *The Canada Accident and Fire Assurance Company of Canada*", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Wilson Crashley", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Albert Greensward, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Agnes Wilson Hawkins", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Loi concernant *W. C. Edwards & Co., Limited*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des arpentages fédéraux", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer. (Crédit relatif aux passages à niveau)", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: "Loi portant modification de la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement que le comité permanent des Banques et du Commerce a apporté au bill (L) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel relativement aux mesures préventives contre l'incendie".

Ledit amendement est agréé.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

Mardi, 8 avril 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Edwards,	McCall,	Robertson,
Beaubien,	Farrell,	McHugh,	Roche,
Beith,	Fisher,	McLean,	Ross
Belcourt,	Forget,	McLennan,	(Middleton),
Bennett,	Foster,	McMeans,	Schaffner,
Blain,	Fowler,	McSweeney,	Sharpe,
Bourque,	Girroir,	Michener,	Smith,
Boyer,	Gordon,	Milne,	Tanner,
Bradbury,	Harmer,	Mitchell,	Tessier,
Cloran,	King,	Montplaisir,	Thibaudeau,
Crosby,	Laird,	Murphy,	Thompson,
Dandurand,	Landry,	Planta,	Thorne,
Daniel,	Lavergne,	Poirier,	Todd,
David,	Legris,	Pope,	Webster,
De Veber,	Lougheed	Power,	White,
Donnelly,	(Sir James),	Prowse,	Willoughby,
Douglas,	Lynch-Staunton,	Ratz,	Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées :—

Par l'honorable M. McMeans :—

Walter Starkey, du village de Star City, province de la Saskatchewan, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Elizabetz Starkey.

Par l'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Nicholls :—

*The Empire Life Insurance Company of Canada.*

Par l'honorable M. Bradbury :—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et déposées :—

La *Canadian Western Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour commencer et achever la construction de sa voie ferrée.

La *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour commencer et achever ses travaux.

H. V. Truell et autres, de Knowlton, P.Q., et d'autres lieux; Eva Fee et d'autres, de Pine Lake, Alta, et d'ailleurs; Wilcox Mosher et autres, de Brookville, N.-E., et d'ailleurs; C. Young et autres, de Banff, Alta; madame F. J. McNight et autres, de New Jersey, et d'ailleurs; Geo. A. McMillan et autres, de Greenbank, Ont., et d'ailleurs; J. D. Gillan et autres, d'Agassiz, C.-B., et d'autres lieux; Nettie Husband et d'autres, de Kilbride, Ont., et d'autres lieux; R. J. McMillan et d'autres, de Onandaga, Ont.; S. B. Brooks et d'autres, de Burford, Ont., et d'autres lieux; demandent l'adoption d'une

loi qui défende la manufacture, l'importation, le transport des liqueurs alcooliques pour fins de breuvage.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son vingt-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
LUNDI, 7 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Rosa Hirst, de la cité de Toronto, dans le comté de Peel, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Thomas Leslie Hirst, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que l'honoraire de \$210 en obtention dudit bill soit remboursé à la pétitionnaire, moins la somme de \$25, pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son vingt-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
LUNDI, 7 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport.

Relativement à la pétition d'Eleanor Margaret Webster, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Henry Bolton Webster, de ladite cité, ingénieur, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son vingt-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
LUNDI, 7 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Martha Campbell, de la ville de North Bay, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Henry James Campbell, de la cité de Toronto, dans ladite province, gérant, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, excepté la règle 140 qui a rapport au paiement des honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que l'honoraire de \$210 en obtention dudit bill soit remboursé à la pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son vingt-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 7 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de William Rogers Latimer, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, employé dans le service civil, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Adeline Gladys Latimer, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat le rapport du bureau d'enregistrement du Canada, 1918.

*(Documents de la Session No 181. 1919.)*

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Greensward".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Lyons".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Agnes Wilson Hawkins", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel relativement aux mesures préventives contre les incendies", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la révision des sentences excessives ou inadéquates", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingtième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition d'Elizabeth Winters, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt et unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Rose Kent Miller, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (O) intitulé: "Loi pourvoyant à ce que, durant les mois d'été, l'heure soit en avance de l'heure légale convenue", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des arpentages fédéraux".

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général relativement au bill (29) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer. (Crédit relatif aux passages à niveau)".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (30) intitulé: "Loi portant modification de la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pope fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation par l'honorable M. Schaffner:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la route de la baie d'Hudson comme voie de transport, et qu'il demandera si le gouvernement peut dire approximativement à quelle date sera terminée la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (13) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (25) intitulé: "Loi modifiant la Loi du cours monétaire, 1910", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 f et 24 a soient suspendues relativement audit bill.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (22) intitulé: "Loi concernant la *London and Port Stanley Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (24) intitulé: "Loi concernant les avances pour l'achat de grains de semence", auquel elle demande le concours du Sénat.

Lédit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 f et 24 a soient suspendues relativement audit bill.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (27) intitulé: "Loi portant continuation du maintien en vigueur d'une certaine proclamation édictée sous le régime de la Loi financière, 1914, et autorisant l'interdiction de l'exportation de l'or", auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 f et 24 a soient suspendues relativement audit bill.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à deux heures de l'après-midi demain.

Le Sénat s'ajourne.

Mercredi, 9 avril 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	McLean,	Schaffner,
Beaubien,	Fisher,	McLennan,	Sharpe,
Beith,	Forget,	McMeans,	Shatford,
Belcourt,	Fowler,	McSweeney,	Smith,
Bennett,	Girroit,	Michener,	Tanner,
Blain,	Gordon,	Milne,	Tessier,
Bourque,	Harmer,	Mitchell,	Thibaudreau,
Boyer,	King,	Montplaisir,	Thompson,
Bradbury,	Laird,	Mulholland,	Thorne,
Cloran,	Landry,	Murphy,	Todd,
Crosby,	Lavergne,	Planta,	Turriff,
Dandurand,	Legris,	Poirier,	Watson,
Daniel,	L'Espérance,	Pope,	Webster,
David,	Lougheed	Power,	White,
De Veber,	(Sir James),	Prowse,	Willoughby,
Donnelly,	Lynch-Staunton,	Ratz,	Wilson,
Douglas,	McCall,	Robertson,	Yeo.
Edwards,	McHugh,	Roche,	

*Deux heures de l'après-midi.*

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Blain:—

Une pétition en obtention d'une loi qui défende l'usage des boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McHugh:—

*The Ottawa Northern and Western Railway Company.*

Par l'honorable M. Bradbury:—

*The Western Dominion Railway Company.*

Par l'honorable M. Dandurand:—

Cinq pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des arpentages fédéraux", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer. (Crédit relatif aux passages à niveau)", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: "Loi portant modification de la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: "Loi concernant les avances pour l'achat de grains de semence", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Cours monétaire, 1910", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Loi portant continuation du maintien en vigueur d'une certaine proclamation édictée sous le régime de la Loi financière, 1914, et autorisant l'interdiction de l'exportation de l'or", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. McLennan relativement à l'urgence d'améliorer le rouage administratif, et à la question de savoir si le gouvernement est à prendre des mesures à cette fin.

Sur motion, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise au premier jour de mai prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (28) intitulé: "Loi ayant pour objet de ratifier deux arrêtés du Gouverneur général en conseil concernant le réseau du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 f et 24 a soient suspendues relativement audit bill.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (15) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Western Dominion Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le vingt-neuf avril.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Kent Miller".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Winters".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à deux heures de l'après-midi demain.

Le Sénat s'ajourne.

Jeudi, 10 avril 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Fisher,	McLennan,	Sharpe,
Beith,	Forget,	McMeans,	Shatford,
Belcourt,	Foster,	McSweeney,	Smith,
Bennett,	Fowler,	Michener,	Tanner,
Blain,	Girroir,	Milne,	Tessier,
Blondin,	Gordon,	Mitchell,	Thibaudeau,
Bourque,	Harmer,	Montplaisir,	Thompson,
Boyer,	King,	Mulholland,	Thorne,
Bradbury,	Laird,	Planta,	Todd,
Casgrain,	Legris,	Poirier,	Turriff,
Cloran,	L'Espérance,	Pope,	Watson,
Crosby,	Lougheed	Power,	Webster,
De Veber,	(Sir James),	Prowse,	White,
Donnelly,	Lynch-Staunton,	Ratz,	Willoughby,
Douglas,	McCall,	Robertson,	Yeo.
Edwrds,	McHugh,	Roche,	
Farrell,	McLean,	Schaffner,	

PRIÈRES.

*Deux heures de l'après-midi.*

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Belcourt:—

Vingt-cinq pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Ratz:—

Soixante-deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Shatford:—

Trois pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Gordon:—

Vingt-cinq pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Smith:—

Vingt pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Webster:—

Douze pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Crosby:—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Une pétition demandant de modifier le Code criminel en défendant les paris sur les courses.

Par l'honorable M. Mulholland:—

Treize pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Fisher:—

Quinze pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Planta:—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Donnelly:—

Quarante-cinq pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McCall:—

Soixante et douze pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Lynch-Staunton:—

Neuf pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Blain:—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Beith:—

Quatorze pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McHugh:—

Vingt-neuf pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Bennett:—

Douze pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Edwards:—

Mary Ann Scheib, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demande l'adoption d'un loi qui dissolve son mariage avec Jacob Scheib.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées sur la Table:—

*L'Empire Life Insurance Company* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir du ministre des Finances l'autorisation de faire des opérations.

W. H. Harvey et d'autres, de Hespeler, Ont.; madame Agnes Campbell et d'autres, de Strathclair, Manitoba; R. Ashcroft et autres, de Russell, Man., et d'ailleurs; demandent l'adoption d'une loi qui défende la manufacture, l'importation, le transport des liqueurs alcooliques pour fins de breuvage.

L'honorable M. Thorne, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (12) intitulé: "Loi concernant *W. C. Edwards & Co., Limited*", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 21.—Ajouter ce qui suit comme paragraphe (2) de l'article 2:—

"(2) La Compagnie ne pourra exercer son pouvoir de racheter, ou d'acheter aux fins d'annulation, de ses actions privilégiées, tel que le stipule ledit règlement, sans y avoir été autorisée par le secrétaire d'Etat du Canada, après avoir transmis les états et publié les avis par lui prescrits; et, après le rachat, ou l'achat pour des fins d'an-

nulation, de toute partie desdites actions privilégiées, le montant du capital-actions de la compagnie doit être diminué au *prorata*”.

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Tanner, du comité permanent des Ordres permanents, présente son cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier et il est comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

VENDREDI, 28 mars 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas:—

La municipalité de la cité d'Ottawa, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à passer un contrat avec la *Ottawa Traction Company* et la *Ottawa Electric Railway* ou avec l'une des deux compagnies, pour faire l'acquisition de leurs propriétés réelles et personnelles, de leur actif, de leur franchise, de leurs droits, etc.;

La *Montreal Central Terminal*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux;

La *Essex Terminal Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui augmente son capital-actions de \$400,000 à \$1,500,000;

Le très honorable vicomte Templeton, de Londres, Angleterre, et d'autres, d'autres lieux, demandent une charte sous le nom de *The North West Route, Limited*;

La *Fire Insurance Company of Canada*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à traduire son nom en français et qui augmente ses pouvoirs;

La *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*, demande le prolongement du délai fixé pour commencer et achever sa voie ferrée.

Le tout respectueusement soumis.

C. E. TANNER,

*Faisant fonction de président.*

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable M. De Veber, du comité permanent de la Santé publique et de l'Inspection des denrées alimentaires, auquel a été référé le bill (B) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 6.—Au mot "l'Agriculture" substituer "la Santé publique".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération le jeudi, 29 avril.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis au jeudi, le 29 avril.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Rose Hirst, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Eleonard Margaret Webster, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Martha Campbell, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Rogers Latimer, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Greensward", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Lyons", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois le jeudi, 29 avril.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la révision des sentences excessives ou inadéquates", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général le jeudi, 29 avril.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (O) intitulé: "Loi pourvoyant à ce que, durant les mois d'été, l'heure soit en avance de l'heure légale convenue", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis au jeudi, 29 avril.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis au 29 avril.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé: "Loi concernant la *London and Port Stanley Railway Company*", est lu la deuxième fois, et

Reféré au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (24) intitulé: "Loi concernant les avances pour l'achat de grains de semence".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné que les règles 24 (a) et (b) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (25) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Cours monétaire, 1910".

*(En comité).*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McHugh fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (b) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (27) intitulé: "Loi portant continuation du maintien en vigueur d'une certaine proclamation édictée sous le régime de la Loi financière, 1914, et autorisant l'interdiction de l'exportation de l'or".

*(En comité).*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pope, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a pris ledit bill en considération et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (b) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: "Loi ayant pour objet de ratifier deux arrêtés du Gouverneur général en conseil concernant le réseau du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (b) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Ordonné qu'il soit référé à un comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne alors à loisir et se forme en comité général relativement au dit bill.

*(En comité).*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McSweeney fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

---

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. De Veber présente au Sénat un bill (H2) intitulé: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le jeudi, 29 avril.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné au 29 avril à huit heures du soir (heure légale).

Le Sénat s'ajourne.

Mardi, 29 avril 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Farrell,	McLennan,	Roche,
Bennett,	Fisher,	McMeans,	Ross
Blain,	Forget,	McSweeney,	(Middleton),
Bostock,	Foster,	Mitchell,	Schaffner,
Boyer,	Girroir,	Montplaisir,	Sharpe,
Bradbury,	Harmer,	Mulholland,	Talbot,
Casgrain,	Laird,	Murphy,	Tanner,
Choquette,	Lavergne,	Poirier,	Tessier,
Cloran,	Legris,	Pope,	Thompson,
Crosby,	Lougheed	Power,	Todd,
Dandurand,	(Sir James),	Pringle,	Watson,
Daniel,	McCall,	Prowse,	Webster,
David,	McHugh,	Ratz,	Willoughby,
Dessaulles,	McLean,	Robertson,	Yeo.
Donnelly,			

*Huit heures du soir.*

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la Table :—

Par l'honorable M. Daniel :—

Trente pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Bradbury :—

Vingt et une pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Foster :—

Cent vingt-deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McSweeney :—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Laird :—

Vingt-deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Blain :—

Vingt-deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Ratz :—

Quarante et une pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Pringle :—

Quarante-et-une pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Blain, pour l'honorable M. McLaren:—  
Cinquante-deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Talbot:—  
Treize pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Bradbury, pour l'honorable M. Shatford:—  
*The Canada Preferred Insurance Company.*

Par l'honorable M. Bennett:—  
Blanche Gray Law, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William John Law.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—  
La *Western Dominion Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

L'*Ottawa, Northern and Western Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des garanties de pas plus de \$60,000 par mille, pour la construction d'une embranchement et à d'autres fins.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son vingt-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
LUNDI, 7 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport.

Relativement à la pétition de Lilian North, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Frank North, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140 relative au paiement des honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que la somme de \$150 déposée à compte de l'honoraire exigé par la règle 140 soit remboursé à la pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordoné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son vingt-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 7 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport.

Relativement à la pétition de Thomas Davies, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henrietta Dorothea Davies, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs qu'ele Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140 relative au paiement des honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les cent dollars qu'il a déposés comme premier dépôt sur les honoraires exigés par la règle 140.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son vingt-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 7 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport.

Relativement à la pétition de David Jamieson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, fabricant de faux-cols, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Vera Jamieson, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signifi-

cation d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140 relative au paiement des honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire la somme de \$150 versés jusqu'à présent pour payer les honoraires exigés par la règle 140.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son vingt-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 7 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Frederick Millman, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, chauffeur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mary Millman, d'Owen Sound, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140 qui exige le paiement d'honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire la somme de \$75 qu'il a versés comme premier paiement des honoraires exigés par la règle 140.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son trentième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 14 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trentième rapport.

Relativement à la pétition de Mary King, de la ville de Chesley, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Thomas Andrew King, antérieurement de ladite ville, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que l'honoraire de \$210 en obtention dudit bill soit remboursé à la pétitionnaire, moins la somme de \$25, pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son trente et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT.

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 14 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente et unième rapport.

Relativement à la pétition de Wilmot Orley Wiles, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Lilian Mary Wiles, de ladite cité et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140 qui a rapport au paiement des honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de dispenser le pétitionnaire de payer l'honoraire de \$210.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son trente-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 14 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Simon John Fraser, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mabel Erskine Fraser, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son trente-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 14 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport.

Relativement à la pétition de George Irvine Tuck, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Edna Marie Tuck, actuellement de la cité de Détroit, dans l'Etat du Michigan, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son trente-quatrième rapport.

Le dit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
LUNDI, 14 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills de divorce qui expire le 22 avril, soit prolongé au mercredi, 14 mai 1919.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Avec le permission du Sénat, il est  
Ordonné que les règles 24 a et h soient suspendues relativement audit rapport.  
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat.  
Rapport annuel du comité éditorial, 1918.

*(Documents de la Session No 37, 1919.)*

Aussi une réponse à un ordre du Sénat du 22 mai 1918, demandant qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le prier de faire déposer au Sénat copie de tous les documents, lettres, télégrammes, mémoires, requêtes et autres communications ou pièces en la possession du gouvernement ou de Son Honneur le Président de la Chambre des Communes et qui sont disponibles, relativement à la récente députation des cultivateurs du Canada chargée de soumettre à l'attention du gouvernement et du Parlement du Canada certaines questions et certains problèmes d'ordre public et national.

*(Documents de la Session No 223, 1919.)*

Aussi une réponse à un ordre du Sénat en date du 26 mars 1919, demandant que soit produit un état indiquant si le gouvernement s'est défait de tous ses aérodromes, avions et matériel d'aviation, ou si le gouvernement en possède encore, où se trouve et en quoi consiste le matériel qu'il détient; aussi, s'il existe au Canada une organisation ou un personnel d'aviateurs sous la direction du gouvernement; et, dans l'affirmative, quelles sont les personnes qui en font partie; quel est le titre et le rang de chacune de ces personnes; où se trouvent-elles en service, respectivement; en quoi consistent les fonctions de chacune de ces personnes?

*(Documents de la Session No 224, 1919.)*

Aussi copie d'un arrêté du conseil du 22 avril 1919, No 869, concernant les allocations pour les soldats qui suivent des cours d'agriculture.

*(Documents de la Session No 205, 1919.)*

Aussi copie de l'ordre en conseil du 9 avril 1919, No 778, concernant l'allocation pour vêtement aux sœurs infirmières de la marine royale canadienne.

*(Documents de la Session No 52d, 1919.)*

Aussi rapports du gouvernement impérial sur le bolchevisme en Russie.

*(Documents de la Session No 222, 1919.)*

Aussi rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, 1918.

*(Documents de la Session No 29, 1919.)*

L'honorable M. Watson présente au Sénat un bill (12) intitulé: "Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada*, et l'autorisant à faire usage d'une traduction française de son nom".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Campbell".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Pringle présente au Sénat un bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Rosa Hirst".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Son Honneur le Président présente au Sénat la communication suivante du greffier du Sénat:—

29 avril 1919.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous communiquer un mémoire de l'imprimeur du Roi relatif à l'augmentation des taux demandés pour les éditions spéciales des discours des sénateurs.

Avec ce mémoire, il y a un état faisant connaître les taux demandés actuellement et les nouveaux taux qu'il est proposé de demander à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. E. BLOUNT.

A l'honorable JOSEPH BOLDOC,  
Président du Sénat,  
Sénat.

25 mars 1919.

A. E. BLOUNT, écuyer,  
Greffier du Sénat,  
Ottawa.

Cher monsieur Blount,—J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que vu l'augmentation considérable des gages et du papier, il sera impossible pour le Bureau de l'imprimerie de publier les éditions spéciales des discours des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes aux mêmes taux que par le passé. Je joins à la présente lettre pour le comité des Débats du Sénat une copie des taux demandés par le passé et de ceux qu'il est proposé de demander. Ces taux seront mis en force aussitôt que le comité des Débats les auront autorisés.

Nous avons à compter sur la confirmation de notre requête par le comité parce que le département est obligé de payer toutes ses dépenses. Le tableau des augmentations proposées a été révisé par notre auditeur et ne pourrait pas être réduit à des taux plus bas qu'à présent. La session dernière un relevé des taux avait été préparé mais la session était trop avancée pour le soumettre à la considération des Chambres.

Nous n'avons pas chargé le plein prix pour les petites commandes d'éditions spéciales, mais la moyenne de nos taux suffira à couvrir nos dépenses.

Respectueusement à vous,

J. DE L. TACHÉ,  
Imprimeur du Roi.



Sur motion, il est

Ordonné que ladite communication soit référée au comité permanent des Débats et des Comptes rendus.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Greensward", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Lyons", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (O) intitulé: "Loi pourvoyant à ce que, durant les mois d'été, l'heure soit en avance de l'heure légale convenue", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit rayé de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'amendement que le comité permanent des Banques et du Commerce a fait au bill (12) intitulé: "Loi concernant *W. C. Edwards & Co., Limited*", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Kent Miller", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Winters", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Western Dominion Railway Company*", est lu la deuxième fois, et Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", est lu la deuxième fois, et Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H2) intitulé: "Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*", est lu la deuxième fois, et Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement que le comité permanent de la Santé publique et de l'Inspection des denrées alimentaires a apporté au bill (B) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables".

Ledit amendement est agréé.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (11) intitulé: "Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (14) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (20) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Merchant Service Guild*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (36) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Grain Insurance and Guarantee Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (37) intitulé: "Loi concernant le ministère de la santé publique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

(H) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada";

(K) intitulé: "Loi changeant le nom de *The Canada Accident Assurance Company* en celui de *The Canada Accident and Fire Assurance Company*";

(L) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel relativement aux mesures préventives contre les incendies";

(M) intitulé: "Loi pour faire droit à John Edwin Scott";

(N) intitulé: "Loi pour faire droit à Claudius Henry Sherk";

(V) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Proderick";

(Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Garland Lewis";

(X) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane McCulloch";

(W) intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel David McElroy";

(Z) intitulé: "Loi pour faire droit à William Canham"; et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI, 15 avril 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, à qui ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill M (No 43) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Edwin Scott".

Bill N (No 44) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Claudius Henry Sherk".

Bill U (No 47) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Proderick".

Bill W (No 48) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel David McElroy".

Bill X (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane McCulloch".

Bill Y (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Garland Lewis".

Bill Z (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Canham".

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP.

Le Sénat s'ajourne à trois heures (heure d'Ottawa).

Mercredi, 30 avril 1919.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	De Veber,	McHugh,	Roche,
Beith,	Donnelly,	McLean,	Ross
Belcourt,	Douglas,	McLennan,	(Middleton),
Bennett,	Farrell,	McMeans,	Schaffner,
Blain,	Fisher,	McSweeney,	Sharpe,
Bostock,	Forget,	Mitchell,	Talbot,
Boyer,	Foster,	Montplaisir,	Tanner,
Bradbury,	Girroi,	Mulholland,	Tessier,
Casgrain,	Harmer,	Poirier,	Thibaudeau,
Choquette,	Laird,	Pope,	Thompson,
Cloran,	Lavergne,	Power,	Todd,
Crosby,	Legris,	Pringle,	Watson,
Dandurand,	Lougheed	Prowse,	Webster,
Daniel,	(Sir James),	Ratz,	Willoughby,
David,	McCall,	Robertson,	Yeo.
Dessaullès,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la Table:—

Par l'honorable M. Fisher:—

Vingt et une pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Mulholland:—

Trente-deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McCall:—

Cent quatre-vingt-deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McSweeney:—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Pope:—

Cinq pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McHugh:—

Trente et une pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Talbot:—

Trois pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Power:—

Cinquante-huit pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Sharpe:—

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son trente-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MARDI, 29 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Vernon Balm Bailey, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Anna Bailey, de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que de l'honoraire de \$210 payé par le pétitionnaire, la somme de \$150 lui soit remboursée.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son trente-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MARDI, 29 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-sixième rapport.

Relativement à la pétition de William Herman Depper, de la cité de London, dans la province d'Ontario, marchand; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Pearl Irene Lake Depper, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son trente-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N<sup>o</sup> 371,

MARDI, 29 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-septième rapport.

Relativement à la pétition de William Pinkerton, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, artisan; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Pearl Pinkerton, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son trente-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MARDI, 29 avril 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Mary Ann Scheib, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Jacob Scheib, du même endroit, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Willoughby attire l'attention du gouvernement sur la Loi de garantie des Etats-Unis par rapport à la moisson de blé de 1919-20; et il demande quelles mesures le gouvernement se dispose à prendre pour l'écoulement de la moisson du blé canadien de 1918-19 et de 1919-20.

Débat.

L'honorable M. Pope propose qu'il soit résolu que l'on devrait instituer au Canada un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires.

Après débat, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite résolution soit remise à demain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill (L2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer (louage des voies ferrées)".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Kent Miller", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Winters", est, sur division, lu la troisième fois:

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (B) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'amendement que le comité permanent des Banques et du Commerce a fait au bill (12) intitulé: "Loi concernant *W. C. Edwards & Co., Limited*", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

## Jeudi, 1er mai 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président

Les honorables messieurs

Beaubien,	Dessaulles,	McHugh,	Roche,
Béique,	De Veber,	McLean,	Ross
Beith,	Donnelly,	McLennan,	(Middleton),
Bennett,	Douglas,	McMeans,	Schaffner,
Blain,	Farrell,	McSweeney,	Sharpe,
Blondin,	Fisher,	Mitchell,	Talbot,
Bostock,	Forget,	Montplaisir,	Tanner,
Boyer,	Foster,	Mulholland,	Tessier,
Bradbury,	Girroit,	Murphy,	Thibaudeau,
Casgrain,	Harmer,	Poirier,	Thompson,
Choquette,	Laird,	Pope,	Todd,
Cloran,	Lavergne,	Power,	Watson,
Crosby,	Legris,	Pringle,	Webster,
Dandurand,	Lougheed	Prowse,	Willoughby,
Daniel,	(Sir James),	Ratz,	Wilson,
David,	McCall,	Robertson,	Yeo.

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la Table :—

Par l'honorable M. Webster :—

Trente-deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Mulholland :—

Cent trente-trois pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Willoughby :—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Donnelly :—

Trente-cinq pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Tanner :—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Bradbury :—

De Stanley Gordon Eversfield, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ada Beatrice Eversfield.

La pétition suivante est lue et déposée :—

La *Canada Preferred Insurance Company*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir l'autorisation nécessaire pour faire des opérations.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Foster, il est

Ordonné qu'un comité composé des honorables messieurs Bradbury, Casgrain, Pope et le proposant forme un comité spécial pour s'entendre avec le comité du Sénat et de la Chambre des Communes chargé de surveiller la construction et les divisions de la nouvelle bâtisse du Parlement, dans le but de faire placer une plaque à la mémoire du lieutenant-colonel George Harold Baker, membre du Parlement pour Brome, parce qu'il est le seul membre du Parlement qui a perdu la vie sur les champs de bataille.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I2) intitulé: "Loi concernant la *Fire Insurance Company of Canada*, et l'autorisant à faire usage d'une traduction française de son nom", est lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Campbell", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Rosa Hirst", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à étudier en comité général le bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (11) intitulé: "Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve", est lu la deuxième fois, et

Référent au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Canadian Merchant Service Guild*", est lu la deuxième fois, et

Référent au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Grain Insurance and Guarantee Company*", est lu la deuxième fois, et

Référent au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Loi concernant le ministère de la santé publique" est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLennan fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement que le comité permanent des Banques et du Commerce a apporté au bill (12) intitulé: "Loi concernant *W. C. Edwards & Co., Limited*".

Ledit amendement a été agréé.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. McLennan relativement à l'urgence d'améliorer le rouage administratif, et à la question de savoir si le gouvernement est à prendre des mesures à cette fin ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis au huit mai courant.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Sur motion, il est

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à demain après-midi à deux heures et demi.

Le Sénat s'ajourne.

## Vendredi, 2 mai 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Bennett,	Farrell,	McMéans,	Ross
Blain,	Fisher,	McSweeney,	(Middleton),
Blondin,	Forget,	Mitchell,	Schaffner,
Bostock,	Girroir,	Montplaisir,	Sharpe,
Bradbury,	Harmer,	Mulholland,	Talbot,
Casgrain,	Laird,	Murphy,	Tanner,
Cloran,	Lavergne,	Poirier,	Tessier,
Crosby,	Legris,	Pope,	Thompson,
Dandurand,	Lougheed	Power,	Todd,
Daniel,	(Sir James).	Pringle,	Watson,
David,	McCall,	Prowse,	Webster,
De Veber,	McHugh,	Ratz,	Willoughby,
Donnelly,	McLean,	Robertson,	Yeo.
Douglas,	McLennan,	Roche,	

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Farrell:—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Blain:—

Six pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Bennett:—

Cinquante-cinq pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Prowse:—

Margery Berridge Grey, de la cité d'Ottawa, Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Archibald Grey.

La pétition suivante est lue et déposée:—

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à établir et à mettre en opération des services d'aéronautiques pour le transport, moyennant un certain prix, des passagers, les malles et à d'autre fins.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Ordres permanents, présente son sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier et il est comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

VENDREDI, 2 mai 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas:—

Chas Austin Barnard, C.R., et d'autres, de Montréal, P.Q.; demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *Athabaska and Grande Prairie Railway Company*.

La *Empire Life Insurance Company*; demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir du ministre des Finances l'autorisation pour faire des opérations.

La *Western Dominion Railway Company*; demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour finir ses travaux.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,  
Président.

Ordonné qu'il soit déposé sur la Table.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Ordres permanents, présente son septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier et il est comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

VENDREDI, 2 mai 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que dans chaque cas les avis n'ont pas été publiés pendant la durée fixée par la règle 107.

La *Ottawa, Northern and Western Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des valeurs ne dépassant pas \$60,000 par mille, pour la construction d'un embranchement et pour d'autres fins.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à établir et à mettre en opération des services d'aéronautiques pour le transport, moyennant un certain prix, des passagers et des malles et pour d'autres fins.

Ces compagnies ayant donné des raisons suffisantes pour expliquer ce retard dans la publication des avis, votre comité recommande de suspendre la règle 107 dans ces deux cas.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,  
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat:—

Copie de l'arrangement entre le Royaume-Uni et la France au sujet des tombeaux des guerriers en France.

(*Documents de la Session No 229, 1919*).

Aussi amendements aux règlements de la radiotélégraphie.

(*Documents de la Session No 52c, 1919*).

Aussi, 1. Copie d'un rapport du comité du Conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur général, le 2 septembre 1918, re demande de la *St. Lawrence River Power Company*, une compagnie de l'Etat de New York, d'approuver la construction de certains travaux sur le chenal sud du Sault, fleuve Saint-Laurent, un endroit de navigation internationale.

2. Copie d'un Décret du 2 septembre 1918, nommant l'honorable Arthur Meighen, ministre de l'Intérieur, et l'honorable A. L. Sifton, ministre des Douanes, aux fins de représenter le gouvernement du Canada à une conférence des représentants du gouvernement des Etats-Unis, touchant la demande de la *St. Lawrence River Power Company*.

3. Copie d'un rapport du comité du Conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur général, le 12 octobre 1918, sur le résultat des négociations entre l'honorable Arthur Meighen et l'honorable A. L. Sifton avec les représentants du gouvernement des Etats-Unis, touchant la demande de la *St. Lawrence River Power Company*, et aussi, le décret de la Commission conjointe internationale autorisant la dite compagnie à construire certains travaux sur le chenal du fleuve Saint-Laurent.

4. Copie du Décret de la dite Commission conjointe internationale autorisant la construction des dits travaux, daté le 4 septembre 1918.

(*Documents de la Session No 230, 1919*).

Aussi, copie du Décret de la Commission conjointe internationale relatif au mesurage et répartitions des rivières St. Mary et Milk et leurs tributaires dans l'Etat du Montana et les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

(*Documents de la Session No 231, 1919*).

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Campbell", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Rosa Hirst", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Loi concernant *W. C. Edwards & Co., Limited*", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

---

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Lilian North, ainsi que des témoignages rendus devant le dit comité.

Le dit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Thomas Davies, ainsi que des témoignages rendus devant le dit comité.

Le dit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de David Jamieson, ainsi que des témoignages rendus devant le dit comité.

Le dit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Frederick Millman, ainsi que des témoignages rendus devant le dit comité.

Le dit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trentième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Mary King, ainsi que des témoignages rendus devant le dit comité.

Le dit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente et unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Wilmot Orley Wiles, ainsi que des témoignages rendus devant le dit comité.

Le dit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Simon John Fraser, ainsi que des témoignages rendus devant le dit comité.

Le dit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de George Irvine Tuck, ainsi que des témoignages rendus devant le dit comité.

Le dit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (L2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer (tracé de la voie), ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (37) intitulé: "Loi concernant le ministère de la santé publique".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Bradbury fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

Mardi, 6 mai 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Farrell,	McSweeney,	Schaffner,
Beith,	Fisher,	Milne,	Sharpe,
Bennett,	Forget,	Mitchell,	Talbot,
Blain,	Foster,	Mulholland,	Tanner,
Blondin,	Girroit,	Murphy,	Taylor
Bostock,	Harmer,	Nicholls,	(Westminster),
Bourque,	Laird,	Planta,	Tessier,
Bradbury,	Laverne,	Poirier,	Thompson,
Casgrain,	Legris,	Pope,	Thorne,
Cloran,	Lougheed	Power,	Todd,
Crosby,	(Sir James),	Pringle,	Watson,
Dandurand,	Lynch-Staunton,	Prowse,	Webster,
Daniel,	McCall,	Ratz,	Willoughby,
David,	McHugh,	Robertson,	Yeo.
Dessaulles,	McLean,	Roche,	
De Veber,	McLennan,	Ross	
Douglas,	McMeans,	(Middleton),	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées :—

Par l'honorable M. Murphy :—

Douze pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Webster :—

Quarante-trois pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Nicholls :—

Trente-huit pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Blain :—

Trois pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table :—

Réponse à un ordre du Sénat du 25 mars 1919, pour la production d'un état donnant :—

(1) Des copies de tous les arrêtés ministériels émis dans les cours des années 1915-16-17-18 et autorisant la libre importation de machineries et des produits manufacturés, ou autorisant cette importation à un taux de douane inférieur à celui qui figure au tarif des douanes;

(2) Une liste classifiée des machineries ou produits manufacturés importés en vertu de ces arrêtés;

(3) La valeur de ces machineries et produits;

(4) Le port ou les ports d'entrée;

(5) Le pays d'origine.

(Documents de la Session No 248, 1919).

Aussi,—Copie d'une brochure envoyée par le Secrétaire d'Etat pour les Colonies intitulé: Termes des armistices entre les gouvernements alliés et les gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Turquie.

(*Documents de la Session No 81c, 1919.*)

Aussi,—Ordre intérimaire et opinion de la Commission conjointe internationale re la demande de la *St. Lawrence River Power Company*, pour faire approuver la construction et le maintien d'un déversoir submergé dans le chenal sud du fleuve St-Laurent pris de l'embouchure de son canal à pouvoir à Messena, New York.

(*Documents de la Session No 230, 1919.*)

Aussi,—Copie du projet révisé de la Ligue des Nations, tel qu'approuvé par la Conférence de la Paix, en session plénière le 28 avril 1919.

(*Documents de la Session No 93b, 1919.*)

Aussi,—Règlements de la radiotélégraphie relatifs aux taux des honoraires pour les examens pour certificats de capacité.

(*Documents de la Session No 57b, 1919.*)

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil 907, approuvant le projet de logement général dans la province de la Colombie-Britannique.

(*Documents de la Session No 52b, 1919.*)

L'honorable M. Talbot présente au Sénat un bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à David Jamieson".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Talbot présente au Sénat un bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian North".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Davies".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Raz présente au Sénat un bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Millman".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Irvine Tuck".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Simon John Fraser".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilmot Orley Wiles".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. McLennan, il est

Ordonné qu'il soit formé un comité spécial composé des honorables messieurs Béique, Dandurand, Foster Ross (Middleton) et McLennan, pour prendre en considération la possibilité d'améliorer le rouage administratif et faire rapport au Sénat, et qu'il demandera pour ce comité le pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et archives.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Loi concernant le ministère de la santé publique", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Vernon Balm Bailey, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de William Herman Depper, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de William Pinkerton, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Mary Ann Scheib, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates".

(En comité.)

Quelques temps après le Sénat reprend sa séance, et l'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill, y avait fait quelque progrès et demandait la permission de siéger de nouveau, et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié de nouveau en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges".

(En comité.)

Quelques temps après le Sénat reprend sa séance, et l'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer (tracé de la voie)", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (11) intitulé: "Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, appuyé par l'honorable M. Pringle, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires, ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

- (P) "Loi pour faire droit à Eva St. Lawrence Cronk";
- (Q) "Loi pour faire droit à Helena Clara Gabriel";
- (R) "Loi pour faire droit à Gretna Harris Hawkins";
- (S) "Loi pour faire droit à Samuel Burgoyne";
- (T) "Loi pour faire droit à James Arthur McGregor";
- (V) "Loi pour faire droit à William Lewes Evans";
- (A2) "Loi pour faire droit à Richard Wilson Crashley";
- (B2) "Loi pour faire droit à Gladys Agnes Wilson Hawkins" et pour informer le Sénat qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Le vendredi, 2 mai 1919.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre la preuve, etc., prise par le comité du Sénat relatif au divorce, auquel comité sont soumises les pétitions servant de base aux bills suivants:—

Bill P (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva St. Lawrence Cronk".

Bill Q (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helena Clara Gabriel".

Bill R (No 58) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gretna Harris Hawkins".

Bill S (No 59) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Burgoyne".

Bill T (No 60) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur McGregor".

Bill V (No 61) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Lewes Evans".

Bill A2 (No 62) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Wilson Crashley".

Bill B2 (No 67) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Agnes Wilson Hawkins".

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHROP,

*Greffier des Communes.*

Le Sénat s'ajourne.

Mercredi, 7 mai 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	De Veber,	McLennan,	Ross
Beith,	Domville,	McMeans,	(Middleton),
Belcourt,	Fisher,	McSweeney,	Schaffner,
Bennett,	Forget,	Milne,	Sharpe,
Blain,	Foster,	Mitchell,	Talbot,
Blondin,	Fowler,	Montplaisir,	Tanner,
Bostock,	Girroir,	Mulholland,	Taylor
Bourque,	Harmer,	Murphy,	(Westminster),
Bradbury,	Laird,	Nicholls,	Tessier,
Casgrain,	Lavergne,	Planta,	Thompson,
Choquette,	Legris,	Poirier,	Thorne,
Cloran,	L'Espérance,	Pope,	Todd,
Crosby,	Lougheed	Power,	Turriff,
Curry,	(Sir James),	Pringle,	Watson,
Dandurand,	Lynch-Staunton,	Prowse,	Webster,
Daniel,	McCall,	Ratz,	Willoughby,
David,	McHugh,	Roche,	Yeo.
Dessaulles,	McLean,		

PRÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Fisher:—

Trois pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Belcourt:—

Vingt-trois pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. McCall:—

*The Grand River Railway Company.*

L'honorable M. Foster, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (12) intitulé: "Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada* et l'autorisant à faire usage d'une traduction française de son nom", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (36) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Grain Insurance and Guarantee Company*", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (20) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Canadian Merchant Service Guild*", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster, du comité spécial, chargé de prendre en considération la question de placer dans le nouvel hôtel du Parlement une plaque commémorative en honneur de feu le lieutenant-colonel George Harold Baker, M.P., qui est mort au champ d'honneur, soumet son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

MERCREDI, 7 mai 1919.

Le comité spécial institué pour s'entendre et agir avec le comité du Sénat et de la Chambre des Communes qui a été chargé de la construction et de l'aménagement des nouveaux édifices du Parlement, afin d'y faire ériger un monument convenable à la mémoire de feu le lieutenant-colonel George Harold Baker, député de Brome, a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Le comité recommande:—

Qu'un message soit adressé à la Chambre des Communes pour l'informer que les honorables Messieurs Bradbury, Casgrain, Foster et Pope ont été constitués en comité spécial pour s'entendre et agir de concert avec le comité du Sénat et de la Chambre des Communes, chargé de la construction et de l'aménagement des nouveaux édifices du Parlement, afin d'y faire ériger un monument convenable à la mémoire de feu le lieutenant-colonel George Harold Baker, député de Brome, le seul membre du Parlement mort au champ d'honneur, et pour inviter la Chambre des Communes à instituer un comité semblable qui collaborera avec le comité institué par le Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE G. FOSTER,

*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 a et h soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Foster, il est

Résolu, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour l'informer que les honorables messieurs Bradbury, Casgrain, Foster et Pope ont été nommés pour former un comité spécial pour s'entendre et agir de concert avec le comité du Sénat et de la Chambre des Communes, chargé de la construction et de l'aménagement des nouveaux édifices du Parlement, afin d'y faire ériger un monument convenable à la mémoire de feu le lieutenant-colonel George Harold Baker, député de Brome, le seul membre du Parlement mort au champ d'honneur, et pour inviter la Chambre des Communes à instituer un comité semblable qui collaborera avec le comité du Sénat.

L'honorable M. Casgrain attire l'attention du Sénat sur le service des postes transatlantique, et demande si le gouvernement s'occupe d'améliorer ce service.

Débat.

L'honorable M. Ratz, pour l'honorable M. Edwards, présente au Sénat un bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary King".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Fisher présente au Sénat un bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Herman Depper".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ratz, pour l'honorable M. Edwards, présente au Sénat un bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Rogers Latimer".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ratz, pour l'honorable M. Edwards, présente au Sénat un bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Scheib".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (X2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Pinkerton".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (L2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer (tracé de la voie)".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Morphy fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné le dit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à reprendre, en comité général l'étude du bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (11) intitulé: "Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires.

Sur motion, il est

Ordonné que la suite du débat sur la dite résolution soit remise à mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (70) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (80) intitulé: "Loi autorisant l'établissement d'une Commission de l'air chargée du contrôle de l'aéronautique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

Jeudi, 8 mai 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique,	Domville,	McLean,	Schaffner,
Beith,	Douglas,	McLennan,	Sharpe,
Belcourt,	Farrell,	McMeans,	Talbot,
Bennett,	Fisher,	McSweeney,	Tanner,
Blain,	Forget,	Milne,	Taylor
Bostock,	Foster,	Mitchell,	(Westminster),
Bourque,	Fowler,	Montplaisir,	Tessier,
Boyer,	Girroir,	Mulholland,	Thompson,
Bradbury,	Harmer,	Murphy,	Thorne,
Casgrain,	Laird,	Planta,	Todd,
Choquette,	Lavergne,	Poirier,	Turriff,
Cloran,	Legris,	Pope,	Watson,
Crosby,	L'Espérance,	Power,	Webster,
Dandurand,	Lougheed	Pringle,	Willoughby,
Daniel,	(Sir James),	Prowse,	Yeo.
David,	Lynch-Staunton,	Ratz,	
Dessaulles,	McCall,	Robertson,	
De Veber,	McHugh,	Roche,	

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée :—

Par l'honorable M. McCall :—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table le rapport relatif aux subventions pour le transport de la malle et les paquebots, 1918.

(*Documents de la Session No 10a, 1919*).

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (15) intitulé : "Loi concernant la compagnie dite *The Western Dominion Railway Company*", fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ledit amendement a été lu par le greffier comme suit :—

Page 2, ligne 35.—Ajouter ce qui suit comme article 3.

"3. Le chemin de fer de la compagnie tel qu'autorisé par la présente loi est déclaré constituer une entreprise d'utilité publique pour le Canada."

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (22) intitulé: "Loi concernant la *London and Post Stanley Railway Company*", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Talbot présente au Sénat un bill (Y2) intitulé: "Loi pour faire droit à Vernon Balm Bailey".

Ledit bill est lu la deuxième fois sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Legris, il est

Ordonné, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de faire déposer au Sénat un état indiquant la date et l'objet de toutes les commissions instituées par le gouvernement actuel depuis son accession au pouvoir en 1911 jusqu'à la présente date, le nombre de jours pendant lesquels chacune de ces commissions a siégé; les noms des personnes composant ces diverses commissions et ce que chacune de ces commissions a coûté au pays.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Canadian Merchant Service Guild*", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada* et l'autorisant à faire usage d'une traduction française de son nom", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Grain Insurance and Guarantee Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer (tracé de la voie)", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à David Jamieson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lilian North", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Davies", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Millman", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Irvine Tuck", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Simon John Fraser", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilmot Orley Wiles", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. McLennan relativement à l'urgence d'améliorer le rouage administratif, et à la question de savoir si le gouvernement est à prendre des mesures à cette fin.

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates".

(En comité.)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

L'article 1 est lu et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 8.—Aux mots "Procureur général" substituer "un juge d'une cour d'appel".

Page 1, ligne 10.—Aux mots "la cour d'Appel de cette province" substituer "cette cour".

Ledit article, tel qu'amendé, est adopté.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 *a* et *d* soient suspendues relativement audit bill.

Lesdits amendements sont alors lu par le greffier.

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi des bestiaux et des produits des bestiaux, 1917", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à demain, à deux heures et demie.

Le Sénat s'ajourne.

## Vendredi, 9 mai 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Forget,	McSweeney,	Sharpe,
Belcourt,	Foster,	Milne,	Talbot,
Blain,	Fowler,	Mitchell,	Tanner,
Bostock,	Girroir,	Montplaisir,	Taylor
Bourque,	Harmer,	Mulholland,	(Westminster),
Boyer,	Laird,	Murphy,	Tessier,
Bradbury,	Lavergne,	Planta,	Thompson,
Casgrain,	Legris,	Poirier,	Thorne,
Choquette,	L'Espérance,	Pope,	Todd,
Cloran,	Lougheed	Power,	Turriff,
Crosby,	(Sir James),	Prowse,	Watson,
Dandurand,	Lynch-Staunton,	Ratz,	Webster,
Daniel,	McCall,	Robertson,	Willoughby,
David,	McHugh,	Roche,	Yeo.
De Veber,	McLean,	Ross	
Douglas,	McLennan,	(Middleton),	
Farrell,	McMeans,	Schaffner,	

*Deux heures et demie.*

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées :—

Par l'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Gordon :—

Soixante et dix pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Beith :—

Une pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

La *Grand River Railway Company* demande l'adoption d'une loi qui retranche l'article 3 du chapitre 4, Edouard VII, re voies ferrées achetées par elle sous le contrôle provincial.

A. L. Lamont et d'autres, de Mount Forest et d'ailleurs, Ontario; R. A. Hamilton et d'autres, de Brookfield et d'autres lieux, Nouvelle-Ecosse; Geo. Fisher et autres, de Vancouver et d'ailleurs, dans la Colombie-Britannique; le révérend F. G. MacIntosh et d'autres, de Dorchester et d'ailleurs, dans le Nouveau-Brunswick; J. T. Lucke et d'autres, de Pincher Creek et d'autres lieux, dans l'Alberta; Eva Morris et d'autres, de Tyvan et d'autres lieux, Saskatchewan; W. J. White et d'autres, de Montréal et d'ailleurs, dans la province de Québec; H. T. Reynoles et d'autres, de Miniota et d'ailleurs,

province du Manitoba; Caleb J. W. Jordan et d'autres, de Carnsey Cove et d'ailleurs, dans l'Île du Prince-Edouard, demandant l'adoption d'une loi qui défende la manufacture, l'importation, le transport et la vente des liqueurs alcooliques pour fins de breuvage.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soient produites des copies des mémoires et des notes que les fonderies de la Nouvelle-Écosse ont adressés au ministère du Service Naval pour réparation de la coque et de la chambre de la machine du vapeur de l'État, le *Canada*, et pour fournitures à ce navire au cours de l'exercice 1918-19.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé: "Loi concernant la *London and Port Stanley Railway Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à David Jamieson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lilian North", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Davies", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Millman", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Irvine Tuck", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Simon John Fraser", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilmot Orley Wiles", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la révision des sentences excessives ou inadéquates", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary King", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Herman Depper", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Rogers Latimer", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Scheib", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Pinkerton", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (70) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: "Loi autorisant l'établissement d'une Commission de l'air chargée du contrôle de l'aéronautique", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement que le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres a apporté au bill (15) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Western Dominion Railway Company*".

Ledit amendement est agréé.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

## Mardi, 13 mai 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

### Les honorables messieurs

Beaubien,	Fisher,	McSweeney,	Schaffner,
Beith,	Forget,	Michener,	Sharpe,
Belcourt,	Foster,	Mitchell,	Smith,
Bennett,	Fowler,	Montplaisir,	Talbot,
Blain,	Girroir,	Mulholland,	Tanner,
Bostock,	Godbout,	Murphy,	Taylor,
Bourque,	Harmer,	Nicholls,	Tessier,
Boyer,	King,	Poirier,	Thompson,
Bradbury,	Laird,	Pope,	Thorne,
Choquette,	Lavergne,	Power,	Todd,
Cloran,	Lougheed	Pringle,	Turriff,
Crosby,	(Sir James).	Prowse,	Watson,
Daniel,	McCall,	Ratz,	Webster,
David,	McHugh,	Robertson,	Willoughby,
De Veber,	McLean,	Rocher,	Yeo.
Donnelly,	McLennan,	Ross	
Farrell,	McMeans,	(Middleton),	

### PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée :—

Par l'honorable M. Prowse :—

Annie Elizabeth Augusta Warke, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Hill Warke.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son trente-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit :—

### SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 12 mai 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport.

Relativement à la pétition d'Andrew Pepper, de la ville de Neepawa, dans la province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Alice Connachey Pepper, actuellement de la cité de Winnipeg, Manitoba, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable :—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que de l'honoraire de \$210 payé par le pétitionnaire la somme de \$150 lui soit remboursé.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quarantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N<sup>o</sup> 371,

LUNDI, 12 mai 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarantième rapport.

Relativement à la pétition de Stanley Gordon Eversfield, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ada Beatrice Eversfield, de ladite ville, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que l'honoraire de \$210 en obtention dudit bill soit remboursé au pétitionnaire, moins la somme de \$25, pour les frais d'impressions et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Sharpe présente au Sénat un bill (Z2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. McCall présente au Sénat un bill (A3) intitulé: "Loi concernant la *Grand River Railway Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. McHugh présente au Sénat un bill (B3) intitulé: "Loi concernant l'*Ottawa, Northern and Western Railway Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Nicholls attire l'attention du Sénat (1) sur l'entente conclue entre le gouvernement canadien et la *Dominion Iron and Steel Corporation*, pour l'importation en franchise de certaines machines et fournitures, et (2) sur le fait qu'un état rendu en vertu d'un ordre émanant du Sénat indique qu'aucun arrêté ministériel spécifique n'a été adopté pour permettre cette entrée en franchise; et il demande en vertu de quelle règle cette autorisation a été donnée.

Après débat, et sur motion de l'honorable M. Turriff, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite interpellation soit remise à jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Girroir, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état:—

1. Donnant copie de la preuve recueillie à l'enquête du ministère des Chemins de fer, conduite par l'agent des réclamations à Moncton, N.-B., sur la réclamation de Dame veuve Annie Girroir, de Tracadie, N.-E., pour dommages à sa propriété causés par une inondation qu'elle allègue être due au rapprochement des ponts du chemin de fer vis-à-vis ladite propriété;

2. Contenant les noms des témoins interrogés;

3. Spécifiant la durée de l'interrogatoire;

4. Indiquant l'endroit où l'interrogatoire a eu lieu;

5. Disant si la réclamante était présente ou représentée par un avocat à l'enquête;

6. Disant si la réclamante a été notifiée de ladite enquête;

7. Stipulant de quel délai fut l'avis, servi à la réclamante, antérieurement à la date fixée pour ladite enquête;

8. Et donnant copie de la décision rendue par le Contentieux du ministère des Chemins de fer, relativement à cette réclamation.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary King", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Herman Depper", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Rogers Latimer", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Scheib", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Pinkerton", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Western Dominion Railway Company*", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", étant lu,

Il est proposé,

Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, propose en amendement,

Que ledit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié par le retranchement des articles 4 et 5.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours étant de nouveau posée sur la motion principale.

L'honorable M. Choquette propose en amendement,

Que ledit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié en ajoutant ce qui suit comme article 6:—

"6. Cette loi ne s'appliquera qu'à la province de la Nouvelle-Ecosse".

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est résolue dans la négative.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion principale.

L'honorable M. Power, pour l'honorable M. Dandurand, propose en amendement,

Que ledit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié par l'addition de l'alinéa suivant au paragraphe (3) de l'article 3:—

"(e) comme empêchant un juge de recevoir une rétribution pour des services rendus à titre de professeur ou de lecteur dans une université ou école de droit".

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, la Chambre se divise et les noms ayant été demandés, ils sont pris comme suit:—

#### CONTENTS:

##### Les honorables messieurs

Beaubien,	Choquette,	McHugh,	Taylor,
Beith,	Cloran,	McLennan,	Tessier,
Belcourt,	David,	McSweeney,	Turriff,
Bostock,	Foster,	Mitchell,	Watson,
Bourque,	Godbout,	Power,	Willoughby—23.
Boyer,	Lavergne,	Prowse,	

#### NON-CONTENTS:

##### Les honorables messieurs

Bennett,	Lougheed	Murphy,	Sharpe,
Blain,	(Sir James),	Nicholls,	Smith,
Bradbury,	McCall,	Poirier,	Tanner,
Crosby,	McLean,	Pope,	Thorne,
Harmer,	McMeans,	Pringle,	Todd,
Laird,	Mulholland,	Ross (Middleton),	Webster—23.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y2) intitulé: "Loi pour faire droit à Vernon Balm Bailey", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi des bestiaux et des produits des bestiaux, 1917", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (70) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (80) intitulé: "Loi autorisant l'établissement d'une Commission de l'air chargée du contrôle de l'aéronautique".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Watson fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Son Honneur le Président informe le Sénat que le greffier l'a informé qu'une erreur a été commise dans l'addition des votes sur la motion de l'honorable M. Power à la troisième lecture du bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges". Le vote doit se lire: "Content, vingt-trois, Non-content, vingt-trois", au lieu de "Content, vingt-trois, Non-content, vingt-deux", et l'amendement aurait dû être déclaré perdu. En conséquence le greffier ne devra pas envoyer de message à la Chambre des Communes avec ledit bill avant que cette correction soit faite.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

(P) "Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs".

(D2) "Loi pour faire droit à Albert Greensward";

(E2) "Loi pour faire droit à Mary Jane Lyons";

(F2) "Loi pour faire droit à Rose Kent Miller";

(G2) "Loi pour faire droit à Elizabeth Winters" et pour informer le Sénat qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants :—

LE VENDREDI, 9 mai 1919.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., prise devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions servant de base au bills suivants:—

Bill D2 (No 83) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Greensward."

Bill E2 (No 84) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Lyons."

Bill F2 (No 85) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Kent Miller."

Bill G2 (No 86) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Winters."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,

*Greffier des Communes.*

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (12) intitulé: "Loi concernant *W. C. Edwards & Co., Limited*," et pour informer le Sénat qu'elle acquiesce à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (34) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des poids et mesures", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (81) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi d'interprétation", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

LE JEUDI, 8 mai 1919.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé sir Sam Hughes, sir Herbert Ames et MM. Boivin et Kay, pour

former un comité spécial de la Chambre des Communes semblable à celui qui a été formé au Sénat devant conférer et agir avec le comité du Sénat et de la Chambre des Communes, chargé de la construction et de l'aménagement du nouveau palais du Parlement, afin de pourvoir à l'érection dans cet édifice d'un monument commémoratif convenable de feu le lieutenant-colonel George Harold Baker, député de Brome, lequel est le seul membre du Parlement qui ait perdu la vie sur le champ de bataille.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

Le Sénat s'ajourne.

Mercredi, 14 mai 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Donnelly,	McLean,	Roche,
Beith,	Farrell,	McMeans,	Ross
Bennett,	Fisher,	McSweeney,	(Middleton),
Blain,	Forget,	Michener,	Schaffner,
Blondin,	Foster,	Milne,	Sharpe,
Bostock,	Fowler,	Mitchell,	Smith,
Bourque,	Girroir,	Montplaisir,	Talbot,
Boyer,	Godbout,	Mulholland,	Tanner,
Bradbury,	Harmer,	Murphy,	Taylor,
Casgrain,	King,	Nicholls,	Tessier,
Choquette,	Laird,	Planta,	Thibaudeau,
Cloran,	Lavergne,	Poirier,	Thorne,
Crosby,	L'Espérance,	Pope,	Todd,
Daniel,	Lougheed	Power,	Turriff,
David,	(Sir James),	Pringle,	Watson,
Dessaulles,	Lynch-Staunton,	Prowse,	Webster,
De Veber,	McCall,	Ratz,	Willoughby,
Domville,	McHugh,	Robertson,	Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Blain, pour l'honorable M. McLaren:—  
Deux pétitions, demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente  
son quarante et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 12 mai 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante et unième rapport.

Relativement à la pétition de Jean Donaldson Sifton, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et actuellement à Londres, Angleterre; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Winfield Burrows Sifton, de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill (C3) intitulé: "Loi concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat:—

Supplément au cinquante et unième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1917-18 (Marine). Inspection des bateaux à vapeur.

*(Documents de la Session No 23, 1919.)*

L'honorable M. Ross (Middleton) propose,

Que les procès-verbaux d'hier, relativement au bill (C2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges, "soient corrigés en retranchant les mots "Ainsi elle est résolue dans l'affirmative", sur la page 292, ligne 9, et remplacés par les suivants: "Ainsi elle est résolue dans la négative". (Page 164, ligne 1 après la division dans le journal).

Après débats.

Deux questions d'ordre sont soulevées, à savoir: qu'un message devrait être envoyé à la Chambre des Communes pour demander ledit bill, afin de le corriger, et que la motion proposée est hors d'ordre parce que elle est précédée d'un préambule.

Son Honneur le Président déclare ces questions d'ordre mal motivées.

L'honorable M. Choquette en appelle de la décision de Son Honneur le Président, et propose,

Que ladite décision ne soit pas acceptée par le Sénat.

La question de concours étant posée sur la décision de Son Honneur le Président, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

Beaubien,	Fowler,	McMeans,	Robertson,
Bennett,	Girroir,	Michener,	Ross (Middleton),
Blain,	Harmer,	Milne,	Schaffner,
Bourque,	Laird,	Mulholland,	Sharpe,
Bradbury,	L'Espérance,	Murphy,	Smith,
Crosby,	Lougheed	Nicholls,	Tanner,
Daniel,	(Sir James),	Planta,	Taylor,
Domville,	Lynch-Staunton,	Poirier,	Thorne,
Donnelly,	McCall,	Pope,	Turriff,
Fisher,	McLean,	Pringle,	Webster,
			Willoughby—40.

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

Beith,	David,	King,	Ratz,
Bostock,	Dessaulles,	Lavergne,	Roche,
Boyer,	De Veber,	McHugh,	Talbot,
Casgrain,	Farrell,	McSweeney,	Tessier,
Choquette,	Forget,	Mitchell,	Thibaudeau,
Cloran,	Godbout,	Power,	Watson,
			Yeo—25.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La motion est alors adoptée, et il est

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y2) intitulé: "Loi pour faire droit à Vernon Balm Bailey", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: "Loi autorisant l'établissement d'une Commission de l'air chargée du contrôle de l'aéronautique", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi des bestiaux et des produits des bestiaux, 1917", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (70) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'immigration", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (68) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la démobilisation et pour d'autres fins", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

Jeudi, 15 mai 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	De Veber,	McCall,	Robertson,
Béique,	Domville,	McHugh,	Roche,
Beith,	Donnelly,	McLean,	Ross
Bennett,	Douglas,	McMeans,	(Middleton),
Blain,	Farrell,	McSweeney,	Schaffner,
Blondin,	Fisher,	Michener,	Sharpe,
Bostock,	Forget,	Milne,	Smith,
Bourque,	Fowler,	Mitchell,	Talbot,
Boyer,	Girroir,	Montplaisir,	Tanner,
Bradbury,	Godbout,	Mulholland,	Taylor,
Casgrain,	Harmer,	Murphy,	Tessier,
Choquette,	King,	Planta,	Thibaudeau,
Cloran,	Laird,	Poirier,	Thorne,
Crosby,	Lavergne,	Pope,	Turriff,
Dandurand,	Legris,	Power,	Watson,
Daniel,	L'Espérance,	Pringle,	Willoughby,
David,	Lougheed	Prowse,	Yeo.
Dessaulles,	(Sir James),	Ratz,	

PRIÈRES.

Les pétitions présentes sont présentées :—

Par l'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Macdonell :—

Dix-huit pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Robertson :—

Soixante et huit pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Smith :—

Trente-huit pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Montplaisir :—

Deux pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (11) intitulé : "Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*", fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (13) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (14) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quarante-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N<sup>o</sup> 371,

MARDI, 13 mai 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de James Robert Archer, de Gwillinbury-Ouest, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Laura Monica Blanche Archer, du dit township, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande de ne pas accorder le divorce demandé parce que les faits qu'on allègue dans le paragraphe 5 n'ont pas été prouvés.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Prowse présente au Sénat un bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Margaret Webster".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Fowler, il est

Ordonné qu'un message soit transmis à la Chambre des Communes par un de greffiers pour lui demander d'autoriser l'honorable M. Cochrane, C.P., un de ses membres, à comparaître et à témoigner devant le comité spécial du Sénat chargé d'entendre des témoignages et de faire rapport à la présente session sur la navigabilité et les pêcheries de la baie et du détroit d'Hudson, et sur la possibilité d'utiliser les ports de la baie d'Hudson comme terminus de chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi des bestiaux et des produits des bestiaux, 1917".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Crosby fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires.

Après débat.

Sur motion, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite résolution soit remise à mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (113) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1920", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (45) intitulé: "Loi constituant en corporation l'association dite *The National Wholesale Grocers' Association of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (79) intitulé: "Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (Z2) intitulé: "Loi concernant la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A3) intitulé: "Loi concernant *The Grand River Company*", étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B3) intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Northern and Western Railway Company*", étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (34) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des poids et mesures", étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (81) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi d'interprétation", étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Nicholls à l'effet qu'il attirera l'attention du Sénat (1) sur l'entente conclue entre le gouvernement canadien et la *Dominion Iron and Steel Corporation*, pour l'importation en franchise de certaines machines et fournitures, et (2) sur le fait qu'un état rendu en vertu d'un ordre émanant du Sénat indique qu'aucun arrêté ministériel spécifique n'a été adopté pour permettre cette entrée en franchise; et qu'il demandera en vertu de quelle règle cette autorisation a été donnée", étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à demain, à deux heures et demie.

Le Sénat s'ajourne.

Vendredi, 16 mai 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Donnelly,	McLean,	Roche,
Beith,	Douglas,	McMeans,	Ross
Bennett,	Farrell,	McSweeney,	(Middleton),
Blain,	Fisher,	Michener,	Schaffner,
Bostock,	Forget,	Milne,	Sharpe,
Bourque,	Girroir,	Mitchell,	Smith,
Boyer,	Girroir,	Montplaisir,	Talbot,
Bradbury,	Godbout,	Mulholland,	Tanner,
Casgrain,	Harmer,	Murphy,	Taylor,
Choquette,	King,	Planta,	Tessier,
Cloran,	Laird,	Poirier,	Thibaudeau,
Dandurand,	Lavergne,	Pope,	Thorne,
Daniël,	Legris,	Power,	Turriff,
David,	Lougheed	Pringle,	Watson,
Dessaulles,	(Sir James),	Prowse,	Webster,
De Veber,	McCall,	Ratz,	Willoughby,
Domville,	McHugh,	Robertson,	Yeo.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Loi concernant la *Central Railway of Canada*", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi des bestiaux et des produits des bestiaux, 1917", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition d'Andrew Pepper, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarantième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Stanley Gordon Eversfield, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Jean Donaldson Sifton, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (70) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C3) intitulé: "Loi concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la démobilisation et pour autres fins", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z2) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (A3) intitulé: "Loi concernant *The Grand River Railway Company*", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis au 22 mai.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B3) intitulé: "Loi concernant *The Ottawa Northern and Western Railway Company*", est lu la deuxième fois, et  
Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu la deuxième fois, et  
Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des poids et mesures", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi d'interprétation", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Nicholls, à l'effet qu'il attirera l'attention du Sénat (1) sur l'entente conclue entre le gouvernement canadien et la *Dominion Iron and Steel Corporation*, pour l'importation en franchise de certaines machines et fournitures, et (2) sur le fait qu'un état rendu en vertu d'un ordre émanant du Sénat indique qu'aucun arrêté ministériel spécifique n'a été adopté pour permettre cette entrée en franchise; et qu'il demandera en vertu de quelle règle cette autorisation a été donnée, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

Lundi, 19 mai 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Farrell,	Michener,	Schaffner,
Bennett,	Forget,	Mulholland,	Sharpe,
Blain,	Fowler,	Murphy,	Shatford,
Bostock,	Girroit,	Nicholls,	Smith,
Bourque,	Harmer,	Planta,	Tanner,
Boyer,	King,	Poirier,	Taylor,
Bradbury,	Laird,	Pope,	Thibaudeau,
Cloran,	Lavergne,	Power,	Thompson,
Daniel,	Lougheed	Pringle,	Turriff,
Dessaulles,	(Sir James),	Prowse,	Watson,
De Veber,	McHugh,	Roche,	Webster,
Domville,	McLean,	Ross	Willoughby,
Douglas,	McLennan,	(Middleton),	Yeo.

#### PRIÈRES.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (45) intitulé: "Loi constituant en corporation l'association dite *The National Wholesale Grocers' Association of Canada*", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: "Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (113) intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1919", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture bill (C3) intitulé: "Loi concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration".

(En comité.)

Le titre est lu et la discussion en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 et 2 sont lus et adoptés.

L'article 3 est lu, et il est proposé de modifier le paragraphe (6) pour l'addition de ce qui suit comme alinéa (U).

Page 4, ligne 50 (U) les personnes qui, en aucun temps durant la guerre déclarée au mois d'août 1914, se sont trouvées à être des étrangers appartenant à des nations ennemies de Sa Majesté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a pris ledit bill en considération, y a fait quelque progrès, et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour y être étudié de nouveau en comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

LUNDI, 19 mai 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre accède à la demande du Sénat de permettre à l'honorable F. Cochrane, C.P., député, de se présenter et de témoigner devant le comité spécial du Sénat nommé pour recueillir des témoignages et faire rapport, au cours de la session actuelle, sur la navigabilité et les ressources de pêche de la baie et du détroit d'Hudson, et sur la nature des ports de ladite baie d'Hudson, quant à leur affectation aux fins des têtes de lignes ferroviaires.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP.

Greffier de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *Manitoba North Western Railway Company of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (35) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (63) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (74) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des engrais, 1909", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (68) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la démobilisation et pour autres fins", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des poids et mesures".

*(En comité.)*

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles de 1 à 4 sont lus séparément et adoptés inclusivement.

L'article 5 est lu et modifié par l'addition de ce qui suit comme paragraphe 3: —

Page 2, ligne 25, (3) est modifié le paragraphe 1 de l'article 52 de ladite loi par l'insertion de l'alinéa suivant immédiatement après l'alinéa (h).

"(i) La fabrication de boîtes ou d'autres vaisseaux employés pour les fins de vente de lait à la mesure, le mode d'inspection de ces boîtes ou vaisseaux, et généralement pour donner effet aux dispositions de la présente loi en ce qui concerne l'emploi, la vérification et l'inspection de ces boîtes ou autres vaisseaux".

Ledit article, tel que modifié, est alors adopté.

Les articles 6, 7 et 8 sont lus séparément et adoptés.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Boyer fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (81) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi d'interprétation".

*(En comité.)*

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

L'article 1 est lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 3.—Après "(a)" insérer "(c)".

Page 1, ligne 9.—Après "d'Ontario" insérer ce qui suit comme alinéa "(e)".

"(e)" Dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, la Cour Suprême de chacune de ces provinces et dans la province de la Colombie-Britannique, la Cour d'appel provinciale et la Cour Suprême de Sa Majesté en Colombie-Britannique".

Ledit article est adopté, tel qu'amendé.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Bradbury, de la part dudit comité, fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lu par le greffier.

Ordonné qu'ils soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Le Sénat s'ajourne.

Mardi, 20 mai 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Douglas,	McLean,	Ross
Bennett,	Farrell,	McLennan,	(Middleton),
Blain,	Fisher,	McSweeney,	Schaffner,
Blondin,	Forget,	Michener,	Sharpe,
Bostock,	Foster,	Milne,	Shatford,
Bourque,	Fowler,	Mitchell,	Smith,
Boyer,	Girroir,	Montplaisir,	Talbot,
Bradbury,	Godbout,	Mulholland,	Tanner,
Choquette,	Harmer,	Murphy,	Taylor,
Cloran,	King,	Nicholls,	Tessier,
Dandurand,	Laird,	Planta,	Thibaudeau,
Daniel,	Lavergne,	Pope,	Thompson,
David,	Legris,	Power,	Turriff,
Dessaulles,	Lougheed	Pringle,	Watson,
De Veber,	(Sir James),	Prowse,	Webster,
Domville,	McCall,	Ratz,	Willoughby,
Donnelly,	McHugh,	Roche,	Yeo.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Macdonald:—

Vingt-cinq pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Nicholls:—

Un pétition demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

Par l'honorable M. Turriff:—

Six pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la table du Sénat,

Un arrêté du Conseil No 869 C.P., daté du 22 avril 1919, en conformité de la loi concernant l'établissement des soldats sur des terres, 1917.

L'honorable M. Foster présente au Sénat un bill (E3) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Donaldson Sifton".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. De Veber propose que le comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des aliments soit autorisé à instituer une enquête et à faire rapport sur la quantité de gluten contenue dans diverses substances alimentaires mises en vente, et que le dit comité soit également autorisé à faire quêrir personnes, documents et archives.

Après débat,

L'honorable M. Choquette propose en amendement,

Que la dite motion soit modifiée par l'addition des mots "y compris les sirops soporifiques" après le mot "alimentaires" dans la troisième ligne.

La question de concours étant posée sur la dite motion en amendement, elle est Résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, il est

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels)", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de James Robert Archer, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Margaret Webster", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (70) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada".

(En comité.)

Le titre est lu et la discussion en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

L'article premier est lu et il est proposé de le modifier comme suit:—

Retranchez l'article premier et remplacez-le par le suivant:—

1. (1) Le gouverneur en conseil nommera à discrétion un directeur en chef et deux directeurs adjoints, qui agiront en tant que directeurs de la compagnie, que la présente loi constitue en corporation, et, dès cette nomination, les personnes ainsi nommées et leurs successeurs se trouveront et sont par la présente loi constituée en corporation comme compagnie, sous le nom de *Canadian National Railway Company*, ci-après dénommée la "Compagnie". Il ne sera pas nécessaire de posséder d'action pour être directeur.

(2) Chaque directeur restera en fonctions durant bonne conduite, pendant une période de sept années à compter de la date de sa nomination.

(3) Si une position de directeur devient vacante, le gouverneur en conseil pourra y nommer une personne pour la durée d'office que ce directeur avait encore à remplir.

(4) Toutes les personnes nommées en vertu du présent article seront, à l'expiration de leur durée respective d'office, rééligibles pour une durée semblable de sept années.

(5) En cas de maladie, de suspension ou d'absence d'un directeur, le gouverneur en conseil pourra lui choisir un substitut pendant le temps de cette maladie, suspension ou absence, et toute personne ainsi nommée aura, à ce titre, tous les pouvoirs et remplira toutes les fonctions du directeur qu'il remplace.

Si, en vertu du présent paragraphe, l'un des directeurs adjoints est choisi pour remplacer temporairement le directeur en chef, ou l'autre directeur adjoint, le gouverneur en conseil pourra lui nommer un substitut.

2. (1) Le directeur en chef pourra être suspendu de ses fonctions par le gouverneur en conseil pour mauvaise conduite ou incompétence, mais il ne pourra être destitué que conformément aux dispositions ci-dessous énoncées.

Le ministre des Chemins de fer et Canaux devra soumettre au Parlement un rapport complet des motifs de la suspension dans les sept jours qui suivront cette suspension si le Parlement est alors en session et siège actuellement, et si le Parlement n'est pas en session ou est ajourné, dans les sept jours qui suivront la session suivante ou la reprise des séances.

Le directeur, ainsi suspendu en vertu du présent article, sera réintégré dans ses fonctions à moins que le Sénat et la Chambre des Communes, dans les vingt et un jours qui suivront la présentation du rapport susmentionné, ne déclarent par résolution que le directeur doit être destitué; et si le Sénat et la Chambre des Communes font une semblable déclaration dans le délai prescrit, le directeur sera en conséquence destitué par le gouverneur en conseil.

(2) Le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du directeur en chef, suspendre ou destituer l'un ou l'autre des directeurs adjoints.

3. (1) Un directeur sera censé avoir renoncé à ses fonctions:—

(a) si, pendant sa durée d'office, il tient un autre emploi;

(b) s'il devient insolvable, ou demande à bénéficier d'une loi d'assistance aux débiteurs insolvables, ou compose avec ses créanciers, ou fait cession de son traitement à leur profit;

(c) s'il quitte son poste pendant quatorze jours consécutifs, sans y être autorisé par le gouverneur en conseil (qui pourra en vertu du présent article lui accorder cette autorisation), ou s'il devient incapable de remplir ses fonctions;

(d) s'il s'engage en aucune manière ou devient intéressé dans un contrat ou convention conclue par la compagnie ou en son nom; ou s'il participe de quelque façon ou prétend avoir le droit de participer aux profits qui en découlent, ou aux bénéfices ou émoluments qui y sont attachés.

(2) Si un directeur s'engage en aucune manière ou devient intéressé dans un contrat ou convention, ou participe de quelque façon ou prétend participer aux profits qui en découlent, il se rend coupable de délit, et passible d'une amende de trois mille dollars au maximum, ou de pas plus de trois mois d'emprisonnement, ou des deux peines à la fois.

La question de concours étant posée sur ledit amendement, elle est résolue dans la négative.

Il est encore proposé de modifier ledit article en ajoutant ce qui suit à la fin:—

“ Deux au moins de ces directeurs seront nommés d'après la recommandation des employés des chemins de fer nationaux du Canada ”.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est résolue dans la négative.

L'article 1 est alors adopté sans amendement.

Les articles 2, 3, 4 et 5 sont lus séparément et adoptés.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a pris ledit bill en considération, y a fait quelques progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour y être étudié de nouveau en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45) intitulé: "Loi constituant en corporation l'association dite *The National Wholesale Grocers' Association of Canada*", est lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (79) intitulé: "Loi modifiant la Loi des réserves forestières et de parcs fédéraux".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Turriff fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration", étant lu, il est Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (68) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la démobilisation et pour autres fins", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement apporté en comité général au bill (42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des poids et mesures".

Le dit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés en comité général au bill (81) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi d'interprétation".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Nicholls, à l'effet qu'il attirera l'attention du Sénat (1) sur l'entente conclue entre le gouvernement canadien et la *Dominion Iron and Steel Corporation*, pour l'importation en franchise de certaines machines et fournitures, et (2) sur le fait qu'un état rendu en vertu d'un ordre émanant du Sénat indique qu'aucun arrêté ministériel spécifique n'a été adopté pour permettre cette entrée en franchise; et qu'il demandera en vertu de quelle règle cette autorisation a été donnée, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

### Mercredi, 21 mai 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique,	Fisher,	McLennan,	Schaffner,
Beith,	Forget,	McSweeney,	Sharpe,
Bennett,	Foster,	Michener,	Shatford,
Bostock,	Fowler,	Milne,	Smith,
Boyer,	Girroir,	Mitchell,	Talbot,
Bradbury,	Godbout,	Montplaisir,	Tanner,
Casgrain,	Harmer,	Mulholland,	Taylor,
Choquette,	King,	Murphy,	Tessier,
Cloran,	Laird,	Nicholls,	Thibaudeau,
Dandurand,	Lavergne,	Planta,	Thompson,
Daniel,	Legris,	Poirier,	Todd,
David,	L'Espérance,	Pope,	Turriff,
Dessaulles,	Lougheed	Power,	Watson,
De Veber,	(Sir James),	Pringle,	Webster,
Domville,	Lynch-Staunton,	Prowse,	Willoughby,
Donnelly,	McCall,	Ratz,	Wilson,
Douglas,	McHugh,	Roche,	Yeo.
Farrell,	McLean,	Ross	
		(Middleton),	

#### PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Fisher:—

*The Chartered Trust and Executor Company.*

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Ordres permanents, présente son huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier et il est comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

MERCREDI, 21 mai 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a constaté que les règles ont été observées dans ce cas-ci.

L'*Athabaska Saskatchewan Life Insurance Company*, demande l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Provident Life Insurance Company*.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,

*Président.*

Ordonné qu'il soit déposé sur la Table.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Ordres permanents, présente son neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier et il est comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

MERCREDI, 21 mai 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a constaté que les avis n'ont pas été publiés pendant la durée fixée par la règle 107.

La *Grand River Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui retranche les articles 3 et 4 du chapitre 47, Edouard VII, relatifs au contrôle provincial de lignes de chemins de fer qui lui appartiennent.

Cette compagnie ayant donné des raisons suffisantes pour expliquer ce retard dans la publication des avis et cette publication devant être continuée, votre comité recommande de suspendre la règle 107 dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,

*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Pepper".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Margaret Webster", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: "Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des poids et mesures", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi d'interprétation", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (113) intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1919".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*", est lu la deuxième fois, et

Référent au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", est lu la deuxième fois, et

Référent au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex", est lu la deuxième fois, et

Référent au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (74) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des engrais, 1909", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Avec la permission du Sénat,

L'ordre du jour numéro 13 est lu, et le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires.

Sur motion, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite résolution soit remise à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (70) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada".

---

*(En comité.)*

L'article 6 est lu et la considération en est remise à plus tard.

Les articles 7 à 12 inclusivement sont lus et adoptés.

L'article 13 est lu et la considération en est remise à plus tard.

Les articles 14 et 15 sont lus et adoptés.

L'article 16 est lu et la considération en est remise à plus tard.

Les articles 17 et 18 sont lus et adoptés.

L'article 19 est lu et la considération en est remise à plus tard.

Les articles 20 à 22 sont lus séparément et adoptés.

---

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Bennett fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a pris ledit bill en considération, y a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour y être étudié de nouveau en comité général demain immédiatement après les troisièmes lectures.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (33) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Calgary and Fernie Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (94) intitulé: "Loi concernant les forces hydrauliques du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (15) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Western Dominion Railway Company*", et pour informer que la Chambre des Communes acquiesce à l'amendement fait par le Sénat audit bill, sans aucun amendement.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration", étant lu, il est Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (68) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la démobilisation et pour autres fins", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Nicholls, à l'effet qu'il attirera l'attention du Sénat (1) sur l'entente conclue entre le gouvernement canadien et la *Dominion Iron and Steel Corporation*, pour l'importation en franchise de certaines machines et fournitures, et (2) sur le fait qu'un état rendu en vertu d'un ordre émanant du Sénat indique qu'aucun arrêté ministériel spécifique n'a été adopté pour permettre cette entrée en franchise; et qu'il demandera en vertu de quelle règle cette autorisation a été donnée, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

## Jeudi, 22 mai 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique,	Farrell,	McLennan,	Schaffner,
Beith,	Fisher,	Michener,	Sharpe,
Bennett,	Fowler,	Milne,	Shatford,
Bostock,	Girroir,	Mitchell,	Smith,
Boyer,	Godbout,	Montplaisir,	Talbot,
Bradbury,	Harmer,	Mulholland,	Tanner,
Casgrain,	King,	Murphy,	Taylor,
Choquette,	Laird,	Nicholls,	Tessier,
Cloran,	Lavergne,	Planta,	Thibaudeau,
Dandurand,	Legris,	Poirier,	Thompson,
Daniel,	L'Espérance,	Pope,	Thorne,
David,	Lougheed	Power,	Todd,
Dennis,	(Sir James),	Pringle,	Turriff,
Dessaulles,	Lynch-Staunton,	Prowse,	Watson,
De Veber,	McCall,	Ratz,	Willoughby,
Domville,	McHugh,	Roche,	Yeo.
Donnelly,	McLean,	Ross	
		(Middleton),	

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Taylor, avec la permission du Sénat:—

Cecilia Agnès Lukis, de la cité de Montréal, province de Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Percy Leigh Lukis.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Ordres permanents, présente son dixième rapport.

Il est alors lu par le greffier et il est comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

JEUDI, 22 mai 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé au vendredi, 13 juin prochain.

Que le délai fixé pour la présentation de bills privés soit prolongé au vendredi, 20 juin prochain.

Que le délai fixé pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou d'un comité spécial sur un bill privé soit prolongé au vendredi, 27 juin prochain.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,

*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et 24 (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (45) intitulé: "Loi constituant en corporation l'association dite *The Canadian Wholesale Grocers' Association*", fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Les dits amendements sont lus par le greffier comme suit:—

Page 4, ligne 8.—Ajouter ce qui suit à la suite du mot "déterminer": "Si le siège social est déplacé, il doit en être donné avis immédiatement dans la *Gazette du Canada*".

Page 5, ligne 10.—A la suite du mot "corporation" insérer "du Canada".

Page 5, ligne 41.—Biffer l'article 11.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat, le Rapport annuel du Commerce pour l'exercice financier expiré le 31 mars 1918.

*(Documents de la Session No 90d, 1919.)*

L'honorable M. Nicholls propose,

Qu'il soit nommé un comité permanent des Finances, que la règle 78 et les règlements du Sénat soient modifiés en conséquence, et que les sénateurs présents à cette session soient invités à venir prendre en considération la présente motion.

Après débat.

La question de concours ayant été posée sur ladite motion, la Chambre se divise et les noms étant demandés, il sont pris comme suit:—

#### CONTENTS:

##### Les honorables messieurs

Béique,	Domville,	McHugh,	Shatford,
Beith,	Farrell,	McLennan,	Talbot,
Bennett,	Godbout,	Mitchell,	Taylor,
Bostock,	Laird,	Murphy,	Tessier,
Choquette,	Lavergne,	Nicholls,	Thibaudeau,
Cloran,	Legris,	Planta,	Thompson,
Dandurand,	L'Espérance,	Prowse,	Turriff,
David,	Lynch-Staunton,	Roche,	Watson,
Dessaulles,	McCall,	Ross (Middleton),	Willoughby—37.
De Veber,			

## NON-CONTENTS:

## Les honorables messieurs

Bolduc (Président),	Fowler,	Milne,	Schaffner,
Daniel,	Girroi,	Mulholland,	Sharpe,
Dennis,	Harmer,	Poirier,	Smith,
Donnelly,	McLean,	Power,	Tanner,
Fisher,	Mitchener,	Pringle,	Thorne,
			Yeo—21.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Nicholls propose,

Que les sénateurs dont les noms suivent soient choisis pour être les premiers membres du dit comité: l'honorable Sir James Lougheed et les honorables messieurs Bostock, Dandurand, Foster, Nicholls, W. B. Ross, Thorne, Watson et White.

La question de concours étant posée sur ladite motion.

L'honorable M. Murphy propose en amendement que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"Le choix des membres du comité permanent des Finances soient fait par le comité de Sélection".

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, tel qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (18) intitulé: "Loi concernant la faillite", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (113) intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1919", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (70) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A3) intitulé: "Loi concernant *The Grand River Railway Company*", est lu la deuxième fois, et

Référent au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E3) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Donaldson Sifton", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (74) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des engrais, 1909".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (68) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la démobilisation et pour autres fins", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Nicholls, à l'effet qu'il attirera l'attention du Sénat (1) sur l'entente conclue entre le gouvernement canadien et la *Dominion Iron and Steel Corporation*, pour l'importation en franchise de certaines machines et fournitures, et (2) sur le fait qu'un état rendu en vertu d'un ordre émanant du Sénat indique qu'aucun arrêté ministériel spécifique n'a été adopté pour permettre cette entrée en franchise; et qu'il demandera en vertu de quelle règle cette autorisation a été donnée, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Sur motion, il est

Ordonné que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à deux heures et demie demain.

Le Sénat s'ajourne.

## Vendredi, 23 mai 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Farrell,	Milne,	Shatford,
Blondin,	Forget,	Mitchell,	Smith,
Bostock,	Girroir,	Montplaisir,	Talbot,
Bourque,	Godbout,	Mulholland,	Tanner,
Bradbury,	Harmer,	Murphy,	Taylor,
Casgrain,	King,	Planta,	Tessier,
Choquette,	Laird,	Pope,	Thibaudeau,
Cloran,	Legris,	Power,	Thompson,
Dandurand,	Lougheed	Pringle,	Thorne,
Daniel,	(Sir James),	Prowse,	Todd,
David,	McCall,	Ratz,	Turriff,
Dennis,	McHugh,	Roche,	Watson,
De Veber,	McLean,	Ross	Webster,
Domville,	McLennan,	(Middleton),	Willoughby,
Donnelly,	McSweeney,	Schaffner,	Yeo.
Douglas,	Michener,	Sharpe,	

*Deux heures et demie de l'après-midi.*

### PRIÈRES.

La pétition suivante est lue :—

La *Chartered Trust and Executor*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à acheter les affaires, les droits et les propriétés des autres compagnies et à d'autres fins.

Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat,

Arrêté 1038 du C.P., 19 mai 1919.

Amendement au sujet de l'émission des rubans de guerre.

*(Documents de la Session No 59g, 9919.)*

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Gordon Eversfield".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation l'association dite *The Canadian Wholesale Grocers' Association*", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E3) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Donaldson Sifton", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorcés, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (74) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des engrais, 1909", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (70) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada".

(En comité.)

Les articles 6 et 13 sont étudiés de nouveau et adoptés.

L'article 16 est pris de nouveau en considération et il est proposé de le modifier en ajoutant ce qui suit à la fin du dit article:—

"Les livres et comptes de la Compagnie devront être vérifiés par des comptables à charte ou patentés que le gouverneur en conseil nomme à discrétion".

La question de concours a été posée sur la dite motion, elle est déclarée dans la négative.

Ledit article est alors adopté sans amendement.

Les articles 19 et 22 ont été étudiés de nouveau et adoptés.

Les articles 23 à 31 sont lus séparément et adoptés.

La première et la seconde annexes sont lues et adoptées.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Bradbury fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Pepper", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Calgary and Fernie Railway Company*", est lu la deuxième fois, et Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: "Loi concernant les forces hydrauliques du Canada", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil de biologie", étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (68) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la démobilisation et pour autres fins", étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

## Lundi, 26 mai 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Domville,	McLennan,	Sharpe,
Belcourt,	Farrell,	McSweeney,	Shatford,
Blain,	Fisher,	Michener,	Talbot,
Blondin,	Forget,	Mitchell,	Tanner,
Bostock,	Fowler,	Nicholls,	Taylor,
Bourque,	Girroir,	Planta,	Thompson,
Boyer,	Harmer,	Power,	Thorne,
Bradbury,	Laird,	Pringle,	Todd,
Cloran,	Lavergne,	Prowse,	Turriff,
Daniel,	Lougheed	Roche,	Watson,
David,	(Sir James),	Ross	Webster,
Dennis,	Lynch-Staunton,	(Middleton),	Willoughby,
Dessaulles,	McLean,	Schaffner,	Yeo.
De Veber,			

### PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (74) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des engrais, 1909", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (70) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Pepper, est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C3) intitulé: "Loi concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues, étant lu,

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné que ledit bill soit retiré.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (18) intitulé: "Loi concernant la faillite", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (94) intitulé: "Loi concernant les forces hydrauliques du Canada".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (68) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la démobilisation et pour d'autres fins".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Sharpe fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné le ledit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

(J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Campbell";

(K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Rosa Hirst";

(M2) intitulé: "Loi pour faire droit à David Jamieson";

(N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian North";

(O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Davies";

(P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Millman";  
 (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Irvine Tuck";  
 (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilmot Orley Wiles";  
 (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary King";  
 (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Herman Depper";  
 (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Rogers Latimer";  
 (X2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Pinkerton"; et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes à adopté ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,  
 VENDREDI, 23 mai 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, à qui ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill J2 (No 89) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Campbell".  
 Bill K2 (No 90) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosa Hirst".  
 Bill M2 (No 97) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David Jamieson".  
 Bill N2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian North".  
 Bill O2 (No 99) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Davies".  
 Bill P2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Millman".  
 Bill Q2 (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Irvine Tuck".  
 Bill S2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilmot Orley Wiles".

Bill T2 (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary King".

Bill U2 (No 109) du Sénat intitulé: "Loi pour fare droit à William Herman Depper".

Bill V2 (No 110) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Rogers Latimer".

Bill X2 (No 112) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Pinkerton".

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

W. B. NORTHRUP,  
 Greffier des Communes.

L'honorable M. Watson présente au Sénat un bill (H3) intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant le reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Nicholls, à l'effet qu'il attirera l'attention du Sénat (1) sur l'entente conclue entre le gouvernement canadien et la *Dominion Iron and Steel Corporation*, pour l'importa-

tion en franchise de certaines machines et fournitures, et (2) sur le fait qu'un état rendu en vertu d'un ordre émanant du Sénat indique qu'aucun arrêté ministériel spécifique n'a été adopté pour permettre cette entrée en franchise; et qu'il demandera en vertu de quelle règle cette autorisation a été donnée, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

## Mardi, 27 mai 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	McLean,	Schaffner,
Beaubien,	Domville,	McLennan,	Sharpe,
Béique,	Donnelly,	McSweeney,	Shatford,
Beith,	Douglas,	Michener,	Smith,
Bennett,	Farrell,	Milne,	Talbot,
Blain,	Fisher,	Mitchell,	Tanner,
Bostock,	Forget,	Montplaisir,	Taylor,
Bourque,	Fowler,	Mulholland,	Tessier,
Boyer,	Girroit,	Planta,	Thibaudeau,
Bradbury,	Harmer,	Pope,	Thompson,
Casgrain,	Laird,	Power,	Thorne,
Choquette,	Lavergne,	Pringle,	Todd,
Cloran,	Legris,	Prowse,	Turriff,
Dandurand,	L'Espérance,	Ratz,	Watson,
Daniel,	Lougheed	Roche,	Webster,
David,	(Sir James),	Ross	Willoughby,
Dennis,	Lynch-Staunton,	(Middleton),	Yeo.
Dessaulles,	McCall,	Ross	
		(Moosejaw),	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Blain:—

Cinquante-cinq pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende l'usage des boissons enivrantes.

L'honorable M. De Veber, du comité permanent de la Salubrité publique et de l'Inspection des denrées alimentaires, présente son troisième rapport.

Il est alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 70,

le jeudi, 22 mai 1919.

Le comité permanent de la Salubrité publique et de l'Inspection des denrées alimentaires a l'honneur de soumettre son troisième rapport.

Conformément à la résolution adoptée par le Sénat le 21 mai 1919, ce comité a procédé à une enquête sur la quantité de gluten contenue dans diverses denrées alimentaires actuellement sur le marché.

Votre comité recommande en conséquence:—

1. Etant donné le fait que pas un des échantillons de farine de gluten canadienne analysés au laboratoire du ministère de l'Accise jusqu'en 1916 ne satisfaisait aux exigences de la loi, que le ministère du Commerce prenne immédiatement des mesures pour protéger le public contre la vente frauduleuse de préparations de cette nature.

2. Que la loi oblige tous les fabricants de préparations de gluten à indiquer sur les contenants la proportion de protéine et d'amidon que renferment les dites préparations, et que, avant de mettre de tels produits en vente, le fabricant soit requis de soumettre des échantillons à l'analyste fédéral en chef pour les faire analyser.

3. Que copie de ces recommandations soit transmise au ministère du Commerce.

Le comité a l'honneur d'annexer à son rapport les témoignages du docteur A. McGill, analyste fédéral en chef, et du docteur J. B. Hollingsworth, inspecteur en chef des denrées alimentaires au département de l'hygiène de la ville d'Ottawa.

Pour ce qui est de l'autorisation qu'a reçue le comité d'instituer une enquête sur les sirops narcotiques, le comité comprend que cette question vient d'être mise à l'étude par un comité spécial de la Chambre des Communes, auquel a été référée la "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*", récemment adoptée par le Sénat.

En conséquence, le comité est respectueusement d'avis qu'il ne lui semble pas désirable d'entreprendre une enquête semblable à l'heure actuelle.

Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,  
*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Dennis, du comité permanent des Débats et Comptes rendus, présente son second rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 70  
le mardi, 27 mai 1919.

Le comité permanent des Débats et Comptes rendus a l'honneur de soumettre son deuxième rapport.

Votre comité recommande que M. A. B. Hannay soit maintenu dans ses fonctions durant la session actuelle aux conditions spécifiées dans le rapport du comité des Débats et Comptes rendus en date du 3 juin 1913, et que M. E. Fortier continue de remplir l'emploi que lui attribue le dit rapport.

Le tout respectueusement soumis.

WM. DENNIS,  
*Président.*

Ordonné que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quarante-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
LUNDI, 26 mai 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-troisième rapport.

Relativement à la pétition de Herbert John Lawrence, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Jessie Lawrence, autrefois de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat, ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que de l'honoraire de \$210 payé par le pétitionnaire, la somme de \$150 lui soit remboursée.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quarante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
LUNDI, 26 mai 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Mabel Anna Ferguson, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec George Henry Ferguson, de la dite cité, commis voyageur, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que l'honoraire de \$210 en obtention du dit bill soit remboursé à la pétitionnaire, moins la somme de \$25, pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quarante-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT.

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 26 mai 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Annie Miville, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'un loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Alfred Joseph Miville, autrefois de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quarante-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 26 mai 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-sixième rapport.

Relativement à la pétition de James Frederick Neild, de la cité de Toronto, électricien; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Everline Gertrude Neild, de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (70) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada", étant lu, il est proposé

Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Bostock propose en amendement,

Que ledit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit référé de nouveau à un comité général afin d'ajouter ce qui suit à l'article 16:—

"Les livres et comptes de la compagnie devront être vérifiés par des comptables à charte ou patentés que le gouverneur en conseil nomme à discrétion", et leur rapport devra être soumis au Parlement, à la session qui suivra immédiatement la fin de l'année fiscale.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, le Sénat se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

## CONTENTS:

## Les honorables messieurs

Beith,	Dessaules,	Legris,	Ross (Moosejaw),
Bostock,	De Veber,	McSweeney,	Talbot,
Boyer,	Domville,	Mitchell,	Tessier,
Casgrain,	Douglas,	Power,	Thibaudeau,
Choquette,	Farrell,	Prowse,	Thompson,
Dandurand,	Forget,	Ratz,	Watson,
David,	Lavergne,	Roche,	Yeo—28.

## NON-CONTENTS:

## Les honorables messieurs

Barnard,	Fisher,	McLennan,	Sharpe,
Beaubien,	Fowler,	Michener,	Shatford,
Bennett,	Girroit,	Milne,	Smith,
Blain,	Laird,	Mulholland,	Tanner,
Bolduc (président),	L'Espérance,	Planta,	Taylor,
Bourque,	Lougheed	Pope,	Thorne,
Bradbury,	(Sir James),	Pringle,	Todd,
Daniel,	Lynch-Staunton,	Ross (Middleton),	Turriff,
Dennis,	McLean,	Schaffner,	Webster,
Donnelly,			Willoughby—37.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion principale.

L'honorable M. Watson propose en amendement,

Que ledit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit référé de nouveau à un comité général, avec l'ordre d'ajouter les mots suivants à la fin du premier article:—

“Deux au moins de ces directeurs seront nommés d'après la recommandation des employés des chemins de fer nationaux du Canada”.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, le Sénat se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

## CONTENTS:

## Les honorables messieurs

Beith,	Dessaules,	Lavergne,	Talbot,
Bostock,	De Veber,	Legris,	Tessier,
Boyer,	Domville,	McSweeney,	Thibaudeau,
Casgrain,	Douglas,	Mitchell,	Thompson,
Choquette,	Farrell,	Power,	Turriff,
Dandurand,	Forget,	Ross (Moosejaw),	Watson,
David,			Yeo—26.

## NON-CONTENTS:

## Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McLean,	Schaffner,
Beaubien,	Fisher,	McLennan,	Sharpe,
Bennett,	Fowler,	Michener,	Shatford,
Blain,	Girroit,	Milne,	Smith,
Bolduc (président),	Laird,	Mulholland,	Tanner,
Bourque,	L'Espérance,	Planta,	Taylor,
Bradbury,	Lougheed	Pope,	Thorne,
Daniel,	(Sir James),	Pringle,	Todd,
Dennis,	Lynch-Staunton,	Ross (Middleton),	Webster,
			Willoughby—36

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: "Loi concernant les forces hydrauliques du Canada", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général relativement au bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration".

(*En comité.*)

L'article 2 est repris en considération et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 2.—Après "Canada", ajouter: "ou toute personne appartenant aux catégories prohibées ou non désirables, au sens de l'article 41 de la présente loi".

Ainsi amendé, ledit article est agréé.

L'article 3 étant lu, il est proposé d'en amender le paragraphe 6, par l'addition de l'alinéa (*u*) suivant:—

"(*u*) Les personnes qui, à quelque époque de la guerre commencée en août 1914, étaient originaires d'un pays ennemi de Sa Majesté".

Du consentement du comité ledit amendement est retiré.

Ledit article est alors agréé sans amendement.

Les articles 4 à 14, tous deux compris, sont lus et agréés.

Etant lu l'article 15, il est proposé de l'amender comme suit:—

Page 8, ligne 36.—A la suite du mot "personne" biffer les mots "autre qu'un citoyen canadien", et insérer les suivants: "qui n'est pas née au Canada et n'y réside pas depuis au moins vingt-cinq ans, que cette personne soit un sujet britannique ou non".

Cet amendement ayant été mis aux voix est rejeté.

Il est de nouveau proposé de modifier ledit article comme suit:—

Page 9, ligne 6.—A la suite du mot "opposer" insérer ce qui suit: "ou dont la conduite publique ou les écrits constituent une menace ou un danger au respect de la loi et au maintien de l'ordre".

Cet amendement ayant été mis aux voix est rejeté.

Ledit article est alors adopté sans amendement.

Les articles 16 à 26, inclusivement, sont lus les uns après les autres et adoptés.

Le préambule est de nouveau lu et il est adopté.

Le titre est de nouveau lu et il est adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et l'honorable M. Blain fait rapport, au nom dudit comité, que le comité a étudié ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*d*) soient suspendues relativement au dit bill.

Ledit amendement est alors adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (65) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *North-West Route, Limited*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabasca and Grande Prairie Railway Company*", auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (117) intitulé: "Loi autorisant une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *Saint John and Quebec*, entre Centreville, dans le comté de Carleton, et Andover, dans le comté de Victoria, N.-B.", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (119) intitulé: "Loi portant modification des Actes concernant la nomination d'un maître de havre au port d'Halifax", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Gordon Eversfield", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (68) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la démobilisation et pour d'autres fins".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Willoughby fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Nicholls, à l'effet qu'il attirera l'attention du Sénat (1) sur l'entente conclue entre le gouvernement canadien et la *Dominion Iron and Steel Corporation*, pour l'importation en franchise de certaines machines et fournitures, et (2) sur le fait qu'un état rendu en vertu d'un ordre émanant du Sénat indique qu'aucun arrêté ministériel spécifique n'a été adopté pour permettre cette entrée en franchise; et qu'il demandera en vertu de quelle règle cette autorisation a été donnée, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant le reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

## Mercredi, 28 mai 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	McSweeney,	Sharpe,
Beaubien,	De Veber,	Michener,	Smith,
Béique,	Domville,	Milne,	Talbot,
Beith,	Donnelly,	Mitchell,	Tanner,
Bennett,	Douglas,	Montplaisir,	Taylor,
Blain,	Farrell,	Mulholland,	Tessier,
Blondin,	Fisher,	Nicholls,	Thibaudeau,
Bostock,	Harmer,	Planta,	Thompson,
Bourque,	Laird,	Pope,	Thorne,
Boyer,	Lavergne,	Power,	Todd,
Bradbury,	Legris.	Pringle,	Turriff,
Casgrain,	L'Espérance,	Ratz,	Watson,
Choquette,	Lougheed	Roche,	Webster,
Cloran,	(Sir James),	Ross	Willoughby,
Dandurand,	Lynch-Staunton,	(Middleton),	Yeo.
Daniel,	McCall.	Ross	
David,	McLean.	(Moosejaw),	
Dennis,	McLennan.	Schaffner,	

### PRIÈRES.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (34) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 43.—Au mot "doit" substituer "peut".

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (35) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (33) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Calgary and Fernie Railway Company*" fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Z3) intitulé: "Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*", fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Z2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (A3) intitulé: "Loi concernant *The Grande River Railway Company*", fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (B3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du cremin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest", fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Dennis, du comité permanent des Débats et Comptes rendus, présente son troisième rapport.

Le dit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 70,

le mardi, 27 mai 1919.

Le comité permanent des Débats et Comptes rendus a l'honneur de soumettre son troisième rapport.

Votre comité a pris en considération un rapport du rédacteur des débats recommandant que les deux copistes employés à son bureau reçoivent le plein montant de cinq dollars par jour toute la durée de la session et sans réduction à raison d'ajournement.

Le rédacteur déclare que la tâche des copistes a été très lourde à la présente session, et que les ajournements entraînant une réduction de traitement sont trop courts pour leur permettre d'obtenir un autre emploi pendant ce temps.

Le comité a l'honneur de recommander en conséquence que les copistes attachés au bureau des débats soient rémunérés au taux de cinq dollars par jour pour toute la durée de la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

WM. DENNIS,

Président.

Ordonné que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Dennis, du comité permanent des Débats et Comptes rendus, présente son quatrième rapport.

Le dit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 70,

le mardi, 27 mai 1919.

Le comité permanent des Débats et Comptes rendus a l'honneur de soumettre son quatrième rapport.

Conformément à l'ordre de référé du 29 avril 1919, votre comité a pris en considération la communication de l'Imprimeur du Roi soumettant en regard du tarif actuel le tarif que l'on projette de mettre désormais en vigueur pour les éditions spéciales des discours des sénateurs.

Vu l'augmentation considérable du prix de la main-d'œuvre et du coût du papier, votre comité recommande que ce changement de tarif soit approuvé.

Le tout respectueusement soumis.

WM. DENNIS,

*Président.*

Ordonné que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. L'Espérance, il est

Ordonné que le premier ordre du jour, du lundi, 2 juin, pour reprendre le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope;

Résolu qu'il devrait être établi au Canada un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires, soit placé sur l'ordre du jour d'aujourd'hui et qu'il y soit le dernier item de l'ordre de ce jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Gordon Eversfield", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la démobilisation et pour autres fins", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (18) intitulé: "Loi concernant la faillite".

(*En comité.*)

Le titre est lu, et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu, et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 à 5, tous deux compris, sont lus les uns après les autres et adoptés.

L'article 6 est lu. Le paragraphe 2 est remis à plus tard, et les autres paragraphes sont adoptés.

L'article 7 est lu et adopté.

L'article 8 est lu. Le paragraphe 2 en est retranché, et le suivant lui est substitué:—

"(2) Nonobstant toute disposition de la présente Partie, nul acte ou omission de la part d'un débiteur à l'égard d'une dette qui

(a) a été contractée ou existait antérieurement à la mise en vigueur de la présente loi; ou

(b) existe ou est attestée par un jugement ou par un instrument négociable ou renouvelable dont la raison ou la considération (que ce jugement ou cet instrument soit ou non un renouvellement, ou l'un de plusieurs renouvellements obtenus ou effectués, procédant de la même cause ou considération) existait antérieurement à la mise en vigueur de la présente loi; n'est censé être un acte déterminatif de faillite, et une telle dette n'est pas considérée suffisante pour justifier la présentation d'une pétition en faillite, mais elle peut être prouvée dans les procédures autrement instituées en vertu de la présente Partie ou autorisées par ailleurs.

Le dit article est alors adopté tel qu'amendé.

Les articles 9 et 10 sont lus et adoptés.

L'article 11 est lu et amendé comme suit:—

Page 10, ligne 13.—Après le mot "biens", ajouter ce qui suit:—

"Toutefois, le présent alinéa ne s'applique pas à l'exécution ou autre recours exercé contre des biens meubles ou immeubles en conformité ou en vertu d'un jugement enregistré antérieurement à la mise en vigueur de la présente loi, ce jugement, par le fait de l'enregistrement, étant devenu, d'après la législation de la province où il a été rendu, une charge, un lieu ou une hypothèque grevant ces biens meubles ou immeubles".

Il est proposé, en amendement, de substituer l'alinéa suivant à l'alinéa (b) de l'article 11 du bill:—

"11. (b) toutes autres saisies, exécutions ou autres recours contre les biens, sauf la partie de ces procédures qui a été complètement satisfait par le paiement à l'exécutéur ou à un autre créancier (mais sous réserve d'un privilège pour un seul mémoire de frais, y compris les honoraires du shérif, qui sont payables au créancier mettant la saisie-arrêt, la saisie, ou exerçant l'exécution et qui a le premier mis saisie-arrêt ou déposé entre les mains du shérif une saisie, une exécution ou une autre procédure contre les biens), et sauf telles exécutions ou autres recours exercés contre des biens meubles ou immeubles, en conformité ou en vertu d'un jugement dont l'enregistrement constitue une charge, un lieu ou une hypothèque sur des biens meubles ou immeubles, si ce jugement est devenu comme susdit une charge, un lieu ou une hypothèque six mois ou plus de six avant la date de l'émission de l'ordonnance de séquestre, ou avant la date de la conclusion d'une cession autorisée sous l'autorité de la présente loi".

L'alinéa (b) est remis à plus tard pour plus ample considération, de même que les amendements qui y ont été apportés.

Les paragraphes suivants sont lus et adoptés.

L'article 14 est lu et amendé comme suit:—

Page 17, ligne 33.—Aux mots "des cautionnements" substituer "un cautionnement".

Page 16, ligne 37.—Biffer le paragraphe (11).  
 Les articles 15 à 24, tous deux compris, sont lus les uns après les autres et adoptés.  
 L'article 25 est lu. L'alinéa (a) est remis à plus tard, et l'alinéa (b) est adopté.  
 Les articles 26 à 30, tous deux compris, sont lus les uns après les autres et adoptés.  
 L'article 31 est lu et modifié dans le texte anglais par le retranchement du mot "thereof" à la ligne 25 de la page 26 du bill anglais.  
 Le dit article est alors adopté tel que modifié en anglais.  
 Les articles 32 à 36, tous deux compris, sont lus et adoptés.

L'article 37 est lu et amendé par l'addition de ce qui suit à l'alinéa (8): "Dans un délai maximum de six mois après qu'il est loisible au syndic, conformément aux dispositions du présent article, de partager le produit des biens du failli ou cédant, ce syndic doit verser au Receveur général du Canada tous dividendes déclarés mais impayés qui restent en sa possession, et doit en même temps fournir une liste des noms et adresses postales, du mieux qu'il peut dresser cette liste, des créanciers reconnus, en montrant le montant payable à chacun d'eux. Le Receveur général doit par la suite, sur demande à cet effet, verser à tout créancier intéressé son dividende particulier, tel qu'établi par cette liste; et ce paiement a le même effet que s'il avait été effectué par le syndic".

Le dit article est de nouveau amendé par le retranchement de ses alinéas (10a) et (b). Ainsi amendé, le dit article est adopté.

Les articles 38 et 39 sont lus et adoptés.

L'article 40 est lu et amendé comme suit:—

Page 34, ligne 44.—Retrancher tous les mots qui suivent le mot "créancier" jusqu'au paragraphe (3), pour y substituer les mots suivants: "Toutefois, la rémunération du syndic pour tous services ne doit en aucune circonstance excéder cinq pour cent des recettes en espèces".

Le dit article est remis à plus tard pour plus ample considération.

Les articles 41 à 43, tous deux compris, sont lus les uns après les autres et adoptés.

L'article 44 est lu et remis à plus tard.

Les articles 45 à 49, tous deux compris, sont lus les uns après les autres et adoptés.

L'article 50 est lu et adopté.

L'article 51 est lu et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLean fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné le dit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié encore en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H3) intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*", est lu la deuxième fois, et

Référent au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du troisième rapport du comité permanent de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Débats et Comptes rendus du Sénat, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Nicholls, à l'effet qu'il attirera l'attention du Sénat (1) sur l'entente conclue entre le gouvernement canadien et la *Dominion Iron and Steel Corporation*, pour l'importation en franchise de certaines machines et fournitures, et (2) sur le fait qu'un état rendu en vertu d'un ordre émanant du Sénat indique qu'aucun arrêté ministériel spécifique n'a été adopté pour permettre cette entrée en franchise; et qu'il demandera en vertu de quelle règle cette autorisation a été donnée, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (45) intitulé: "Loi constituant en corporation l'association dite *The Canadian Wholesale Grocers' Association*", et pour informer que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill, sans aucun amendement.

Le Sénat s'ajourne.

Jeudi, 29 mai 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Domville,	McLean,	Ross
Béique,	Donnelly,	McLennan,	(Moosejaw),
Beith,	Douglas,	McSweeney,	Schaffner,
Belcourt,	Farrell,	Michener,	Sharpe,
Bennett,	Fisher,	Milne,	Shatford,
Blain,	Forget,	Mitchell,	Smith,
Bostock,	Fowler,	Montplaisir,	Talbot,
Bourque,	Girroir,	Mulholland,	Tanner,
Bradbury,	Harmer,	Nicholls,	Taylor,
Casgrain,	Laird,	Planta,	Tessier,
Choquette,	Lavergne,	Pope,	Thompson,
Dandurand,	Legris,	Power,	Thorne,
Daniel,	L'Espérance,	Pringle,	Todd,
David,	Lougheed	Prowse,	Turriff,
Dennis,	(Sir James),	Ratz,	Watson,
Dessaulles,	Lynch-Staunton,	Roche,	Willoughby,
De Veber,	McCall,	Ross	Yeo.
		(Middleton),	

PRIÈRES.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Réponse à un ordre du Sénat du 13 mai 1919, pour la production d'un état:—

1. Donnant copie de la preuve recueillie à l'enquête du ministère des Chemins de fer, conduite par l'agent des réclamations à Moncton, N.-B., sur la réclamation de Dame veuve Annie Girroir, de Tracadie, N.-E., pour dommages à sa propriété causés par une inondation qu'elle allègue être due au rapprochement des ponts du chemin de fer vis-à-vis ladite propriété;

2. Contenant les noms des témoins interrogés;

3. Spécifiant la durée de l'interrogatoire;

4. Indiquant l'endroit où l'interrogatoire a eu lieu;

5. Disant si la réclamante était présente ou représentée par un avocat à l'enquête;

6. Disant si la réclamante a été notifiée de ladite enquête;

7. Stipulant de quel délai fut l'avis, servi à la réclamante, antérieurement à la date fixée pour ladite enquête;

8. Et donnant copie de la décision rendue par le Contentieux du ministère des Chemins de fer, relativement à cette réclamation.

(Documents de la Session No 270, 1919).

Aussi,—Copie d'un arrêté du conseil du 3 mai 1919, relatif à la commission pour établissement des soldats sur des terres fédérales en conformité du paragraphe 2, de l'article 8, du chapitre 21, des Statuts du Canada, 1917.

(Documents de la Session No 100a, 1919).

Sur motion, il est

Ordonné que les honoraires que James A. Archer a versés en présentant sa requête pour obtenir un divorce lui soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration" tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Canadien du Pacifique", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A3) intitulé: "Loi concernant *The Grand River Railway Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Calgary and Fernie Railway Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement apporté par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, au bill (34) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels)", étant lu, il est  
Ordonne qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du troisième rapport du comité permanent des Débats et Comptes rendus du Sénat, étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatrième rapport du comité permanent des Débats et Comptes rendus du Sénat.  
Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (18) intitulé: "Loi concernant la faillite".

(En comité.)

L'amendement apporté à l'article 8 est repris en considération, et l'alinéa (b) en est modifié par l'insertion après le mot "effectués" des mots "avant ou après la mise en vigueur de la présente loi".

Page 34, ligne 35.—Biffer tous les mots qui suivent le mot "générale" jusqu'au paragraphe (2).

Page 34, ligne 43.—Au mot "revision" substituer "réduction".

Page 34, ligne 44.—A la suite du mot "créancier" insérer "ou".

Page 34, ligne 44.—Retrancher tous les mots qui suivent le mot "débiteur" jusqu'au paragraphe (3), pour y substituer les mots suivants comme constituant le paragraphe (3): "la rémunération du syndic pour tous services ne doit en aucune circonstance excéder cinq pour cent des recettes en espèces".

Le paragraphe (3) devient le paragraphe (4).

Ledit article est adopté tel que modifié.

L'article 43 est repris en considération et amendé comme suit:—

Page 38, ligne 27.—Biffer tous les mots qui commencent le paragraphe (4) jusqu'à "peut" à la ligne 29, pour les remplacer par "Chaque inspecteur".

Page 38, ligne 36.—Aux mots "même si sa conduite ou son intérêt personnel sont en cause", substituer "à moins que sa conduite ou son intérêt personnel ne soient en cause".

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

Les articles 52 à 66, tous deux compris, sont lus et adoptés.

L'article 67 est lu et amendé comme suit:—

Page 58, ligne 39.—Remplacer l'article 67 par le suivant:—

"67. Tous avocats, procureurs et conseils représentant le syndic ou la succession d'un débiteur à l'égard de procédures autorisées par la présente loi, doivent recevoir, à même le produit des biens liquidés, leurs honoraires et frais raisonnables tels que tarifés par les règlements généraux; mais sauf dans les cas ci-après prévus, le montant total de ces honoraires et frais ainsi payables à même la liquidation de biens dont le produit brut dépasse cinq mille dollars, ne doit pas excéder cinq pour cent de ce produit brut. La présente disposition n'enlève cependant pas auxdits avocats, procureurs et conseils le droit qu'ils peuvent avoir aux honoraires ou frais susceptibles d'être déclarés dus ou d'être payés par des personnes autres que le syndic ou la succession du débiteur; et nonobstant toute disposition de la présente loi, dans les successions dont le produit brut ne dépasse pas cinq mille dollars, les honoraires et frais à payer peuvent, par un vote unanime des inspecteurs, être portés à un chiffre ne dépassant pas dix pour cent du produit brut de ces successions. Le tarif des frais et honoraires doit indiquer par qui et de quelle façon ces frais et honoraires doivent être perçus et computés, et à quel compte ils doivent être versés."

Ledit article, tel qu'amendé, est adopté.

Les articles 68 à 73, tous deux compris, sont lus séparément et adoptés.

L'article 74 est lu et amendé comme suit: A l'alinéa (d), substituer le suivant:—

“(d) Si l'appel doit porter sur l'adjudication d'une libération ou sur le refus d'adjuger une libération, et si le total des réclamations impayées des créanciers dépasse cinq cents dollars”.

Ledit article, ainsi amendé, est adopté.

Les articles 75 à 88, tous deux compris, sont lus séparément et adoptés.

L'article 89 est lu et adopté sans amendement dans la version française.

Il est proposé de supprimer toutes les notes de renvois à d'autres lois ou autres références, qui paraissent à la fin des articles, paragraphes et alinéas dans le bill.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLean fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné le dit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié encore en comité général mercredi prochain et que ce soit le premier item de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (123) intitulé: “Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1920”, auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'ordre du jour, le bill (107) intitulé: “Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté”, est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: “Loi modifiant la loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest”, est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité permanent de la Salubrité publique et de l'Inspection des substances alimentaires.

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Débats et Comptes rendus du Sénat, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Nicholls, à l'effet qu'il attirera l'attention du Sénat (1) sur l'entente

---

conclue entre le gouvernement canadien et la *Dominion Iron and Steel Corporation*, pour l'importation en franchise de certaines machines et fournitures, et (2) sur le fait qu'un état rendu en vertu d'un ordre émanant du Sénat indique qu'aucun arrêté ministériel spécifique n'a été adopté pour permettre cette entrée en franchise; et qu'il demandera en vertu de quelle règle cette autorisation a été donnée.

Débat.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Sur motion, il est

Ordonné que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à deux heures et demie demain après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

Vendredi, 30 mai 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	Milne,	Sharpe,
Beith,	Farrell,	Mitchell,	Shatford,
Belcourt,	Fisher,	Montplaisir,	Smith,
Bennett,	Forget,	Mulholland,	Talbot,
Blondin,	Girroit,	Planta,	Tanner,
Bostock,	Harmer,	Pope,	Taylor,
Bourque,	Laird,	Power,	Thibaudeau,
Bradbury,	Legris,	Pringle,	Thompson,
Casgrain,	Lougheed	Prowse,	Thorne,
Cloran,	(Sir James),	Ratz,	Todd,
Dandurand,	Lynch-Staunton,	Roche,	Turriff,
Daniel,	McCall,	Ross	Watson,
David,	McLean,	(Middleton),	Willoughby,
Dennis,	McLennan,	Ross	Yeo.
Dessaulles,	McSweeney,	(Moosejaw),	
De Veber,	Michener,	Schaffner,	

Deux heures et demie de l'après-midi.

#### PRIÈRES.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (52) intitulé : "Loi modifiant la Loi de l'Immigration", tel qu'amendé, étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé : "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.  
La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.  
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Herbert John Lawrence, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Mabel Ferguson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Annie Miville, ainsi que de témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de James Frederick Neild, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (65) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *North-West Route, Limited*", est lu la deuxième fois, et Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabasca and Grande Prairie Railway Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (117) intitulé: "Loi autorisant une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *St. John and Quebec*, entre Centreville, dans le comté de Carleton, et Andover, dans le comté de Victoria, N.-B.", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (119) intitulé: "Loi portant modification des Actes concernant la nomination d'un maître de havre au port d'Halifax", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité permanent des Débats et Comptes rendus du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité permanent des Débats et Comptes rendus du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

Sur motion, il est

Ordonné que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mercredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

Mercredi, 4 juin 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Foster,	Mulholland,	Sharpe,
Beith,	Fowler,	Murphy,	Shatford,
Blain,	Girroir,	Planta,	Talbot,
Blondin,	Harmer,	Poirier,	Tanner,
Bostock,	Laird,	Power,	Tessier,
Boyer,	Legris,	Pringle,	Thibaudeau,
Bradbury,	Lougheed	Prowse,	Thompson,
Casgrain,	(Sir James),	Ratz,	Todd,
Crosby,	McCall,	Robertson,	Turriff,
Dandurand,	McHugh,	Roche,	Watson,
Dennis,	McLean,	Ross	Webster,
Dessaulles,	McLennan,	(Middleton),	Yeo.
De Veber,	Milne,	Ross	
Farrell,	Mitchell,	(Moosejaw),	
Fisher,	Montplaisir,	Schaffner,	

PRÈRES.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat:—

Rapport sur l'exportation de l'électricité du Canada et rapport du contrôleur de l'énergie.

*(Documents de la Session No 279, 9919.)*

Aussi,—Copie d'un Décret du Conseil, C.P. 1130, du 29 mai 1919, approuvant le projet général du logement de la province de Québec.

*(Documents de la Session No 53b, 9919.)*

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (13) intitulé: "Loi pour faire droit à James Frederick Neild".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (J3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Anna Ferguson".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration", tel qu'amendé, étant lu, il est

Proposé que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Bradbury propose en amendement que ledit bill, tel qu'amendé, ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de le modifier comme suit:—

Le paragraphe 6 de l'article 3 est modifié par l'addition de l'alinéa suivant:—

Les personnes de nationalité ennemie de Sa Majesté au cours de la guerre commencée au mois d'août 1914, et qui ont été considérées et traitées comme telles par Sa Majesté et ses alliés dans les négociations de paix qui ont suivi les hostilités "actuelles".

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour reprendre l'étude du dit bill.

(*En comité.*)

Le paragraphe 6 de l'article 6 est remis à l'étude et il est proposé de le modifier en ajoutant ce qui suit comme alinéa (u):—

(u) Les personnes de nationalité ennemie de Sa Majesté au cour de la guerre commencée au mois d'août 1914, et qui ont été considérées et traitées comme telles par Sa Majesté et ses alliés dans les négociations de paix qui ont suivi les hostilités "actuelles".

La question de concours étant posée sur ledit amendement, le comité se divise comme suit:—

Pour 19 — Contre 26.

L'amendement est déclaré résolu dans la négative.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part du dit comité, fait rapport qu'il a pris en considération l'amendement proposé et a l'honneur de faire rapport à la Chambre sans nouveaux amendements.

La question est posée, à savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera lu la troisième fois maintenant.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant le Sénat à reprendre en comité général l'étude du bill (18) intitulé: "Loi concernant la faillite", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier item après les troisièmes lectures.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (123) intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1920", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest".

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Watson fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné le dit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (117) intitulé: "Loi autorisant une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *St. John and Quebec*, entre Centreville, dans le comté de Carleton, et Andover, dans le comté de Victoria, N.-B."

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLennan fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (119) intitulé: "Loi portant modification des Actes concernant la nomination d'un maître de havre au port d'Halifax".

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Crosby fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice".

*(En comité.)*

Le titre est lu, et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu, et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 à 8 sont lus, tous deux compris, et adoptés.

L'article 9 est lu, et amendé comme suit:—

Page 3, ligne 6.—Biffer tous les mots à la suite de "pension", pour les remplacer par ce qui suit comme paragraphe (2) de cet article 25:—

"(2) Si une veuve ou un enfant a droit à une pension, gratification ou allocation en vertu de la présente loi, et a également droit à une pension, gratification ou allocation en vertu d'une autre loi du Parlement du Canada, ou du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de quelque une des possessions de Sa Majesté, cette veuve ou, s'il s'agit d'un enfant, le parent, gardien ou tuteur de l'enfant, doit décider quelle pension, gratification ou allocation elle ou il préfère recevoir, mais ni veuve ni enfant ne doit recevoir deux pensions, deux gratifications ou deux allocations".

Ajouter ce qui suit comme paragraphe (2) de l'article 9:—

"(2) Les dispositions du paragraphe (2) de l'article 25 que contient le présent article n'affectent aucun paiement de pension, gratification ou allocation effectué avant l'adoption de la présente loi".

Lesdits amendements sont mis aux voix et adoptés.

Ledit article 9 est adopté, tel qu'amendé.

L'article 10 est lu et adopté.

Le préambule et le titre sont adoptés après avoir été lus de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et L'honorable M. Blain fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien le recevoir.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (d) soient suspendues relativement audit bill.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Ledit amendement est agréé.

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
OTTAWA, 4 juin 1919.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le vendredi, sixième jour de juin, pour sanctionner certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. G. HENDERSON, Lieutenant-colonel,

*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable  
Président du Sénat.

---

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", auquel elle demande le concours du Sénat. Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (81) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi d'interprétation", et pour informer que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans aucun amendement.

Le Sénat s'ajourne.

Jeudi, 5 juin 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	Milne,	Ross
Béique,	Fisher,	Mitchell,	(Moosejaw),
Beith,	Forget,	Montplaisir,	Schaffner,
Blain,	Foster,	Mulholland,	Sharpe,
Blondin,	Fowler,	Murphy,	Shatford,
Bostock,	Girroit,	Planta,	Talbot,
Boyer,	Harmer,	Poirier,	Tessier,
Bradbury,	Lavergne,	Power,	Thibaudeau,
Casgrain,	Legris,	Pringle,	Thompson,
Crosby,	Lougheed	Prowse,	Todd,
Dandurand,	(Sir James),	Ratz,	Turriff,
Dennis,	McCall,	Robertson,	Watson,
Dessaulles,	McHugh,	Roche,	Yeo.
De Veber,	McLean,	Ross	
Douglas,	McLennan,	(Middleton),	

PRÎÈRES.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, présente son onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier et il est comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

Le jeudi, 5 juin 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a constaté que les avis n'ont pas eu toute la durée exigée par la règle 107; à savoir:—

La *Chartered Trust and Executor Company* demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à acquérir l'entreprise, les droits et les biens d'autres compagnies, et pour d'autres fins.

Cette compagnie ayant donné des raisons suffisantes pour expliquer ce retard dans la publication des avis et cette publication devant être continuée, votre comité recommande de suspendre la règle 107 dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,

*Faisant fonction de président.*

Avec la permission du Sénat, il est  
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, présente son douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier et il est comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

Le jeudi, 5 juin 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a constaté que, en conséquence d'une erreur cléricale au bureau de l'Imprimeur du Roi, les avis n'ont pas été publiés en français pendant la durée fixée par la règle 107 (c).

Voici cette pétition:—

La *Canadian Western Railway Company* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

L'Imprimeur du Roi ayant assuré que les avis seront publiés en français pendant tout le temps fixé par le règlement, votre comité recommande de suspendre la règle 107 (c) dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,

*Faisant fonction de président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 70,

Le vendredi, 30 mai 1919.

Le comité de Sélection chargé de nommer les sénateurs qui doivent faire partie des divers comités permanents au cours de la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

1. Le comité recommande que le comité permanent des Finances institué par ordre du Sénat le 22 mai dernier se compose de quinze (15) membres.

2. Le comité a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qu'il a choisis pour faire partie de ce comité permanent des Finances: les honorables messieurs Béique, Bostock, Dandurand, Foster, Laird, L'Espérance, Lougheed (Sir James, C C. M.G.), Michener, Nicholls, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Smith, Thompson, Watson et White.

Le tout respectueusement soumis.

J. A. LOUGHEED,

*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (63) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex", a fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (H2) intitulé: "Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*", présente le rapport suivant:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 70,

Le jeudi, 5 juin 1919.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (H2) intitulé: "Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*", a, conformément à l'ordre de référé du 29 avril 1919, pris ce bill en considération, et a l'honneur de soumettre le rapport suivant:—

L'un des auteurs du bill, M. C. N. Armstrong, ayant demandé au comité la permission de retirer le bill, le comité recommande en conséquence que cette permission lui soit accordée.

Le comité recommande en plus que le droit qui a été payé au Parlement à l'égard de ce bill, soit remis aux auteurs du bill, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

RICHARD BLAIN,  
*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (65) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *North-West Route, Limited*", présente le rapport suivant:—

SÉNAT,  
SALLE DES COMITÉS No 70,

Le jeudi, 5 juin 1919.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (65) de la Chambre des Communes, intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *North-West Route, Limited*", a, conformément à l'ordre de référé du 30 mai 1919, étudié ce bill, et a l'honneur de soumettre le rapport suivant:—

Votre comité considère que le préambule du bill n'est pas satisfaisant.

La raison qui a porté les membres du comité à prendre cette décision tient à ce que la constitution en corporation de la compagnie que ce bill a pour objet de créer ne serait pas dans l'intérêt public.

Le tout respectueusement soumis.

RICHARD BLAIN,  
*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Lawrence".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Miville".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Fisher présente au Sénat un bill (M3) intitulé: "Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (f), 24 (a), 63 et 119 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Référent au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable M. De Veber présente au Sénat un bill (N3) intitulé: "Loi concernant *The Canadian Western Railway Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Power propose que le comité de l'administration du Service civil soit autorisé à prendre en considération la question des allocations aux personnes qui quittent le Service civil et aux dépendants de ces personnes, et à faire rapport à cette Chambre de la façon de voir du comité à ce sujet.

Après débat.

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (117) intitulé: "Loi autorisant une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *St. John and Quebec*, entre Centreville, dans le comté de Carleton, et Andover, dans le comté de Victoria, N.-B.", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (119) intitulé: "Loi portant modification des Actes concernant la nomination d'un maître de havre au port d'Halifax", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (18) intitulé: "Loi concernant la faillite".

(En comité.)

L'article 2 est repris en considération et modifié comme suit:—

Insérer ce qui suit comme alinéa (m):—

"(m) "créancier", par rapport à toute assemblée tenue sous l'empire de la présente loi, comprend dans le cas d'une corporation un détenteur d'obligation, un détenteur de débenture, un actionnaire et un membre de la corporation, et chacune de ces catégories doit à l'assemblée exprimer ses vues ou ses désirs de la manière que le prescrivent les règlements généraux".

L'alinéa (r) est modifié par l'addition à la suite du mot "personnels" des mots "et biens meubles".

Biffer les lettres des divers paragraphes de (*m*) à (*u*), inclusivement, et faire précéder chaque paragraphe des lettres (*n*) à (*v*), inclusivement, dans l'ordre de l'alphabet.

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 4 est repris en considération et modifié comme suit:—

Page 6, ligne 16.—Au mot “deux” substituer “cinq”.

Biffer l'alinéa (*b*) et remplacer la lettre (*c*) de l'alinéa suivant par (*b*).

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 6 est repris en considération et modifié comme suit:—

Biffer tout le paragraphe (2) pour lui substituer le suivant:—

“(2) Le tribunal peut constituer séquestre comme susdit le syndic désigné dans la pétition, ou tout autre syndic autorisé dans le même district de faillite que celui du syndic désigné, en tenant compte autant que le tribunal le juge à propos des vœux du créancier tels que les démontrent des témoignages satisfaisants”.

Page 8, ligne 26.—A la suite du mot “motif” insérer ce qui suit:—

“En possédant suffisamment de preuve que ces procédures ont été commencées de bonne foi et non pour chercher à investir de pouvoirs à l'égard de la succession en cause un syndic autorisé ou des syndics autorisés dans un district de faillite, et pourvu que ces procédures aient été commencées dans la province où réside le débiteur,”—

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 10 est repris en considération et modifié comme suit:—

Page 9, ligne 28.—Après “exprimée”, insérer “subordonnement aux droits des créanciers possédant des garanties”.

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 11 est repris en considération et adopté.

L'article 15 est repris en considération et modifié comme suit:—

Page 18, ligne 46.—A la suite du mot “autorisé” insérer “dans le même district de faillite”.

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 20 est repris en considération et modifié comme suit:—

Page 22, ligne 38.—A “d'immeuble” substituer “de biens”.

Page 22, ligne 41.—A “d'immeuble” substituer “de biens immeubles”.

Page 22, ligne 43.—Aux mots “ou privilèges” substituer “privilèges ou autres droits réels”.

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 24 est repris en considération et modifié comme suit:—

Page 24, ligne 30.—A la suite du mot “article” ajouter “qui sont en la possession du syndic”.

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 31 est repris en considération et modifié comme suit:—

Page 28, ligne 39.—A la suite du mot “judiciaire” ajouter ce qui suit: “ou si elle fait, contracte, paye ou est l'objet de ce transport, transfert, paiement, obligation ou procédure judiciaire pour une des fins susdites; ou si l'effet susdit peut être présumé *prima facie* avoir été obtenu dans le but de donner à ce créancier la préférence sur les autres créanciers, que ce soit volontairement ou sous une pression, et s'il est démontré que tel était le but.”

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 32 est repris en considération et modifié comme suit:—

Audit article substituer le suivant:—

“32. (1) Subordonnement aux dispositions antérieures de la présente loi concernant l'effet de la faillite d'une cession autorisée, d'une exécution, d'une saisie ou autre procédure engageant les biens, et concernant la prévention de certains règlements et préférences, aucune disposition de la présente loi n'invalidé, dans le cas d'une faillite ou d'une session autorisée:—

- (a) Un paiement fait par le failli ou le cédant à l'un de ses créanciers ;  
 (b) Un paiement ou une délivrance à un failli ou cédant ;  
 (c) Un transport ou transfert par le failli ou cédant en échange d'une bonne valeur équivalente ;  
 (d) Un contrat, un trafic ou une transaction qu'opère ou accepte le failli ou cédant en échange d'une bonne valeur équivalente ; pourvu que les deux conditions suivantes aient été remplies :—

(i) Que le paiement, la délivrance, le transport, la cession, le transfert, le contrat, le trafic ou la transaction, selon le cas ait été de bonne foi et ait eu lieu avant la date de la mise en séquestre ou de la cession autorisée ; et

(ii) Que la personne (autre que le débiteur) qui est partie au paiement, à la délivrance, au transport, à la cession, au transfert, au contrat, au trafic ou à la transaction, n'ait pas été avertie que le failli ou cédant a déjà à son compte un acte authentique de faillite (Art. ang. 45 modifié).

(2) L'expression "une bonne valeur équivalente" dans l'alinéa (c) du présent article signifie une valeur en argent équitable et raisonnable par rapport à la valeur des biens transportés, cédés ou transférés, et dans l'alinéa (d) une valeur en argent équitable et raisonnable par rapport aux bénéfices connus ou raisonnablement anticipés du contrat du trafic ou de la transaction."

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 37 est repris en considération et modifié comme suit :—

Page 32, ligne 32.—Biffer tous les mots à la suite de "sujet" pour leur substituer les suivants : "A l'expiration de quinze jours à compter de la date de la mise à la poste du dernier de ces avis, relevés et bordereaux de dividende susdits, des dividendes sur toutes les créances non contestées jusqu'à l'époque du paiement doivent être payés."

Page 33, ligne 2.—Après "faillite" insérer "ou fait une cession autorisée".

Ledit article est adopté tel que plus amplement amendé.

L'article 40 est repris en considération et modifié comme suit :—

Page 34, ligne 33.—Aux deux premières lignes de l'article substituer les mots suivants : "Le syndic, dans les procédures en matière de faillite ou toutes autres procédures qu'autorise la présente loi".

Ledit article est adopté tel que plus amplement amendé.

L'article 41 est repris en considération et modifié comme suit :—

Page 35, ligne 20.—Insérer ce qui suit comme paragraphe (4) :—

"(4) Le syndic doit définitivement disposer de tous les livres et documents de l'actif du failli ou du cédant autorisé de la manière que le prescrivent les règlements généraux".

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 44 est repris en considération et modifié comme suit :—

Page 38, ligne 39.—Au paragraphe (1) substituer le suivant :—

"(1) Les réclamations de la nature de dommages non liquidés dus à une autre cause qu'à un contrat, une promesse ou un abus de confiance, ne sont pas prouvables en matière de faillite ni dans des procédures en vertu d'une cession autorisée de biens."

Page 39, ligne 6.—Ajouter ce qui suit comme paragraphe (3) :—

"(3) Le tribunal évaluera, à l'époque et de la manière sommaire que prescrivent les règlements généraux, toutes réclamations contingentes et toutes autres réclamations pour dommages non liquidés qu'autorise le présent article, et après, mais non pas avant une telle évaluation, toute semblable réclamation sera, pour les fins de la présente loi, censée être une dette prouvée au montant de son évaluation".

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 53 est repris en considération et modifié comme suit :—

Page 45, ligne 36.—Avant le mot "trente" insérer "mêmes".

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 66 est repris en considération et modifié comme suit :—

Page 58, ligne 30.—Au paragraphe (2) substituer le suivant :—

“(2) Ces règles ne doivent pas étendre la juridiction du tribunal, sauf que, dans le but d'appliquer les dispositions des règles aux corporations, mais uniquement dans ce but, la loi des liquidations, chapitre 144 des Statuts révisés du Canada, sera censée faire partie de la présente loi”.

Ajouter ensuite ce qui suit comme paragraphe (3) :—

“(3) Toutes les règles générales établies de temps à autre doivent être soumises au Parlement dans les trois semaines à compter de leur établissement, ou, si le Parlement n'est pas alors en session, dans les trois semaines à compter du commencement de la session suivante. Ces règles doivent être judiciairement affichées et avoir le même effet que si elles étaient décrétées par la présente loi”.

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 74 est repris en considération et modifié comme suit :—

Page 62, ligne 17.—Au paragraphe (d) substituer le suivant :—

“(d) Si l'appel implique la libération accordée ou refusée et que les réclamations globales des créanciers non payées excèdent cinq cents dollars”.

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

Le préambule et le titre sont adoptés après avoir été lus de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLean fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements.

Lesdits amendements sont lus par le greffier.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (d) soient suspendues relativement audit bill.

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (125) intitulé : “Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (A) intitulé : “Loi codifiant et amendant la législation des chemins de fer”, et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Lesdits amendements ont été lus par le greffier et ils sont comme suit :—

1. Article 2, alinéa (b) du paragraphe 4, ligne 3, retrancher les mots “au ministre” et insérer “à la Commission”.

Paragraphe (14), 2e ligne, insérer le mot “province” avant le mot “district”.

2. Article 5, lignes 3 et 4, retrancher les mots “autres que les chemins de fer de l'Etat”, et à la ligne 5, après le mot “autorisés” insérer les mots “sauf les chemins de fer de l'Etat auxquels cependant elle doit s'appliquer dans la mesure spécifiée dans toute loi s'y rapportant ou s'y rattachant”.

3. Article 6, à la suite de l'alinéa (b) insérer le nouvel alinéa (c) :—

“(c) A tout chemin de fer ou partie dudit chemin de fer, construit ou non en vertu de l'autorité du Parlement du Canada, actuellement ou dans la suite possédé, contrôlé, loué ou exploité par une compagnie relevant entièrement ou en partie de l'autorité législative du Parlement du Canada, ou par une compagnie exploitant un chemin de fer relevant entièrement ou en partie de l'autorité législative du Parlement

du Canada, soit que pareille propriété, ou pareil contrôle, ou pareille exploitation en premier lieu mentionnée soit acquise ou exercée par achat, bail, contrat ou autre moyen quelconque, et soit acquis ou exercé en vertu de l'autorité du Parlement du Canada, ou de la législature de toute province, ou de toute autre manière quelconque; et tout chemin de fer ou partie dudit chemin de fer, actuellement ou dans la suite ainsi possédé, contrôlé, loué ou exploité doit être considéré et est par les présentes déclaré un ouvrage d'utilité publique au Canada”.

4. Article 10, paragraphe 2, lignes 1 et 2, retrancher les mots “ou commissaire en chef adjoint”.

Insérer nouveau paragraphe comme paragraphe (2A) entre les paragraphes 2 et 3.

“(2A) Peut être nommé commissaire en chef adjoint quiconque est ou a été un juge d'une Cour Supérieure du Canada ou de toute province du Canada, ou a exercé durant au moins dix ans la profession d'avocat au barreau de toute pareille province, ou est un procureur ou avocat de toute pareille province, et a exercé les fonctions de commissaire de la commission durant au moins dix ans”.

5. Article 25, retrancher cet article et y substituer le suivant:—

“25. Peuvent être nommés en conformité des dispositions de la Loi du Service civil, 1918, et de toutes loi qui l'amendent, les autres fonctionnaires, commis et employés nécessaires à la bonne administration des affaires de la commission”.

6. Article 26, retrancher les paragraphes (2) et (3), et y substituer les suivants:—

“(2) Lesdits traitements sont payés mensuellement sur les fonds non affectés qui sont entre les mains du receveur général du Canada”.

“(3) Le secrétaire peut recevoir, à même les fonds affectés par le Parlement à ces fins, le traitement annuel qui peut, de temps à autre, être déterminé par le gouverneur en conseil, et n'excédant pas cinq mille dollars”.

7. Article 27, retrancher cet article et y substituer le suivant:—

“27. Les fonctionnaires, commis et employés attachés à la commission peuvent être rémunérés à même les deniers que le Parlement peut voter à cette fin”.

8. Article 39, paragraphe (1), ligne 2, après “prescrit” insérer “ou permet”.

9. Article 40, ajouter à l'article la clause conditionnelle suivante:—

“Néanmoins, quand l'entreprise de pareil ouvrage met en danger la sûreté du public ou des employés, aucune pareille approbation ne doit être donnée, sauf après avis et avoir entendu les intéressés”.

10. Article 80, retrancher le paragraphe (2) et ajouter au paragraphe (1) la clause conditionnelle suivante:—

“Néanmoins, en ce qui concerne les actions de toute compagnie cotées et négociées à toute bourse reconnue au moyen de certificats dits “scrips” communément en usage, endossés en blanc et transférables par livraison, pareil endossement et pareille livraison doivent, sauf pour les fins de voter aux assemblées de la compagnie, constituer un transfert valide”.

11. Article 151, retrancher le paragraphe 6.

12. Article 179, ligne 6, après “point de division” insérer “ou créer un nouveau point de division qui entraînerait le déplacement des employés”.

Ligne 7, après “opéré” retrancher “un” et insérer “tout pareil”.

Lignes 7 et 8, retrancher les mots “dans la localisation d'un point de division”.

13. Article 210, 5e ligne, après le mot “marché” insérer “ou avis de ce contrat ou marché par opposition (*caveat*) ou autrement”.

14. Article 240, ligne 5, retrancher les mots “à la continuation” et insérer à la place les mots “pour la construction ou l'entretien”.

15. Article 250, paragraphe 3, ligne 2, retrancher le mot “d'appui” et y substituer les mots “de niveau” après le mot “champignon”.

16. Article 255, paragraphe 1, ligne 8, après le mot "loi" insérer les mots "dans la mesure où pareils articles sont applicables".

Ligne 22, après le mot "loi" insérer les mots "dans la mesure où pareils articles sont applicables".

17. Article 262, retrancher le paragraphe (1) et les mots "lesdites sommes" au commencement du paragraphe (2), et remplacer ces derniers mots par "les sommes affectées et réservées pour aider aux travaux réels de construction en vue d'assurer la protection, la sûreté et la commodité du public aux passages à niveau des chemins de fer existants le premier jour d'avril mil neuf cent neuf".

Paragraphe (2), retrancher les mots "mentionnées au premier paragraphe du présent article" à la fin de ce paragraphe, et les remplacer par le mot "susdites".

Paragraphe 5, 14e ligne, retrancher le mot "ou" et insérer les mots "ou municipalité rurale" après le mot "paroisse".

18. Article 282, paragraphe (4), y ajouter la clause conditionnelle suivante:—

"Néanmoins, s'il y a, en tout temps, une méthode quelconque de garniture qui, suivant l'avis de la commission, est une amélioration sur les conditions requises actuellement, la commission, après s'être enquis de la chose sur avis, peut autoriser ou ordonner l'emploi de pareille méthode améliorée".

19. Article 285, paragraphe (1), lignes 11, 12 et 13, retrancher les mots "Tout chef de train ou tous autres employés faisant rapport à la compagnie au sujet de tout pareil accident doivent" et les remplacer par les mots "Le chef de train ou un autre employé en charge du train, de l'endroit ou de la structure où s'est produit tout pareil accident doit".

20. Article 323, paragraphe (1), lignes 3 et 4, retrancher les mots "et dont le nom et le titre sont énoncés au long dans ce règlement".

21. Article 325, y ajouter le nouveau paragraphe (5), comme suit:—

"(5) Nonobstant les dispositions du paragraphe 3, les pouvoirs attribués à la commission sous le régime de la présente loi, pour fixer, déterminer et mettre en vigueur des taux équitables et raisonnables, et pour changer et modifier les taux, selon que peuvent, à l'occasion, l'exiger des circonstances nouvelles ou le coût du transport, ne doivent être limités ni d'aucune façon atténués par les dispositions d'une loi quelconque du Parlement du Canada, qu'elle soit générale ou spéciale dans son application et qu'elle ait trait à un ou des chemins de fer particuliers, et la commission ne doit excuser aucune accusation de discrimination injuste, qu'elle soit exercée contre des expéditeurs, des consignataires ou des localités, ou de préférence indue ou déraisonnable, sur le motif que cette discrimination ou préférence est justifiée ou prescrite par une entente faite ou conclue par la compagnie".

22. Article 345, paragraphe (1), ajouter à la fin de l'alinéa (a) les mots suivants: "ou le transport, pour la moitié du prix d'un trajet simple, des ministres du culte ou des personnes exclusivement engagées à des œuvres de charité, de religion ou d'aumône;"

Paragraphe (1), alinéa (c), ligne 3, après "fonctionnaires", insérer le mot "agents"; et à la ligne 4, après le mot "ou" insérer les mots "entre des endroits dans la province"; et à la ligne 5 après le premier "ou" insérer les mots "aux membres"; et retrancher tous les mots entre le mot "travaux" à la onzième ligne et le mot "leurs" à la quinzième ligne, et insérer en leur lieu et place, les mots "ou aux membres dépendants des familles de toutes personnes ayant droit à la circulation gratuite sous le régime de l'article 346 de la présente loi".

Paragraphe (1), alinéa (d), retrancher à partir du mot (d) à la première ligne tous les mots jusqu'au mot "Toutefois", à la ligne 9, et insérer les nouveaux alinéas (d) et (e):—

"(d) Les chemins de fer ou compagnie de transport de faire échange de permis de circulation gratuite ou de billets de faveur avec d'autres chemins de fer ou compagnies de transport pour leurs fonctionnaires, agents et employés et leurs familles,

effets et bagages, ou d'en obtenir des permis de circulation gratuite ou des billets de faveur aux fonctionnaires et employés du ministère des Chemins de fer et Canaux, ou leurs familles, et leurs effets et bagages, ou un échange réciproque de permis de circulation gratuite ou coupons gratuits avec ou par des compagnies de télégraphe, de téléphone et de câble;

“(e) les chemins de fer d'accorder le transport gratuit au Gouverneur général, à son personnel et à leurs familles, avec effets et bagages;”

Paragraphe 1, ajouter à la restriction dudit paragraphe, immédiatement avant le paragraphe (2), les mots suivants:—

“Et la commission peut, par une ordonnance ou par règlement général, prescrire les formules à émettre ou à être utilisées par la compagnie pour le transport du trafic à des taux gratuits ou réduits sous le régime de la présente loi et les termes et conditions qui s'y appliquent, et les registres qui doivent être tenus par la compagnie de tout ce trafic transporté, et de tous les permis de circulation gratuite, du taux de transport gratuit et réduit, émis ou donnés par la compagnie, et elle doit exiger que lui en soient faits des rapports périodiques dûment attestés par déclaration sous serment; et il est du devoir de la commission d'examiner ces rapports dans le but de vérifier si la loi a été observée”.

23. Article 347, ligne 10, y ajouter la restriction suivante: “Toutefois, nulle disposition de la présente loi ne doit empêcher le transport gratuit lorsqu'il est prescrit d'une manière spéciale par toute autre loi publique générale du Parlement du Canada”.

24. Article 358, ligne 1, après le mot “loi”, insérer les mots “au sujet des péages, tarifs et tarifs communs”.

25. Article 364, ligne 5, après le mot “loi”, insérer les mots “et pour ordonner que soient transportés en messagerie tous les effets que la commission juge à propos”.

26. Article 371, paragraphe (1), ligne 1, après le mot “qu'une”, insérer le mot “province”, et à la ligne 9, après le mot “cette”, insérer le mot “province”.

Le paragraphe (2) est retranché et le paragraphe suivant est substitué en son lieu et place:—

“(2) La commission peut aussi, à la demande de toute partie intéressée, autoriser toute compagnie de téléphone exploitée par une province, municipalité ou compagnie constituée en corporation, d'installer à ses propres frais une communication téléphonique avec une station quelconque de la compagnie, le coût annuel, s'il en est, devant être payé par la compagnie pour ce service, et tous les autres termes ou conditions qui s'y rattachent doivent être déterminés de la manière que la commission juge à propos, ayant égard à toutes les circonstances locales, mais ce coût ne doit, en aucun cas, dépasser le tarif local d'usage”.

27. Article 373, biffer alinéa (b) du paragraphe 1 et le remplacer par le suivant:—

“(b) dans les cités, villes et villages constitués en corporation ou ayant un service de police, cette compagnie ne doit pas permettre que ses fils soient à moins de vingt-deux pieds de hauteur, ou à moins de toute hauteur plus élevée que la commission peut ordonner, au-dessus de telle grande route ou endroit public; et elle ne doit pas non plus, dans aucune municipalité permettre que des fils traversant une grande route ou un endroit public soient à moins de dix-huit pieds, ou à moins que toute hauteur plus élevée que la commission peut ordonner, au-dessus de cette route ou de cet endroit public; et elle ne doit pas non plus permettre que des fils qui traversent ou sont adjacents à l'entrée de tout chemin privé ou ruelle utilisés pour le passage de véhicules soient à moins de dix-sept pieds ou à moins de toute hauteur plus élevée que la Commission peut ordonner au-dessus de cette entrée de chemin privé ou de ruelle, ni ériger plus qu'une ligne de poteaux le long de toute grande route”.

Paragraphe 2, lignes 7 et 8, biffer les mots “mise en service ou maintenues”, et à la ligne 10, après le mot “consentement”, insérer le mot “légal”.

28. Article 374, retrancher le paragraphe 5 du présent article et y substituer les paragraphes suivants :—

“(5) Les dispositions du dernier paragraphe précédent s’appliquent aux pouvoirs de toute compagnie jusqu’ici constituée en corporation par une loi spéciale, ou une autre autorité du Parlement du Canada, et restreignent ces pouvoirs, nonobstant que ces dispositions puissent être incompatibles avec les prescriptions de cette loi spéciale ou autre autorité, et par dérogation aux dispositions de l’article trois de la présente loi.

“(6) Si une compagnie déjà constituée en corporation par une loi spéciale, ou une autre autorité du Parlement du Canada, a acquis ou doit acquérir des biens ou une partie de ces biens, ou le droit à la possession ou à la jouissance des biens ou d’une partie de ces biens, de quelque compagnie ou personne qui exploite un réseau de distribution de lumière, de chaleur, de force motrice ou d’électricité, dans une ville, une cité, un village ou un canton, la compagnie qui acquiert ces biens, doit alors dans tout pareil cas, exécuter à l’égard de la municipalité toutes les obligations relatives auxdits biens, que ces dernières proviennent d’un contrat ou, de toute autre manière, de la compagnie de qui lesdits biens ont été ou doivent être acquis”.

29. Article 376, paragraphe (7), lignes 22 et 23, retrancher les mots “y compris une indemnité s’il y a lieu”.

30. Article 380, retrancher dans le sous-titre les mots “Au Ministre”.

Paragraphe (1), ligne 5, retrancher les mots “et fournies” et dans la même ligne substituer aux mots “le ministre” les mots “la Commission”.

Paragraphe (2), ligne 8, retrancher les mots “le Ministre” et les remplacer par les mots “la Commission”.

Paragraphe (3), ligne 8, substituer les mots “la Commission” aux mots “le Ministre”.

Paragraphe (4), première ligne, substituer les mots “Statisticien du Dominion” au mot “Ministre” et à la ligne 5, substituer les mots “la Commission” aux mots “le Ministre”.

Paragraphe (5), le biffer.

31. Article 381, paragraphe (1), ligne 3, substituer les mots “la Commission” aux mots “le Ministre” et à la ligne 4, substituer le mot “mensuels” au mot “hebdomadaires”, et à la ligne 5, substituer aux mots “au sept” les mots “à la fin” et à la même ligne 6, retrancher tous les mots qui suivent les mots “du mois” jusqu’à la fin du paragraphe, et y substituer “le premier et le dernier jour de la période compris”.

Paragraphe (2), ligne 2, retrancher les mots “et fournies”, et remplacer les mots “le Ministre” par les mots “la Commission”.

Paragraphe (3), ligne 3, substituer au mot “Ministre” les mots “Statisticien du Dominion”.

Paragraphe (4), ligne 1, remplacer les mots “le Ministre” par les mots “la Commission”.

32. Article 382, paragraphe (1), remplacer les mots “le Ministre” par les mots “la Commission”, aux lignes 4 et 7.

Paragraphe (2), ligne 6, substituer “décembre” à “juin”.

Paragraphe (3), ligne 3, substituer les mots “Statisticien du Dominion” au mot “Ministre”, et à la ligne 4, remplacer “d’août” par “de février”.

Paragraphe (4), ligne 2, remplacer par “la Commission” les mots “le Ministre”.

Paragraphe (5), ligne 1, substituer les mots “La Commission” aux mots “Le Ministre”.

33. Article 383, remplacer les mots “le Ministre” par les mots “la Commission”, aux lignes 1 et 7, et à la ligne 7, substituer “qu’elle” à “qu’il”.

34. Article 402, alinéa (b), ligne 2, retrancher le mot “d’appui” et le remplacer par les mots “de nouveau” après le mot “champignon”.

35. Article 409, ligne 2, remplacer les mots “marche sur la voie” et insérer à leur place les mots “pénètre sans droit dans la cour ou sur la voie de la compagnie”.

36. Article 429, paragraphe (1), ligne 11, après le mot " obtient ", insérer les mots " ou sciemment ou volontairement tente d'obtenir ".

37. Article 436, biffer tout ce qui suit la première ligne et le remplacer par ce qui suit :—

" (a) illégalement perfore, perce, coupe, ouvre, pénètre dans ou autrement endommage un wagon, tonneau, boîte, bouteille, caisse, récipient, sac, enveloppe, colis, contenant ou rouleau de marchandises dans, près ou sur une voiture, un wagon, un bateau, un navire, un entrepôt, une gare ou station, un quai, une jetée ou un terrain appartenant à une compagnie;

" (b) brise illégalement le sceau apposé sur tout wagon sur toute voie ferrée; ou

" (c) boit illégalement ou répand ou laisse délibérément couler et se perdre des liquides; est passible, sur conviction par voie sommaire, d'une amende de cinq cents dollars au maximum, ou d'un emprisonnement, avec ou sans travaux forcés, d'un an au plus ou de ces deux peines ".

38. Article 438, paragraphe (1), ligne 3, remplacer les mots " le Ministre " par les mots " la Commission ".

Alinéa (a), ligne 4, retrancher les mots " et fournies " et remplacer les mots " le Ministre " par les mots " la Commission ".

Alinéa (b), ligne 1, remplacer par " mensuels " le mot " hebdomadaires ", et retrancher à la ligne 2 les mots " et fournies " et à la ligne 3, substituer " la Commission " aux mots " le Ministre ", et remplacer par " mensuels " le mot " hebdomadaires ".

Alinéa (c), ligne 2, remplacer par " la Commission " les mots " le Ministre ".

39. Article 439, ligne 3, remplacer par " Statisticien du Dominion " les mots " le Ministre ", et à la ligne 4, substituer les mots " la Commission " aux mots " le Ministre ", et à la ligne 5, le mot " elle " au mot " lui ".

Alinéa (b), lignes 1 et 7, substituer les mots " la Commission " aux mots " le Ministre ".

Alinéa (c), ligne 5, substituer les mots " la Commission " aux mots " le Ministre ".

40. Article 444, alinéa (c), lignes 1, 2 et 3, retrancher les mots " à l'insu ou sans le consentement d'un fonctionnaire ou employé de la compagnie ".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à étudier en comité général le bill (123) intitulé: " Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice se terminant le 31 mars 1920 ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier item après les troisièmes lectures.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (107) intitulé: " Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à étudier en comité général le bill (116) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest ", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (106) intitulé: " Loi modifiant la Loi du conseil de biologie ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Sur motion, il est

Ordonné que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à deux heures de l'après-midi demain.

Le Sénat s'ajourne.

Vendredi, 6 juin 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	Montplaisir,	Schaffner,
Beith,	Fisher,	Murphy,	Sharpe,
Blain,	Foster,	Planta,	Shatford,
Bostock,	Girroi,	Poirier,	Talbot,
Boyer,	Harmer,	Power,	Thibaudeau,
Bradbury,	Lavergne,	Pringle,	Thompson,
Casgrain,	Legris,	Prowse,	Todd,
Cloran,	Lougheed	Ratz,	Turriff,
Crosby,	(Sir James),	Robertson,	Watson,
Dandurand,	McCall,	Roche,	Yeo.
Dennis,	McHugh,	Ross	
Dessaulles,	McLean,	(Middleton),	
De Veber,	McLennan,	Ross	
Douglas,	Milne,	(Moosejaw),	

PRÈRES.

L'honorable M. Foster, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (M3) intitulé: "Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company*", fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture le mardi, 17 juin courant.

L'honorable M. Foster, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (H3) intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*", fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Les dits amendements sont lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, ligne 10.—Au mot "*Provident*" substituer "*Commercial*".

Au titre du bill substituer le titre suivant: "Loi à l'effet de changer le nom de *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company* en celui de *The Commercial Life Assurance Company of Canada*".

Ordonné qu'ils soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération le mardi, 17 juin courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se ferme en comité général pour étudier le bill (123) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1920".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Murphy fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (b) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: "Loi pour faire droit à James Frederick Neild", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture le mardi, 17 juin courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Anna Ferguson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture le mardi, 17 juin courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général le mardi, 17 juin courant.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis au mardi, 17 juin courant.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest".

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 à 7, tous deux compris, sont lus et adoptés.

L'article 8 est lu et modifié comme suit:—

Page 3, ligne 49.—Ajouter ce qui suit comme paragraphe (2):—

"(2) Si une veuve ou un enfant a droit à une pension, gratification ou allocation en vertu de la présente loi, et a également droit à une pension, gratification ou alloca-

tion en vertu d'un autre loi du Parlement du Canada, ou du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de quelqu'une des possessions de Sa Majesté, cette veuve ou, s'il s'agit d'un enfant, le parent, gardien ou tuteur de l'enfant, doit décider quelle pension, gratification ou allocation elle ou il préfère recevoir, mais une veuve ou un enfant ne doit pas recevoir deux pensions, deux gratifications ou deux allocations. Les dispositions du présent paragraphe n'affectent aucun paiement antérieur de pension, gratification ou allocation effectué avant l'adoption de la présente loi".

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

Les articles 9 à 19, tous deux compris, sont lus et adoptés.

Le préambule et le titre sont adoptés après avoir été lus de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Watson fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné le dit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a), (b), (d) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Ledit amendement est agréé.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H2) intitulé: "Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*".

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité de Sélection chargé de nommer des sénateurs pour faire partie des différents comités permanents de la session actuelle étant lu,

L'honorable M. Murphy propose

Que ledit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit référé de nouveau au comité pour plus ample considération.

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, sur le bill (65) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *North-West Route, Limited*".

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (A) intitulé: "Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer".

Avec la permission du Sénat,

Sur motion, il est

Ordonné que lesdits amendements soient étudiés en comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier les dits amendements.

(*En comité.*)

Les amendements 1 à 16, tous deux compris, sont lus et adoptés.

L'amendement 17 est lu et modifié par l'addition de ce qui suit comme paragraphe (6) de l'amendement:—

“(6) L'octroi annuel de deux cent mille dollars pendant dix années consécutives à compter du premier jour d'avril mil neuf cent dix-neuf, fait en vertu des dispositions d'une loi adoptée à la présente session du Parlement, devra servir aux fins mentionnées dans ladite loi, subordonnément aux termes et conditions que spécifie le présent article”.

Ledit amendement est alors adopté.

Les amendements 18 à 20, tous deux compris, sont lus et adoptés.

L'amendement 21 est lu, et il est proposé que ledit amendement ne soit pas adopté pour les raisons suivantes: La clause proposée permet à la commission des chemins de fer de libérer les compagnies de l'obligation d'exécuter de bonne foi les engagements contractés envers des municipalités et des provinces et confirmés par une loi du Parlement, en considération desquels des subventions et de l'aide financière ont été accordées, et le Sénat est d'avis que si ces engagements doivent prendre fin, ce doit être par des négociations entre les parties contractantes.

La question ayant été mise aux voix, la proposition de rejeter l'amendement est adoptée.

Les amendements 22 à 27, tous deux compris, sont lus et adoptés.

L'amendement 28 est lu, et il est proposé de le rejeter pour la raison suivante: Le Sénat n'approuve pas l'amendement apporté à cet article, parce qu'il est d'avis que l'article qu'il a adopté constitue une solution plus équitable des problèmes soulevés que l'amendement de la Chambre des Communes.

La question ayant été mise aux voix, la proposition de rejeter l'amendement est adoptée.

L'article 29 est lu, et il est proposé de le rejeter pour les raisons suivantes: Le Sénat n'approuve pas l'amendement que les Communes désirent apporter à cet article, parce que l'amendement projeté empêcherait une compagnie subissant des dommages d'obtenir une compensation. Les mots que l'amendement veut retrancher de l'article, tel qu'adopté par le Sénat, ne confèrent pas un droit distinct à des dommages, mais fournit un moyen d'obtenir un redressement de griefs au cas où des dommages sont subis.

La question ayant été mise aux voix, la proposition de rejeter l'amendement est adopté.

Les articles 30 à 40, tous deux compris, sont lus et adoptés.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a pris lesdits amendements en considération et l'a chargé de faire rapport qu'il a adopté les amendements 1 à 16, les deux inclusivement, les amendements 22 à 27, les deux inclusivement, et les amendements 30 à 40, les deux inclusivement; qu'il a modifié l'amendement 17 et qu'il n'a pas acquiescé aux amendements 21, 28 et 29.

Sir James Lougheed propose,

Que les honorables messieurs Bostock, Power, Ross (Middlesex) et le proposant soient nommés pour former un comité chargé de rédiger les raisons à donner pour expliquer pourquoi le Sénat n'approuve pas certains amendements faits par la Chambre des Communes au bill (A) intitulé: "Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer", et de faire rapport au Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (122) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande du Canada (pilotage et maîtres de havre)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le mardi, 17 juin courant.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (130) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*", auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le mardi, 17 juin courant.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill (O3) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la présente session intitulé: 'Loi modifiant la Loi de l'Immigration'".

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (f), 24 (a) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (O3) intitulé: "Loi modifiant la loi de la présente session intitulé: 'Loi modifiant la Loi de l'immigration'", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le très honorable Sir Louis Davies, C.C.M.G., juge en chef du Canada, Député-Gouverneur général, étant venu et étant assis aux pieds du Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du

Député-Gouverneur que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son orateur.

Le greffier de la Couronne en Chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit :—

Loi modifiant la Loi des arpentages fédéraux.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer. (Crédits relatifs aux passages à niveau.)

Loi portant modification de la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs.

Loi concernant les avances pour l'achat de grains de semence.

Loi modifiant la Loi du cours monétaire, 1910.

Loi portant continuation du maintien en vigueur d'une certaine proclamation édictée sous le régime de la Loi financière, 1914, et autorisant l'interdiction de l'exportation de l'or.

Loi ayant pour objet de ratifier deux arrêtés du Gouverneur général en conseil, concernant le réseau du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique.

Loi pour faire droit à John Edwin Scott.

Loi pour faire droit à Claudius Henry Sherk.

Loi pour faire droit à Annie Proderick.

Loi pour faire droit à Samuel David McElroy.

Loi pour faire droit à Mary Jane McCullough.

Loi pour faire droit à Mary Garland Lewis.

Loi pour faire droit à William Canham.

Loi changeant le nom de *The Canada Accident Assurance Company* en celui de *The Canada Accident and Fire Assurance Company*.

Loi modifiant la Loi de la Preuve en Canada.

Loi modifiant le Code criminel relativement aux mesures préventives contre les incendies.

Loi pour faire droit à Eva St. Lawrence Cronk.

Loi pour faire droit à Helena Clara Gabriel.

Loi pour faire droit à Gretna Harris Hawkins.

Loi pour faire droit à Samuel Burgoyne.

Loi pour faire droit à James Arthur McGregor.

Loi pour faire droit à William Lewes Evans.

Loi pour faire droit à Richard Wilson Crashley.

Loi pour faire droit à Gladys Agnes Wilson Hawkins.

Loi concernant le ministère de la Santé publique.

Loi constituant en corporation le *Canadian Merchant Service Guild*.

Loi constituant en corporation la *Grain Insurance and Guarantee Company*.

Loi concernant la *London and Port Stanley Railway Company*.

Loi pour faire droit à Albert Greensward.

Loi pour faire droit à Mary Jane Lyons.

Loi pour faire droit à Rose Kent Miller.

Loi pour faire droit à Elizabeth Winters.

Loi concernant *W. C. Edwards and Company, Limited*.

Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs.

Loi autorisant l'établissement d'une commission de l'air, chargée du contrôle de l'aéronautique.

Loi concernant la *Central Railway Company of Canada*.

Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Loi concernant la Compagnie de chemin de fer de Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve.

Loi modifiant la Loi des bestiaux et des produits des bestiaux, 1917.

- Loi concernant la compagnie dite *The Western Dominion Railway Company*.  
 Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux.  
 Loi pour faire droit à Martha Campbell.  
 Loi pour faire droit à Rosa Hirst.  
 Loi pour faire droit à David Jamieson.  
 Loi pour faire droit à Lillian North.  
 Loi pour faire droit à Thomas Davies.  
 Loi pour faire droit à Frederick Millman.  
 Loi pour faire droit à George Irvine Tuck.  
 Loi pour faire droit à Wilmot Orley Wiles.  
 Loi pour faire droit à Mary King.  
 Loi pour faire droit à William Herman Depper.  
 Loi pour faire droit à William Rogers Latimer.  
 Loi pour faire droit à William Pinkerton.  
 Loi portant modification de la Loi des engrais, 1909.  
 Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company*, et concernant les chemins de fer nationaux du Canada.  
 Loi concernant les forces hydrauliques du Canada.  
 Loi constituant en corporation l'association dite *The Canadian Wholesale Grocers' Association*.  
 Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*.  
 Loi concernant la Compagnie de chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo.  
 Loi concernant la compagnie dite *The Calgary and Fernie Railway Company*.  
 Loi ayant pour objet de modifier la Loi de l'Interprétation.  
 Loi autorisant une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *St. John and Quebec*, entre Centreville, dans le comté de Carleton, et Andover, dans le comté de Victoria, N.-B.  
 Loi portant modification des Actes concernant la nomination d'un maître de havre au port d'Halifax.  
 Loi modifiant la Loi de l'Immigration.  
 Loi modifiant la Loi de la présente session, intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration."

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député-Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse alors la parole au très honorable Député-Gouverneur général, comme suit:—

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public."

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:—

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la démobilisation et pour autre fins;

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expiré le 31 mars 1919;

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1920, que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Alors, le greffier de la Couronne en Chancellerie lit les titres des bills et le greffier du Sénat sur l'ordre de Son Honneur le Député-Gouverneur général, dit:—

“Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député-Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills”.

Il plaît au très honorable Député-Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable Sir James Lougheed, du comité chargé de rédiger les raisons pour lesquelles le Sénat n'a pas acquiescé à certains amendements faits par la Chambre des Communes au bill (A) intitulé: “Loi codifiant et modifiant la législation des Chemins de fer”, présente le rapport suivant:—

Votre comité recommande de donner les raisons suivantes:—

Le Sénat n'acquiesce pas à l'amendement de la Chambre des Communes à l'article 325 pour les raisons déjà données, à savoir:—

La clause proposée, permet à la commission des chemins de fer de libérer les compagnies de l'obligation d'exécuter de bonne foi les engagements contractés envers des municipalités et des provinces et confirmés par une loi du Parlement, en considération desquels des subventions et de l'aide financière ont été accordées, et le Sénat est d'avis que si ces engagements doivent prendre fin, ce doit être par des négociations entre les parties contractantes.

Article 374. Le Sénat n'acquiesce pas à l'amendement apporté à cet article, parce qu'il est d'avis que l'article qu'il a adopté constitue une solution plus équitable des problèmes soulevés que l'amendement de la Chambre des Communes.

Article 376. Le Sénat n'acquiesce pas à l'amendement que les Communes désirent apporter à cet article, parce que l'amendement projeté empêcherait une compagnie subissant des dommages d'obtenir une compensation.

Les mots que l'amendement veut retrancher de l'article tel qu'adopté par le Sénat ne confèrent pas un droit distinct à des dommages, mais fournit un moyen d'obtenir un redressement de griefs au cas où des dommages sont subis.

Ledit rapport est adopté.

Ordonné qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour lui communiquer ce rapport.

Sur motion, il est

Ordonné que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'au mardi, le dix-sept juin courant à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

Mardi, 17 juin 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	McHugh,	Sharpe,
Béique,	Donnelly,	McLean,	Shatford,
Beith,	Douglas,	McLennan,	Smith,
Belcourt,	Farrell,	McMeans,	Talbot,
Bennett,	Forget,	Michever,	Tanner,
Blain,	Foster,	Milne,	Taylor,
Bostock,	Fowler,	Mitchell,	Tessier,
Bourque,	Girroit,	Montplaisir.	Thompson,
Boyer,	Godbout,	Mulholland,	Todd,
Bradbury,	Harmer,	Nicholls,	Turriff,
Casgrain,	Laird,	Planta,	Watson,
Cloran,	Lavergne,	Poirier,	Webster,
Crosby,	Legris,	Power,	White,
Daniel,	Lougheed	Pringle,	Yeo
David,	(Sir James),	Ross	
Dennis,	Lynch-Staunton,	(Middleton),	
Dessaulles,	McCall,	Schaffner,	

PRÈRES.

*Huit heures du soir.*

La pétition suivante est présentée et déposée sur la Table:—

Par l'honorable M. Blain:—

William Dennis et autres, (*The Victory Trust Company*).

L'honorable M. Power présente au Sénat le bill (P3) intitulé: "Loi pourvoyant aux cas de certaines personnes cessant d'être employées dans le service public du Canada".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quarante-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 371,

MARDI, 17 juin 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de soumettre son quarante-septième rapport.

Relativement à la pétition de Gertrude Slater, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé le mariage qu'elle a contracté

avec John Slater, de ladite cité, et qui lui procure tel autre redressement de griefs que le Sénat juge convenable, le comité a l'honneur de faire rapport:—

1. Que madame Jennie Dunnett, demeurant au numéro 975 de la rue Dundas-Ouest, dans la cité de Toronto, province d'Ontario, a été sommée, par une assignation portant le seing et le sceau du président du Sénat et datée du 7 juin dernier, de comparaître devant votre comité ce mardi 17 juin, comme étant un témoin important de la pétitionnaire dans la cause susdite.

2. Que preuve a été déposée au comité de la remise de ladite assignation et des frais de déplacement alloués au témoin.

3. Que ledit témoin n'a pas comparu.

Le comité recommande en conséquence que le Gentilhomme Huissier de la Verge Noire reçoive instructions de prendre sous sa garde ladite Jennie Dunnett et de la faire comparaître devant le comité des Divorces le vendredi, 20 juin courant, à dix heures de l'avant-midi, dans la salle des comités du Sénat No 371.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport. Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat:—

Liste des navires publiée par le ministère de la Marine et des Pêcheries au 31 décembre 1918.

*(Documents de la Session No 22, 1919.)*

Aussi,—Réponse à un ordre du Sénat du 9 mai 1919, pour que soient produites des copies des mémoires et des notes que les fonderies de la Nouvelle-Ecosse ont adressés au ministère du Service Naval pour réparation de la coque et de la chambre de la machine du vapeur de l'Etat, le *Canada*, et pour fourniture à ce navire au cours de l'exercice 1918-19.

*(Documents de la Session No 295, 1919.)*

Aussi,—Copie du Décret du Conseil C.P. 1201, du 11 juin 1919, approuvant le plan général de logement de la province du Manitoba.

*(Documents de la Session No 53c, 1919.)*

Aussi,—Décret du Conseil, C.P. 1172, du 6 juin 1919.—Émission des rubans de guerre.

*(Documents de la Session No 52e, 1919.)*

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (18) intitulé: "Loi concernant la faillite", tel que modifié, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M3) intitulé: "Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Frederick Neild", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorcés, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Anna Ferguson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorcés, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements apportés par le comité permanent des Banques et du Commerce, au bill (H3) intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Lawrence", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Miville", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N3) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Western Railway Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. De Veber, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et 119 soient suspendues relativement au bill (N3) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Western Railway Company*".

Conformément à l'ordre du jour, le bill (125) intitulé: "Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (122) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande du Canada (pilotage et maîtres de havres)", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (130) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général pour étudier le bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites est obligatoire, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (34) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", et pour informer que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (B3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 2.—Retrancher les mots "son chemin de fer" et insérer les mots "au chemin de fer autorisé par l'article deux de la présente loi".

Page 2, ligne 3.—Retrancher le mot "de" et insérer le mot "dudit".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (73) intitulé: "Loi concernant *The Empire Life Insurance Company of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (I2) intitulé: "Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada*", et l'autorisant à faire usage d'une traduction française de son nom";

Aussi le bill (A3) intitulé: "Loi concernant *The Grand River Railway Company*" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ces bills sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

(R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Simon John Fraser";

(W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Scheib";

(Y2) intitulé: "Loi pour faire droit à Vernon Balm Bailey";

(D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Margaret Webster";

(E3) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Donaldson Sifton" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté lesdits bills sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

LUNDI, 9 juin 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour rendre à cette Chambre la preuve, etc., prise devant le comité des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants étaient fondés:—

Bill R2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Simon John Fraser."

Bill W2 (No 111) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Scheib."

Bill Y2 (No 114) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Vernon Balm Bailey."

Bill D3 (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Margaret Webster."

Bill E3 (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Donaldson Sifton."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,

*Greffier des Communes.*

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

LUNDI, 16 juin 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre acquiesce à l'amendement complémentaire fait par le Sénat à l'article 262 du bill A (No 19) du Sénat, intitulé: "Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer"; et demandant respectueusement une libre conférence avec Leurs Honneurs pour étudier ledit bill et tout amendement que ladite conférence pourra juger désirable de faire.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.  
Certifié.

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

Sur motion, il est

Résolu, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffier à la Table, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à sa demande de constituer une conférence libre pour étudier le bill (A) intitulé: 'Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer', et tous les amendements qui pourront être proposés audit bill et que le Sénat a nommé les honorables messieurs Blain, Foster, Loughed (Sir James, C.C.M.G.), Ross (Middleton), McLennan, Power, Dandurand et Bostock pour le représenter à la dite conférence libre.

Ordonné que ladite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes.

Le Sénat s'ajourne.

Mercredi, 18 juin 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	McCall,	Ross
Béique,	De Veber,	McHugh,	(Middleton),
Beith,	Donnelly,	McLean,	Ross
Belcourt,	Douglas,	McLennan,	(Moosejaw),
Bennett,	Farrell,	McMeans,	Schaffner,
Blain,	Fisher,	Michener,	Sharpe,
Blondin,	Forget,	Milne,	Shatford,
Bostock,	Foster,	Mitchell,	Smith,
Bourque,	Fowler,	Montplaisir,	Talbot,
Boyer,	Godbout,	Mulholland,	Tanner,
Bradbury,	Harmer,	Nicholls,	Taylor,
Casgrain,	Laird,	Planta,	Tessier,
Cloran,	Lavergne,	Poirier,	Thompson,
Crosby,	Legris,	Pope,	Todd,
Dandurand,	L'Espérance,	Power,	Turriff,
Daniel,	Lougheed	Pringle,	Watson,
David,	(Sir James),	Ratz,	Webster,
Dennis,	Lynch-Staunton,	Roche,	White,
			Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Dennis, du comité mixte des deux Chambres chargé de surveiller les impressions du Parlement, présente son premier rapport.

Ledit rapport a alors été lu par le greffier comme suit :—

Le comité recommande ce qui suit :—

1. Que les documents de la session qui suivent soient imprimés comme documents de la session seulement :—

104. Rapport de la Commission royale nommée pour s'enquérir et faire rapport sur les conditions du pilotage dans les districts de Miramichi, Sydney, Louisburg, Halifax, Saint-Jean, N.-B., Montréal et Québec et de recommander, s'il y a lieu, tout changement qui semblera désirable.

(Comme document sessionnel et pour être distribué aux sénateurs et aux membres).

105. Rapport de la Commission royale nommée pour s'enquérir et faire rapport, sur les conditions du pilotage dans les districts de Vancouver, Victoria, Nanaïmo et New Westminster et de recommander, s'il y a lieu, tout changement qui semblera désirable.

(Pour être distribué aux sénateurs et aux membres).

117. Rapport d'un comité d'experts, nommé par Décrets du Conseil du 20 novembre 1918, sur la recommandation de la Commission du Service civil, pour faire enquête et rapport sur les conditions dans le département des Impressions publiques et de la Papeterie.

2. Que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

41. Communication reçue par le greffier de la Chambre, transmettant à la Chambre des Communes du Canada une résolution adoptée par le Congrès constitutionnel de la république de Costa-Rica, faisant part de la joie du peuple de Costa-Rica de la terminaison de la guerre et du triomphe des armées des alliés.

42. C.P. 1991, 14 août 1918,—Règlements concernant les certificats des capitaines et seconds.

43. Relevé des baux pour quais, jetées ou brise-lames, sous le contrôle du ministre de la Marine et des Pêcheries, et des conditions de ces baux telles qu'émisses en vertu du chapitre 17 des Statuts de 1909, par le dit ministre.

44. Relevé indiquant les droits d'havrage encaissés durant l'exercice 1917-18 en conformité avec les stipulations de la section 859 du chapitre 113 des Statuts révisés du Canada, 1906.

45. Relevé des sommes reçues pour le fonds des marins malades durant l'exercice 1917-1918, en conformité des stipulations de la section 387 du chapitre 113 des Statuts révisés du Canada, 1906.

46. Copie des Ordres généraux promulgués à la Milice durant la période entre le 1er janvier 1918 et le 2 février 1919.

47. Copie de tous les ordres de routine pour la Force Expéditionnaire Canadienne promulgués entre le 2 janvier 1918 et le 2 février 1919.

48. Copie d'une dépêche du très honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies adressée à Son Excellence le Gouverneur général, transmettant un document parlementaire contenant un extrait des minutes des procédures de la Conférence impériale de guerre, 1918, et les documents soumis à la conférence.

49. Relevé montrant l'affectation de crédit de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1917-1918, en conformité du chapitre 91, section 27, des Statuts révisés.

49a. Copies des Décrets du Conseil qui suivent:—

C.P. 1287 du 25 mai 1918,—Permis d'absence pour les membres de la force d'outre-mer.

C.P. 2213 du 7 octobre 1918,—Défendant aux membres de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest de devenir membres d'aucune union ouvrière.

C.P. 3076 du 12 décembre 1918,—Augmentant la force de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, à son nombre autorisé de 1,200, etc.

C.P. 3175 du 24 décembre 1918,—Augmentation de solde aux sous-officiers et gendarmes de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

C.P. 159 du 27 janvier 1919,—Transfert du contrôle de l'enregistrement des aubains ennemis pour les provinces du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de cette partie de la province d'Ontario dans le district militaire No 10.

50. Copies des Décrets du Conseil qui suivent:—

C.P. 2206, 12 septembre 1918,—Extension d'étendue du ministère de l'Information publique.

C.P. 2208, 12 septembre 1918,—Nomination du Dr George H. Locke, comme directeur associé de l'Information publique.

51. Copies des Décrets du Conseil passés depuis la dernière session à cause de législation urgente, comme suit:—

C.P. 1187 du 18 mai 1918,—Demande à la Commission du commerce de guerre de communiquer avec des personnes responsables afin d'augmenter la production de la fonte au Canada, sur base d'une garantie du gouvernement pour l'achat du produit pendant un certain nombre d'années, et de faire rapport.

C.P. 1507 du 15 juin 1918,—Interdit l'exportation du cuir sauf sous couvert d'une licence.

C.P. 1525 du 22 juin 1918,—Autorise la Commission du commerce de guerre à négocier avec une compagnie responsable de la Colombie-Britannique, à être formée, pour établir un haut fourneau et manufacturer de la fonte.

C.P. 1798 du 27 juillet 1918,—Approuve les règlements modifiant les règlements du 15 mars 1918, touchant le prix de la houille, son importation, etc., quant au mode de calculer les frais accidentels, afin de déterminer le prix coûtant de la houille, etc.

C.P. 2022 du 16 août 1918,—Autorise le Contrôleur du combustible à faire des règlements sujets à l'approbation du Gouverneur général en conseil touchant le prix de la gazoline et de l'huile combustible, et la production, la distribution et la vente, etc., d'icelles, et à faire toute enquête nécessaire de ce chef.

C.P. 2095 du 3 septembre 1918,—Donne à la Commission du commerce de guerre le pouvoir de contrôler et de réglementer la production et la distribution du fer et de l'acier et de leurs produits, et de faire des ordonnances pour en augmenter la production; et si c'est nécessaire, pour placer les commandes du gouvernement et donner l'assistance, subordonnée à l'approbation du Gouverneur en conseil.

C.P. 2136 du 3 septembre 1918,—Autorise les primes sur les filins à toile filés au Canada, avec du lin canadien, au cours des trois années commençant le 1er avril 1919 et se terminant le 31 mars 1922.

C.P. 2153 du 5 septembre 1918,—Modifie davantage le Décret du Conseil du 11 juin 1918, créant le Bureau des surintendants des Grains, et lui donnant pouvoirs.

C.P. 2370 du 2 octobre 1918,—Approuve les règlements sur la gazoline, relativement aux permis donnés aux vendeurs, et aux prix de détail, et interdisant la vente au détail le dimanche.

C.P. 2483 du 9 octobre 1918,—Approuve les règlements et la convention soumis par le Bureau des surintendants des Grains touchant l'affrètement et l'assurance maritime des grains, jusqu'à la fin de la navigation.

51a. Copie des Décrets du Conseil qui suivent:—

C.P. 2158 du 6 septembre 1918,—Etablissant des règlements sur l'inspection de la houille bitumineuse et de la lignite au Canada.

C.P. 2228 du 12 septembre 1918,—Etablissant des règlements sur la distribution de la houille industrielle au Canada.

C.P. 2268 du 13 septembre 1918,—Augmentant les pouvoirs du Contrôleur du combustible.

C.P. 3004 du 5 décembre 1918,—Modifiant et codifiant les règlements faits par le Contrôleur du combustible.

C.P. 3037 du 24 décembre 1918,—Autorisant les recherches sur le projet d'obtenir une surproduction houillère dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

C.P. 1630 du 12 juillet 1918,—Contrat entre le gouvernement et la *Midland Iron and Steel Company*.

C.P. 1712 du 18 juillet 1918,—Contrat entre le gouvernement et la *Parry Sound Iron Company*.

C.P. 122 du 17 janvier 1919,—Autorisant certains paiements pour la production de la fonte.

C.P. 399 du 24 février 1919,—Autorisant certains paiements à faire pour la production du fer malléable.

C.P. 2058 du 22 août 1918,—Arrangements pour l'appui financier des importations lainières venant de Nouvelle-Zélande et d'Australie.

C.P. 3010 du 6 décembre 1919,—Constituant la Commission de commerce du Canada.

C.P. 2734 du 7 novembre 1918,—Constituant la Mission du commerce à Londres.

C.P. 2595 du 21 octobre 1918,—Constituant la Commission économique en Sibérie.

C.P. 344 du 20 février 1919,—Touchant les arrangements faits avec la *Siberian Supply Company*.

52. Copie des Décrets du Conseil qui suivent:—  
 C.P. 81-1380, 3 juin 1918,—Allocation au lieu d'allocation médicale.  
 C.P. 86-1513, 20 juin 1918,—Taux des salaires.  
 C.P. 1575, 2 juillet 1918,—Augmentation des allocations.  
 C.P. 2225, 12 septembre 1918,—Allocations aux comptables des vaisseaux de provisions.  
 C.P. 2707, 6 novembre 1918,—Echelle de prix, S.N.C.  
 C.P. 2893, 23 novembre 1918,—Allocations provisoires.  
 Ordres en conseil, ministère du Service Naval:—  
 C.P. 1313, 3 juin 1918,—Modification à l'ordre concernant la défense du Canada.  
 C.P. 1075, 6 juin 1918,—Modification à l'ordre concernant la défense du Canada.  
 C.P. 2275, 13 septembre 1918,—Modification à l'ordre concernant la défense du Canada.  
 C.P. 2626, 26 octobre 1918,—Emission d'insignes de guerre.  
 C.P. 2868, 21 novembre 1918,—Allocation de séparation.  
 C.P. 260, 9 février 1919,—Emission d'insignes de la guerre.  
 Ordres en conseil:—  
 C.P. 2206, 12 septembre 1918,—Extension des pouvoirs du ministère de l'Information publique.  
 C.P. 2208, 12 septembre 1918,—Nomination du docteur George H. Locke à la place de directeur associé du service de l'Information publique.  
 52a. Copie des Décrets du Conseil qui suivent:—  
 C.P. 1313 du 3 juin 1918,—Modification de l'Ordonnance sur la défense du Canada.  
 C.P. 1075 du 6 juin 1918,—Modification de l'Ordonnance sur la défense du Canada.  
 C.P. 2257 du 13 septembre 1918,—Modification de l'Ordonnance sur la défense du Canada.  
 C.P. 2626 du 26 octobre 1918,—Emission des insignes de guerre.  
 C.P. 2868 du 21 novembre 1918,—Allocations de séparation.  
 C.P. 269 du 9 février 1919,—Emission des insignes de guerre.  
 C.P. 81-1380 du 3 juin 1918,—Allocation remplaçant l'allocation médicale.  
 C.P. 86-1513 du 20 juin 1918,—Echelles des soldes.  
 C.P. 1575 du 2 juillet 1918,—Augmentations de soldes.  
 C.P. 2225 du 12 septembre 1918,—Allocations pour officiers comptables des navires-dépôts.  
 C.P. 2707 du 6 novembre 1918,—Echelles de solde, S.N.R.C.  
 C.P. 2893 du 23 novembre 1918,—Allocation provisoire.  
 52b. Copie du Décret du Conseil C.P. 565 du 14 mars 1919,—Allocations de départ dans le service naval canadien.  
 53. Copies des Décrets du Conseil concernant le logement: C.P. 2997, daté le 3 décembre 1918; C.P. 3067, daté le 12 décembre 1918; C.P. 374, daté le 20 février 1919.  
 54. Copies des Décrets du Conseil suivants:—  
 Copie du Décret du Conseil, C.P. 3036—Canal Welland; autorisant la reprise des travaux.  
 C.P. 3176 du 24 décembre 1918,—Reprise du travail sur les sections du canal de navires Welland qui avaient déjà été commencées et partiellement achevées sur base d'un pourcentage.  
 C.P. 3190 du 27 décembre 1918,—Amendement au Décret du Conseil C.P. 3176 du 24 décembre 1918,—Contrats pour le canal Welland avec les firmes dans lesquelles le sénateur O'Brien était associé.  
 55. C.P. 3000 du 5 décembre 1918,—Amélioration des grands chemins et nomination de M. A. W. Campbell, M. Can. Soc. C. E., à ce sujet.  
 56. C.P. 3083 du 19 décembre 1918,—Reprise du travail sur la division Severn du canal de la Trent; convention avec la *York Construction Company* sur base d'un pourcentage.

C.P. 3084 du 19 décembre 1918,—Contrat avec la *Randolph MacDonald Company* pour la construction de la section 3 de la division Severn du canal de la Trent, sur base d'un pourcentage.

57. C.P. 3120 du 20 décembre 1918,—Besoins de l'outillage pour l'année 1919, embrassant le réseau du *Canadian-Northern* et des chemins de fer du gouvernement.

C.P. 3121 du 20 décembre 1918,—Autorise les directeurs du chemin de fer *Canadian-Northern* à encourir les dépenses pour le travail urgent sur le chemin de fer *Canadian-Northern* et les chemins de fer du gouvernement ne devant pas dépasser en tout dix millions de dollars.

C.P. 3122 du 20 décembre 1918,—Autorisant l'emploi du nom "Chemins de fer nationaux canadiens" à la place de *Canadian-Northern System* et Chemins de fer du gouvernement.

C.P. 3182 du 27 décembre 1918,—Transfert de deux quais (Quai océanique Nos 2 et 3) à Ogden Point, Victoria, C.-B., au contrôle du Bureau des directeurs du chemin de fer *Canadian-Northern*.

C.P. 182 du 29 janvier 1919,—Le quai du gouvernement à Vancouver est enlevé du contrôle des commissaires du havre de Vancouver et transféré au ministère des Chemins de fer et Canaux.

C.P. 1691, daté le 5 juillet 1918,—Prêt au *Canadian Northern Railway Company*.

58. C.P. 117 du 20 janvier 1918,—Précis des ingénieurs concernant la construction du pont de Québec, imprimés pour distribution.

59. C.P. 1768 du 6 juillet 1918,—Augmentation des gages sur les chemins de fer canadiens; augmentation des taux de fret sur les chemins de fer canadiens.

60. Rapport de la Commission des vivres, 1918.

61. Règlements en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à la section 9, chapitre 31, 9-10 Edouard VII.

62. Copie du jugement et ses raisons de la cour Suprême du Canada dans la cause de George Edwin Gray, en procédure d'habeas-corpus.

63. C.P. 113, daté le 17 janvier 1919,—Interdisant l'importation et l'exportation des roubles russes.

64. C.P. 3188, daté le 14 janvier 1919,—Rappelant les restrictions sur l'émission de garanties et d'actions.

65. C.P. 3208, daté le 2 janvier 1919,—Touchant les crédits au gouvernement impérial pour l'achat de bois au Canada.

66. C.P. 2355, daté le 25 septembre 1918,—Touchant le comité des épargnes nationales de guerre.

67. C.P. 2740, du 7 novembre 1918,—Plaçant les pommes de terre sur la liste d'entrée libre.

68. C.P. 2089 du 24 août 1918,—Interdisant l'exportation de l'argent.

69. C.P. 1354, du 3 juin 1918,—Interdisant l'exportation de l'or.

70. C.P. 2001 du 14 août 1918,—Touchant les ententes avec les banques relativement à la récolte du blé de 1918.

71. C.P. 2058, du 22 août 1918,—Touchant les avances pour les achats de laine.

72. C.P. 179 du 29 janvier 1919,—Rapatriement des dépendants de soldats.

73. C.P. 2823, du 15 novembre 1918,—Etablissement d'un sous-comité du conseil, pour traiter des questions de démobilisation et des conditions ouvrières industrielles.

74. C.P. 2798, du 15 novembre 1918,—Etablissant un sous-comité d'énergie du cabinet.

75. C.P. 2734, du 7 novembre 1918,—Etablissant la mission canadienne du commerce à Londres.

76. C.P. 2270, du 16 septembre 1918,—Etablissement du tribunal pour le contrôle du papier.

C.P. 2310, du 19 septembre 1918,—Nomination de trois juges pour être membres du tribunal du contrôle du papier.

- C.P. 2581 du 19 octobre 1918,—Permis pour l'exportation du papier.
77. C.P. 1222, du 18 mai 1918,—Amalgamation et réunion des ministères des Douanes et du Revenu de l'Intérieur.
78. Copie du rapport de M. le juge Hodgkin, *re* enquête du *Northland*.
79. Copie des Décrets en Conseil adoptés selon les dispositions de la Loi du Service Militaire, 1917, et la Loi des mesures de guerre, 1914.
- 79a. Copies des Décrets du Conseil concernant la milice et la défense et les forces expéditionnaires canadiennes.
80. Copie d'un ordre général de la cour Suprême adopté le 8 octobre 1918, modifiant certaines règles de la cour Suprême du Canada.
81. Copie d'un document parlementaire (C.D. 9212) contenant les conditions de l'armistice avec l'Allemagne, reçu par Son Excellence le Gouverneur général du Secrétaire d'Etat pour les colonies, contenant une copie d'un télégramme de l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris, sur le sujet de prolongement de l'armistice avec l'Allemagne.
- 81a. Copie des termes de l'armistice avec la Turquie et de l'armistice avec l'Autriche-Hongrie, reçue par Son Excellence le Gouverneur général du Secrétaire d'Etat pour les colonies.
- 81b. Copie d'une lettre du Secrétaire d'Etat pour les Colonies à Son Excellence le Gouverneur général, du 25 février 1919, transmettant copies de la convention signée le 16 janvier 1919, prolongeant l'armistice avec l'Allemagne, ainsi que des copies du Protocol financier du 13 décembre 1918.
82. Relevé des collections de quaiage pour l'exercice 1917-1918, en conformité des stipulations du chapitre 112, section 14, des Statuts révisés, 1906.
83. Relevé des sommes payées à titre de pensions et d'allocations de retraites dans le service civil au cours de l'année terminée le 31 décembre 1918, montrant le nom, le grade, le salaire, l'allocation accordée et la cause de la mise à la retraite de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou qui s'est retiré du service, et faisant aussi connaître si la vacance a été remplie par avancement ou par nouvelle nomination, et le salaire de tout nouveau titulaire.
84. Relevé en conformité de l'article 17 de la loi de l'Assurance du service civil pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.
85. Etats des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session pour le compte de l'exercice 1918-1919.
86. Relevé des recettes et dépenses de la Société Royale du Canada, pour l'année terminée le 30 avril 1918.
87. Etats des recettes et dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux, au 31 mars 1918.
88. Etats des dépenses au compte de "Dépenses imprévues", du 1er avril 1918 au 21 février 1919, en conformité de la Loi des Subsidés de 1918.
89. Relevé des prêts temporaires émis par le gouvernement du Canada depuis la dernière session du Parlement qui sont encore non soldés.
90. Rapport de la Commission d'embellissement d'Ottawa pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918, comprenant un sommaire des recettes et dépenses depuis son inception en août 1899 au 31 mars 1918.
91. Sommaire des décisions en Conseil de la Trésorerie, en conformité de l'article 44 de la Loi du Revenu consolidé et de l'Audition.
92. C.P. 1743, du 11 juillet 1918,—Déclarant les principes et le programme touchant les conflits industriels, et recommandant leur adoption par les patrons et employés durant la guerre.
- C.P. 2195, du 12 septembre 1918,—Touchant la Loi de coordination des Bureaux de placement, soumettant une formule d'une convention à faire avec les provinces.

C.P. 2333, du 23 septembre 1918,—Touchant le Bureau d'enregistrement du Canada, exigeant certains rapports des patrons.

C.P. 2461, du 4 octobre 1918,—Touchant le coût de la vie, rescindant les décrets antérieurs en raison de certaines erreurs, et établissant des règlements.

C.P. 2525, du 11 octobre 1918,—Touchant la Loi des conflits industriels. Interdiction des grèves dans les industries de guerre.

C.P. 2808, du 19 novembre 1918,—Rappelant le Décret du Conseil No 2525.

C.P. 3069, du 11 décembre 1918,—Touchant le coût de la vie, rappelant le Décret du Conseil No 2461 et établissant des règlements.

C.P. 3111, du 17 décembre 1918,—Touchant la Loi de coordination des Bureaux de placement, et décrétant des règlements sous l'empire d'icelle.

C.P. 3171, du 24 décembre 1918,—Touchant la Loi de coordination des Bureaux de placement, décrétant l'établissement et l'entretien de certains bureaux de placement.

C.P. 17, du 6 janvier 1919,—Touchant la Loi de coordination des Bureaux de placement. Etablissant des règlements sur les rapports d'emploi.

C.P. 39, du 11 janvier 1919,—Loi de coordination des Bureaux de placement. Pourvoyant aux frais d'entretien de certains bureaux de placement à même les crédits de guerre.

93a. Copie d'une lettre reçue par Son Excellence le Gouverneur général, du Secrétaire d'Etat pour les colonies, datée le 28 février 1919, accompagnée de copies imprimées de la convention provisoire de la Ligue des Nations.

94. Décret du Conseil du 5 novembre 1918, concernant les remboursements faits en vertu de l'article 88, de la Loi des Sauvages, chapitre 81, S.R.C., 1906.

95. Relevé des Décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 16 mars 1918 et le 20 janvier 1919, en conformité avec les dispositions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20, 7-8 Edouard VII.

96. Relevé des Décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 16 mars 1918 et le 20 janvier 1919, en conformité avec les stipulations du chapitre 47, 2 George V, intitulé: "Loi des eaux de la zone du chemin de fer".

97. Relevé des Décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette* de la Colombie-Britannique entre le 16 mars 1918 et le 20 janvier 1919, en conformité des stipulations du sous-article (d) de l'article 38 des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans un rayon de 40 milles de la zone des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

98. Décrets du Conseil passés en vertu des statistiques du chapitre 18, 7-8 George V, Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs

99. Les Décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 16 mars 1918 et le 20 janvier 1919, en vertu des stipulations de l'article 19, du chapitre 10, 1-2 George V, "Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux".

100. Copies des Décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 5 avril 1918 et le 20 février 1919, en conformité avec les stipulations de l'article 8, sous-section 2, du chapitre 21, 7-8 George V, "Loi d'Établissement de soldats, 1917".

101. Premier rapport annuel avec appendices de la Commission de publication de documents historiques.

102. Rapport final de la Commission conjointe internationale sur la pollution des eaux limitrophes.

103. Copies des Décrets du Conseil, concernant les augmentations du traitement et des allocations dans le service civil du Canada.

106. Mémoire de la Commission canadienne du commerce fournissant une liste des restrictions sur les importations britanniques.

107. Copie certifiée d'un contrat intervenu entre la *St. Martin's Railway Company* et Sa Majesté le Roi.

108. Copie certifiée d'un contrat intervenu entre *The York and Carleton Railway Company* et Sa Majesté le Roi.

109. Copies des Décrets du Conseil concernant la Commission du Service civil.

110. Correspondance relative à la résignation de M. F. B. McCurdy, M.P., comme Secrétaire parlementaire du ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile et président de la Commission des soldats invalides.

111. Copies des Décrets du Conseil touchant le ministère du Secrétariat d'Etat.

112. Copie des Décrets du Conseil touchant le ministère des Mines.

113. Copies des Décrets du Conseil concernant les Archives publiques.

114. Rapport en conformité de l'article 88, du chapitre 62, des Statuts révisés du Canada, à l'effet que le ministre de l'Intérieur devra soumettre au Parlement, chaque année, un relevé des liqueurs qui ont été achetées en aucun endroit du Canada et transportées dans les territoires par permission spéciale, par écrit, du Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917.

115. Relevé des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'année se terminant le 30 septembre 1917, contenant les noms des acquéreurs, en conformité des Statuts du Canada, 1886, chapitre 9, article 8.

116. Copie de la correspondance entre le Secrétaire d'Etat pour les Colonies et Son Excellence le Gouverneur général, concernant le don de deux sous-marins au gouvernement canadien.

118. Rapport du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile (Commission des Soldats Invalides) pour mars 1918, avec les appendices jusqu'à juin 1918.

119. Copies des Décrets du Conseil concernant le ministère de l'Agriculture.

120. Décret du Conseil, C.P. 517 du 7 mars 1919, nommant le ministre des Chemins de fer et Canaux receveur du *Grand Trunk Pacific Railway System*.

121. Décrets du Conseil concernant la paye et allocations aux anciens soldats qui sont sous traitement et qui suivent un entraînement en vertu du rétablissement des soldats dans la vie civile.

122. Décrets du Conseil concernant les Pensions.

124. Décrets du Conseil concernant le ministère des Douanes.

125. Copie certifiée d'un contrat intervenu entre la *Elgin and Havelock Railway Company* et Sa Majesté le Roi.

126. Copie d'un ordre général modifiant une règle de la cour de l'Echiquier, conformément à l'article 88 de la Loi de la cour de l'Echiquier (S.R.C. 1906, chap. 140):

127. Relevé en détail des remises et des remboursements de droits de douane, en conformité de l'article 92 de la Loi du Revenu consolidé et de l'Audition, effectués par le ministère des Douanes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1918. (Sénat).

128. Relevé faisant connaître:—

1. Si le ministre des Finances a délivré des certificats permettant l'offre et la vente de débentures en vertu de l'arrêté en conseil du 22 décembre 1917 concernant les débentures.

2. Dans l'affirmative, combien de permis ou de certificats ont été émis.

3. A quels gouvernements provinciaux, corporations municipales, scolaires ou autres corporations légalement constituées, les dits permis ou certificats ont été accordés.

4. Pour quel montant, dans chacun des cas, les permis ont été accordés et les certificats délivrés.

128a. Réponse à un Ordre de la Chambre du 2 mai 1918,—Sommaire faisant connaître quelles sont les municipalités auxquels le ministre des Finances a permis

d'émettre des débetures sur le marché, depuis le décret du conseil édicté à ce sujet.

128b. Réponse à un Ordre de la Chambre, du 18 avril 1918.—Relevé faisant connaître:—

1. Si le ministre des Finances a refusé de délivrer des certificats permettant l'offre et la vente de débetures, en vertu de l'arrêté en conseil du 22 décembre 1917, concernant les débetures.

2. Dans l'affirmative, combien de permis ou certificats ont ainsi été refusés.

3. A quels gouvernements provinciaux, corporations municipales, scolaires ou autres corporations légalement constituées, les dits permis ou certificats ont été refusés, et pour quelles raisons dans chacun des cas.

4. Quel était le montant de l'autorisation demandée dans chacun de ces cas.

129. Réponse à un Ordre de la Chambre du 6 mai 1918,—Relevé faisant connaître, relativement à l'item "Composition, stéréotypie, mattes, frais d'expédition, etc., \$20,360.34" compris dans le relevé des montants payés pour les annonces de l'Emprunt de la Victoire:—

1. A qui cette somme de \$20,360.34 a été payée.

2. Si cette somme ou partie de cette somme a été payée en vertu d'un contrat.

3. Dans l'affirmative, avec qui ce contrat a été conclu et quelles en sont les conditions.

130. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 30 mars 1918,—Copie de tout traité conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, permettant la conscription, pour service militaire, des sujets britanniques dans les Etats-Unis, et des citoyens américains demeurant dans les dominions britanniques.

131. Réponse à un ordre du Sénat, du 21 mars 1918, pour un état indiquant, province par province, au 15 mars courant, en autant de colonnes distinctes:—

1. Le nombre des hommes de la première classe pouvant être appelés au service militaire à la date fixée par la proclamation du gouvernement.

2. Le nombre de ceux qui ont répondu à tel appel, distinguant:—

a) ceux qui ont pris service de suite;

b) ceux qui ont demandé leur exemption du service pour l'une des raisons énoncées dans l'Acte du Service Militaire.

3. Du nombre de conscrits demandant ainsi leur exemption:—

a) le nombre de ceux qui l'ont obtenue définitivement;

b) le nombre de ceux qui l'ont obtenue temporairement;

c) le nombre de ceux dont la demande a été refusée;

d) le nombre de ceux dont la demande d'exemption n'a pas encore été prise en considération:—

1° par les tribunaux d'exemption (de première instance);

2° par les tribunaux d'appel.

4. Le nombre de volontaires et de conscrits actuellement en service actif, depuis que la Loi du Service Militaire est en force, distinguant:—

a) les enrôlés volontaires;

b) les conscrits de plein gré;

c) les conscrits de par les jugements des tribunaux.

5. Le nombre des hommes de la première classe qui n'ont en aucune manière répondu à l'appel.

132. Réponse à un ordre du Sénat, du 14 mai 1918, pour que soit produit un état indiquant le nombre d'exemptions demandées dans chaque province, et le nombre d'appels de la décision des juges que les autorités militaires ont interjetées devant le juge des appels en dernier ressort.

133. Réponse à une adresse du Sénat en date du 20 mai 1918 pour copie de tous documents, lettres, télégrammes, communications ou autres pièces concernant la nomi-

nation ou la nomination projetée d'un certain E.-G. Bill à un emploi au département des statistiques du service militaire, dépendant du ministère de la Justice, et sous l'administration du colonel Machin; et également une copie de toute correspondance échangée, aussi bien qu'une énumération des efforts tentés dans le but de savoir s'il ne se trouverait pas des soldats de retour du front possédant les aptitudes voulues pour remplir la position susdite, en tant qu'il est nécessaire de créer une telle position.

134. Rapport des délibérations de la Commission de l'Economie interne de la Chambre des Communes pour l'exercice 1917.

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mai 1918,—Copie de tous documents ou correspondance entre l'honorable Albert Sévigny et le gérant général des chemins de fer de l'Etat ou du surintendant des dits chemins de fer a Edmundston; aussi copie des rapports ou copie des enquêtes qui ont été faits relativement à J. W. Boivin, agent du Transcontinental, à Ste-Malachie, comté de Dorchester.

136. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1918,—Sommaire de toutes les réclamations (y compris les noms des réclamants et le chiffre de chaque réclamation) produites contre le ministère des Chemins de fer et Canaux à la suite de casse et de larcins sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard en 1917.

137. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1918,—Sommaire de toutes les réclamations (avec les noms des réclamants et le chiffre de chaque réclamation) produites contre le ministère des Chemins de fer et Canaux par suite de la congélation d'expéditions de pommes de terre sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard ou les docks à Charlottetown, Pietou, Summerside et Pointe-du-Chêne, au cours de l'année 1916;—aussi un sommaire analogue, quant à l'année 1917, comprenant le chemin de fer et les docks susdits et le chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et le dock à Port Borden.

138. Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 25 mars 1918,—Relevé faisant connaître toutes les commissions qui ont été créées depuis septembre 1911. les noms des présidents, vice-présidents et des membres des dites commissions, ainsi que les sommes dépensées, y compris les loyers, ameublements, équipements, chauffage, éclairage, dépenses de voyage, papeterie, impressions, annonces, télégrammes, téléphones, frais de port et toutes autres dépenses, ainsi que les rapports faits par ces commissions.

139. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1918,—Copie de toute correspondance entre la cité de Québec, la Chambre de Commerce de Québec et le gouvernement concernant les réclamations de la cité de Québec relativement aux têtes de ligne du chemin de fer Transcontinental National et autres questions.

140. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1918,—Copie de documents, correspondance, papiers, procédures et rapports émanés de l'honorable juge Duff relativement à l'enquête conduite par le juge Duff dans la cause de Jules Gobeil, de Baie Saint-Paul, contre le magistrat A. Simard, du même endroit.

141. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mai 1918,—Copie de toutes les lettres, de tous les télégrammes et de toute la correspondance échangés entre le gouvernement et M. le juge Duff, juge central des appels, au cours de la dernière campagne électorale, relativement à l'application et à l'administration de la Loi du Service Militaire, découlant de l'application de l'arrêté en conseil adopté le 3 décembre 1917.

142. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Combien d'officiers militaires ont été affectés à la mise en vigueur de la Loi du Service Militaire, jusqu'au 31 mars 1918, dans chaque province.

2. Combien de civils dans chaque province.

143. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mai 1918,—Copie de toute correspondance échangée entre le registraire E. Hart Nichols, sous l'empire de la Loi du Service Militaire, Halifax, N.-E., et le Conseil du service militaire, ou l'un quelconque de ses membres, pendant les années 1917 et 1918, touchant l'inobservance de la Loi du Service Militaire dans le comté de Lunenburg, N.-E.; aussi copie de toute correspondance échangée entre le Conseil du service militaire ou l'un quelconque de ses membres, ou le ministre de la Justice, ou le sous-ministre de la Justice, et M. Wm. Duff, député de Lunenburg, N.-E., pendant les années 1917 et 1918; aussi copie de toutes déclarations, tous affidavit et affirmations actuellement en filière au Conseil du service militaire, touchant l'administration de la Loi du Service Militaire dans le comté de Lunenburg, et plus particulièrement au sujet de toute intervention supposée de M. William Duff dans la mise en vigueur convenable de la loi.

144. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Si des ouvriers expérimentés détenus au pénitencier de Portsmouth font du travail pour des particuliers. Dans l'affirmative, si ces détenus reçoivent quelque chose pour un tel travail.

2. Si on a réparé et bourré des chaises de noyer pour M. P. Devlin, agent d'immigration, à Kingston. Dans l'affirmative, ce qu'il en a coûté à M. Devlin.

3. Si on a fait et expédié à M. Dillon, agent d'achats pour les pénitenciers, plusieurs articles d'ameublement. Dans l'affirmative, quels articles ont été expédiés à Montréal et Ottawa pour lui, quel en était le coût et par qui ils ont été payés.

4. Quels articles ont été faits, réparés et expédiés à des personnes de Toronto, Renfrew, Ottawa, Kingston et New York, à l'ordre de qui, à qui ils ont été envoyés et quel montant a été payé dans chaque cas.

5. Quels articles ont été réparés ou faits pour le révérend McDonald et pour l'église catholique romaine de Portsmouth, quel montant a été payé pour cet ouvrage, par qui il a été payé et quand.

6. Quels articles d'ameublement ont été faits et réparés au cours des deux dernières années (a) pour les fonctionnaires du pénitencier; (b) pour des personnes autres que les fonctionnaires. Quels sont les noms de ces personnes et quels prix ont été payés dans chaque cas.

7. Si un des détenus a copié des statistiques pour les autorités des Etats-Unis. Dans l'affirmative, combien les Etats-Unis ont payé pour ce travail et quelle somme a été placée au crédit du prisonnier qui a fait l'ouvrage.

8. Si on a ordonné à des détenus de faire des articles brevetés aux Etats-Unis dont le droit exclusif de fabrication avait été vendu à une maison du Canada, et si on a ordonné à des prisonniers de faire les épures de ces articles pour usage futur.

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quel montant le gouvernement a dépensé pour le havre de Toronto depuis la Confédération.

2. Quel est le coût initial des ouvrages de protection qui ont été construits du côté sud de l'île; aussi le coût des réparations de ces ouvrages.

3. Dans quelle mesure la superficie de l'île a été réduite par l'érosion depuis la Confédération.

4. Quelle partie ou parties de la propriété contiguë au havre le gouvernement fédéral contrôle.

146. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1918,—Copie de tous reçus, factures, pièces justificatives, télégrammes, renseignements et correspondance de toutes sortes qui concernent, de quelque manière, les déboursés faits par ce gouvernement à Friar Siding, sous la surveillance de P. Doucette, au cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre 1917.

147. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1918,—Copie de tous télégrammes, lettres, pièces justificatives, factures et autres documents qui se rattachent, de quelque manière, aux déboursés faits pour la réfection, par le ministère des Travaux publics, du brise-lames de Margaree au cours des années 1916-1917 et 1917-1918.

148. Réponse à un adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 18 avril 1918,—Copie de toutes lettres concernant la démission du commissaire Perry, C.M.G., comme chef de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

149. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1918,—Copie de toutes lettres, télégrammes, et autres papiers concernant un service de bateaux à vapeur entre Montréal, Québec et les différents ports de Gaspé.

150. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1918,—Copie de toute correspondance et de tous documents échangés entre le ministre de la Justice et son ministre et ses représentants à Montréal à l'effet d'obtenir la remise en liberté sous caution et de fournir une caution et garantie en faveur d'un certain Charles alias Ti-noir Desjardins; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Justice et son ministre et ses représentants à Montréal et ailleurs, et tous autres documents relatifs à la mise en liberté et au dépôt d'une caution et garantie en faveur de la même personne, en ces derniers temps, à Montréal.

151. Relevé en détail de tous les cautionnements ou obligations enregistrés dans le ministère du Secrétaire d'Etat depuis le dernier rapport (2 avril 1918) soumis au Parlement en vertu de l'article 32 du chapitre 19, Statuts revisés du Canada, 1906.

Le tout respectueusement soumis,

WM. DENNIS,

*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Dennis, du comité mixte des deux Chambres chargé de surveiller les impressions du Parlement, présente son deuxième rapport:—

Le comité recommande ce qui suit:—

Que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

20*d*. Statistiques des Téléphones du Dominion du Canada pour l'année se terminant le 30 juin 1918.

20*e*. Statistiques des Messageries du Dominion du Canada pour les années se terminant le 30 juin 1917 et 1918 respectivement.

20*f*. Statistiques des Télégraphes du Dominion du Canada pour les années se terminant le 30 juin 1917 et 1918 respectivement.

45*a*. Réponse à un ordre du Sénat du 18 mars 1919, pour que soit produit un état indiquant:—

(*a*) le nombre de marins malades qui furent traités durant l'exercice 1917-18;

(*b*) les endroits où ces marins ont été traités, et le nombre de marins traités à chaque endroit;

(*c*) le coût, par jour, du traitement de chaque marin, y compris les honoraires des médecins, le prix de la pension, des médicaments et de la surveillance des gardes, que ces traitements aient été donnés dans les hôpitaux de marine du gouvernement ou dans d'autres hôpitaux.

50*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1919,—Relevé indiquant:—

1. Quelles sont les fonctions de la division de l'Information publique;
2. Quelles publication publie-t-elle;
3. Quels sont les frais annuels de la division;
4. Quels sont les noms des fonctionnaires, leurs occupations antérieures et leurs appointements actuels;
5. Combien de journalistes sont employés par la division.

50b. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat démontrant toutes les personnes qui étaient employées au 1er mars 1919, dans le ministère de l'Information publique, le genre de travail que chacun accompli, les salaires ou gages payés et les allocations de subsistance ou autres, et l'emploi antérieur de chaque personne, avec un état montrant quel autre travail, s'il en est, ces dits fonctionnaires font.

52c. Copie d'un Décret du Conseil, C.P. 589, du 19 mars 1919:—Cancellation de certains articles du Décret de la Défense du Canada, 1917.

52d. Copie d'un Décret du Conseil, C.P. 778, du 9 avril 1919, re Allocation uniforme aux infirmières de la marine canadienne royale.

52e. Amendement aux règlements de la radiotélégraphie: Patentes privées de commerce. Certificats d'urgence.

52f. Règlements de la radiotélégraphie: émission de patentes pour amateurs; honoraires d'examens pour certificats d'urgence de compétence.

53a. Copie du Décret du Conseil, C.P. 907, du 1er mai 1919, approuvant le projet général du logement de la province de la Colombie-Britannique.

54a. Copies de contrats entre Sa Majesté le Roi et la *Dominion Dredging Company, Limited*; *Baldry, Yesburgh and Hutchison, Limited*; *Doheny, Quinlan and Robertson*; et la *Canadian Dredging Company, Limited*, en date du 17 janvier 1919, touchant l'exécution de certains travaux relatifs au canal Welland pour les navires.

81c. Copie d'une brochure reçue du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, intitulée: "Termes de l'armistice conclue entre les gouvernements alliés et les gouvernements de l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et de la Turquie."

109a. Règlements de la Commission du Service civil, tels qu'approuvés par Son Excellence le Gouverneur général, le 21 décembre 1918.

120a. Copies des documents relatifs à la mise sous la tutelle d'un receveur, le système *Grand Trunk Pacific Railway Company*, lesquelles sont comme suit:—

(a) Copies de la correspondance importante échangée entre les fonctionnaires du Grand-Tronc et les membres du gouvernement touchant les négociations faites;

(b) Copies des communications échangées entre le receveur et les fonctionnaires du Grand-Tronc Pacifique;

(c) Copies de certaines communications échangées entre les fonctionnaires du Grand-Tronc et le gouvernement depuis l'adoption du Décret du Conseil;

(d) Copies du Décret et du Décret de modification du 13 mars 1919;

(e) Bilans de la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique et de ses compagnies filiales, et états des recettes et débours du réseau.

152. Copie de tous les décrets du conseil et instructions données par le ministre en charge relativement aux fonctions de M. M. E. Nicholls, directeur des renseignements publics pour le Canada;—aussi copie de tous télégrammes, lettres, déclarations et articles livrés au public par M. Nicholls depuis qu'il a été nommé à la position de directeur des renseignements publics;—aussi copie de la liste des particuliers ou compagnies à qui ces renseignements ont été envoyés.

153. Relevé faisant voir:—

1. Quelle est la somme que le gouvernement a dépensée pour chacun des canaux du Canada, depuis la Confédération;

2. Quel a été le coût d'entretien pour chacun de ces canaux, et quelles ont été les recettes de chacun d'eux.

154. Rapport du Conseil du service militaire concernant l'administration de la Loi du Service Militaire, 1917, avec un rapport supplémentaire démontrant les progrès faits pour obtenir des recrues du chef de la Loi du Service Militaire, jusqu'au 15 avril 1918.

154a. Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 26 mars 1919,—Rapport du Conseil du service militaire sur l'administration de la Loi du Service Militaire de 1917, en date du 4 avril 1918.

155. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Copie de toute correspondance entre le ministère des Douanes et les autorités des douanes au port de Sutton-Abercorn, touchant la destitution de William Lassonde.

156. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat donnant les noms de toutes personnes employées jusqu'au 1er mars 1919, en rapport avec le comité de rapatriation, démontrant le genre de travail que chacun fait, leurs salaire et gages, dépenses de subsistance et autres et l'emploi antérieur de chaque personne, avec un état montrant quel autre travail, s'il en est, ces dites personnes font.

157. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Copie de tous papiers et correspondance relativement aux commissions accordées aux officiers canadiens pendant la présente guerre.

158. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1919,—Relevé montrant:—

1. Quels sont les noms des cent trente-trois personnes qui ont été poursuivies pour avoir été trouvées en possession de sirop d'érable frelaté, ou pour en avoir vendu au cours des années 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919;

2. Quelles amendes ont été imposées dans chaque cas.

159. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1919,—Relevé montrant:—

1. Quels sont les noms des cent vingt-sept personnes qui ont été poursuivies pour avoir été trouvées en possession de sucre d'érable frelaté, ou pour en avoir vendu au cours des années 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919;

2. Quelles ont été les amendes imposées dans chaque cas.

160. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Quelles sont les dépenses totales découlant de la campagne de l'Emprunt de la Victoire de 1918, dans le comté du Prince-Edouard, Ontario;

2. Combien d'expéditionnaires ont été employés relativement à cette campagne dans le comté susdit;

3. Combien a-t-on payé à chacun d'eux, combien comme traitement et combien pour frais de déplacement.

161. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1919,—Relevé montrant:—

1. Quel est le chiffre total payé par le gouvernement pour loyer de bureaux et autres lieux occupés par le gouvernement dans les cités de Montréal, Ottawa et Québec, et dans les différentes provinces, afin de mettre en force la Loi du Service Militaire;

2. Quels sont les noms des propriétaires ou propriétaires-fonciers de qui ces bureaux ou lieux furent loués;

3. Quels sont les noms des avocats qui ont assisté ou aidé l'honorable juge Duff à Ottawa pour disposer des appels faits en vertu de la Loi du Service Militaire, l'an dernier, et combien ont-ils été payés.

162. Etat indiquant:—

1. Quels sont les préposés au transport des malles de Sa Majesté, dans le comté de Dorchester;

2. Quel montant ils reçoivent annuellement;

3. Quand le contrat de chacun a été donné, et sur la recommandation de qui;

4. Quand le contrat de chacun expirera.

163. Copie du contrat intervenu entre le gouvernement du Canada et M. Mosher, de Feltzen-South, dans le comté de Lunenburg, pour le transport des malles de Sa Majesté entre Feltzen-South et Rose Bay, dans le comté de Lunenburg. Le dit contrat ayant été fait en septembre, octobre ou novembre 1917, et ayant comme l'un des cautions, M. William Duff, de Lunenburg, comté de Lunenburg.

164. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1919,—Etat indiquant:—  
1. Combien de fois la Loi du Service Militaire de 1917 a été modifiée par Décret du Conseil.

2. Quels sont les dates et les numéros des dits Décrets du Conseil.

165. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1919,—Relevé faisant connaître:—

1. Combien d'hommes d'âge militaire ont été condamnés à des termes d'emprisonnement pour infraction à la Loi du Service Militaire de 1917 dans chacune des neuf provinces du Canada.

2. Combien des hommes susdits ont été relâchés avant l'expiration de leur terme de détention.

3. Quels sont leurs noms, où ont-ils été emprisonnés, et quelle a été la durée de leur emprisonnement respectif.

166. Relevé indiquant le nombre moyen d'hommes employés dans la Force de police fédérale pour chaque mois de l'année 1918, avec le chiffre de leur paye et frais de déplacements, en conformité du chapitre 92, article 6, sous-article 2, des Statuts révisés du Canada.

167. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Le montant de la dette publique le 21 septembre 1911.

2. Quels nouveaux emprunts ont été contractés par la Puissance du Canada depuis cette date, donnant pour chacun: (a) la date; (b) le montant; (c) le taux de l'intérêt; (d) à quel endroit l'émission fut lancée; (e) la date de l'achat; (f) l'objet pour lesquels ces emprunts additionnels ont été faits.

3. Quel était le montant de la dette publique au 10 mars 1919.

4. Quel a été le résultat du dernier emprunt national, en indiquant le montant souscrit dans chaque province.

5. Sur le montant prélevé, lors du dernier emprunt national, combien a été dépensé (a) pour les fins de guerre; (b) pour autres fins.

6. Combien a coûté le lancement du dernier emprunt national, en donnant le détail.

168. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Relevé faisant connaître:—

1. Combien ont coûté au gouvernement les réclames et les impressions découlant de l'Emprunt de la Victoire, 1917, indiquant séparément les crédits de réclame et ceux d'impression.

2. Combien ont coûté au gouvernement les réclames et les impressions découlant de l'Emprunt de la Victoire, 1918, indiquant séparément les crédits de réclame et ceux d'impression.

3. Quelle somme a été payée en commissions relativement à ces deux emprunts de 1917 et 1918.

4. Combien au total a coûté la campagne des dits Emprunts de la Victoire en 1917 et 1918.

169. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Relevé montrant:—

1. Combien de nominations aux postes du Service civil ont été faites par la Commission du Service civil depuis la mise en vigueur de la Loi du Service civil de 1918.

2. Combien de ces nominations ont été accordées à des soldats rapatriés qui ont fait outre-mer du service sur le théâtre même de la guerre.

3. Combien de sujets n'avaient pas fait de service sur le théâtre même de la guerre.

4. Quels sont les appointements collectifs et moyens appartenant aux deux classes indiquées aux question 2 et 3.

170. Réponse à un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant combien il en a coûté pour mettre en force la Loi du Service national et l'arrêté ministériel établissant la Commission d'enregistrement du Canada.

171. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Qui est directeur de l'entraînement vocationnel? Quels sont ses appointements et sa profession? Quelle préparation particulière avait-il pour le rendre apte au titre de "Directeur de l'entraînement vocationnel".

2. Combien d'unités y a-t-il au Canada pour l'entraînement vocationnel? Combien chaque unité a-t-elle d'officiers et à quels appointements? Quelle est leur profession ou leur préparation.

3. Quel est le coût d'administration (a) à Ottawa, et (b) dans chaque unité? Quel est le coût d'entretien? Quel est le coût total par année? Quel est le coût estimé pour l'exercice financier prochain.

4. Combien de demandes d'entraînement ont été reçues? Combien venaient de mineurs? Combien a-t-on refusé d'entraînement parce qu'ils étaient mineurs.

5. La division de l'Entraînement vocationnel donne-t-elle un cours agricole? Le bureau d'établissement des terres donne-t-il un cours agricole.

172. Copie de toutes lettres, télégrammes et autres documents échangés entre aucun département du gouvernement et aucune personne ou personnes, relatifs aux accusations portées contre l'évêque Budka de Winnipeg.

173. Réponse à une adresse du Sénat en date du 21 mars 1918, demandant un état donnant le détail des dépenses qui ont été faites, jusqu'à la date du 1er mars, à l'occasion des dernières élections, de la Loi de la conscription et du Service national, et que ladite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Quels sont les noms des solliciteurs de l'Emprunt de la Victoire de 1918 dans South-Grey-Est, et la somme payée en commissions à chacun d'eux.

2. Les sommes qui ont été payées aux courtiers de Toronto en commissions découlant de l'Emprunt de la Victoire de 1918, et quels sont les noms des courtiers susdits.

174a. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1919,—Etat indiquant:—

1. A quelles maisons de courtage de la province de Québec un courtage a-t-il été payé par le gouvernement relativement au dernier Emprunt de la Victoire.

2. La somme payée à chacune.

174b. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1919,—Tableau indiquant:—

1. En combien de districts le Canada a été divisé pour les fins de l'Emprunt de la Victoire.

2. Combien de personnes ont été employées dans chaque district, et quels sont leurs noms.

3. Quels sont les frais exacts encourus par chaque association de district.

4. Quelle somme chaque organisateur ou solliciteur a reçue.

5. Quels courtiers ont été employés dans tout le Dominion.

6. Le nombre réel de bons attribués à chaque courtier.

7. La rémunération que chacun a reçue.

175. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1918,—Copie de toutes lettres, pétitions et communications reçues par le ministre intérimaire des Postes, ou par un fonctionnaire quelconque de son ministère, relativement à la fermeture du bureau de poste de LeBlancville, dans le comté de Westmoreland, province du Nouveau-Brunswick.

176. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quels sont les noms et résidences des différents sous-officiers rapporteurs, énumérateurs, gardiens et locataires de polls à l'élection du dix-sept décembre mil neuf cent dix-sept, dans le comté de l'Assomption et Montcalm.

2. Quel montant a été payé à chacun pour ses services dans cette élection.

3. Si tous ces comptes sont payés.

4. Si non, quels sont ceux non encore payés et pourquoi ils ne l'ont pas été.—

177. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quelles sommes d'argent le gouvernement a dépensées, depuis le commencement de la guerre, en publicité relativement à:

(a) le recrutement volontaire;

(b) les emprunts du gouvernement;

(c) la production des denrées alimentaires, y compris la publicité concernant le bureau du Contrôleur des vivres ou de la Commission des vivres du Canada;

(d) la loi du Service Militaire;

(e) le bureau du Contrôleur du combustible.

2. Quels taux ont été payés et si ces taux étaient les taux ordinaires ou courants du commerce.

3. Quels journaux ont reçu ces annonces et pour quel montant dans chaque cas.—

178. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Copie du contrat de la *Marconi Wireless Company* avec le ministère du Service Naval, indiquant la date où le contrat a été fait et signé.

178a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Copie du contrat de la *Marconi Wireless Company* avec le ministère du Service Naval, indiquant la date où le contrat a été fait et signé.

179. Etat indiquant:—

1. Quelles sont les fonctions actuelles de la division du censeur.

2. Quels en sont les fonctionnaires et quels sont leurs appointements.

3. Si quelques-uns ont d'autres occupations.

4. Combien d'entre eux, s'il en est, sont d'anciens journalistes, et quels sont leurs noms.

5. S'il y a encore besoin d'un censeur des câblogrammes.

6. Combien coûte par année le bureau du censeur.

180. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Quelle est la valeur des dommages résultant des accidents arrivés sur l'Intercolonial, entre Moncton et Lévis, depuis le 1er novembre dernier (1918), comprenant dommages à la propriété et aux biens du gouvernement et à la propriété et aux biens des gens.

2. Y a-t-il eu des pertes de vie lors de ces accidents, dans l'affirmative, combien.

181. Rapport du bureau d'enregistrement du Canada, 1918.

182. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1919,—Etat détaillé indiquant le nombre des fusionnements bancaires au Canada depuis le 1er octobre 1911 jusqu'aujourd'hui, ainsi que copie des pétitions et de la correspondance adverse; aussi le nom des banques affectées.

183. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1919,—Etat faisant voir:—

1. Si le gouvernement a augmenté le salaire des fonctionnaires civil dans le comté de Dorchester pendant l'année 1917.

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces fonctionnaires, le montant de l'augmentation de leur traitement et la date de cette augmentation.

3. Sur la recommandation de qui l'augmentation a été accordée.

184. Copie d'un Décret du Conseil, C.P. 784, du 9 avril 1919, nommant une Commission royale pour faire une enquête sur les relations industrielles et faire rapport sur la manière qu'elle peuvent être améliorées.

184a. Copie d'un Décret du Conseil, C.P. 670, du 4 avril 1919,—Définissant les pouvoirs de la commission nommée récemment pour s'enquérir des relations du travail en Canada.

185. Mémoire No 5, concernant travail du ministère de la Milice et Défense—Guerre européenne—du 1er janvier 1918 au 31 octobre 1918.

186. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1919,—Relevé indiquant:—

1. Quel est le total des emprunts domestiques fédéraux de guerre souscrits jusqu'ici.

2. Quelle somme de ces emprunts a été souscrite pour chaque province du Canada.

3. Quelle était le montant des dépôts dans les banques à la fin de l'exercice financier avant la date du premier de ces emprunts.

4. Quel est le montant des dépôts dans les banques canadiennes d'après le dernier état publié, et la date de l'état susdit.

187. Copie du Décret du Conseil, C.P. 690, du 2 avril 1919, *re* entente entre le Dominion du Canada et le royaume de la Roumanie au sujet d'un crédit de vingt-cinq millions de dollars (\$25,000,000).

188. Copie du Décret du Conseil, C.P. 800, du 10 avril 1919, priant Sa Majesté d'émettre des lettres patentes à chacune des personnes suivantes mentionnées:—

Le très honorable sir Robert Borden, l'un des membres du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, G.C.M.G., C.R., M.P., premier ministre du Dominion du Canada.

Le très honorable sir George Eulas Foster, l'un des membres du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, G.C.M.G., M.P., ministre du Commerce du Dominion du Canada.

L'honorable Arthur Lewis Sifton, C.R., M.P., ministre des Douanes et du Revenu de l'Intérieur du Dominion du Canada.

L'honorable Charles Joseph Doherty, C.R., M.P., ministre de la Justice du Dominion du Canada; désignant et nommant chacune d'elles Commissaire et Plénipotentiaire, en ce qui concerne le Canada, avec pleins pouvoirs de signer les traités conclus au Congrès de la Paix.

189. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Si un homme du nom de Cooke était l'année dernière à l'emploi de la division de l'immigration du ministère de l'Intérieur, ou du ministre de l'Immigration et de la Colonisation.

2. Dans l'affirmative, quelles étaient ses fonctions, et quels appointements touchait-il ou devait-il toucher.

3. Si le dit Cooke a, en qualité de fonctionnaire du gouvernement, visité les bureaux et les fonctionnaires de l'immigration dans l'Ouest, et, dans l'affirmative, y a-t-il fait quelques changements.

4. Quels changements ont été faits, et quels sont les noms des fonctionnaires qui ont été mis à la retraite, qui ont permuté, ou qui ont été nouvellement employés.

5. En vertu de quelle autorité le dit Cooke a accompli la mission susdite.

6. Si le dit Cooke est encore à l'emploi du ministre de l'Immigration et de la Colonisation, et, dans l'affirmative, quelles fonctions il exerce présentement.

7. Si le dit Cooke est le shérif de Régina.

190. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1919,—Etat indiquant:—

1. Quelle somme a été payée à J. S. Wilson, de Hanover, registraire dans South-Grey-Est, relativement à l'enregistrement en juin 1918.

2. Quels sont les noms des sous-registres et de leurs assistants qui ont reçu des paiements pour leurs services relativement à l'enregistrement de juin 1918 dans le comté de South-Grey-Est, Ont.

191. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1919,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes et correspondance entre le département de la Milice et la *Ætna Chemical Company of Canada, Limited*, au sujet d'un contrat pour des explosifs.

192. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Quels sont les noms et adresses actuelles des 300 dernières personnes qui ont été nommées dans le service intérieur, et dont les nominations ont été faites par la Commission du Service civil.

2. Dans quels ministères ont-elles été placées et quel a été leur salaire dans chaque cas.

193. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1919,—Etat indiquant:—

1. Combien d'hommes enrôlés sous l'empire de la Loi du Service Militaire de 1917, dans chacune des neuf provinces du Canada, avaient été envoyées ou allaient outre-mer le 11 novembre 1918.

2. Combien d'hommes enrôlés sous l'empire de la Loi du Service Militaire de 1917, dans chacune des neuf provinces du Canada, avaient été envoyés en Sibérie le 11 novembre 1918, ou avaient quitté leurs casernes d'entraînement pour la même destination.

194. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1919,—Copie de tous télégrammes, lettres, ordres ou correspondance se rapportant en quoi que ce soit à la libération des cargaisons des vaisseaux *J. M. Refuse* et *W. F. Davidson* en 1918 dans le port de New York.

195. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1919,—Copie de la preuve sur l'arbitrage faite à Toronto en 1918 touchant la valeur du stock commun de la *Canadia Northern Railway*, assumé par le gouvernement.

195a. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1919,—Copie de tous rapports ou lettres écrites par Graham A. Bell, au sujet du stock commun de la *Canadian Northern Railway*, et aussi concernant la question de l'arbitrage en 1918, sur la valeur du dit stock commun.

196. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1919,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres correspondances entre l'honorable N. W. Rowell, président du Conseil privé, et le commissaire R. H. Pringle, C.R., se rapportant de quelque manière à l'enquête sur le papier et la pulpe tenue par le dit commissaire.

197. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Si les autorités canadiennes ont été en commandement suprême des vaisseaux canadiens depuis le commencement des hostilités.

2. Le nombre de navires compris dans le service naval canadien au 31 décembre 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918 respectivement.

198. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1919,—Tableau indiquant:—  
D'après les derniers chiffres disponibles, quelle est la population de chacune des quatre provinces de l'Ouest, et des cités de Victoria, Vancouver, Calgary, Edmonton, Régina, Saskatoon, Brandon et Winnipeg.

199. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1919,—Etat montrant:—

1. La valeur des instruments aratoires importés au Canada pendant l'exercice terminé le 31 mars 1914, et le dernier exercice pour lequel les chiffres sont utilisables, ainsi que les droits et les droits perçus sur ces instruments.

2. Quels sont les droits, la somme des droits perçus, le nombre et la valeur de chacun des instruments aratoires suivants, importés au Canada pendant chacune des périodes susdites: moissonneuses, faucheuses, lieuses, batteuses, séparateurs, charrues, herses, râtaux hippomobiles, semeuses, tracteurs agricoles, vans, machines à combustion interne autres que les tracteurs, charrettes, boghies, cutters, traîneaux, séparateurs à crème et moulins à vent.

3. Quelle proportion d'iceux a été importée par les ports d'entrée dans les quatre provinces de l'Ouest, et quels droits on a payés sur eux.

4. Quels étaient le nombre et la valeur des articles de ce genre exportés du Canada au cours des deux exercices susdits, respectivement.

5. Quels sont le nombre et la valeur des automobiles importés dans les quatre provinces de l'Ouest pour les exercices financiers terminés le 31 mars de chacune des années 1914 à 1918 inclusivement et respectivement, et les droits payés sur elles.

200. Etat des dépenses du conseil facultatif honoraire des recherches scientifiques et industrielles pour l'exercice se terminant le 31 mars 1918.

201. Rapport de l'honorable juge Morrison concernant le naufrage du steamer *Princess Sophia*.

202. Copie de tous documents, correspondance et pétitions en général touchant le service des vapeurs entre les îles de la Madeleine et Pictou, N.-E.

203. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 19 mars 1919,—Copie du Décret du Conseil autorisant la vérification des comptes des éleveurs terminés publics; et copie du rapport des vérificateurs.

204. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Relevé indiquant:—

1. Combien de soldats canadiens enrôlés sous l'empire des dispositions de la Loi du Service Militaire, 1917, sont actuellement en Sibérie.

2. Quelques-uns des soldats susdits se sont-ils opposés à faire du service militaire en Sibérie.

3. Dans l'affirmative, à qui ces objections ont-elles été référées.

4. Quelle décision a-t-on donné sur ces objections.

205. Copies des Décrets du Conseil, C.P. 869, daté le 22 avril 1919, concernant les allocations qui seront payées aux soldats colons qui suivent un cours d'agriculture.

206. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1919,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre les manufacturiers d'amidon de l'Île du Prince-Edouard et le ministère des Finances ou tout autre ministère du gouvernement en 1911, concernant une convention provisoire de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis.

207. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1919,—Etat montrant:—

1. Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement pour réclames dans le *Moncton Transcript*, l'*Acadian Recorder*, le *Morning Chronicle*, le *Halifax Herald* et l'*Evening Mail* pendant l'année 1918.

2. Quelle somme, s'il en est, a été payée aux journaux susdits pendant la même année pour impressions.

208. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Quelle somme, s'il en est, a été payée au *Bridgewater Bulletin*, de Bridgewater, N.-E., pour réclames depuis le 1er janvier 1912.

2. Quelle somme, s'il en est, a été payée au *Daily News* et au *Weekly News*, de Lunenburg, N.-E., pour réclames depuis le 1er janvier 1912.

209. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1919,—Etat démontrant:—

1. Quelle quantité de savon a été achetée par le gouvernement de la *Palm Olive Company*, en 1917 et 1918.

2. Quel prix en a-t-on payé.

210. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—

Quelle somme le gouvernement a-t-il payée au *Winnipeg Telegram* pour impressions, réclames, ouvrages de ville et autre travail pendant chacune des cinq années civiles 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

211. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quel a été le montant payé pour transmission des câblogrammes par chaque ministère du gouvernement pour l'exercice clos le 31 mars 1918.

2. Combien chaque ministère a déboursé pour la transmission des messages télégraphiques et téléphoniques.

3. Si le gouvernement ou aucun ministère du gouvernement a le bénéfice d'un taux spécial ou s'il paie le plein taux commercial en ce qui se rapporte à la transmission des messages télégraphiques et des câblogrammes.

4. Si, dans la négative, le gouvernement se propose de faire un effort afin d'obtenir un taux spécial.

212. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quelle somme a été payée par le gouvernement à chacun des journaux suivant: *Charlottetown Guardian*, *Charlottetown Examiner*, *Island Patriot*, *Summerside Journal and Agricultural*, *Pioneer and Farmer*, *Charlottetown Herald*, *Charlottetown Watchman*, à partir du 1er août 1914 au 1er janvier 1918.

2. Et quelle partie de la somme ainsi payée l'a été pour des fins d'annonces relatives à la guerre.

213. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1919,—Etat indiquant:—

1. En quoi consistent les irrégularités que l'on reproche au major L'Heureux, dans l'administration du 167e bataillon.

2. Si le gouvernement sait que l'adjudant de ce bataillon, le capitaine J. A. Poirier, qui était le bras droit du commandant, n'a pas été inquiété, mais qu'au contraire il a été envoyé au front aussitôt le procès du lieutenant-colonel Redman fini.

3. Quelles ont été les accusations portées contre L'Heureux, et quels sont ceux qui ont fait l'enquête.

4. Si le major L'Heureux a été appelé à se défendre.

5. Si le gouvernement sait que le major L'Heureux, à différentes reprises, a demandé une enquête, et qu'on lui a répondu que l'on n'avait rien à lui reprocher.

214. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quel a été le nombre de commis employés durant les années 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, dans les bureaux de poste suivants: Victoria, Vancouver, Régina, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Hamilton, Montréal, Québec, Fredericton, Halifax.

2. Le montant payé en salaire aux commis de ces différents bureaux chaque année.

215. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1918,—Relevé faisant connaître:—

(a) Si le gouvernement canadien est le propriétaire de la publication ayant pour titre *Canadian Government Railways Employees Magazine*;

(b) Dans l'affirmative les noms de l'éditeur, du gérant administratif, du solliciteur d'annonces et de toutes les autres personnes qui travaillent pour cette publication, et la somme de salaire ou autre rémunération qui leur a été payée respectivement depuis le début de cette publication;

(c) Les emplois, s'il en est, occupés par l'une ou l'autre de ces personnes dans les service des chemins de fer de l'Etat, et quel est le salaire qui leur est payé de ce chef;

(d) Le revenu perçu et la dépense encourue de chef de la publication de ce *Magazine* depuis son début jusqu'au 31 décembre 1917, montrant séparément les sommes provenant des annonces, des abonnements et d'autres sources, aussi, séparément les sommes déboursées pour service personnel, frais d'impression et autres dépenses découlant de la publication.

(e) Les sommes d'argent payées par le gouvernement ou les chemins de fer de l'Etat relativement à cette publication, avec mention des dates, des sommes et des objets des paiements ainsi faits.

(f) La correspondance entre le ministère des Chemins de fer et Canaux, l'un ou l'autre des fonctionnaires de ce ministère, spécialement le proposé aux achats, le

gérant général ou autres fonctionnaires des chemins de fer de l'Etat et tout commis ou employé du *Magazine*, et toute correspondance provenant du ministre ou de l'un ou l'autre des fonctionnaires du ministère ou de l'un ou l'autre des fonctionnaires dans le service des chemins de fer de l'Etat ayant en vue d'induire les manufacturiers et autres personnes à annoncer dans le *Magazine*;

(g) Si le ministère des Postes a accordé au *Magazine* le privilège des matières postales de seconde classe, et, dans ce cas, à quelle date le privilège a été accordé, si ce privilège s'applique seulement aux numéros expédiés aux abonnés réels, ou s'il s'applique aux exemplaires fournis gratuitement aux fonctionnaires et employés des chemins de fer de l'Etat.

216. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1919,—Etat montrant:—

1. Quel est le personnel employé à Québec, P.Q., pour le rétablissement des soldats dans la vie civile.

2. Quels sont les noms, domiciles et appointements respectifs des fonctionnaires.

3. Lesquels d'entre eux sont des soldats rapatriés, et quels services ont-ils faits dans les Forces Expéditionnaires Canadiennes.

4. Combien de demandes ont été faites par des soldats rapatriés à Québec, touchant leur retour à la vie civile, indiquant:—

(a) Le nom du demandeur;

(b) Le lieu de son origine;

(c) La nature et la date de sa demande;

(d) L'adjudication dans chaque cas, et la date.

217. Réponse à une adresse à Son Excellence, du 19 mars 1919,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre du Commerce ou des fonctionnaires quelconques du gouvernement et le Bureau des surintendants des grains et le Bureau des commissaires des grains, touchant la réquisition du blé en 1916; et une copie du Décret du Conseil l'autorisant.

218. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Relevé indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement à l'*Ottawa Journal* pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail pendant chacun des exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

219. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Hamilton Spectator* pour impressions, réclames, ouvrages de ville et autre travail pendant chacun des cinq exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

220. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement à l'*Ottawa Citizen* pour impressions, réclames ouvrages de ville ou autre travail pendant chacun des exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

221. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat, indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Toronto World* pour impressions, réclames, ouvrages de ville et autre travail pendant chacun des exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

222. Collection de rapports par le gouvernement impérial sur le bolchevisme en Russie.

223. Réponse à un ordre du Sénat du 22 mai 1918,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, mémoires, requêtes et autres communications ou pièces en la possession du gouvernement ou de Son Honneur le Président de la Chambre des Communes et qui sont disponibles, relativement à la récente députation des cultivateurs du Canada chargée de soumettre à l'attention du gouvernement et du Parlement du Canada certaines questions et certains problèmes d'ordre public et national.

224. Réponse à un ordre du Sénat en date du 26 mars, demandant que soit produit un état indiquant si le gouvernement s'est défait de tous ses aérodromes, avions et matériel d'aviation, ou si le gouvernement en possède encore, où se trouve et en quoi consiste le matériel qu'il détient, aussi, s'il existe au Canada une organisation ou un personnel d'aviateurs sous la direction du gouvernement; et, dans l'affirmative, quelles sont les personnes qui en font partie; quel est le titre et la rang de chacune de ces personnes; où se trouvent-elles en service, respectivement; en quoi consistent les fonctions de chacune de ces personnes.

225. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1919,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents se rapportant d'une façon quelconque à la nomination d'un maître de poste à Port Hawkesbury, au cours des années 1918 et 1919.

226. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Toronto Mail and Empire* pour impressions, réclames, ouvrages de ville et autre travail pour chacun des cinq exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

227. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Toronto Star* pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail pendant chacun des cinq exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

228. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Relevé indiquant:—Quelle est la somme payée par le gouvernement au *Montreal Star* pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail, au cours de chacune des cinq années civiles 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

229. M. Rowell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie d'une entente entre le gouvernement de Sa Majesté britannique et le gouvernement de la République Française touchant les tombes de guerre britanniques en France, signée à Paris, le 26 novembre 1918.

231. Copie d'un décret de la Commission conjointe internationale *re* mesurage et répartition des rivières St. Mary et Milk et leurs tributaires dans l'Etat du Montana et des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

232. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1919,—Copie du rapport de madame Hembleton, sur les minoteries canadiennes, daté du mois de mai 1918.

233. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1919,—Etat indiquant:—Combien le gouvernement a dépensé pour publicité dans les journaux depuis le 4 août 1915.

234. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1919,—Copie de toute correspondance quelconque inhérente à la location par le gouvernement de la sécherie de poisson de Souris, Ile du Prince-Edouard, y compris copie de l'annonce demandant des soumissions, le 15 mai 1914, et copie du bail.

235. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes et pétitions relevant de façon quelconque d'une route postale projetée entre Eden Siding et Marble Mountain, comté d'Inverness, N.-E.

237. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1919,—Copie de toute correspondance, tous télégrammes et autres documents entre M. L. D. Hara, surintendant suppléant du canal de haute navigation Welland, et les ministères des Chemins de fer et Canaux et de la Justice, touchant la saisie de deux wagons de houille par le contrôleur du combustible à Thorold, Ontario.

238. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1919,—Copie de toute correspondance et tous télégrammes et autres documents échangés entre M. L. D. Hara, surintendant suppléant du canal de haute navigation Welland, et le ministère des Chemins de fer et Canaux ou toute autre personne du ministère, touchant la signification d'un avis à madame M. Thomas, de Thorold, Ontario, d'avoir à vaquer son domicile.

239. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle est la somme payée par le gouvernement à la *Manitoba Free Press* pour impressions, annonces, travail ou autres ouvrages pour chaque exercice financier des années 1914, 1915, 1916, 1917, 1918.

240. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat montrant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Halifax Herald*, pour impressions, réclames, ouvrages de villes et autre travail pour chacun des cinq exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

241. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1919,—Relevé indiquant combien d'acres de terres publiques ont été données aux compagnies de chemins de fer en Canada par le gouvernement fédéral, de 1878 à nos jours, et indiquant aussi combien d'acres ont été accordées chaque année pendant la période susdite.

242. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1919,—Copie de tous les documents, correspondance, plans, relativement au projet de la construction du pont de la commission du havre de Montréal, entre la cité de Montréal et la rive sud.

243. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat démontrant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Toronto News*, pour impressions, réclames, ouvrages de ville et autre travail pour chacun des cinq exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

244. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Toronto Globe*, pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail pendant chacune des cinq années civiles 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

245. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1919,—Copie de toute correspondance, tous télégrammes et autres documents échangés entre M. L. D. Hara ou autres personnes attachés au canal de haute navigation Welland, et le ministère des Chemins de fer et Canaux, touchant la noyade de Michael Koebel, gardien d'écluse à Port Coldorne.

246. Rapport du directeur de la division du service militaire, sur les opérations de la Loi du Service Militaire, 1917.

247. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1919,—Copie de tous les documents se rapportant à l'enquête tenue par le juge F. S. McLennan, au sujet des votes donnés dans les casernes de Saint-Jean, le 17 décembre 1917, y compris rapport du commissaire-enquêteur, la preuve, les exhibits, la correspondance et les télégrammes, entre le commissaire et les membres du gouvernement, ainsi que tous les comptes produits à ce sujet.

247. Réponse à un ordre du Sénat du 25 mars 1919, pour la production d'un état donnant:—

(1) Des copies de tous les arrêtés ministériels émis dans les cours des années 1915-16-17-18 et autorisant la libre importation de machineries et des produits manufacturés, ou autorisant cette importation à un taux de douane inférieur à celui qui figure au tarif des douanes;

(2) Une liste classifiée des machineries ou produits manufacturés importés en vertu de ces arrêtés;

(3) La valeur de ces machineries et produits;

(4) Le port ou les ports d'entrée;

(5) Le pays d'origine.

249. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1919,—Etat montrant:—

1. Combien de tonnes de tuyau de plomb ou de tuyau de plomb de rebut on a importées des Etats-Unis au Canada en 1918, et quels sont les ports d'entrée.

2. Combien de tonnes des différentes grandeurs, surtout des tuyaux de quatre pouces, ont été ainsi importées.

3. Quels sont les noms des firmes américaines faisant cette exportation.

4. Quels sont les noms des maisons canadiennes faisant cette importation.

250. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1919,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et recommandations relatifs à la nomination d'un gardien du phare de Free Stone Island, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1918.

251. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1919,—Etat indiquant:— Les sommes que le gouvernement a payées pendant l'année terminée le 26 mars 1919, pour réclames dans les journaux suivants: *Dundalk Herald*, *Flesherton Advance*, *Markdale Standard*, *Durham Chronicle*, *Hanover Post* et *Grey (Durham) Review*.

252. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1919,—Etat indiquant:— Les sommes que le gouvernement a payées au *Toronto Globe* et au *Toronto Star* pour réclames durant l'année se terminant le 26 mars 1919.

Le tout respectueusement soumis.

WM. DENNIS,

*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat une réponse à un ordre du Sénat du 22 mars 1918, pour que soit produit un état indiquant le nombre et le titre de toutes les commissions instituées par décret ministériel depuis les élections générales de 1911, ainsi que la date desdits décrets, les noms des commissaires, le temps qu'ils ont rempli ces fonctions, le montant qui leur a été payé et le coût total de chacune des dites-commissions.

*(Documents de la Session No 138a, 1919).*

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (18) intitulé: "Loi concernant la faillite", tel que modifié, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H3) intitulé: "Loi concernant *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Lawrence", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Miville", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté".

(*En comité.*)

Le titre est lu et la discussion en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

L'article 1 est lu et adopté.

L'article 2 est lu et modifié par l'addition de l'alinéa (f) suivant:—

"(f) L'article 6 des règlements est modifié en en retranchant les mots "et pendant les douze mois après" dans la dernière ligne dudit article.

La question de concours est posée sur ledit amendement.

Pour 34.—Contre 24.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

L'article, tel que modifié, est alors adopté.

Les annexes A et B sont lues et adoptées.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement.

Ledit amendement est lu par le greffier.

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

---

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (B3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest".

Les dits amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements fait par la Chambre des Communes audit bill sans y apporter d'amendement.

Le Sénat s'ajourne.

Jeudi, 19 juin 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	McCall,	Ross
Béique,	Donnelly,	McHugh,	(Middleton),
Beith,	Douglas,	McLean,	Schaffner,
Bennett,	Farrell,	McLennan,	Sharpe,
Blain,	Fisher,	McMeans,	Shatford,
Blondin,	Forget,	Michener,	Smith,
Bostock,	Foster,	Milne,	Talbot,
Bourque,	Fowler,	Mitchell,	Tanner,
Boyer,	Girroir,	Montplaisir,	Taylor,
Bradbury,	Godbout,	Nicholls,	Tessier,
Casgrain,	Harmer,	Planta,	Thibaudeau,
Cloran,	Laird,	Poirier,	Thompson,
Crosby,	Lavergne,	Pope,	Todd,
Dandurand,	Legris,	Power,	Turriff,
Daniel,	L'Espérance,	Pringle,	Watson,
David,	Lougheed	Prowse,	White,
Dennis,	(Sir James),	Ratz,	Yeo.
Dessaules,	Lynch-Staunton,	Roche,	

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et déposée :—

L'honorable William Dennis et autres, de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, demandant une charte sous le nom de *The Victory Trust Company*.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Ordres permanents, présente son treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, et il est comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

Le jeudi, 19 juin 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'à la fin de la session.

Que le délai fixé pour la présentation de bills privés soit prolongé jusqu'à la fin de la session.

Que le délai fixé pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou d'un comité spécial sur un bill privé soit prolongé jusqu'à la fin de la session.

! e tout respectueusement soumis:

HEWITT BOSTOCK,  
Président.

Ordonné qu'il soit déposé sur la Table.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Ordres permanents, présente son quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,  
Le jeudi, 19 juin 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a constaté que dans le cas de la *Canada Preferred Insurance Company* les déclarations exigées dans la publication des avis n'ont pas été faites de la manière prescrite par la règle 107.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,  
*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Ordres permanents, présente son quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,  
Le jeudi, 19 juin 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante et a constaté que les règlements ont été observés.

L'honorable William Dennis et autres, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Victory Trust Company*.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quarante-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
Le mardi, 17 juin 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Cecilia Agnes Thomasson Lukis, de la cité de Montréal; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de disoudre son mariage avec Percy Leigh Lukis, de ladite cité, courtier d'assurance, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son quarante-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
Le mardi, 17 juin 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de William Elmer Roome, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Emily Maud Roome, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son cinquantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
Le mardi, 17 juin 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquantième rapport.

Relativement à la pétition de Annie Elizabeth Augusta Warke, résidant à Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William Hill Warke, de la ville de Cochrane, avocat, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son cinquante et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
Le mardi, 17 juin 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante et unième rapport.

Relativement à la pétition de William Wesley Galbraith, de la cité de Westmount, dans la province de Québec, marchand; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Helen Catherine Galbraith, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son cinquante-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
Le mardi, 17 juin 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Burton Mattin, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, boucher; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Lillie Mattin, autrefois de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140, concernant le paiement des honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que l'honoraire de \$210 en obtention du dit bill soit remboursé au pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son cinquante-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
Le mardi, 17 juin 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-troisième rapport.

Relativement à la pétition de Margaret Flora Burrows, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William Frank Burrows, de ladite cité, teneur de livres, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que l'honoraire de \$210 en obtention du dit bill soit remboursé à la pétitionnaire moins la somme de \$25, pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabasca Grande Prairie and Fort Vermilion Railway Company*", fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 28.—Biffer tous les mots qui suivent le mot "l'Alberta" jusqu'à la fin de la clause 9.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a), (b), et (h) soient suspendues relativement audit bill.

Ledit amendement est alors adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (N 3) intitulé: "Loi concernant la *Canadian*

*Western Railway Company*”, fait rapport qu’il avait examiné le bill en entier et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 12.—Ajouter ce qui suit comme clause A:—

“A. Outre les dispositions auxquelles la soumet l’article 150 de la Loi des chemins de fer, la compagnie doit, dans les deux ans qui suivent l’adoption de la présente loi, entreprendre et achever la construction d’au moins vingt-cinq milles dudit chemin de fer, et les mettre en service, et elle doit, durant chacune des années subséquentes, jusqu’à ce que la construction de tout chemin de fer soit terminée, continuer à construire complètement et à mettre en service, à la satisfaction du ministre des Chemins de fer et Canaux, au moins vingt-cinq milles dudit chemin de fer; si ladite compagnie ne se conforme pas aux exigences dudit article 150 et du présent article, les pouvoirs que le Parlement confère à la compagnie relativement à la construction, s’éteindront et demeureront nuls et de nul effet pour ce qui dudit chemin de fer restera alors inachevé”.

Ordonné qu’il soit placé sur l’ordre du jour pour être pris en considération demain.

L’honorable M. Blain présente au Sénat un bill (Q3) intitulé: “Loi constituant en corporation *The Victory Trust Company*”.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (f), 24 (a) et 119 soient suspendues relativement au dit bill.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Référé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion, il est

Résolu,—Qu’un comité de quatre membres de cette Chambre, composé des honorables messieurs Fowler, Ross (Middleton), Bostock et Dandurand, soit chargé de s’entendre avec un comité semblable de la Chambre des Communes dans le but d’aider le comité parlementaire mixte des édifices du Parlement à partager entre les deux Chambres l’espace du nouvel hôtel du Parlement, et à choisir également certaines pièces qui seront réservées à divers membres et fonctionnaires de chaque Chambre.

Ordonné que ladite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes.

L’ordre du jour annonçant la prise en considération de l’amendement apporté en comité général au bill (107) intitulé: “Loi ratifiant l’arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l’importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l’arrêté en conseil du douzième jour d’avril 1919, portant modification de cet arrêté”, étant lu,

Il est proposé,

Que ledit amendement soit maintenant adopté.

L’honorable Sir James Loughheed propose en amendement,

Que le Sénat n’adopte pas cet amendement.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, le Sénat se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

#### CONTENTS:

##### Les honorables messieurs

Béique,	Douglas,	McCall,	Sharpe,
Beith,	Farrell,	McLean,	Smith,
Blain,	Foster,	McLennan,	Talbot,
Blondin,	Harmer,	McMeans,	Tanner,
Bradbury,	Laird,	Michener,	Thompson,
Dennis,	Loughheed	Roche,	Turriff,
	(Sir James),	Schaffner,	Yeo—26.

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

Barnard,	Daniel,	Lavergné,	Poirier,
Bennett,	David,	Legris,	Power,
Bolduc,	Dessaulles,	L'Espérance,	Pringle,
Bostock,	De Veber,	Lynch-Staunton,	Prowse,
Bourque,	Donnelly,	McHugh,	Ross (Middleton),
Boyer,	Fisher,	Milne,	Shatford,
Casgrain,	Forget,	Montplaisir,	Taylor,
Cloran,	Fowler,	Nicholls,	Tessier,
Crosby,	Godbout,	Planta,	Thibaudeau,
Dandurand,			White—38.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (b) soient suspendues relativement au dit bill.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (18) intitulé: "Loi concernant la faillite", tel que modifié, étant lu,

Avec la permission du Sénat,

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité.)

La clause 20 est reprise en considération et modifié comme suit:—

Page 22, ligne 41.—A l'alinéa (b) du paragraphe 3, substituer le suivant:—

"(b) Dans la province de Québec, si la vente a été effectuée par enchère publique au lieu prescrit et à la suite des avis requis pour la vente des biens immeubles par shérif, dans le district ou dans le lieu où est situé cet immeuble, la vente effectuée par le syndic a le même effet, en ce qui concerne les morts-gages, hypothèques, privilèges ou autres droits réels alors existants sur le dit immeuble qui si cette vente avait été effectuée par le shérif dans la dite province, en vertu d'un bref d'exécution émis dans le cours ordinaire et le titre transmis par cette vente dans la dite province doit avoir même validité qu'un titre créé par vente de shérif, et le transport du syndic doit avoir le même effet qu'un acte du shérif dans la dite province. Une semblable vente est sujette à la contribution au fonds de l'immeuble et du jury auquel il est pourvu dans le cas des ventes par shérif.

Dans le cas d'une fausse soumission le même recours que dans le cas d'une vente par shérif peut s'exercer contre le faux soumissionnaire de la manière que le prescrivent les règlements généraux".

Cet amendement est adopté après avoir été mis aux voix, et la clause est adoptée telle que de nouveau amendée.

La clause 31 est reprise en considération et il est proposé de la modifier de nouveau en rétablissant le paragraphe 1 de l'article 31 tel que contenu dans le bill avant d'être modifié en comité général.

Ledit amendement est rejeté.

La clause 38 est reprise en considération et il est proposé de la modifier comme suit:—

“Page 34, ligne 25.—Ajouter ce qui suit à la fin de la clause 38: “Si le débiteur est une corporation, l'excédent sera payé aux membres de cette corporation”.

Ledit amendement est rejeté.

La clause est alors adoptée sans amendement.

La clause 44 est reprise en considération et il est proposé de l'amender de nouveau comme suit:—

Page 38, ligne 39.—Au paragraphe (1) de la clause 44 substituer le suivant:—

“44. (1) Des réclamations de la nature de dommages non liquidés occasionnés par un libelle ou une calomnie et qui demeurent non liquidés au temps de la cession autorisée, ne sont pas prouvables en matière de faillite ni dans des procédures en vertu d'une cession autorisée de biens”.

Ledit amendement est rejeté.

La clause 48 est reprise en considération et il est proposé de l'amender comme suit:—

Page 42, ligne 33.—Ajouter ce qui suit à la fin de la clause 48:—

“Toutefois, les paragraphes (1) et (2) du présent article ne s'appliquent pas aux avances faites par un époux à l'autre pour les fins de son commerce ou de ses affaires, si l'emploi du montant des avances se voit clairement dans les livres du débiteur, et si un avis de l'exécution de ces avances et du montant avancé a été publié dans la Gazette du Canada quinze jours avant la date où ces avances ont été faites”.

Ledit amendement est rejeté.

La clause 51 est reprise en considération et il est proposé de l'amender comme suit:—

Page 44, ligne 1.—Au paragraphe (6) de la clause 51 substituer le suivant:—

“Rien dans le présent article ne doit nuire aux réclamations de la Couronne, à la perception de taxes, taux ou cotisations maintenant ou à toute époque à l'avenir payables par le débiteur, ou prélevés sur lui ou à lui imposés, ou prélevés ou imposés sur des biens quelconques du débiteur par les lois du Canada, ou de la province où ces biens sont situés, ou dans laquelle le débiteur réside ou a son domicile, ni porter préjudice ou atteinte à un droit, privilège, hypothèque ou autre charge sur ces biens créée par l'une quelconque de ces lois.”

Ledit amendement est rejeté.

La clause 86 est reprise en considération et il est proposé de l'amender comme suit:—

Page 65, ligne 33.—Retrancher “les priorités des créances”.

Ledit amendement est rejeté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et L'honorable M. McLean, de la part dudit comité, fait rapport qu'il a pris ledit bill en considération et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (d) soient suspendues relativement audit bill.

Ledit amendement est alors adopté.

Ordonné que ledit bill, tel que modifié, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (P3) intitulé: “Loi pourvoyant aux cas de certaines personnes cessant d'être employées dans l'administration publique du Canada”, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (125) intitulé: "Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Boyer fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné le dit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié encore en comité général demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général relativement au bill (122) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande du Canada (pilotage et maîtres de havre).

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Donnelly fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (130) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé: "Loi concernant *The Empire Life Insurance Company of Canada*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du comité mixte des deux Chambres concernant les impressions du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité mixte des deux Chambres concernant les impressions du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

Sur motion, il est

Ordonné que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à deux heures de l'après-midi demain.

Le Sénat s'ajourne.

## Oendredi, 20 juin 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	McLean,	Schaffner,
Beith,	De Veber,	McLennan,	Shatford,
Belcourt,	Donnelly,	McMeans,	Smith,
Bennett,	Farrell,	Michener,	Talbot,
Blain,	Fisher,	Milne,	Tanner,
Bostock,	Forget,	Mitchell,	Taylor,
Bourque,	Girroit,	Montplaisir,	Tessier,
Boyer,	Godbout,	Mulholland,	Thibaudeau,
Bradbury,	Laird,	Murphy,	Thompson,
Casgrain,	Lavergne	Planta,	Todd,
Cloran,	L'Espérance,	Poirier,	Turriff,
Crosby,	Lougheed	Pope,	Watson,
Dandurand,	(Sir James),	Power,	White,
Daniel,	Lynch-Staunton,	Ratz,	Yeo.
David,	McCall,	Roche,	
Dennis,	McHugh,	Ross	
		(Middleton),	

## PRIÈRES.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son cinquante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ, No 371,

Le vendredi, 20 juin 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Gertrude Slater, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec John Slater, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable :—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140, concernant le paiement des honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyé au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande que de l'honoraire de \$210 déposé avec la pétition, la somme de \$200 soit remboursée à la pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son cinquante-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ, No 371,  
Le vendredi, 20 juin 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Gabriel Jarry, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Marie Ernestine Brossard, de ladite cité, et pour toute redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyé au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande de ne pas accorder de divorce dans ce cas-ci parce que les faits allégués dans le cinquième paragraphe de l'accusation n'ont pas été prouvés.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (18) intitulé: "Loi concernant la faillite", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabasca, Grande Prairie and Fort Vermilion Railway Company*", tel qu'amendé, étant lu,

L'honorable M. Bostock propose;

Que ledit bill, tel qu'amendé, ne soit pas lu la troisième fois maintenant mais qu'il soit référé de nouveau au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans la négative.

Sur motion, il est

Ordonné que cet ordre du jour soit rayé et que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (122) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada (pilotage et maîtres de havre)", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement apporté par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (N3) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Western Railway Company*".

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (125) intitulé: "Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux", étant lu,

Sur motion, il est

Ordonné que ledit ordre soit rayé et que ledit bill soit référé au comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", est lu la deuxième fois.

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit référé à un comité spécial du Sénat composé des honorables messieurs Bostock, McLennan, Murphy, Power et Ross (Middleton), et que ce comité soit autorisé à envoyer quérir personnes ou documents.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (130) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain et que ce soit le premier item sur l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain.

CHAMBRE DES COMMUNES,

Jeudi, 19 juin 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé messieurs Bristol, Bureau, Cahill, Calder, Henders, Lemieux, Mowat, Reid (Grenville), Rowell, Sinclair (Antigonish et Guysborough) et Tweedie, comme représentants de la Chambre des Communes à la conférence libre avec le Sénat concernant le Bill A (No 19) du Sénat, intitulé: "Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer", et de tout amendement proposé.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Sénat.

Certifié.

W. B. NORTHRUP,

*Greffier des Communes.*

Sur motion, il est

Résolu, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que les membres de la conférence qui représentent le Sénat se réuniront dans la salle de comité du Sénat, No 70, à trois heures et demie, le vingt-quatrième jour de juin courant.

Ordonné que ladite résolution soit envoyée à la Chambre des Communes.

Le Sénat s'ajourne.

Mardi, 24 juin 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Fisher,	Michener,	Sharpe,
Beaubien,	Forget,	Milne,	Shatford,
Beith,	Foster,	Montplaisir,	Smith,
Belcourt,	Fowler,	Mulholland,	Talbot,
Blain,	Girroit,	Murphy,	Tanner,
Bostock,	Godbout,	Nicholls,	Taylor,
Bourque,	Harmer,	Planta,	Tessier,
Boyer,	Laird,	Poirier,	Thibaudeau,
Bradbury,	Lavergne,	Pope,	Thompson,
Crosby,	L'Espérance,	Power,	Todd,
Daniel,	Lougheed	Pringle,	Watson,
David,	(Sir James),	Prowse,	Webster,
Dennis,	Lynch-Staunton,	Ratz,	White,
Dessaulles,	McHugh,	Roche,	Willoughby,
De Veber,	McLean,	Ross	Yeo
Donnelly,	McLennan,	(Middleton),	
Farrell,	McMeans,	Schaffner,	

PRIÈRES.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat:—

Copie de la correspondance au sujet de la résignation du lieutenant-colonel F. McKelvey Bell, comme directeur du service médical dans le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile.

(*Documents de la Session No 303, 1919*).

Aussi,—Copie de la correspondance entre l'honorable juge Duff et le très honorable premier ministre, relative au rapport du directeur du département du Service militaire, au ministère de la Justice.

(*Documents de la Session No 246a, 1919*).

L'honorable M. Bostock, du comité spécial auquel a été référé le bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", présente le rapport suivant:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ NO 371,

Le lundi, 23 juin 1919.

Le comité spécial, auquel a été référé le bill (106) de la Chambre des Communes intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", a, conformément à l'ordre de renvoi du 20 juin 1919, pris ledit bill en considération, et a maintenant l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Votre comité est d'avis que le préambule de ce bill n'a pas été prouvé d'une manière satisfaisante.

La raison pour laquelle votre comité en est arrivé à cette conclusion, est que l'adoption de l'amendement proposé dans ce bill n'est pas dans l'intérêt public.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,  
*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Nicholls attire l'attention du gouvernement sur les désavantages dont souffre le Canada par suite du retard du contrôleur de la marine britannique à relâcher les navires canadiens requisitionnés pendant la guerre, et demande quelles mesures le gouvernement a prises, s'il en a été pris, pour remédier à cet état de choses.

Débat.

Son Honneur le Président rappelle au greffier que l'heure de la réunion de la conférence libre du Sénat et de la Chambre des Communes relative au bill (A) intitulé: "Loi codifiant et amendant la législation des chemins de fer", est sonnée.

Le greffier, en conséquence, annonce au Sénat que les membres de la conférence libre entre le Sénat et de la Chambre des Communes pour prendre en considération les amendements faits au bill (A) intitulé: "Loi codifiant et amendant la législation des chemins de fer", doivent se réunir à 3.30 dans la salle 70 du Sénat, et que les membres de la Chambre des Communes y sont déjà rendus. Le greffier appelle alors les noms des membres du Sénat qui sont membres du comité comme suit:—

Messieurs Blain, Bostock, Dandurand, Foster, Lougheed, McLennan, Power et Ross (Middleton).

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Le samedi, 21 juin 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé messieurs Green, Armstrong (Lambton), Robb et Kennedy, membres d'un comité pour agir avec un comité semblable du Sénat, afin d'aider le comité conjoint parlementaire de l'édifice du Parlement dans l'allocation de l'espace aux différents membres et fonctionnaires des deux Chambres respectivement.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Le samedi, 21 juin 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas à l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 116), Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour la raison suivante:—

"Que l'amendement est incompatible avec les dispositions de la condition paraissant à l'article 8 du Bill, et qu'il augmente indûment la restriction contenue dans ladite condition."

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

Ordonné que ledit message soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (134) intitulé: "Loi concernant le Fonds patriotique canadien", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N<sup>o</sup>) intitulé: "*Loi concernant la Canadian Western Railway Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Pope, relativement à l'établissement au Canada d'un système d'écoles nationales gratuites et obligatoires.

Après débat,

Avec la permission du Sénat, ladite résolution est retirée.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Cecilia Agnes Lukis, ainsi que des témoignages rendus devant le dit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de William Elmer Roome, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le cinquantième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Annie Elizabeth Augusta Warke, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-et-unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de William Wesley Galbraith, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Burtin Mattin, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Margaret Flora Barrows, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (P3) intitulé: "Loi pourvoyant aux cas de certaines personnes cessant d'être employées dans l'administration publique du Canada", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Gertrude Slater, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Gabriel Jarry, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant le Sénat à étudier en comité général le bill (130) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (R3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Elmer Roome".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (f), 24 (a), (b) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu, sur division, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Fowler présente au Sénat un bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Slater".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (f), 24 (a), (b) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu, sur division, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Fowler présente au Sénat un bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à Cecillia Agnes Thomasson Lukis".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice", et pour informer que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Z2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Après le mot "susdits" ajouter:—

"Toutefois, l'exercice des pouvoirs conférés par la présente loi est subordonné à toute législation et à tous règlements, généraux ou spéciaux, d'une autorité compétente, qui peuvent avoir été jusqu'ici ou peuvent être dans la suite décrétés ou sanctionnés à la fin de réglementer ou de prescrire les conditions de la navigation ou du transport et les obligations qui s'y rattachent".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Lesdits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

1. Page 1, ligne 23. Après "Ministre" insérer les mots "le formulaire canadien, le formulaire national des Etats-Unis d'Amérique."

2. Page 1, ligne 29. Remplacer le mot "fabricant" par le mot "propriétaire."

3. Page 1, ligne 31. Remplacer le mot "propriétaire" par le mot "fabriquant."

4. Page 2, ligne 14. Remplacer "et tout" par "ou l'."

5. Page 2, ligne 21. Après le mot "inscription" insérer les mots "pour tout médicament contenant l'une des drogues énumérées ou ajoutées à l'Annexe de la présente loi."

6. Page 2, lignes 22 et 23. Retrancher les mots "formule et de la composition essentielle de ce médicament."

7. Page 2, ligne 33. Retrancher tous les mots à partir de "La" jusqu'à "médicament" inclusivement, à la ligne 35, et les remplacer par les mots "Quant le ministre le prescrit, pour saison valable, un pharmacien ou un chimiste doit constamment surveiller la préparation de tout médicament contenant une drogue énumérée à l'Annexe de la présente loi."

8. Page 3, ligne 7. Après le premier "permis" insérez les mots "Néanmoins, si, à la fin de l'année, le fabricant peut démontrer au Ministre que ses ventes d'un article enregistré pour l'année n'ont pas atteint vingt-cinq dollars, le droit de permis acquitté peut lui être remboursé."

9. Page 3, ligne 11. Après le mot "accordé" insérer les mots "Ce permis autorise la vente de ce médicament au Canada pendant la durée de ce permis."

10. Page 3, entre les lignes 16 et 17. Insérer le nouveau paragraphe suivant (3):

"(3). Nul médicament *proprietary* ou breveté ne doit être vendu au Canada, à moins qu'il n'ait été accordé un permis susmentionné pour les fins de pareille vente, et la durée du permis doit déterminer la période durant laquelle la vente peut légalement se faire."

11. Page 3. Retrancher l'article 6 et le remplacer par le suivant :

"6. Est interdite la fabrication ou l'importation ou la vente de tous médicaments *proprietary* ou brevetés, contenant de l'opium ou ses dérivés destinés à l'usage interne."

12. Page 3, ligne 28. Après "préservatif" insérer les mots "ou s'il n'est pas suffisamment dosé pour le rendre impropre aux fins de brevage:"

13. Page 3, lignes 29 à 36. Retrancher les alinéas (c) et (d).

14. Page 3, ligne 49. Retrancher le mot "spécifique."

15. Page 4, lignes 3 et 4. Retrancher les mots "de l'opium ou un dérivé quelconque de l'opium, ou".

16. Page 4, ligne 4. Après le mot "houille" insérer les mots "qui de l'avis du Bureau consultatif est dangereux pour les enfants âgés de moins d'un an."

17. Page 4, ligne 7. Retrancher tout le paragraphe (1) de l'article 7A et le remplacer par le suivant :

7A. (1). Le Ministre a le pouvoir de nommer un Bureau consultatif composé de pas moins de trois membres et de pas plus de cinq membres dont l'un doit être l'analyste fédéral en chef ou, en son absence, ou pour cause d'incapacité de sa part, l'analyste fédéral adjoint, les autres membres devant posséder les aptitudes voulues."

18. Page 4, ligne 20. Après "Alcool" insérer les mots "excédant deux et demi pour cent."

19. Page 4. Ajouter au Bill les articles 5 et 6 suivants :

"5. Est modifié par le présente loi l'article dix-sept de ladite loi, par l'insertion immédiatement près le mot "loi" à la quatrième ligne dudit article des mots suivants: "ou de toute modification de la présente loi qui impose une plus ample restriction."

"6. Est modifié par le présente loi, ladite loi par l'insertion de l'article suivant immédiatement à la suite de l'article seize.

16A. Toute pénalité encourue sous le régime des dispositions de la présente loi est censée supplémentaire à toute pénalité encourue par application de la loi d'une province, et non remplacer cette pénalité.

(2) Est abrogé par la présente loi, l'article 4D du chapitre dix-neuf des Statuts de 1916, intitulé: "Loi pour aider à la législation provinciale, prohibant ou restreignant la vente ou l'usage des boissons enivrantes, tel qu'édicte par le chapitre trente des Statuts de 1917."

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (64) intitulé: "Loi concernant *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (135) intitulé: "Loi concernant le taux d'intérêt à payer sur prêts par Sa Majesté (aux Commissaires des havres de Montréal et de Québec)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

## Mercredi, 25 juin 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	De Veber,	McLenman,	Schaffner,
Béique,	Donnelly,	McMeans,	Sharpe,
Beith,	Farrell,	Michener,	Shatford,
Belcourt,	Fisher,	Milne,	Smith,
Bennett,	Forget,	Mitchell,	Talbot,
Blain,	Fowler,	Montplaisir,	Tanner,
Blondin,	Girroir,	Mulholland,	Taylor,
Bostock,	Godbout,	Murphy,	Tessier,
Bourque,	Harmer,	Nicholls,	Thibaudeau,
Boyer,	Laird,	Planta,	Thompson,
Bradbury,	Lavergne,	Poirier,	Todd,
Cloran,	Legris,	Pope,	Turriff,
Crosby,	Lougheed	Power,	Watson,
Curry,	(Sir James),	Pringle,	Webster,
Daniel,	Lynch-Staunton,	Prowse,	White,
David,	McCall,	Ratz,	Willoughby,
Dennis,	McHugh,	Roche,	Yeo.
Dessaulles,	McLean,	Ross	
		(Middleton),	

### PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. Lynch-Staunton:—

La *Canadian Niagara Bridge Company*.

Avec la permission du Sénat, ladite pétition est lue et déposée.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (73) intitulé: "Loi concernant *The Empire life Insurance Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Thompson, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (Q3) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Victory Trust Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—A la suite du mot "avocat" insérer "Harry E. Mahon marchand;"

Page 1, ligne 16.—Avant le mot “cinquante” insérer “deux cents”.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement audit bill. Lesdits amendements sont alors adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable Sir James Lougheed, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 371,

Le mercredi, 25 juin 1919.

Le comité de Sélection chargé de nommer les sénateurs qui doivent faire partie des divers comités permanents au cours de la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi du 6 juin courant, votre comité a repris l'étude de son deuxième rapport et a maintenant l'honneur de présenter le suivant:—

Votre comité recommande:—

1. Que le comité permanent des Finances nommé par un ordre du Sénat du 22 mai dernier, soit composé de dix-sept (17) sénateurs.

2. Votre comité soumet la liste suivante de sénateurs qu'il a choisis pour constituer ledit comité des Finances:—

Les honorables messieurs Béique, Bostock, Dandurand, Foster, Laird, L'Espérance, Lougheed, Sir James, C.C.M.G., McLean, Michener, Nicholls, Power, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Smith, Thompson, Watson et White.

Le tout respectueusement soumis.

J. A. LOUGHEED,

*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Boyer, du comité permanent de l'Agriculture et des Forêts, auquel a été renvoyé le bill (125) intitulé: “Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des terres fédérales”, fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 9.—A “nord-est” substituer “nord-ouest”.

Page 2, ligne 25.—A “437.50” substituer “487.50”.

Votre comité recommande que la partie des terres qui, par les amendements proposés par le bill, pourront être défrichées, soient données aux soldats de retour du front à moins que la commission pour l'établissement des soldats ne considère pas que lesdites terres sont avantageuses pour les y établir.

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat:—

Copie du Décret du Conseil 1266, en date du 3 juin 1919, approuvant le plan général de logement de la province du Nouveau-Brunswick.

*(Documents de la Session No 53d, 1919).*

L'honorable M. White présente au Sénat un bill (U3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Wesley Galbraith".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Ordonné qu'il soit place sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Nicholls présente au Sénat un bill (V3) intitulé: "Loi pour faire droit à Burton Mattin".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Prowse présente au Sénat un bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Augusta Warke".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Webster présente au Sénat un bill (X3) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Flora Burrows".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son cinquante-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
Le mardi, 24 juin 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-sixième rapport.

Relativement à la pétition de Blanche Gray Law, de la cité de Toronto; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William John Law, de ladite cité, courtier d'assurance, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son cinquante-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,  
Le mardi, 24 juin 1919.

Le comité permanents des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-septième rapport.

Relativement à la pétition de Margery Berridge Gray, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec George Archibald Grey, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,  
*Président.*

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. McLean attire l'attention du gouvernement sur l'installation d'un entrepôt frigorifique et d'un congélateur de boîte, à Souris, Ile du Prince-Edouard, par MM. Matthew et McLean, compagnie à fonds social, et lui demande s'il a l'intention d'exécuter l'engagement écrit et le contrat du ministère de la Marine et des Pêcheries accordant une subvention de \$2,000 à ladite compagnie.

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de la demande de soumissions concernant les réparations à faire à la voie du chemin de fer National dans les paroisses de la Pointe-aux-Trembles et des Ecureuils, comté de Portneuf, ainsi que

des noms des soumissionnaires et des autres arrangements conclus en vue de faire exécuter ces réparations.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de toutes lettres, télégrammes et documents se rapportant à la résiliation des baux de location de certaines houillères situées dans la province de l'Alberta, qui avaient été conclus au nom de Paul R. Isenberg, et à la réimpression de ces mêmes baux et à leur enregistrement au nom du colonel A. T. Shillington et de C. A. Barnard.

Sur motion de l'honorable M. Watson, il est

Ordonné que les honoraires versés à la dernière session relativement au bill (O) intitulé: "Loi constituant en corporation la Communauté chrétienne de la fraternité universelle", soient rendus aux avocats des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabasca, Grande Prairie and Fort Vermilion Railway Company*", tel qu'amendé, ayant été lu, il est proposé

Que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Il est proposé en amendement,

Que ledit bill, tel qu'amendé, ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois lundi prochain.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (P3) intitulé: "Loi pourvoyant aux cas de certaines personnes cessant d'être employées dans l'administration publique du Canada", étant lu,

L'honorable M. Power propose,

Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Avec la permission du Sénat,

Ladite motion est retirée.

Ordonné que ledit bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délicts sexuels)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à étudier en comité général le bill (130) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes refusant son adhésion à l'amendement que le Sénat a apporté au bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest".

Sur motion de l'honorable Sir James Loughheed, il est

Ordonné que le Sénat n'insiste pas sur son amendement audit bill, auquel la Chambre des Communes refus son adhésion.

Sur motion, il est

Résolu qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur son amendement au bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, auquel la Chambre des Communes a refusé son adhésion.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (Z2) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

Les dits amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes audit bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements que la Chambre des Communes a suggéré au bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés au *proprietary*", ayant été lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (J) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances, 1917", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 1.—Après "3" insérer "Le sous-titre *Compagnies d'assurance sur la vie par cotisations*" précèdent immédiatement l'article cent cinq de ladite loi et

Page 7, ligne 8.—Retrancher l'article 114c et le remplacer par le suivant:—

114c. Nulle disposition de la présente ne doit être interprété comme empêchant une société fraternelle de bénéfices autorisée en vertu de la présente loi ou une loge subordonnée d'une pareille société ainsi autorisée, de conclure un contrat avec un membre de ladite société, ainsi autorisée, de conclure un contrat avec un membre de ladite société ou loge à l'effet de lui payer des bénéfices en maladie au montant et pour la durée qu'autorisent un règlement de la société régulièrement adopté et le Conseil de la trésorerie. Est abrogée toute disposition de la charte, de la loi de constitution en corporation, ou des articles ou du memorandum d'association d'une société semblable constituée en corporation en vertu des lois du Canada, qui empêche une telle société ou une telle loge de conclure de tels contrats".

Page 8, ligne 18.—Retrancher l'article 116 et le remplacer par le suivant:—

"116. L'expression "actuaire" en la présente Partie signifie un membre de l'Institut des Actuaire de la Grande-Bretagne, de la Faculté des Actuaire d'Ecosse, ou de la Société actuarielle d'Amérique: Néanmoins, lorsqu'un actuaire a, pendant une période de cinq ans au moins avant la date de l'adoption de la présente loi, été au service d'une société fraternelle de bénéfices faisant affaires au Canada à ladite date à titre d'actuaire de ladite société, il peut, pour les fins de la présente loi, avec le consentement du surintendant, être continué en qualité d'actuaire d'une société fraternelle de bénéfices par laquelle il est à ladite date employé à titre d'actuaire".

Page 8, ligne 21.—Retrancher l'article 4 et le remplacer par le suivant:—

"4. La présente loi à l'exception de l'article cent treize tel que décrété par l'article trois de la présente loi entrera en vigueur le premier jour de janvier mil neuf cent vingt et ledit article cent treize entrera en vigueur lors de l'adoption de la présente loi".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Le Sénat s'ajourne.

Jeudi, 26 juin 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McLennan,	Schaffner,
Béique,	Douglas,	McMeans,	Sharpe,
Beith,	Farrell,	Michener,	Shatford,
Belcourt,	Fisher,	Milne,	Smith,
Bennett,	Forget,	Mitchell,	Talbot,
Blain,	Fowler,	Montplaisir,	Tanner,
Bostock,	Girroit,	Murphy,	Taylor,
Bourque,	Godbout,	Planta,	Tessier,
Boyer,	Harmer,	Poirier,	Thibaudeau,
Bradbury,	Laird,	Pope,	Thompson,
Cloran,	Lavergne,	Power,	Todd,
Crosby,	Legris,	Pringle,	Turriff,
Daniel,	Lougheed	Prowse,	Watson,
David,	(Sir James),	Ratz,	White,
Dennis,	Lynch-Staunton,	Robertson,	Willoughby,
Dessaulles,	McCall,	Roche,	Yeo:
De Veber,	McHugh,	Ross	
		(Middleton),	

PRIÈRES.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat:—

Copie d'un Décret du Conseil, No 1222, en date du 14 juin 1919, relatif aux bonis à accorder aux officiers et aux hommes dans la marine canadienne.

(*Documents de la Session No 52i, 1919.*)

L'honorable M. Bennett, du comité spécial, auquel a été référé le bill (E) intitulé: "Loi concernant le droit d'auteur", présente son premier rapport.

Le dit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SALLE DES COMITÉS No 371,

Le jeudi, 26 juin 1919.

Le comité spécial, auquel a été référé le Bill (E) intitulé: "Loi concernant le droit d'auteur", a l'honneur de présenter son premier rapport.

(1) Conformément à l'ordre de référé, du 27 mars 1919, votre comité a mis ce projet de loi à l'étude et a entendu les témoignages d'un grand nombre de personnes, représentant des intérêts différents, que ce projet de loi concernait.

(2) De multiples représentations furent ainsi faites à votre comité par des intéressés opposés les uns aux autres, et une extrême divergence d'opinions se manifesta sur les résultats que devait produire l'application de cette loi. De puissants arguments furent soumis au comité pour que ce projet de loi formulât, dans ses dispositions préliminaires, quelles seront les relations entre le Canada et les Etats-Unis relativement au droit d'auteur le jour où ce projet deviendra loi.

(3) Considérant les opinions divergentes qui ont été exprimées et qui s'écartent du principe que le bill comporte, considérant aussi l'important débouché que les Etats-Unis offrent aux auteurs canadiens, votre comité recommande que l'étude de ce bill ne soit pas poursuivie durant cette session, mais que le bill soit de nouveau présenté à la prochaine session du Parlement.

(4) Votre comité émet en outre l'avis que le gouvernement pourrait profitablement tenir compte des observations qui ont été formulées sur nos relations avec les Etats-Unis en ce qui concerne les droits de propriété littéraire et artistique, de sorte que soient complètement exposés les rapports réciproques du gouvernement du Canada et du gouvernement des Etats-Unis sur cette question, lorsque le bill sera de nouveau soumis au Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BENNETT,  
*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être mis à l'étude demain.

L'honorable M. Dennis, du comité mixte des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, présente son troisième rapport.

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

Le comité mixte des deux Chambre relatif aux impressions du Parlement a l'honneur de présenter son troisième rapport:—

Le comité recommande ce qui suit:—

Que les documents sessionnels qui suivent ne soient pas imprimés:—

52g. Copie d'un Décret du Conseil, C.P. 1038, du 19 mai 1919, concernant le ministère du Service Naval: Emission des rubans de guerre.

53b. Copie d'un Décret du Conseil, C.P. 1130, du 29 mai 1919, approuvant le projet général du logement de la province de Québec.

53c. Copie d'un Décret du Conseil, C.P. 1201, du 11 juin 1919, approuvant le plan général du logement pour la province du Manitoba.

100a. Copie d'un Décret du Conseil, C.P. 925, du 3 mai 1919; Emission des papiers "d'Attestation" aux soldats qui ont fait des demandes pour des terres sous le régime des règlements de la commission pour l'établissement des soldats.

205a. Copie du Décret du Conseil, C.P. 912, du 1er mai 1919, modifiant le Décret du Conseil, C.P. 869, du 22 avril 1919, concernant les allocations payables aux soldats-colons qui suivent un entraînement agricole.

207a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 20 mars 1919,—Etat montrant:—

1. Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement pour réclames dans le *Moncton Transcript*, l'*Acadian Recorder*, le *Morning Chronicle*, le *Halifax Herald* et l'*Evening Mail* pendant l'année 1918.

2. Quelle somme, s'il en est, a été payée aux journaux susdits pendant la même année pour impressions.

218a. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Quelle somme a été payée à l'*Ottawa Journal* et à l'*Ottawa Journal-Press* pour impressions, réclames et ouvrages de ville du gouvernement, de 1896 à 1911, inclusivement.

2. Quelles sommes ont été payées à l'*Ottawa Journal* et à l'*Ottawa Journal-Press* pour impressions, réclames et ouvrages de ville du gouvernement dans chacune des années 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

218b. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Relevé indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement à l'*Ottawa Journal* pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail pendant chacun des exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918?

219a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Hamilton Spectator* pour impressions, réclames, ouvrages de ville et autre travail pendant chacun des cinq exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918?

220a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement à l'*Ottawa Citizen* pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail pendant chacun des exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918?

221a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Toronto World* pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail pendant chacun des exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918?

226a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Toronto Mail and Empire* pour impressions, réclames, ouvrages de ville et autre travail pour chacun des cinq exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918?

227a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Toronto Star* pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail pendant chacun des exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918?

228a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Relevé indiquant:—Quelle est la somme payée par le gouvernement au *Montreal Star* pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail, au cours de chacune des cinq années civiles 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918?

230a. Ordre intérimaire, opinions et auditions devant la Commission conjointe international touchant la question de la demande de la *St. Lawrence River Power Company*, pour faire approuver la construction et le maintien d'un déversoir submergé dans le chenal sud du fleuve Saint-Laurent près de l'emouchure de son chenal d'énergie à Messena, New York.

233a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 27 mars 1919,—Etat indiquant:—Combien le gouvernement a déposé pour publicité dans les journaux depuis le 4 août 1915.

239a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle est la somme payée par le gouvernement à la *Manitoba Free Press* pour impressions, annonces, travail ou autres ouvrages pour chaque exercice financier des années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918?

240a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat montrant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Halifax Herald* pour impressions, réclames, ouvrages de ville et autre travail pour chacun des cinq exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918?

243a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat démontrant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Toronto News* pour impressions, réclames, ouvrages de ville et autre travail pour chacun des cinq exercices financiers 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918?

244a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle somme, s'il en est, a été payée par le gouvernement au *Toronto Globe* pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail pendant chacune des cinq années civiles 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

252a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 31 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelles sommes le gouvernement a-t-il payées au *Toronto Globe* et au *Toronto Star* pour réclames durant l'année se terminant le 26 mars 1919.

253. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle est la somme payée par le gouvernement à la *Montreal Gazette* pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail au cours de chacune des cinq années civiles 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

253a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—Quelle est la somme payée par le gouvernement à la *Montreal Gazette* pour impressions, réclames, ouvrages de ville ou autre travail au cours de chacune des cinq années civiles 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

254. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1919,—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes touchant la demande d'octroi faite par la *Shell Transport and Trading Company*.

256. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1919,—Copie du bail ou des baux accordant l'usage de quelque 10,000 acres de terre de la réserve indienne Saint-Pierre pour un terme de cinq ans à partir du mois de mai 1918, en faveur de Charles Bird et Jacob Jonnason de St. Peters et de Rufus Stephen Benson et Rufus Henrickson de Selkirk.

257. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Relevé faisant voir:—

1. Combien d'argent le gouvernement a dépensé au cours des derniers douze mois pour réclames dans les journaux quotidiens et hebdomadaires, les périodiques ou magazines (a) au Canada; b) hors du Canada.

2. Si le gouvernement a payé un tarif plus élevé pour ces réclames qui si elles avaient été placées par l'entremise des agences ordinaires de publicité.

257a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Relevé faisant voir:—

1. Combien d'argent le gouvernement a dépensé au cours des derniers douze mois pour réclames dans les journaux quotidiens et hebdomadaires, les périodiques ou magazines (a) au Canada; (b) hors du Canada.

2. Si le gouvernement a payé un tarif plus élevé pour ces réclames qui si elles avaient été placées par l'entremise des agences ordinaires de publicité.

258. Copies des contrats pour la reconstruction de la bâtisse du Parlement.

259. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1919,—Relevé indiquant:—

1. Combien d'officiers canadiens de notre corps expéditionnaire ont été promus au rang de brigadier-général au cours de la guerre jusqu'à ce jour.

?. Quels sont leurs noms, leur grade au départ, et leur district militaire.

260. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1919,—Copie de toutes correspondances, pétition et de tous autres documents touchant la poursuite intentée à M. Ben. H. Spence, secrétaire de la division d'Ontario de la *Dominion Alliance*, pour publication de matières répréhensibles.

261. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1919,—Etat indiquant:—

1. Les noms des wagons particuliers qui se sont trouvés dans l'accident du train Toronto-Ottawa (chemin de fer National canadien, 21-22 avril dernier), et les noms des ministres qui occupaient respectivement ces wagons.

2. Qui payait le service, le transport et les provisions pour ces wagons particuliers respectivement, pendant le voyage.

3. Le montant des avaries résultant de l'accident susdit pour chaque wagon, et qui doit payer les réparations.

4. Combien de wagons particuliers sont utilisés par les ministres et les hauts fonctionnaires, le nom de chaque wagon, et le nom de chaque ministre ou haut fonctionnaire qui l'utilise.

5. Combien de ces wagons particuliers, s'il en est, ont été utilisés de temps à autre depuis 1911 par les membres des familles des ministres ou des hauts fonctionnaires exclusivement pour des voyages mondains ou de plaisir.

262. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1919,—Etat indiquant:—

1. Combien le gouvernement a payé à l'association canadienne de la presse pendant l'année civile 1918.

2. Si les réclames touchant l'Emprunt de la Victoire ont été distribuées aux journaux directement par le ministère des Finances ou par des agents de publicité.

3. Si c'est par des agences de publicité, combien il a été payé en commissions aux agents annonceurs.

4. Combien, au total, a coûté la réclame du dernier Emprunt de la Victoire.

263. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1919,—Rapport indiquant:—

1. Qui est sous-ministre du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile.

2. Quand il a été nommé.

3. Quels sont ses appointements.

4. S'il est un soldat rapatrié.

5. Si non, a-t-on tenté d'obtenir les services d'un soldat rapatrié.

6. Si le sous-ministre actuel a quelque aptitude particulière, qui le rend propre à s'occuper des soldats rapatriés et des problèmes qui les touchent.

7. Quelle expérience a le sous-ministre actuel dans l'enseignement.

8. Si les principes de l'éducation lui sont familiers.

9. Pourquoi M. Sedgeworth a démissionné du poste de directeur de l'entraînement professionnel.

10. Si M. Sedgeworth a eu quelque mésintelligence avec le ministre ou le sous-ministre sur des questions de programmes affectant le bien des soldats rapatriés.

11. Le nombre de personnes employées dans le personnel de publicité du ministère et les appointements de chacune.

12. Combien il a été dépensé en publicité au ministère dans les derniers six mois.

13. S'il est vrai que les postes supérieurs de ce ministère sont offerts aux officiers rapatriés seulement.

14. Si les postes antérieurs confiés à M. Sedgeworth et à M. Robinson leur avaient été confiés par la Commission du Service civil.

15. Si on a annoncé pour remplir le poste de secrétaire de la Commission des pensions.

264. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Quel a été le nombre total de recrues pour la guerre, combattants et non-combattants: (a) pour tout le Canada; (b) pour chaque province.

2. Quel a été le nombre total de recrues durant la guerre en Canada: (a) par nationalité; (b) par religion; (c) par nationalité pour chaque province; (d) par religion pour chaque province.

3. Quel a été le nombre de personnes qui ont perdu leur droit de franchise en Canada: (a) pour tout le Canada; (b) pour chaque province.

4. Quel est le nombre total d'hommes et de femmes qui ont été employés à des travaux de guerre: (a) en Canada; (b) pour chaque province.

265. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1919,—Copie du rapport fait par le lieutenant Jarvis, du C.M.R., touchant le vapeur *Stadacona*.

265a. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1919,—Etat indiquant:—

1. Si le V.C.S.M. *Stadacona* a été radoubé par la *Halifax Shipyards, Limited*, dans l'été de 1918.

2. Dans l'affirmative, pourquoi les réparations étaient-elles nécessaires.

3. Combien ont coûté ces réparations.

4. Si le *Stadacona* a frappé un rocher sur la côté du Cap-Breton au cours de l'année 1918.

5. Dans l'affirmative, qui était responsable de l'accident.

6. Combien de fois, pendant la guerre, le *Stadacona* s'est échoué.

7. Où était le *Stadacona* pendant le mois de juillet 1917.

8. Si le *Stadacona* a, en juillet 1917, conduit un parti d'officiers de marine au Labrador.

9. Quel était le but de ce voyage.

10. Si le navire a été constamment en communication avec les autorités navales pendant ce voyage.

11. Si le *Stadacona* a servi comme yacht, ou comme logement d'officiers du service naval canadien en 1917 ou 1918.

266. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 5 mai 1919,—Relevé indiquant:—

1. La valeur des instruments aratoires exportés pendant les années 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

2. Dans quels pays ces instruments aratoires ont été exportés.

3. Quelles sont les compagnies exportatrices.

4. Si des tracteurs ont été exportés.

267. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1919,—Copie de tous documents, correspondance et pétitions en général touchant l'acquisition projetée par le gouvernement fédéral du réseau de chemin de fer de Gaspé.

268. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant les noms, adresses postales, états de service, date de nominations et appointements annuels de tous les gardes-pêche de la province de la Nouvelle-Ecosse; aussi le nom des personnes par lesquelles lesdits gardes-pêche ont été recommandés.

269. Rapport du Bureau du commerce de guerre; depuis le 8 février 1918 au 31 mars 1919.

270. Réponse à un ordre du Sénat du 13 mai 1919, pour la production d'un état:—

1. Donnant copie de la preuve recueillie à l'enquête du ministère des Chemins de fer, conduite par l'agent des réclamations à Moncton, N.B., sur la réclamation de Dame veuve Annie Girroir, de Tracadie, N.-E., pour dommages à sa propriété causés par une inondation qu'elle allègue être due au rapprochement des ponts du chemin de fer vis-à-vis ladite propriété;

2. Contenant les noms des témoins interrogés;

3. Spécifiant la durée de l'interrogatoire;

4. Indiquant l'endroit où l'interrogatoire a eu lieu;

5. Disant si la réclamante était présente ou représentée par un avocat à l'enquête;

6. Disant si la réclamante a été notifiée de ladite enquête;

7. Stipulant de quel délai fut l'avis, servi à la réclamante, antérieurement à la date fixée pour ladite enquête;

8. Et donnant copie de la décision rendue par le Contentieux du ministère des Chemins de fer, relativement à cette réclamation.

271. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Copie de tous documents, lettres et correspondance échangés entre le gouvernement ou un de ses ministères ou une de ses commissions et le lieutenant-commandant J. L. K. Ross, touchant les nominations au personnel du Bureau des commissaires des pensions, faites par la Commission du Service civil.

272. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1919,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la cité de Québec et autres actionnaires de Québec, Londres, New York et d'ailleurs touchant l'achat projeté, par le gouvernement, des actions de la minorité du chemin de fer Québec et du Lac-Saint-Jean et du *Great Northern Railway of Canada*, qui forme maintenant partie du réseau du *Canadian Northern* exploité par le gouvernement.

272a. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1919,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la cité de Québec et autres actionnaires du *Great Northern Railway of Canada* et du chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean, touchant l'acquisition par le gouvernement des tenures minima d'actions de ces chemins de fer qui sont maintenant exploités par le gouvernement comme partie du *Canadian Northern Railway System*.

273. Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et autres documents échangés entre le ministère des Postes et des particuliers du comté d'Inverness, au cours de 1918 et de 1919, et se rapportant de façon quelconque au contrat touchant le transport des malles de la gare ferroviaire d'Inverness à Margaree Harbour, N.-E.

274. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1919,—Rapport montrant:—

1. Combien ont coûté les frais de réfection du chalutier canadien *Vimy* pendant l'année 1918.

2. Si la compagnie Burns et Keeler, de Halifax, a fait quelque travail sur le chalutier *Vimy*.

3. Dans l'affirmative, combien il a été payé pour ce travail.

4. Combien de temps, en 1918, le chalutier *Vimy* a passé Halifax.

5. Quelles étaient les affectations de ce navire pendant son séjour à Halifax.

275. Rapports, états et statistiques touchant les laboratoires de denrées alimentaires et pharmaceutiques, pour le ministère du Commerce, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

276. Rapport final du Contrôleur du combustible, depuis la fondation du bureau en juin 1917 à mars 1919.

277. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mai 1919,—Etat indiquant:—

1. Si des commandes pour l'achat de poisson destiné à l'expédition outre-mer ont été données à quelques compagnies au Canada par le gouvernement canadien, ou par un de ses ministères ou par la Commission des achats de guerre, pendant les années 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919.

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms des compagnies et la valeur des commandes données à chacune d'elles.

278. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mai 1919,—Relevé faisant connaître:—

1. Si M. Hadley B. Tremaine, député de Hants, est à l'emploi du gouvernement du Canada ou attaché d'une façon quelconque aux forces militaires du Canada.

2. Dans l'affirmative, quand il a été nommé.

3. En quelle qualité il est engagé, et quels sont ses appointements.

4. Combien il a reçu de solde depuis le commencement de la guerre jusqu'au 12 mai 1919, inclusivement.

5. Si l'épouse dudit Hadley B. Tremaine reçoit une allocation de départ. Dans l'affirmative, combien elle a reçu jusqu'ici.

6. Si ledit Hadley B. Tremaine ayant reçu et recevant une solde des forces militaires du Canada, il a reçu et reçoit son indemnité au titre d'un membre du Parlement canadien.

279. Rapport sur l'exportation de l'électricité du Canada, et rapport du Contrôleur de l'énergie électrique.

280. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Copie de tous documents et correspondance touchant l'installation d'appareils de T.S.F. sur les vapeurs construits ou à construire par le gouvernement, ainsi que copie de toutes soumissions présentées et des contrats exécutés à ce sujet, depuis le 4 août 1914.

281. Lettre de l'honorable T. A. Crerar, M.P., au Très Honorable premier ministre, résignant sa position de ministre de l'Agriculture, et la lettre du premier ministre en accusant réception.

282. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1919,—Relevé indiquant:—

1. Le nombre d'avocats domiciliés et pratiquant dans la ville de Montréal qui ont été employés par le gouvernement pendant l'exercice terminé le 31 mars 1919.

2. Quels sont leurs noms et combien chacun a reçu pour les services qu'il a rendus.

283. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1919,—Relevé indiquant:—

1. Quelles sommes ont été payées à *Morrison's, Limited*, ou à B. A. Morrison, d'Amherst, Nouvelle-Ecosse, pour fournitures destinées aux camps militaires et d'internement de l'endroit, pendant les exercices 1915-16, 1916-17, 1917-18 et 1918-19.

2. Quelles sommes ont été payées à Edgar Fillmore, d'Amherst, Nouvelle-Ecosse, pendant la même période.

3. De qui on a acheté le charbon pour les casernes militaires, l'arsenal et le camp d'internement à Amherst, Nouvelle-Ecosse, pendant la période susdite.

4. Combien on a payé la tonne pour le charbon fourni.

284. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1919, Relevé faisant voir:—

1. Combien de demandes ont été reçues depuis la Confédération pour des bills de divorce.

2. Combien de bills de divorce ont été adoptés dans la même période.

3. Combien de demandes ont été reçues de ce chef pendant la session actuelle.

4. Combien de bills de divorce ont été adoptés pendant la session actuelle.

5. Si les honoraires ont été remis à ce sujet.

6. Dans l'affirmative, combien de fois.

285. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 juin 1919,—Tableau indiquant:—

1. Quelle quantité de marchandises a été importée sans droit par la *Dominion Steel Corporation, Limited*, au Canada, en vertu du contrat basé sur l'arrêté du conseil C.P. 758.

2. Quelle était la nature de ces marchandises.

3. Si c'était de la matière première ou des produits manufacturés.

286. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1919,—Etat indiquant:—

1. Si le *V.S.M. Niobe* a eu des prises pendant la guerre.

2. Dans l'affirmative, quelle était leur valeur estimée.

287. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1919,—Copie de tous documents, correspondance, pétitions, résolutions en la possession du gouvernement touchant l'établissement d'installations d'abattoirs et de magasins frigorifiques à Halifax, N.-E.

288. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 juin 1919,—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement a ordonné une réduction de 99% sur les droits payés sur la pulpe de sulfure importée par la *Fort Francis Pulp and Paper Company*, de Fort Francis, Ontario, en 1918.

2. Dans l'affirmative, quels revenus le gouvernement a perdus, en conséquence de cette ordonnance.

3. Quel était le but du décret du conseil autorisant la réduction des droits de douane, et sur demande de qui ledit décret a été adopté.

4. Combien, sur cette réduction, a été appliqué à diminuer le prix du papier à journal pour les éditeurs de journaux de l'Ouest et combien on a permis à la *Fort Francis Pulp and Paper Company* de retenir.

5. Vu que les auditeurs agissant au nom du gouvernement ont fait rapport démontrant que les prix réclamés des publicistes canadiens pour le papier, par les manufacturiers de papier à livre du Canada, ne sont pas déraisonnables, pourquoi le contrôleur du papier est autorisé à drainer de nouveau les fonds publics en faisant une enquête nouvelle sur le coût de ce papier.

6. A l'instigation de qui cette enquête nouvelle est entreprise.

289. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1919,—Tableau indiquant:—

1. Le nombre de particuliers qui ont payé la taxe sur le revenu sous l'empire de l'article 4 de la Loi touchant la taxe de guerre sur le revenu, 1917, pour des revenus (a) dépassant \$100,000; (b) de \$50,000 à \$100,000; (c) de \$30,000 à \$50,000; (d) de \$20,000 à \$30,000; (e) de \$10,000 à \$20,000; (f) de \$6,000 à \$10,000 et (g) inférieurs à \$6,000.

2. Le total perçu de chacune des catégories susdites.

290. Copie certifiée d'une convention entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du chemin de fer de Moncton et Bouctouche, Limitée, relativement à l'achat dudit chemin de fer.

291. Relevé des loyers payables par le département des Travaux publics pour tout le Canada imputables aux "Appropriations de guerre".

292. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mars 1919.—Copies de tous documents, lettres, télégrammes, pétitions, correspondance de toute nature existant au ministère des Postes et se rapportant d'une façon quelconque à des accusations contre le maître actuel de poste de Brook Village, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, pour les quatre dernières années.

293. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 juin 1919,—Etat indiquant:—

1. Relativement à la page 381 du rapport du ministre des Forces canadiennes outre-mer, 1918, et au chapitre intitulé: "Santé militaire canadienne", si le lieutenant-colonel Jenkins a été nommé par sir Edward Kemp et le sous-conseil de la

milice, ou par l'un ou l'autre, en vertu du décret No 31 du conseil, pour faire enquête et rapport sur les transactions financières ou autres de la santé militaire canadienne en Europe.

2. Si le dit lieutenant-colonel Jenkins a fait rapport intérimaire de temps à autre. Dans l'affirmative, si ces rapports ont été envoyés aux bureaux londonniens de sir Edward Kemp.

3. Si le dit Jenkins a fait (a) un rapport complet et définitif à sir Edward Kemp, et (b) si ce dit rapport complet et définitif a été reçu par le ministre en novembre 1918 ou vers ce temps.

4. Dans l'affirmative, si sir Edward Kemp a eu, sur reçu de ce rapport définitif, avec le dit lieutenant-colonel Jenkins, un entretien, au cours duquel copie du rapport susdit a été produite et retenue par sir Edward Kemp, après discussion.

5. Si ce rapport accusait l'incompétence, la négligence et le gaspillage de fortes sommes d'argent dans la santé militaire canadienne d'outre-mer.

6. Si le dit décret No 31 et le rapport définitif du lieutenant-colonel Jenkins seront déposés sur la Table de la Chambre, et, dans l'affirmative, quand.

7. S'il y a objection à la production de ce décret et de ce rapport. Dans l'affirmative, quelle est-elle.

Votre comité recommande que dans le cas où il n'y aurait aucune autre réunion du comité, les présidents conjoints soient autorisés à décider quels documents soumis à leurs Chambres devront être ou ne pas être imprimés et d'une manière générale, jusqu'à la fin de la session, à décider en toute matière qui relève régulièrement de ce comité.

Le tout respectueusement soumis.

WM. DENNIS,  
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Ordres permanents, présente son seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,  
Le jeudi, 26 juin 1919.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la *Canadian Niagara Bridge Company*, et a l'honneur de faire le rapport suivant:—

Votre comité a constaté qu'il n'y a pas de sceau sur la pétition.

Aussi, que les avis nécessaires ont été négligés.

Néanmoins, considérant que le conseil de la compagnie a exposé que la compagnie a, par sa charte, le droit de construire six milles de chemin de fer, et que plus tard elle a constaté que c'était douze milles qu'il lui fallait construire pour arriver au pont et que ce fait n'a été découvert qu'au commencement de juin, et qu'elle n'a perdu aucun temps pour se conformer aux règles du Sénat relativement aux pétitions; et que de plus, elle est à faire signer la pétition par les cinq directeurs provisoires, et a produit une déclaration que les avis nécessaires seront publiés dans la *Gazette du Canada* et dans les journaux locaux.

Votre comité considérant que cette demande ne causera aucun préjudice à d'autres compagnies, recommande de suspendre la règle 107, dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,  
Président.

Avec le permission du Sénat, il est  
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient susendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Daniel, du comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité du Sénat, présente son deuxième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 70,

Le jeudi, 26 juin 1919.

Le comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que la papeterie, etc., que votre comité a choisie en tenant compte de la commodité et de l'économie, soit commandée, conformément aux listes; et que la distribution soit faite de la même façon qu'à la première session de 1918.

Votre comité recommande en outre que les petites valises ordinaires de papeterie soient fournies aux sénateurs et aux fonctionnaires au cours de la prochaine session du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,

*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Daniel, du comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son troisième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 70,

Le jeudi, 26 juin 1919.

Le comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité à l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les comptes, pièces justificatives et états du greffier du Sénat, pour l'exercice 1917-18, et les a trouvés corrects.

Suit l'état des comptes de l'année:—

*Etats des dépenses, 1917-1918.*

Indemnité du président. . . . .		\$ 4,000 00
Indemnité et dépenses de voyage. . . . .		171,103 65
Appointements du personnel. . . . .	\$67,366 15	
Messagers sessionnels. . . . .	4,939 86	
Pages. . . . .	994 50	
Femmes de journée. . . . .	4,487 00	
Papeterie. . . . .	8,508 50	
Journaux et périodiques. . . . .	2,009 79	
Poste et transport des malles. . . . .	970 16	
Débats—Imprimeur du Roi et tr. . . . .	12,191 03	
Indemnité annuelle à George Holland. . . . .	1,000 00	
Sténographes pour les sénateurs. . . . .	3,805 18	
Traduction française à la page. . . . .	785 08	

Valises de cuir. . . . .	350 00	
Comités spéciaux—dépenses des témoins.	104 10	
Indemnité au concierge pour logement.	650 00	
Dépenses générales. . . . .	5,255 15	
		\$113,416 50
Dépenses du comité du Parlement relatif aux soldats revenus du front. . . . .		142 95
Indemnité au président du Sénat pour résidence et domestiques. . . . .		3,345 00
		292,008 10

*Etat des recettes, 1917-1918.*

Droits payés sur bills privés. . . . .	\$8,860 25
Droits pour copies certifiées. . . . .	200 00
Morceau de cuivre vendu au bureau de l'imprimerie. . . . .	1 60
	9,061 85
Dépôts au crédit du receveur général. . . . .	2,510 75
	\$6,551 11

Votre comité, conformément à l'ordre de renvoi du 9 août 1917, a examiné les comptes, pièces justificatives et états de l'exercice financier 1918-19 jusqu'à la fin de décembre 1918, et les a trouvés corrects.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,  
*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant le nombre des baux de location de houillères qui ont pris fin, du 1er janvier 1913 au 1er avril 1919, parce que les loyers n'avaient pas été payés à terme ou pour d'autres raisons, et donnant les détails des mesures prises dans chaque cas, y compris la date de la résiliation du bail après qu'avis eût été donné au concessionnaire.

L'honorable M. Lynch-Staunton présente au Sénat un bill (Y 3) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Niagara Bridge Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (f) et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Référé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Bradbury propose qu'un comité, composé des honorables messieurs Bostock, Watson, Mitchener, Willoughby, Ross (Middleton), McLennan, Béique et le proposant soit nommé pour s'enquérir de la résiliation de baux de location de houillères, décrites dans le rapport que le leader de cette Chambre a déposé sur la Table, avec pouvoir de faire quérir personnes, documents et archives.

L'honorable Sir James Loughheed propose en amendement;

Que ladite motion ne soit pas adoptée maintenant, mais qu'elle soit modifiée en ajoutant à la liste des membres du comité, les honorables messieurs Barnard, Blain,

Bennett, Casgrain, Foster, Tessier et White, et que ledit comité fasse rapport mardi prochain.

Ladite motion, tel qu'amendé, est adoptée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Victory Trust Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (73) intitulé: "Loi concernant *The Empire Life Insurance Company of Canada*", ayant été lu.

L'honorable M. Watson propose que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Thompson propose en amendement, que ledit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié en retranchant l'article 3.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant le prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été référé le bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil biologie", étant lu.

L'honorable M. Bostock propose,

Que ledit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable Sir James Loughheed propose en amendement,

Que ledit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit référé de nouveau audit comité pour plus ample considération.

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Agnes Lukis", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1914", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (64) intitulé: "Loi concernant *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*", est lu la deuxième fois, et Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (134) intitulé: "Loi concernant le Fonds patriotique canadien", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (135) intitulé: "Loi concernant le taux d'intérêt à payer sur prêts par Sa Majesté aux Commissaires des havres de Montréal et de Québec", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité de Sélection chargé de choisir les sénateurs qui doivent faire partie des divers comités permanents du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements du comité permanent de l'Agriculture et des Forêts, au bill (125) intitulé: "Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (J) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements fait par la Chambre des Communes au dit bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (delits sexuels)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain, et que ce soit le premier item après les troisièmes lectures.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (130) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*".

(En comité.)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

L'article un et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Après le mot "paix" insérer "ou de guerre".

Ledit article, tel que modifié, est adopté.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (d) soient suspendues relativement au dit bill.

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements faits par le Chambre des Communes au bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*".

Avec la permission du Sénat,

Sur motion, il est

Ordonné que lesdits amendements soient étudiés en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier lesdits amendements.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Michener fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a pris lesdits amendements en considération et l'a chargé d'en faire rapport.

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être adoptés demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (137) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la milice", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (148) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (Transports et hypothèques maritimes)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (149) intitulé: "Loi pourvoyant à un prêt ne dépassant pas cinq millions de dollars aux Commissaires du havre de Vancouver", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (150) intitulé: "Loi concernant la Loi des brevets, la Loi des droits d'auteurs, la Loi des marques de commerce et desseins de fabriques et la Loi des inscriptions des bois de service", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à demain après-midi à deux heures.

Le Sénat s'ajourne.

Vendredi, 27 juin 1919.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	McCall,	Ross
Beith,	Dé Veber,	McHugh,	(Middleton),
Belcourt,	Donnelly,	McLennan,	Sharpe,
Bennett,	Douglas,	McMeans,	Shatford,
Blain,	Farrell,	Michener,	Smith,
Bostock,	Fisher,	Milne,	Tanner,
Bourque,	Forget,	Mitchell,	Taylor,
Boyer,	Fowler,	Montplaisir,	Tessier,
Bradbury,	Girroit,	Murphy,	Thibaudeau,
Casgrain,	Godbout,	Planta,	Thompson,
Cloran,	Harmer,	Pope,	Todd,
Crosby,	Laird,	Power,	Watson,
Daniel,	Legris,	Prowse,	White,
David,	Lougheed	Robertson,	Willoughby,
Dennis,	(Sir James),	Roche,	Yeo.

*Deux heures de l'après-midi.*

PRÉLÈVES.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat :—

Le vingt-septième rapport annuel du ministère du Commerce pour l'exercice financier expiré le 31 mars 1919.

*(Documents de la Session No 10, 1919).*

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Blain, il est

Ordonné que le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres soit autorisé à siéger aujourd'hui durant la séance du Sénat, et que les règles 24a et 86 soient suspendues relativement à ladite motion.

L'honorable M. Daniel, du comité permanent de la Régie interne et de la Comptabilité du Sénat, présente son quatrième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 70,

Le jeudi, 26 juin 1919.

Le comité permanent de la Régie interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a pris en considération un rapport du greffier du Sénat, en date du 16 juin courant, déclarant que au commencement de décembre 1918, il a accordé un congé jusqu'au 15 février 1919, à M. C. H. Jones, greffier des Journaux anglais, pour

lui permettre de se rendre auprès de membres de sa famille malades en Angleterre. Le greffier fait rapport qu'à l'exception d'un câblogramme reçu le 20 février dernier, il ne lui est parvenu aucune communication de M. Jones et qu'il a été incapable de se procurer son adresse.

Votre comité considérant que M. Jones a été absent de son poste sans permission pendant plus de quatre mois recommande de déclarer vacante la position de greffier des Journaux anglais.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,  
*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Daniel, du comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son cinquième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DE COMITÉ No 70,  
Le jeudi, 26 juin 1919.

Le comité permanent de l'Economie interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a pris en considération une pétition des messagers sessionnels du Sénat demandant d'être mis sur le même pied que les messagers de la Chambre des Communes en ce qui touche leur traitement.

Votre comité recommande d'accorder aux messagers sessionnels ce qu'ils demandent et de leur allouer trois dollars et vingt-cinq cents (\$3.25) par jour à partir du commencement de la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,  
*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Agnes Lukis, est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (125) intitulé: "Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (130) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*" tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant le deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels)", étant lu, il est

Proposé que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat.

L'honorable M. Power propose

Que le débat sur ladite motion soit ajourné.

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans la négative.

Après un nouveau débat,

La question de concours étant posée sur la motion principale, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

#### CONTENTS:

##### Les honorables messieurs

Beith,	Dennis,	McCall,	Smith,
Bennett,	Donnelly,	McMeans,	Tanner,
Blain,	Farrell,	Michener,	Taylor,
Bradbury,	Fisher,	Planta,	Thompson,
Crosby,	Harmer,	Robertson,	Watson,
Daniel,	Laird,	Sharpe,	Willoughby,
			Yeo—25.

#### NON-CONTENTS:

##### Les honorables messieurs

Belcourt,	Fowler,	Pope,	Shatford,
Bostock,	Godbout,	Power,	Tessier,
Cloran,	McLennan,	Roche,	White—15.
De Veber,	Murphy,	Ross (Middleton),	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cinquante-sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Blanche Gray Law, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport a été adopté sur division.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (Z3) intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Gray Law".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (f), 24 (a), (b) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu, sur division, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du cinquante-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Margery Berridge Grey, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité, ayant été lu, il est Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Wesley Galbraith", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (f) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V3) intitulé: "Loi pour faire droit à Burton Mattin", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (f) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Warke", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (f) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X3) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Flora Burrows", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (f) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et

aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorcés, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité spécial, auquel a été renvoyé le bill (E) intitulé: "Loi concernant le droit d'auteur".

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité mixte des deux Chambres concernant les impressions du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1914.

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Willoughby fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (134) intitulé: "Loi concernant le Fonds patriotique canadien".

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Taylor fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (135) intitulé: "Loi concernant le taux d'intérêt à payer sur prêts par Sa Majesté aux Commissaires des havres de Montréal et de Québec".

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pope fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'adhésion aux amendements que la Chambre des Communes a suggéré d'apporter au bill (I) intitulé: "Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*", et tels que pris en considération par la Chambre siégeant en comité général.

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au dit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (95) intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider les soldats de retour à s'établir sur les terres", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (18) intitulé: "Loi concernant la faillite", et pour informer que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill, sans aucun amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des poids et mesures", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

Le vendredi, 27 juin 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas à l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 107) "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté", pour les raisons suivantes:—

(1) L'amendement du Sénat détruit le principe et l'objet de ce bill. Les arrêtés en conseil sont valides pendant la continuation de la guerre, dans tous les cas et sans loi confirmatrice; et peut-être peuvent-ils être valides pendant une période de douze mois après la guerre, comme il appert aux arrêtés en conseil. En conséquence, le bill, tel que amendé par le Sénat, ne donne pas aux arrêtés en conseil une validité plus grande que celle qu'ils possèdent déjà, et d'autre part il limite expressément leur opération possible.

(2) Vu les difficultés qui se présentent dans le pays pendant la période de reconstruction, et eu égard aux dangers du manque de travail et aux conditions de malaise qui règnent dans tout le Dominion, les raisons qui justifiaient l'adoption des arrêtés en conseil continuent d'exister pendant la démobilisation et continueront d'exister pendant toute la période embrassée par le bill tel qu'adopté par la Chambre.

(3) Le bill, tel qu'adopté par la Chambre, est dans l'intérêt du maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement du Canada, et il tendra à prévenir le gaspillage, à encourager l'économie, à conserver les ressources, et à augmenter l'efficacité nationale.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,

*Greffier des Communes.*

Ordonné que ledit message soit pris en considération mercredi prochain, et que ce soit le premier item de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Y3) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Niagara Bridge Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (64) intitulé: "Loi concernant *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

Lundi, 30 juin 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	McMeans,	Shatford,
Béique,	De Veber,	Michener,	Smith,
Beith,	Douglas,	Mulholland,	Tanner,
Blain,	Farrell,	Murphy,	Taylor,
Bostock,	Forget,	Poirier,	Tessier,
Bourque,	Fowler,	Pope,	Thibaudeau,
Boyer,	Girroit,	Power,	Thompson,
Bradbury,	Harmer,	Prowse,	Turriff,
Casgrain,	King,	Robertson,	Watson,
Cloran,	Laird,	Roche,	Webster,
Crosby,	Lougheed	Ross	White,
Daniel,	(Sir James),	(Middleton),	Willoughby,
Dennis,	McLennan,	Sharpe,	Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, présente son cinquante-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

Le vendredi, 27 juin 1919.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-huitième rapport.

Relativement à la pétition de William Arthur Elliott, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, commis voyageur; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Viola Danielea Elliott, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande de ne pas accorder le divorce demandé parce que les allégations contenues dans les paragraphes 5, 6, 7, 8, 9 et 10 n'ont pas été prouvées à la satisfaction de votre comité.

Le tout respectueusement soumis.

C. E. TANNER,

*Faisant fonction de président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Power appelle l'attention sur les graves abus qui découlent de la phraséologie de la loi concernant l'indemnité payable aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes, et demande si le gouvernement a l'intention de prendre immédiatement des mesures pour apporter à la loi des modifications qui empêcheront la répétition de ces abus.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné qu'à partir de ce jour inclusivement, et jusqu'à la fin de la session, les règlements 23f, 24a, b, d, e et h, 63, 119, 129, 130 et 131, seront suspendus en tant qu'elles se rapportent aux bills publics ou privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabaska, Grande Prairie and Fort Vermilion Railway Company*", tel qu'amendée, ayant été lu, il est proposé

Que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Il est proposé en amendement par l'honorable M. Ross (Middleton),

Que ledit bill, tel qu'amendé, ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois lundi prochain.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1914", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (134) intitulé: "Loi concernant le Fonds patriotique canadien", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (135) intitulé: "Loi concernant le taux d'intérêt à payer sur prêts par Sa Majesté aux Commissaires des havres de Montréal et de Québec", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y3) intitulé: "Loi concernant *The Canadian Niagara Bridge Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (64) intitulé: "Loi concernant *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (137) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la milice", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (148) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada (transports et hypothèques maritimes)", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (149) intitulé: "Loi pourvoyant à un prêt ne dépassant pas cinq millions de dollars aux Commissaires du havre de Vancouver", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (150) intitulé: "Loi concernant la Loi des brevets, la Loi des droits d'auteurs, la Loi des marques de commerce et desseins de fabriques et la Loi des inscriptions aux bois de service", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quarante-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Margery Berridge Grey, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (M3) intitulé: "Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company*"; et

Aussi le bill (H3) intitulé: "Loi concernant *The Alberta Saskatchewan Life Insurance Company*", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a adopté lesdits bills sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills:—

- (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Gordon Eversfield".  
(F3) intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Pepper".  
(I3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Frederick Neild".  
(J3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Anna Ferguson".  
(L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Miville".  
(K3) intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Lawrence".  
Et pour informer le Sénat qu'il a adopté lesdits bills sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Le vendredi, 27 juin 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., prise devant le comité des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill G3 (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley Gordon Eversfield."

Bill F3 (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Pepper."

Bill I3 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Frederick Neild."

Bill J3 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Anna Ferguson."

Bill L3 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Miville."

Bill K3 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Lawrence."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,

*Greffier des Communes.*

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (131) intitulé: "Loi ayant pour objet de favoriser l'enseignement technique au Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (142) intitulé: "Loi portant modification du tarif des douanes, 1907", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (144) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (154) intitulé: "Loi concernant la Loi comportant l'autorisation d'inclure certaines terres d'écoles et terres fédérales dans la région d'irrigation de Taber, dans la province de l'Alberta", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bradbury, du comité nommé pour s'enquérir de la résiliation de baux de location de houillères dans l'Alberta, a présenté son premier rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SALLE DE COMITÉ No 70,

Le lundi, 30 juin 1919.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir de la résiliation de baux de location de houillères dans l'Alberta, au nom de Paul R. Isenburg, et des baux des mêmes houillères au colonel A. T. Shillington et C. A. Barnard, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.

Le tout respectueusement soumis.

G. M. BRADBURY,

*Président.*

Ledit rapport est adopté.

Le Sénat s'ajourne.

W. B. KORTHEFF,

Greffier des Communes.

Mardi, 1er juillet 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	McMeans,	Sharpe,
Béique,	Donnelly,	Michener,	Shatford,
Beith,	Farrell,	Milne,	Smith,
Blain,	Forget,	Mitchell,	Tanner,
Bostock,	Fowler,	Montplaisir,	Taylor,
Bourque,	Godbout,	Mulholland,	Tessier,
Boyer,	Harmer,	Murphy,	Thibaudeau,
Bradbury,	King,	Poirier,	Thompson,
Casgrain,	Laird,	Pope,	Turriff,
Cloran,	Lavergne,	Power,	Watson,
Crosby,	Legris,	Prowse,	White,
Curry,	Lougheed	Robertson,	Willoughby,
Daniel,	(Sir James),	Roche,	Yeo.
Dennis,	McCall,	Ross	
Dessaulles,	McLennan,	(Middleton),	

PRIÈRES.

L'honorable M. Bradbury, du comité nommé pour s'enquérir de la résiliation de baux de location de houillères dans la province de l'Alberta, a présenté son premier rapport.

Il a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ, No 70,

Le mardi, 1er juillet 1919.

Le comité spécial chargé de s'enquérir de la résiliation des baux de location de certaines houillères dans la province de l'Alberta, au nom de Paul Isenburg, et des baux de location des mêmes houillères au colonel A. T. Shillington et C. A. Barnard, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé par l'ordre de renvoi, pour qu'il fasse rapport au Sénat, soit prolongé au jeudi, troisième jour de juillet courant.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. H. BRADBURY,

Président.

Ledit rapport est adopté.

Sur motion, il est

Ordonné que le comité spécial, auquel a été référé le bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", présente son rapport sur ledit bill, le 2 juillet courant.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat:—  
Rapport de la commission nommée par le Décret du Conseil 670, pour étudier les relations commerciales du Canada.  
Aussi, un rapport de la minorité.

(Documents de la Session No 184B, 1919).

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabaska, Grande Prairie and Fort Vermilion Railway Company*", tel qu'amendée, étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatrième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues du Sénat.  
Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues du Sénat.  
Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (95) intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider les soldats de retour à s'établir sur des terres", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général relativement au bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels).

(En comité.)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

L'article 1 est lu et adopté.

L'article 2 est lu, et il est proposé que l'alinéa (b) en soit retranché.

La question ayant été mise aux voix, 9 membres du comité se prononcent dans l'affirmative, et 16 dans la négative.

Cet amendement est, en conséquence, rejeté.

Ledit article est alors adopté sans amendement.

L'article 3 est lu et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 4.—Après le mot "ans" insérer "dont les mœurs ont été chastes jusque-là".

Page 2, ligne 5.—Après le mot "ans" insérer ce qui suit:—

"Nulle personne accusée d'un délit en vertu du présent paragraphe ne sera condamnée sur les témoignages d'un seul témoin, à moins que ce témoignage ne soit corroboré sur un point essentiel par une preuve impliquant l'accusé".

Ledit amendement est adopté.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit comme paragraphe (3) de l'article 3:—

"(3) Nulle personne du sexe masculin âgée de moins de dix-huit ans ne sera poursuivie pour un délit aux termes du présent article".

Ledit amendement est rejeté après avoir été mis aux voix.

Il est de nouveau proposé d'amender ledit article comme suit:—

Page 2, ligne 2.—Au mot "cinq" substituer le mot "deux".

8 se prononcent en faveur de cet amendement, et 17 contre.

L'amendement est, en conséquence, rejeté.

Ledit article est alors adopté, tel qu'amendé.

L'article 4 est lu et il est proposé de le biffer.

La question ayant été mise aux voix, 19 se prononcent en faveur de l'amendement, et 6 contre.

Cet amendement est, en conséquence, adopté.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit comme article 4 du bill:—

“4. L'article 216 de ladite loi, tel qu'édicte par l'article 9 du chapitre 13 des Statuts de 1913, est amendé par la substitution du mot “dix” au mot “cinq” à la première ligne dudit article”.

Cet amendement est adopté.

Le préambule est adopté après avoir été lu de nouveau.

Le titre est adopté après avoir été lu de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et la chargé d'en faire rapport avec des amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, et ils sont alors adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour, pour sa troisième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (159) intitulé: “Loi modifiant la Loi des terres fédérales”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (163) intitulé: “Loi modifiant la Loi des sauvages”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

Le vendredi, 27 juin 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre insiste sur son amendement à l'article 325 du Bill A (No 19) du Sénat, intitulé: “Loi codifiant et modifiant la Loi des chemins de fer”, mais avec la disposition limitative suivante à la fin dudit article, c'est-à-dire: “Pourvu que le présent paragraphe demeure en vigueur pendant une période de trois ans seulement à compter de et après la date d'adoption de la présente Loi”.

Que la Chambre n'insiste pas sur son amendement à l'article 374, mais que l'amendement suivant lui soit substitué:—

“Que l'article 374 soit biffé dudit Bill, et qu'un amendement complémentaire soit fait à l'article 462, ajoutant après les mots ‘en entier’ dans le premier item du tableau des abrogations en icelui, les mots suivants: ‘sauf l'article deux cent quarante-sept, en tant que ce dit article s'applique à une personne ou à une compagnie ayant autorité législative du chef du Parlement du Canada d'acquérir, construire, exploiter ou maintenir des ouvrages, machines, outillages, lignes, poteaux, tunnels, conduits ou autres

dispositifs pour recevoir, engendrer, transmettre, distribuer ou fournir l'électricité ou autre énergie ou force motrice, mais ne comprend pas une compagnie de chemin de fer, une compagnie de télégraphe ou une compagnie de téléphone."¹

Et que la Chambre n'insiste pas sur son amendement à l'article 376 dudit Bill.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

Sur motion, il est

Résolu qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au bill (A) intitulé: "Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer".

Ordonné que ladite résolution soit communiqué à la Chambre des Communes.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (137) intitulé: "Loi modifiant la loi de milice", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916" étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (148) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (Transports et hypothèques maritimes)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (149) intitulé: "Loi pourvoyant à un prêt ne dépassant pas cinq millions de dollars aux Commissaires du havre de Vancouver", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (150) intitulé: "Loi concernant la Loi des brevets, la Loi des droits d'auteurs, la Loi des marques de commerce et desseins de fabriques et la Loi des inscriptions aux bois de service", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quarante-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Margery Ber-ridge Grey, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que jeudi prochain et les jours suivants, il y ait deux séances distinctes du Sénat tous les jours, la première séance devant commencer à onze heures et durer jusqu'à une heure de l'après-midi, et la seconde, commencer à trois heures de l'après-midi; et

Aussi que tous les comités permanents ou spéciaux du Sénat soient autorisés à siéger pendant les séances du Sénat, nonobstant les prévisions de la règle 86.

Le Sénat s'ajourne.

Mercredi, 2 juillet 1919.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	Michener,	Sharpe,
Beith,	Forget,	Milne,	Shatford,
Blain,	Foster,	Mitchell,	Smith,
Bostock,	Fowler,	Montplaisir,	Tanner,
Bourque,	Girroir,	Mulholland,	Taylor,
Boyer,	Godbout,	Murphy,	Tessier,
Bradbury,	Harmer,	Poirier,	Thibaudeau,
Casgrain,	King,	Pope,	Thompson,
Cloran,	Laird,	Power,	Turriff,
Crosby,	Lavergne,	Pringle,	Watson,
Curry,	Legris,	Prowse,	Webster,
Daniel,	Lougheed	Ratz,	White,
Dennis,	(Sir James),	Robertson,	Willoughby,
Dessaullles,	McCall,	Roche,	Yeo.
De Veber,	McLennan,	Ross	
Donnelly,	McMeans,	(Middleton),	

PRIÈRES.

Les p:itions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Blain:—

Trois pétitions demandant l'adoption d'une loi qui défende les boissons enivrantes.

L'honorable M. Fowler, du comité spécial chargé d'instituer une enquête sur la navigabilité et les pêcheries de la baie et du détroit d'Hudson, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 70,

Le mercredi, 2 juillet 1919.

Le comité spécial que le Sénat a chargé d'instituer une enquête et de faire rapport à la présente session sur la navigabilité et les pêcheries du détroit et de la baie d'Hudson, a l'honneur de soumettre son troisième rapport.

Votre comité a tenu quatorze séances, a entendu de nombreux témoignages et amassé une quantité considérable de données et de renseignements utiles sur le sujet en question, dont l'étude a pris beaucoup de temps.

Le comité désire entendre d'autres témoins qui seront probablement dans l'impossibilité de comparaître avant la prorogation du Parlement, et considère également désirable, vu le conflit des opinions exprimées, d'envoyer à la baie d'Hudson ceux de ses membres qui peuvent se rendre visiter cette région et se renseigner sur les lieux.

Le comité a donc l'honneur de recommander qu'il soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat et entre les sessions du Parlement, et à tenir des séances successives en différents endroits dans le but de poursuivre son enquête et de pouvoir faire rapport à la prochaine session du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. FOWLER,  
*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. McLennan, du comité spécial du Sénat institué pour prendre en considération la possibilité d'améliorer le rouage administratif du gouvernement et faire rapport, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,  
SALLE DE COMITÉ No 70,  
Mercredi, 2 juillet 1919.

Le comité spécial institué pour prendre en considération la possibilité d'améliorer le rouage administratif du gouvernement a l'honneur de présenter son premier rapport.

1. Votre comité, en considérant sa mission, n'a pas tenté de formuler un plan quelconque d'administration gouvernementale qui n'aurait qu'un intérêt théorique, mais il s'est tenu aux recommandations:

- (1) qui modifient le moins possible la procédure actuelle;
- (2) qui comportent surtout telles propositions élargissant les principes de gouvernement approuvés par le Parlement;
- (3) qui accentuent la responsabilité des ministres du Parlement;
- (4) qui rendent plus facile le contrôle de l'action ministérielle par le Parlement, quant à la charpente et à l'application du programme approuvé par le Parlement.

2. Dans ses délibérations, il a utilisé le rapport Murray sur l'organisation du Service public du Canada, 1912, et il a étudié des rapports faits, dans le Royaume-Uni, aux mêmes fins pour lesquelles il a été constitué.

I. Le *Rapport Murray* a été rédigé en octobre 1912 par le très honorable sir George Murray, lequel était autorisé par le Cabinet du jour à faire enquête sur les matières suivantes:

"1. Méthodes employées pour la conduite des affaires publiques.

"2. Contrôle des crédits et des dépenses.

"3. Méthodes administratives et fonctionnement des principaux ministères, y compris:

"(a) La manière en laquelle se font les nominations dans le service public;

"(b) La manière en laquelle se font les promotions;

"(c) La manière en laquelle s'effectuent les retraites;

"(d) La classification du personnel, la distribution des devoirs dans chaque ministère, et la duplication de ces devoirs ou autres choses semblables dans deux ou trois ministères;

"(e) La distribution du travail entre les différents ministères ou autorités;

"4. En général, la manière en laquelle les affaires publiques du Dominion sont administrées."

L'enquêteur faisait partie du service impérial britannique depuis 1873, et avait été fonctionnaire du Foreign Office, de la Trésorerie, du Bureau des contributions indirectes (président), des Postes, secrétaire permanent de la Trésorerie de 1903 à 1911; il avait de plus été secrétaire particulier de M. Gladstone et de lord Roseberry lorsque ceux-ci étaient premiers ministres. Il a été plus tard membre de la Commission Haldane, ce qui lui a donné une expérience étendue de l'administration gouvernementale.

II. *Commission Haldane*.—Le gouvernement impérial, en 1917, nommait une commission sur le rouage administratif, avec la charge suivante :

“S'enquérir des responsabilités des divers départements du gouvernement central exécutif, et arrêter la manière dont l'exercice et la distribution de ses fonctions par le gouvernement pourrait être améliorée.”

Son personnel se remarquait par ses hautes qualités. Le président en était lord Haldane, dont sont bien connus les services rendus au gouvernement impérial au titre de secrétaire de la Guerre et à d'autres titres. M. Montagu avait rempli des fonctions très importantes dans le gouvernement. M. Thomas était membre du Parlement, et apportait en plus le poids de sa présidence de la Société nationale des employés ferroviaires (National Society of Railwaymen). Il y avait deux fonctionnaires de forte expérience dans le travail départemental—l'un d'eux était sir George Murray, qui a rédigé le rapport sur l'administration canadienne, cité plus haut. Un autre membre était Mme Sydney Webb, dont les travaux d'enquête l'ont fait nommer dans cinq ou six des commissions les plus importantes établies par le gouvernement impérial au cours des dix dernières années.

III. *Rapport du comité choisi sur la dépense nationale*.—Imprimé le 22 octobre 1918, il comportait la mission suivante :

“Examiner les dépenses courantes défrayées par les crédits votés par le Parlement, et faire rapport sur les économies (s'il en est) compatibles avec l'exécution du programme arrêté par le gouvernement, et qui peuvent être effectuées.

“Faire des recommandations touchant la forme des Comptes publics, le système de contrôle dans les départements et par la Trésorerie, et la procédure dans la Chambre touchant les Subsidés et les provisions afin d'assurer au Parlement un contrôle plus efficace sur les dépenses publiques; avec pouvoir de nommer en dehors de son propre organisme toutes personnes additionnelles qu'il croira susceptibles de travailler dans un sous-comité quelconque qu'il pourra constituer pour la préparation des recommandations ci-dessus.”

Comme ces derniers rapports contiennent des matières qui, vu la différence de système entre le Parlement impérial et le nôtre, ne relèvent pas de notre enquête, des extraits seulement en sont publiés dans l'appendice 1, où l'on trouvera aussi des extraits du Rapport Murray.

Ces extraits sont dans notre rapport indiqués comme suit :

Rapport de sir George Murray: (M).

Rapport Haldane: (H).

Comité sur la dépense nationale: (NE)—indication anglaise.

#### ORGANISATION DU CABINET.

4. Comme sir George Murray, nous pouvons commencer par le Ministère. Les opérations du Cabinet sont secrètes, conformément à un usage constitutionnel de longtemps établi. Ses membres ne pouvaient pas avantageusement être appelés devant notre comité. Toutefois, tous les parlementaires ont certaine connaissance du fonc-

tionnement d'un cabinet. Sir George Murray a eu des occasions exceptionnelles d'étudier notre système parlementaire canadien. Son rapport dit (M., par. 5):—

“Rien ne m'a plus frappé, au cours de mon enquête, que la surcharge presque intolérable de besogne que le système actuel de la conduite des affaires impose aux ministres eux-mêmes. Ils ont à la fois trop à faire et ils travaillent trop.”

5. Dans notre système, la formation du programme, la surveillance de son exécution et les fonctions exécutives du gouvernement sont confiées par le Parlement à un seul corps. Les membres d'un cabinet, selon la pratique canadienne, sont politiquement liés ensemble par une connaissance extraordinairement profonde du principe de solidarité ministérielle: ainsi, le degré de contrôle relativement élevé des dépenses par la Trésorerie impériale, est au Canada exercé non pas par le ministre des Finances, mais par la soumission des propositions, émanant du ministre intéressé, à ses collègues du Cabinet (M., par. 8, et 9, et 24):—

“Presque chaque décision d'un ministre, même de l'importance la plus légère, est donc ainsi — du moins en théorie — soumise à ses collègues, afin d'obtenir leur approbation collective, qui est nécessaire à la validité de cette décision.”

“Des dispositions analogues se rencontrent dans presque toutes les lois du parlement, promulguées depuis l'établissement de la Confédération; et il est évident que les hommes d'Etat de l'époque ont jugé nécessaire d'assurer que la responsabilité collective des ministres pour l'action des ministres individuels pût être protégée par des sauvegardes de ce genre.”

“... Actuellement, ils me paraissent faire en cette capacité beaucoup de travail absorbant inutilement leur attention et dont d'autres pourraient tout aussi bien s'acquitter...”

6. Bien que ce soit là tout ce qu'on puisse affirmer sur la pratique canadienne, nous pouvons cependant renvoyer avec avantage, dans le présent rapport, à ce qui a été dit à Westminster sur la pratique du cabinet dans ce parlement, lequel est un modèle pour le nôtre et pour tous les autres corps similaires, et lequel, de plus, a de temps à autre modifié sa procédure selon les nécessités courantes, tout en respectant profondément les précédents.

Nous ne craignons pas, compte fait des différences de conditions, que ce qui est affirmé du cabinet impérial soit faux quant au nôtre.

7. Les pairs des deux côtés de la Chambre qui ont parlé dans ce débat ont, à tout prendre, admis (Voir Ann. II.) qu'un cabinet de vingt-deux ou vingt-trois membres était encombrant, que les anciennes méthodes de diriger les affaires étaient mauvaises, et qu'il faudrait définir un système nouveau. C'est aussi l'avis du comité de lord Haldane, et ce point de vue des fonctions gouvernementales semble être implicite dans le rapport de sir George Murray.

8. Il semble désirable d'attirer l'attention sur la possibilité d'une confusion des termes, car le Conseil Privé, le Cabinet et le Ministère en fonctions au Canada comportent les mêmes personnes.

Dans les débats et rapports anglais, les termes définissent que le Cabinet remplit des fonctions indiquées ci-dessous, que les devoirs des ministres sont exécutifs, et que les ministres, comme corps, n'assistent pas aux séances du Cabinet. Le présent rapport suit l'acception anglaise des termes ci-contre et de leurs dérivés.

9. Le rapport de lord Haldane définit, et nous admettons, que les fonctions maîtresses du Cabinet sont:—

“La formation du programme; le contrôle de l'exécutif si le programme reçoit la sanction du Parlement; la coordination et la délimitation continues dans les travaux des divers départements du gouvernement.”

La détermination du programme ou la délibération pour atteindre l'apogée de l'efficacité, exigent:

(1) Une connaissance complète et exacte de la question, qui réclamera souvent une expertise;

(2) Du temps pour considérer la question sous tous ses aspects, afin d'harmoniser les divergences et d'obtenir une opinion commune chez ceux qui sont responsables du cours à suivre;

(3) Que le corps délibérant sera assez peu nombreux pour prendre efficacement conseil, et cependant assez nombreux dans l'état actuel de l'opinion publique canadienne, pour assurer que nul élément important de notre vie nationale n'aura été insuffisamment représenté; et

(4) Tel agencement des affaires publiques, que le temps exigé pour délibérer ne soit pas écourté pour l'appel d'autres devoirs publics.

10. Avant de considérer les divers réarrangements du travail administratif par lesquels ces fins peuvent être atteintes, il est désirable de référer à certaines considérations qui semblent indiquer qu'il faut prendre grand soin avant de faire des changements qui entraveraient inutilement un premier ministre, ou aliéneraient la sympathie du public ou du parlement à tel point que l'hostilité résultante mettrait en danger le fonctionnement heureux de la procédure nouvelle, et refroidirait la loyauté des ressortissants d'une administration dirigeant les affaires du Dominion, en un temps où les fardeaux sont lourds et les problèmes inquiétants.

Ces considérations sont:—

(1) D'après notre système gouvernemental, le premier ministre est personnellement responsable des collègues qu'il se choisit, et de l'affectation de leurs charges. Il s'ensuit qu'il ne devrait pas être circonscrit par un système rigide dans sa liberté d'action. De plus, des considérants politiques que nul premier ministre ne saurait négliger, peuvent facilement l'amener à augmenter le nombre de ses collègues au delà de ce qui serait justifié par tout agencement logique des fonctions ministérielles.

(2) Que la liberté du choix qu'un premier ministre peut exercer dans la nomination de ses collègues est fortement entravée par les demandes de représentation dans le Cabinet du chef des races, des régions et des religions. Ces exigences ont été si uniformément reconnues depuis la Confédération, sans égard direct à la sagacité dans les conseils ou à l'adresse administrative, qu'elles ont atteint presque la force d'un principe constitutionnel, surtout chez les parlementaires qui se jugent ministrables. Toute modification marquée soulèverait des dispositions hostiles avant même que les bons effets d'un régime nouveau fussent devenus visibles.

(3) Que si le changement entraînait un cabinet peu nombreux,—devant indubitablement être considéré supérieur aux ministres, comme rang—des facteurs personnels pourraient empêcher son fonctionnement harmonieux. Ces facteurs naîtraient du désir naturel des hommes ministrables à ne pas être placés dans une position d'infériorité envers leurs collègues, et ce désir s'est manifesté par le passé au Canada, alors que des fonctions jugées subalternes ont été élevées au rang ministériel; et ensuite viendrait l'accentuation de ce sentiment chez les particuliers prévus pour ces fonctions, parce que, sauf exceptions rares, tous sont considérés, tant dans le Parlement qu'à l'extérieur, au titre de représentants des différents districts et éléments du pays.

11. Des difficultés de ce genre sont toutefois d'une nature qui, selon que les besoins de l'Etat au sens de l'économie et de l'administration efficace deviennent plus largement visibles, les rendrait surmontables à un premier ministre dont la volonté et la vigueur à produire ces résultats auraient la confiance du Parlement.

12. Au cours des années dernières le cabinet canadien n'a pas dans son expansion dépassé le deuxième stage des changements anglais de procédure, à

savoir l'augmentation du ministère et la dévolution de certaines fonctions à des comités formés de ses propres membres et à d'autres comités et commission— méthode de fonctionnement administratif qui a été abandonnée dans le Royaume-Uni parce qu'elle n'était pas pratique. Notez que M. Bonar Law et d'autres ont refusé de se joindre à M. Lloyd George quand ce dernier projetait un cabinet nombreux (App. 11). Cette méthode a été suivie là-bas d'un petit cabinet délibérant et d'un grand nombre de ministres. Elle a eu assez de succès pour être maintenue par le premier ministre, M. Lloyd George, après les dernières élections générales.

13. Nous anticiperons sur des alinéas postérieurs du rapport en disant ici même que les projets que nous recommandons tendront à diminuer la demande du public quant à la représentation locale dans le ministère, en y pourvoyant d'autre façon (par. 22) et en réduisant le champ d'action dans lequel la représentation locale a une grande importance locale (par. 33-34).

14. Si les conditions au Canada, par suite des considérations ci-dessus, rendaient inopportunes les divisions d'une administration en un cabinet, un corps délibérant sans portefeuille et un ministère chargé de fonctions exécutives, les mêmes considérations empêcheraient dans des proportions distinctement moindres d'atteindre les mêmes fins par une voie différente, savoir: établir un cabinet détenant les fonctions reconnues de l'Etat, et rendu capable de donner son temps à la délibération et à la surintendance par un organisme de fonctions départementales qui feraient de ses devoirs ministériels une simple surveillance. Cependant, ce moyen offre quelque difficulté car il comporte en plein une question d'arrangement interne entre le premier ministre et ses collègues.

15. Il y a un troisième moyen que nous jugeons pouvoir établir avec le moindre dérangement possible, savoir: donner des portefeuilles aux membres de l'administration, comme à l'heure actuelle, mais en réduire le nombre à neuf ou onze au plus, de sorte que le corps ne serait pas trop considérable pour les fins délibératives. En accordant assistance aux membres pour leurs fonctions parlementaires, en reléguant définitivement à leurs sous-ministres les fonctions départementales purement administratives, et en déléguant certaines fonctions ministérielles — ce qui est peut-être faux en théorie mais avantageux en pratique — les membres d'un ministère auraient du temps pour des fonctions plus importantes qui sont actuellement très sérieusement entravées par les autres devoirs qui appellent leur temps et leur énergie.

#### DES SECRÉTARIATS.

16. Quel que soit le cours adopté, il semble désirable que l'administration devrait abandonner, comme on l'a fait dans le Royaume-Uni, la coutume ancienne de ne pas conserver les minutes des opérations du Cabinet. Il est incroyable qu'il ne se soit pas produit au Canada de désagréments comme ceux que signale lord Curzon, lequel affirme, fort de la connaissance intime qu'il a acquise du fonctionnement du Cabinet en Grande-Bretagne, qu'il n'y avait pas d'agenda, pas d'ordre du jour, pas de minutes des transactions, "qu'un ministre partait et agissait sur ce qu'il croyait être une décision qui plus tard n'était pas du tout une décision, ou qui était répudiée par ses collègues." et qu'il s'ensuivait les plus grandes difficultés d'obtenir une décision parce que le Cabinet était toujours surchargé de besogne. (Ann. II, p. 21.) Le bon fonctionnement des affaires publiques exige une bonne organisation qui comporte un personnel pour préparer les séances du conseil, expédier ses affaires, et communiquer promptement ses décisions.

Les principales fonctions du chef d'un semblable service seraient:—

- (a) Tenir telles minutes des séances du Cabinet que les membres pourront juger opportunes;
- (b) Préparer pour l'approbation du premier ministre l'ordre des séances;

(c) Préparer et soumettre aux membres du Cabinet, à l'avance, les renseignements nécessaires à éclairer leur opinion;

(d) Communiquer aux ministres intéressés les décisions du Cabinet;

(e) Agir au titre d'officier de liaison entre le Cabinet et les comités ministériels du Conseil privé, aussi bien qu'entre les départements.

(f) Il devrait prévoir les conférences interdépartementales dont nous parlerons plus loin, et y assister.

17. Nous croyons que lorsque la conduite des affaires ministérielles sera revisitée, on établira une réforme suggérée par sir George Murray (M. 18, 19, 20), savoir: " que l'adoption de décrets formels de l'Exécutif sera déléguée à des petits comités du ministère assignés particulièrement à ces fins". Le secrétaire du Cabinet, s'il existe alors, constituera le bon intermédiaire pour informer le Cabinet et les autres ministres de ce qui s'est fait dans ces séances.

18. Nous savons que nous proposons l'établissement d'une fonction dont le chef devra posséder une compétence, une connaissance et une intégrité parfaites. Il devrait avoir le rang de sous-ministre, et si le Parlement du Canada se montrait, plus que le Royaume-Uni, craintif d'intervenir dans une pratique très ancienne, il n'y aurait aucune difficulté constitutionnelle à faire de ce fonctionnaire, provisoirement, un membre du Conseil privé. On peut dire, aussi, qu'un poste parmi ses assistants offrirait la préparation la plus admirable aux plus hautes fonctions du Service civil ou à une carrière parlementaire.

#### CONFÉRENCES INTERDÉPARTEMENTALES.

19. On croit qu'il y a raisonnablement lieu de prétendre qu'il y a empiètement entre les départements dans les fonctions de recherche et d'exécution (M., par. 124-126). Nous recommandons que des conférences entre les départements pourraient, dans les affaires publiques, satisfaire aux mêmes fins excellentes que dans les grands organismes de l'industrie et du commerce. Le secrétaire du Cabinet, se trouvant en contact avec toutes les phases du gouvernement, serait à notre avis le meilleur fonctionnaire pour convoquer ces réunions et en prendre la présidence.

#### COORDINATION DES DÉPARTEMENTS.

Des témoignages donnés devant un comité extraordinaire du Sénat au cours de ces jours derniers ont fourni un cas précis du besoin d'un système qui assurât la communication des informations d'un département à un autre. Ces témoignages ont démontré qu'il n'y avait pas de coordination entre deux divisions, dont l'une avait une relation directe avec le travail de l'autre. Il est improbable que ce soit là un cas isolé. Une bonne part de ce dédoublement et de cette absence de collaboration serait corrigée par le groupement des travaux selon l'identité de service dont nous parlons (par. 23). Une bonne partie devrait aussi disparaître par l'entremise du Secrétariat du Cabinet et des conférences interdépartementales; mais à considérer l'importance de la conduite efficace des affaires publiques et l'économie dans les débours, nous croyons que c'est là un sujet auquel on devrait donner le plus tôt possible une attention raisonnable.

20. La réduction numérique du Cabinet, dans les proportions que nous avons suggérées (à discuter plus loin) entraînera, pour l'assiette des résultats voulus, certains élargissements de systèmes déjà suivis non seulement au Canada mais en d'autres pays. Ces deux élargissements recommandés sont des formes de délégation d'autorité, dans un cas pour le ministre, dans l'autre pour l'administration. La relation d'un ministre à son sous-ministre a été bien définie par sir George Murray dans les termes suivants:

(25) La mission d'un ministre est d'administrer, et non pas de diriger. Quand un ministre a établi le programme qu'il veut faire adopter par un département, l'observation de ce programme, ou en d'autres termes, l'administration du département, devrait être laissée à ses subordonnés.

Si je crois devoir formuler cette vérité de façon tant soit peu dogmatique, c'est bien parce que je suis convaincu que c'est là la base de tout système idéal d'organisation ministérielle.

(26) Etant donné les conditions qui règnent au Canada, et dont j'ai parlé plus haut, il est essentiel qu'un ministre, s'il veut avoir le temps nécessaire à l'étude de questions politiques et à ses autres devoirs importants, devra être allégé dans toute la mesure du possible de tout ce qui est purement du travail administratif. Cela, bien entendu, entraînera de plus grandes responsabilités pour les sous-ministres. Leur devoir devrait être de donner effet exécutoire aux décisions du ministre. Ils devraient être chargés de l'entière responsabilité pour l'administration de leurs départements et ce devrait être seulement par leur entremise qu'agirait le ministre.

(27) Je me rends parfaitement compte que, si tout cela se réalise, le plus grand soin devra présider à la sélection des sous-ministres, et qu'ils devraient être investis de plus de pouvoirs que sous le régime actuel. Mais je ne puis pas croire qu'il est impossible de trouver des hommes compétents pour remplir ces positions dans les nouvelles conditions que j'ai indiquées.

(M., Par. 25-27 incl.)

21. Les fonctions d'un ministre sont de déterminer le programme d'un département, d'obtenir l'approbation de ses collègues et plus tard du Parlement, d'en surveiller l'exécution, et de le recommander et de le défendre au Parlement. Comme chef politique, il est tenu de promouvoir les intérêts de son parti, devoir qui ne sera probablement pas négligé; car l'instinct de la conservation politique est aussi fortement développé dans les chefs d'un parti que l'est la forme ordinaire de cet instinct dans le citoyen. Le ministre est censé réfréner la rigidité bureaucratique de ses subordonnés, et on exige de lui une conduite d'affaires départementales qui ne descend ni ne monte au delà de ce que le public acceptera comme administration satisfaisante. Ces devoirs, dans les départements les plus importants surtout, ne donneraient qu'un temps insuffisant à la délibération et à la surveillance.

22. Nous proposons que le temps soit donné à ces devoirs par l'emploi de sous-secrétaires parlementaires agissant au titre d'assistants des ministres. Nous concevons que leur plus grande utilité se manifesterait si leurs fonctions ne sont pas limitées à des réponses occasionnelles à des questions posées au Parlement, mais en en faisant des forces actives et indispensables dans le rouage départemental. Ils devraient aider au ministre à formuler le programme. Ils devraient le relever de la plus forte partie des audiences accordées au public, qui témoignent aujourd'hui d'une tendance à porter les choses les plus futiles à l'attention particulière du ministre. Bref, un ministre sage déléguerait à son sous-secrétaire tout le travail que ce dernier pourrait faire dans le Parlement et au dehors, et non pas le moins possible. De cette façon, et de cette façon seulement, le ministre pourrait gagner le temps dont il a besoin.

Nous croyons probable que lorsque les difficultés de début dans tout changement de systèmes auront été surmontées, le ministre même gagnera de l'importance et du prestige en accentuant l'importance et l'influence du sous-secrétaire. Les secrétaires gagneront aussi une préparation importante, et ceux d'entre eux qui manifesteront du sain jugement et de la perspective auront qualité pour les promotions à des fonctions plus élevées.

On peut indiquer que si des sous-secrétaires parlementaires de bonne aptitude sont nommés, avec étendue de devoirs aussi accentuée que nous la recommandons; et s'ils reçoivent de leurs ministres et leur donnent une collaboration loyale, le système fera beaucoup pour assurer un gouvernement meilleur. Cela satisfera aussi l'exigence découlant de la représentation locale dans l'administration, en des postes inférieurs d'un degré seulement aux fonctions ministérielles—et c'est là une exigence dont tout premier ministre doit tenir compte.

## DES DIVISIONS DES FONCTIONS GOUVERNEMENTALES.

23. Le principe d'après lequel sont classées les fonctions gouvernementales dans des rapports britanniques récents sur des enquêtes semblables à celles du présent comité, est l'*identité de service* et non pas l'identité de personnes pour lesquelles ce service est fait. Ce principe a été reconnu par notre gouvernement dans l'établissement récent d'un ministère de la Santé, qui remplira des devoirs, entre autres, qui étaient antérieurement accomplis par presque tous les départements traitant avec le public. Le présent comité, acceptant ce principe, formule comme base de classification les divisions suivantes des fonctions du gouvernement,—non pas définitivement et applicable à tous pays, mais simplement au sens des fonctions actuellement exercées ou qui peuvent être exercées par le gouvernement du Dominion; et comme les fonctions d'un Cabinet ont été antérieurement traitées, les fonctions exécutives seulement sont comprises dans la présente étude.

24. Les fonctions du gouvernement exécutif peuvent être divisées en deux catégories:—

I. *Basiques*.—Celles dont l'exécution est indispensable à l'accomplissement des autres devoirs du gouvernement.

Ce sont:—

*Défense*.—Navale et militaire, et maintien de l'ordre intérieur.

*Justice*.—Administration de la justice, sans laquelle une société policée ne saurait exister.

*Finances*.—La levée de revenus pour défrayer les dépenses de l'Etat, et la surveillance des dépenses de ce revenu en tant que cette surveillance est ministérielle et non parlementaire.

II. Services envers le public comme nation ou comme particulier.

On peut les subdiviser en catégories fiduciaire, réglementaire et productive.

*Fiduciaire*.—Les services par lesquels le gouvernement agit comme gardien des domaines publics pour la nation.

Terres publiques, de l'Amirauté, de l'Artillerie, Pêcheries, Mines, etc., pour les groupes et les particuliers;

Affaires indiennes;

Déposants dans les banques d'épargne du gouvernement;

Acquéreurs de viagers—et, si on les établit au Canada, d'assurances contre le chômage, et de pensions du vieil âge.

III. *Réglementaire*.—Fonctions touchant la définition des pouvoirs, et surveillance de l'exercice de ces pouvoirs conférés à des corporations, et restriction dans l'intérêt public de la liberté de l'individu et de l'association.

Ce sont:—

(a) Contrôle des compagnies de banque, d'assurance et autres compagnies à fonds social.

(b) Contrôle des tarifs et services des compagnies de chemins de fer, télégraphes, téléphones et messageries, et de leurs relations mutuelles.

(c) Droits d'auteur, brevets.

(d) Surveillance des occupations et des aménagements qui affectent la sûreté et la commodité du public—navigation (officiers, pilotes, ingénieurs, mécaniciens, navires et équipement.)

(e) Uniformation et inspection: Grains, gaz, électricité, poids et mesures.

IV. *Productive*.—Fonctions qui tendent à augmenter le nombre, le bien-être social et l'efficacité économique du peuple:—

Santé;

Immigration;

Travail;  
 Commerce;  
 Agriculture;  
 Communications et transports, y compris bureaux de poste, chemins de fer et canaux, services de vapeurs et subsides, voies navigables.

V. *Affaires extérieures*.—Relations avec les autres nations.

VI. *Services auxiliaires*.—Qui ne sont pas directement affectés au public, mais facilitant l'efficacité des précédents:

Avis légal;  
 Recherches et information;  
 Manufacture et construction,—impressions et travaux publics;  
 Dossiers;  
 Archives;  
 Statistiques.

25. Si comme par le passé l'on considère le statut d'un ministre à l'égal d'un chef politique—une rétrospection démontre que les connaissances ou l'entraînement techniques n'ont pas toujours été jugés nécessaires à l'obtention d'un portefeuille—nous croyons qu'on pourrait réduire le cabinet actuel de vingt membres, dont deux sont sans portefeuille et deux sont provisoires, le ministre des troupes outre-mer et le ministre du rétablissement des soldats dans la vie civile, bien que ce dernier poste puisse être encore utile pendant quelques années à venir.

26. Dans l'Annexe III se voient des états indiquant l'agencement des fonctions ministérielles dans le Royaume-Uni, dans les autres Dominions et dans certains pays étrangers. On verra que le Canada a le plus grand nombre de ministres de tous les pays, la Grande-Bretagne excepté, bien que ces pays aient des fonctions administratives qui ne découlent pas de notre gouvernement fédéral, comme les Colonies et l'Instruction publique.

27. Nous suggérons à titre d'essai la composition suivante du cabinet:

- I. Premier ministre, président du Conseil, ministre des Affaires extérieures.
- II. Secrétaire d'Etat.
- III. Justice.
- IV. Finance (y compris les Douanes et le Revenu de l'intérieur).
- V. Intérieur (y compris l'Immigration et la Colonisation).
- VI. Défense.
- VII. Voies et transports, actuellement les Chemins de fer et Canaux, la Marine et les Postes).
- VIII. Production et distribution (y compris le Commerce, les Pêcheries et l'Agriculture).
- IX. Travail.
- X. Travaux publics.

Ceci semble pouvoir à toutes les fonctions administratives du gouvernement et ne pas être numériquement trop fort pour les délibérations. Avec une systématisation convenable des affaires publiques (*M. passim*) le projet promet une amélioration du régime actuel.

28. On peut faire remarquer qu'en Grande-Bretagne le Rapport Haldane (H. 55) réduit les grands départements du gouvernement à dix. Il ne s'ensuit pas nécessairement, ajoute le rapport, qu'il n'y aurait qu'un ministre pour chacune de ces divisions.

29. Nous indiquons que le ministère *effectif*, soit les ministres et les sous-secrétaires parlementaires (car plusieurs portefeuilles, comme les Finances, la Défense,

les Travaux publics et la Production, exigeront plus d'un sous-secrétaire), ne réduira pas le nombre et les frais de l'effectif actuel du cabinet. Cependant l'avantage d'une meilleure conduite des affaires publiques fera plus que compenser ces désavantages. Ce qui est produit par les dépenses est un élément aussi essentiel que la somme du déboursé, quand on estime l'opportunité d'un projet quelconque.

### DÉLÉGATION DE FONCTIONS.

30. Tous les cabinets ont eu pour pratique de déléguer, avec le consentement du Parlement, certains devoirs à des comités de ministres et à d'autres comités ou commissions. Parmi ces derniers, il y a deux catégories, deux organismes externes temporaires pour des fins temporaires. Tout d'abord, des organismes qui exigent de leurs membres l'exercice de fonctions quasi-judiciaires, qu'on ne saurait imposer à des ministres surchargés d'autres besognes et constamment assujettis à la critique souvent virulente non seulement de leurs actes mais même de leurs motifs; la deuxième catégorie comporte des organismes comprenant des membres ayant des aptitudes spéciales pour traiter des questions qui leur sont soumises, consentant à servir l'Etat dans un poste indépendant, mais refusant d'accepter le statut de fonctionnaires des départements. Ces deux catégories d'organismes ont le grand avantage que leurs décisions et leurs actes ont du poids auprès du public, selon que le public croit qu'ils ne sont pas influencés par les considérations de parti. Cette acceptation publique ne serait pas accordée aussi volontiers aux actes des mêmes personnes si elles étaient subordonnées à un ministre.

La reconnaissance de ces considérations a fait de l'Auditeur général un fonctionnaire du Parlement, et non pas du ministère des Finances; et aussi, comme exemple, elle a établi la Commission des chemins de fer au lieu de former un comité des fonctionnaires du ministère des Chemins de fer et Canaux traitant les mêmes questions.

Jamais plus qu'aujourd'hui, dans l'histoire du Canada, il n'y a eu besoin de la confiance du public envers l'efficacité du gouvernement.

31. Ces considérations nous ont amené à recommander deux commissions, dont les fonctions sont moins difficiles que celles des principales commissions existantes, mais qui, nous le croyons, tendront à augmenter la confiance faite à l'administration, tout en permettant mieux au gouvernement de rejeter les mesures inopportunes pour la dépense des deniers publics.

32. Nous croyons que ces commissions, proprement constituées, c'est-à-dire numériquement faibles et permanentes, ayant le personnel voulu, pourraient au moins tout aussi bien que les agences départementales, traiter les problèmes qui leur seraient soumis. Leur avantage serait d'inspirer plus de confiance et elles assureraient au gouvernement, agissant d'après leurs décisions, l'avantage de faire pleinement connaître au Parlement les faits sur lesquels repose l'action administrative.

### COMMISSION TARIFAIRE.

33. Nous recommandons une commission tarifaire ayant pouvoir de faire enquête (tant sur ordre du Parlement que de son propre mouvement) sur tous les problèmes apparentés à la production, au transport et aux conditions de la vie au Canada et dans les pays dont la production fait concurrence à celle du Canada, soit dans les marchés domestiques ou étrangers, en tant que les tarifs constituent des éléments de la question.

34. A notre avis, il serait inopportun, en établissant une semblable commission, de limiter l'étendue de ses pouvoirs d'enquête. L'effet des tarifs sur le coût de production, et partant sur le bien-être du public et même sur l'aptitude des Canadiens de concurrencer les étrangers dans les marchés du Canada et les autres nations dans les marchés communs, est de portée longue et compliquée.

35. Ceux qui ont suivi le cours du développement industriel savent que les industries ont, par l'effet de renseignements inexacts et insuffisants, été établies, qu'elles ont languï et péri, avec perte de capital et d'énergie. Il est d'autre part probable que certaines industries pourraient avantageusement être transplantées au Canada. La Commission pourrait par ses recherches et la dissémination de ses décisions prévenir les pertes et faciliter les nouvelles formes de production.

36. Jamais les conditions économiques et industrielles ne se sont modifiées plus rapidement qu'aujourd'hui. Jamais l'évitement de l'insuccès et l'augmentation d'une production stable n'ont été plus importants. Nous croyons donc avantageux pour le Canada que la commission soit établie pour préparer et recueillir l'information sur toutes les phases de ces questions pour la gouverne du gouvernement, du Parlement et pour l'information du public.

37. Nous désirons fortement déclarer que nous n'avons pas l'intention de proposer l'établissement d'une commission ayant des pouvoirs autres que la recherche et l'affirmation des faits. Conférer à une commission quelconque le pouvoir de rédiger un tarif serait déléguer une fonction dont le gouvernement ne devrait pas se départir.

38. Nous croyons cependant que dans une question qui provoque tant de passions vives, menaçantes pour l'unité du peuple, une déclaration complète des faits de chaque phase de cette question compliquée, par une commission indépendante, serait d'une grande valeur. Nous disons ceci sans douter que le ministre intéressé a un organisme qui vérifie à sa satisfaction les conditions qui affectent les questions tarifaires. Ces faits ne sont pas toujours révélés. Le fait d'accepter de confiance ses décisions ne tend pas à atténuer le malaise, alors que le rapport de la commission susdite seraient à la portée de tous et convaincaient les gens bien pensants.

39. La composition d'une semblable commission devrait embrasser le consommateur, le producteur, le travailleur et l'expert en l'espèce. Elle devrait être nommée par le Parlement et être décrétée permanente.

40. Nous comprenons que l'indication ci-dessus des pouvoirs de la Commission tarifaire empiéterait sur ceux d'une commission ou de tout autre organisme destiné à augmenter le volume du commerce canadien.

Nous ne nous occupons pas de la forme précise de l'organisme à établir. Cette forme doit être décidée par le gouvernement. Nous croyons toutefois que la Commission tarifaire produirait de bons résultats, et nous croyons également que les conditions exigent la stimulation vigoureuse de la production et du commerce canadiens à son plus haut degré possible.

#### COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS.

41. La Commission des Travaux publics devrait être établie pour faire rapport au Parlement et au ministère sur toutes les mesures du gouvernement entraînant des dépenses pour travaux publics, ou des dépenses départementales pour les édifices publics. La Commission étudierait les propositions de ce genre et ferait rapport sur l'importance nationale de chaque projet, sur sa valeur pour la localité directement avantagée, et la proportion de ces avantages quant au coût estimé que le trésor national devrait payer. La Commission aurait pouvoir de proposer des alternatives, d'employer des experts, et ses décisions devraient être soumises au Parlement avant que des propositions de dépenses touchant les questions soumises à la commission soient présentées.

42. Nous ne proposons pas de donner à cette commission un pouvoir de sélection, quant à la priorité d'exécution des projets approuvés, car c'est là une question de programme et, absolument, une fonction du ministère.

43. De plus, pendant que cette commission sauvegarderait les intérêts du contribuable, elle rendrait peu de services au Canada si son point de vue n'était basé sur un degré supérieur de clairvoyance aussi bien que sur une connaissance étendue. Nous résumerons les avantages d'une commission semblable:

(1) Les revenus libres du Canada sont faibles comparés à ses dépenses annuelles nécessaires.

(2) Il est important de faire servir leur application à des fins économiques plutôt qu'à des fins de parti.

(3) L'exigence de ce genre de dépenses est plus forte chez les particuliers qui ont des intérêts personnels à faire valoir, et pour le député qui recommande la dépense dans la localité qu'il représente, même s'il n'y a pas d'intérêt personnel.

(4) Les conseillers locaux du ministre, comme l'ingénieur résidant, sont sujets à l'influence locale.

(5) La commission protégerait le ministère contre les demandes qui ne seraient pas susceptibles d'enquête, et cela éviterait des animosités.

(6) Lorsque la confiance sera accordée à la commission, il est possible que le gouvernement lui soumette ses propres projets, afin de leur faire obtenir l'appui qu'une décision d'une semblable commission gagnerait.

44. Nous croyons que ces avantages compenseront les retards réclamés par l'examen et par le rapport de la commission. Les enquêtes exigeront sûrement du temps, mais quiconque est au courant des affaires publiques admettra, croyons-nous, que le pays a plus souffert en se risquant dans des entreprises sans en connaître les conséquences et les frais, qu'en prenant le temps voulu pour une enquête approfondie. Si tel a été le cas dans les années de surplus, il est davantage certain qu'une action prudente et bien informée est désirable pour l'avenir immédiat.

#### DU CONTRÔLE PAR LE PARLEMENT.

45. La responsabilité ultime repose sur les deux chambres du Parlement pour la conduite du gouvernement. Le Parlement nomme son comité, le Cabinet, pour l'accomplissement de certaines fonctions, soit directement, soit par l'entremise d'organismes auxquels le Cabinet, avec la sanction du Parlement, a délégué certains pouvoirs plus ou moins étroitement définis. Il est aussi établi que dans les cas et les temps normaux il est nécessaire que le Parlement rende valide l'action du gouvernement par l'approbation préalable des projets du gouvernement, et il est aussi de la compétence du Parlement d'examiner et d'approuver ou de désapprouver la façon dont ces projets ont été exécutés.

46. Diverses causes, dont quelques-unes sont inhérentes à la nature humaine et d'autres proviennent de circonstances externes, s'unissent pour rendre l'accomplissement de ces devoirs moins efficace que ne l'exige le bien public.

47. Il en est surtout ainsi des propositions du gouvernement qui entraînent des dépenses de deniers publics. On soumet relativement moins d'informations de ce genre au Parlement qu'on ne le fait pour la législation générale, et il y a plus d'occasions d'examiner une législation semblable dans les stages divers que les bills en question traversent. Il est indubitable qu'avec le fardeau que porte le Dominion, et qu'il devra porter, on devrait prendre soin de diminuer les dépenses nationales. Il est également indubitable que ce devoir repose en dernier lieu sur les membres du Parlement, et que ni l'encombrement des affaires ni la confiance en un ministère ne les libèrent de son accomplissement raisonnable.

48. Son accomplissement convenable exige la soumission au Parlement d'une information complète, aussi exacte et impartiale que possible, afin que chaque membre puisse se renseigner, s'il désire le faire, sur les mérites de chaque projet au sujet duquel il doit voter à titre de représentant du contribuable.

49. Le jugement du Parlement s'affirme actuellement par deux facteurs, le comité des comptes publics et la révision de l'Auditeur général. Ces deux facteurs sont rétroactifs, le premier se trouvant en posture, seulement, d'attirer l'attention du Parlement sur des dépenses qui ont déjà été faites. Votre comité croit désirable d'établir des

facteurs pour que le contrôle des dépenses se produise en un moment où le Parlement peut les contrôler, et non pas seulement les critiquer. Ces facteurs devraient pourvoir à l'information du Parlement de façon que ses membres puissent prononcer un jugement motivé sur les propositions qui lui sont soumises; et en deuxième lieu, une forme de procédure qui faciliterait plus qu'à l'heure présente la formation d'un jugement par les membres du Parlement. Nous avons recommandé l'établissement de deux commissions pour arriver à ces fins dans deux sphères importantes de l'action gouvernementale (par. 33-43).

#### DE LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.

50. Un rapport anglais récent contient ce qui suit sur le comité général:

“ Mais un soi-disant comité de 670 membres ne peut pas effectivement examiner les détails de la finance. Le temps dont il dispose est étroitement restreint. Il ne peut pas examiner de témoins. Il n'a pas d'information autre que le volumineux document des estimations elles-mêmes, les réponses d'un ministre aux questions qui lui sont posées pendant le débat, et tels faits qu'un membre particulier peut se trouver en posture de communiquer. Un corps si nombreux, si limité dans ses moments, si mal outillé pour l'enquête, serait un instrument bien imparfait pour le contrôle des dépenses, même si la discussion du comité des subsides portait exclusivement sur ce point. Mais ces discussions apportent l'occasion principale, parfois unique dans le cours de l'année, de faire peser le débat sur des griefs et sur de nombreuses questions de programme. Dans la concurrence de durée, ces questions, d'un intérêt plus vaste et souvent d'une importance plus grande, prennent d'ordinaire la priorité, et les questions de finance sont mises de côté. Et même si tous ces obstacles sont surmontés et si l'occasion rare se présente où la Chambre des Communes découvre et discute un point où la réduction d'une estimation semble désirable, où elle serait disposée à insister sur son point de vue, la pratique actuelle, qui juge presque tous les votes de la Chambre comme vote non seulement sur les mérites de la question, mais pour ou contre le gouvernement du jour, rend impossible toute indépendance d'action.”—(U.K., H.C., 121, 1918.)

Le comité croit que cette affirmation peut être appliquée au Parlement du Canada, en tenant bon compte de la différence du nombre et des séries relativement moins compliquées des questions que le Parlement canadien doit traiter, par comparaison avec celui du Royaume-Uni.

51. Nous ne croyons pas qu'il appartienne à un comité du Sénat de faire des recommandations qui ne pourraient être appliquées que par une autre chambre du Parlement. Nous attirons toutefois l'attention sur le rapport du comité des dépenses nationales et sur ses recommandations.

52. Relativement au Comité des finances du Sénat, qui s'est récemment constitué, nous désirons faire observer que ses fonctions, pour être bien remplies, seront onéreuses, et que le Sénat se laisserait mal guider dans ses délibérations s'il se contentait en pareille matière d'un examen incomplet et superficiel. Nous appelons l'attention des membres de ce nouveau Comité sur le fait que le Comité des dépenses nationales a spécifié que le travail d'un comité analogue au Parlement impérial ne saurait être efficace sans un Examineur des crédits. Nous recommandons également la méthode adoptée par le Corps législatif de France dans l'examen des dépenses publiques.

#### LA COMMISSION DU BUDGET EN FRANCE.

53. Dans le système français de gouvernement parlementaire, la députation entière est divisée par le sort en onze commissions. Ainsi, dès l'automne de 1918, le ministre

des Finances commence à préparer son budget de 1920. Une fois ce travail fini et après consultation avec ses collègues, le ministre le soumet à la Commission du budget, laquelle comprend trente-trois membres, dont trois sont élus par chaque commission— avec ce désavantage, puisque la division des membres de la Chambre en commissions se fait par lot, que si le hasard a placé dans une commission cinq ou six membres qui ont des aptitudes financières particulières, trois d'entre eux seulement peuvent faire partie de la Commission du budget. Les délibérations de la Commission sont secrètes. Elle élit ses officiers, entre autres un Rapporteur général, et des rapporteurs pour tous les articles du budget. Au sens parlementaire, le Rapporteur général est le principal titulaire de la Commission, car il présente le budget à la Chambre. Il est à vrai dire le chancelier de l'Echiquier. Il présente le rapport dans son ensemble. Chacun des rapporteurs des articles du budget et de toutes les autres questions d'intérêt administratif soumet aussi à la Chambre ses opinions et ses suggestions sur les questions dont il est spécialement chargé. Ce système donne aux membres du Parlement l'occasion de se familiariser à fond avec les divers aspects de l'administration, de faire recommander des réformes ou de démontrer à la Chambre leurs aptitudes, ce qui procure une préparation excellente aux postes parlementaires supérieurs. Il y a dans cette forme de commission budgétaire deux désavantages principaux qui la rendent inapplicable à notre régime de Parlement. Le premier est que la division de la Chambre en commissions par lot et la restriction de chaque lot à trois membres ne facilite pas le choix ou la formation d'une commission budgétaire qui entraînerait la confiance de chambres reposant comme les nôtres sur le régime de parti. En second lieu, le pouvoir de la Commission d'augmenter les dépenses atteint la responsabilité ministérielle. Selon l'information que votre comité peut obtenir sur la pratique française, ce régime de commission budgétaire est toutefois bien établi en France. (On en parle plus au long dans la *France* de Budley, Volume 2, page 220 et sep.) Il y a aussi possibilité d'une affirmation plus forte du contrôle parlementaire dans la

#### RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE INDIVIDUELLE.

54. La doctrine de la solidarité du Cabinet, sur toutes les questions de programme, est bien établie. On a cependant discuté si la responsabilité ministérielle conjointe devait s'étendre aux actes exécutifs d'un ministre et aux moyens qu'il prend d'appliquer le programme sanctionné par ses collègues; et les raisons suivantes sont données pour ce point de vue: Il n'est pas humainement possible qu'un cabinet examine suffisamment les propositions de chaque membre exécutif, et il n'est pas non plus raisonnable, vu l'encombrement des affaires au Conseil privé, de maintenir que la sanction d'un décret de l'Exécutif approuvant l'acte d'un ministre suffit à rendre ses collègues, comme corps, responsables de cet acte.

Nous indiquons donc comme étant digne d'attention l'avantage d'un changement par lequel un ministre doit être responsable de ses actes administratifs, même si ces actes ont reçu au Conseil la sanction qui dans la nature des choses ne saurait être autre que conventionnelle. Mais si ces actes avaient été sérieusement discutés, il serait encore possible que le gouvernement plénier en acceptât la responsabilité. Il faut dire que pour être pratique ce changement devrait être un changement d'esprit— "de fait et de coutume"— ce qui laisserait le Parlement libre de voter sur le mérite strict des actes administratifs, sans la complication d'une question plus vaste. (Voir N.E., par. 17).

55. Ceci accentuerait la responsabilité du ministre et donnerait vigueur à sa posture pour résister aux pressions, en remplaçant une responsabilité répartie par une responsabilité personnelle et directe. Cela faciliterait aussi au premier ministre le remplacement d'un collègue qui n'aurait pas la confiance du Parlement. Nous dirons que ce principe de responsabilité collective pour le programme et de responsabilité individuelle pour son exécution est établie dans la Constitution de la République française.

## RECHERCHES ET INFORMATION.

56. On verra, en consultant le tableau des fonctions exécutives, comparant celles du Canada et des Etats-Unis (Annexe IV), que, relativement, le Dominion n'est pas insuffisamment pourvu d'organisme pour le recueillement de l'information.

57. Il ne semble pas nécessaire d'insister sur le besoin, pour un pays qui doit occuper un rang élevé, de se fortifier pour son travail par la provision d'agences, tout d'abord en vue de résoudre les problèmes qui soutiennent les sains règlements législatifs et administratifs, puis en vue des problèmes économiques et industriels fondamentaux, qui rendront plus complètement et immédiatement accessibles pour l'exploitation les ressources naturelles du pays.

Cette nécessité a impressionné le Comité Haldane à tel point que ce dernier a placé les Recherches et l'Information au nombre des dix fonctions maîtresses du gouvernement (H. par. 55.) et qu'il a accordé un long chapitre (IV) aux détails de ce sujet.

Il n'appartient pas au comité présent de suggérer à l'heure actuelle l'organisation convenable de ce service.

58. Nous désirons cependant dire qu'il est nécessaire d'avoir une agence quelconque qui pourrait recueillir, collationner et garder à la disposition des chercheurs, les informations qui sont actuellement dispersées et qu'on ne trouve qu'après des recherches prolongées (*e.g.* Les documents traitant des affaires publiques en Grande-Bretagne semblent venir plus régulièrement au département des Affaires extérieures qu'à la bibliothèque du Parlement.)

59. Les conditions matérielles empêchent pour le présent de considérer l'établissement de ce service en son lieu naturel — la bibliothèque du Parlement. Nous recommandons l'inauguration de ce service central de collection et collation dès qu'elle sera praticable. Il ne serait pas nécessaire de grouper tous les livres et documents sous un même toit, mais simplement en un endroit où le chercheur pût promptement vérifier l'information qui existe sur un sujet quelconque, et où l'on pourrait trouver cette information.

60. En terminant, nous réitérons notre avis que les difficultés qui confrontent le pays peuvent être facilement surmontées par l'agencement d'un mécanisme gouvernemental qui

donnera à un cabinet le temps voulu pour la délibération et la revision mûries par l'exécutif;

qui rendra le contrôle parlementaire réel et non pas conventionnel;

qui assurera une information pleine et précise comme base des décisions du gouvernement et du Parlement;

et toute modification de pratique parlementaire qui permettra l'étude des propositions et de l'administration ministérielle en dehors des questions de programme, et chacune au mérite, et non pas en raison d'une attache à des questions touchant le succès d'un parti.

61. Le fonctionnement satisfaisant des bureaux et commissions auxquels ont été confiées des fonctions qui, dans des conditions moins onéreuses, étaient remplies par le ministère (comme les Commissions des chemins de fer et des achats, la Commission conjointe internationale et le Bureau des Grains, et d'autres), nous donne la confiance de recommander l'établissement des deux bureaux que nous suggérons. Nous ne doutons pas que d'autres seront jugés nécessaires.

62. Quant à la possibilité, pour un gouvernement qui remplit les lourdes fonctions imposées par les temps actuels, d'être entravé par une mauvaise disposition à accepter les changements dans la pratique courante, nous dirons que sous plusieurs rapports importants de grands changements ont été faits et acceptés, et que les changements qui seront apportés dans la sphère parlementaire, par la remise des nominations à la Commission du service civil, par la substitution de la Commission des achats par les

départements, et par les résultats que produiront les deux bureaux que nous recommandons, tendront à rendre acceptables les modifications de la pratique actuelle, que nous avons suggérées.

63. Votre comité recommande l'impression de quinze cents copies du présent rapport et de ses annexes, sous forme de plaquette, pour être distribuées au public, et que la règle 100 soit suspendue en tant qu'elle s'applique à cette impression.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. McLENNAN,  
*Président.*

## ANNEXE I.

### LE RAPPORT MURRAY.

Ce rapport est daté du 30 novembre 1912. Depuis lors, des changements apportés à la Loi du service civil et au travail du Conseil privé ont modifié les faits sur lesquels les conclusions du rapport sont basées. Ce qui suit en est un bref résumé sous les différents titres, et traite de sujets qui sont d'actualité :

Les méthodes suivies dans l'expédition des affaires publiques :

" 5. Rien ne m'a plus frappé, au cours de mon enquête, que la surcharge presque intolérable de besogne que le système actuel de conduire des affaires impose aux ministres eux-mêmes. Ils ont à la fois trop à faire et ils travaillent trop.

" 6. D'une manière générale, on peut dire que chaque acte du gouvernement exécutif, et de tout membre de ce gouvernement, exige la sanction du Gouverneur en conseil, lequel, dans la pratique actuelle, est identique au Cabinet.

" 8. Presque chaque décision d'un ministre, même de l'importance la plus légère, est donc ainsi — du moins en théorie — soumise à ses collègues, afin d'obtenir leur approbation collective, qui est nécessaire à la validité de cette décision."

Il dit au paragraphe 8, que les dispositions à cet effet peuvent être retrouvées depuis que la Confédération et ses ministères successifs ont appliqué une pratique basée sur la responsabilité presque collective du Cabinet. Il fait remarquer que le travail du gouvernement augmente nécessairement en quantité et en complexité, et en conséquence :—

" 12. La seule manière de faire face à cette augmentation est par la division du travail et la dévolution des pouvoirs. En l'absence de quelque méthode continue de ce genre, le mécanisme du gouvernement deviendra graduellement moins efficace et devra finir par céder tout à fait sous la pression qu'on y exerce."

La première recommandation est que plusieurs des pouvoirs qui sont maintenant conférés au Gouverneur en conseil devraient par quelque procédé de dévolution être transférés aux ministres, individuellement. Les paragraphes 14 et 16 disent qu'un comité de ministres devrait revoir l'ensemble des devoirs maintenant remplis par le Conseil, et choisir ceux qui peuvent être en toute sécurité laissés à la discrétion des ministres, individuellement, et comme alternative, (paragraphe 17), si la chose est jugée trop radicale, on pourrait constituer un bureau de deux ou trois ministres qui seraient chargés de considérer toute nomination et toute promotion.

Il propose encore (paragraphe 19) que la sanction formelle de l'action exécutive exigée du Conseil pourrait être donnée en des séances extraordinaires auxquelles il ne

serait pas nécessaire que tous les ministres assistassent. Le paragraphe 21 ne considère pas que plusieurs des devoirs actuellement remplis par la Trésorerie devraient lui être déferés, savoir : ceux qui touchent les nominations, les promotions, etc., et le paragraphe 24 dit que les affaires comme la signature des réquisitions pour fournitures, etc., devraient être contresignées par le ministre du département intéressé.

“25. La mission d'un ministre est d'administrer et non pas de diriger. Quand un ministre a établi le programme qu'il veut faire adopter par un département, l'observation de ce programme, ou en d'autres termes, l'administration du département, devrait être laissée à ses subordonnés.

“Si je crois devoir formuler cette vérité de façon tant soit peu dogmatique, c'est bien parce que je suis convaincu que c'est là la base de tout système idéal d'organisation ministérielle.

“26. Etant donné les conditions qui règnent au Canada, et dont j'ai parlé plus haut, il est essentiel qu'un ministre, s'il veut avoir le temps nécessaire pour la considération de questions politiques et pour ses autres devoirs importants, devra être allégé dans toute la mesure du possible de tout ce qui est purement travail administratif. Cela, bien entendu, entraînera de plus grandes responsabilités pour les sous-ministres. Leur devoir devra être de donner effet exécutoire aux décisions du ministre. Ils devraient être chargés de l'entière responsabilité pour l'administration de leurs départements, et ce devrait être seulement par leur entremise qu'agirait le ministre.

“27. Je me rends parfaitement compte que, si tout cela se réalise, le plus grand soin devra présider à la sélection des sous-ministres, et qu'ils devraient être investis de plus de pouvoirs que sous le régime actuel. Mais je ne puis pas croire qu'il est impossible de trouver des hommes compétents pour remplir ces positions dans les nouvelles conditions que j'ai indiquées.”

Il termine cette partie de son rapport, traitant du soulagement des ministres, en suggérant qu'il devrait y avoir dans les départements les plus importants un sous-ministre politique, moyen qui a été suivi dans la nomination de divers sous-secrétaires parlementaires.

## II. CONTRÔLE DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES.

Ce contrôle peut être considéré à deux points de vue : le contrôle du gouvernement sur ses propres départements, et le contrôle exercé par le Parlement sur les propositions du gouvernement.

“31. Ce dernier contrôle, pour l'objet présentement en vue, peut être considéré comme négligeable. En théorie, le contrôle du Parlement sur les dépenses est complet ; en pratique, il n'offre que peu de valeur. Cela est dû en partie à ce que le gouvernement, pouvant généralement avoir l'appui de la majorité dans la Chambre des Communes, peut généralement obtenir le vote de ses propres états budgétaires ; et en partie à ce que, nonobstant les désirs exprimés abstraitement pour plus d'économie, il se trouve toujours généralement que des députés demanderont de plus fortes dépenses pour des objets intéressant leurs circonscriptions plutôt que des réductions d'articles qui n'entrent pas dans leur catégorie.

“32. En résumé, le contrôle des dépenses publiques doit reposer presque entièrement sur le gouvernement du jour ; et ici encore nous trouverons généralement que les ministres individuels, bien qu'ils soient disposés à acquiescer à la réduction des états estimatifs des autres ministères, sont avant tout portés à recommander des augmentations de dépenses dans leurs propres départements.

“33. Le ministre des Finances, qui a la responsabilité de l'assiette de l'impôt, est donc, en règle générale, le seul ministre qui puisse être porté à prêcher l'économie.

“Le moment où il peut faire peser son influence avec plus de poids est quand le budget est à l'étude et avant qu'il ait été présenté au Parlement. Une fois cette phase franchie, on peut considérer, en pratique, que s'il y a des modifications, ce sera plutôt dans le sens de la majoration.”

Il croit que le système par lequel les estimations sont actuellement préparées, critiquées et soumises, ne permet pas une administration économique, et il suggère (par. 37) que le département des Finances devrait être définitivement chargé de ce devoir; que les procédures devraient être faites par écrit, et que les décisions du département devraient être soumises au ministre des Finances, et celles-là seulement qui soulèveraient ses objections seraient référées au Cabinet, pour être discutées par le groupe des ministres.

En raison des changements signalés, il n'est pas pour le moment nécessaire de toucher la Partie 3 sur les méthodes d'administration, sauf pour ce qui concerne l'article (e) — distribution du travail entre les divers départements et autorités.

Il est désirable que tout travail d'un caractère identique devrait être centralisé dans un seul département, et il suggère de plus, par. 126, que les départements des Douanes et du Revenu de l'intérieur soient fusionnés quant au service extérieur.

Enfin, il parle de l'importance du développement des ressources naturelles du pays, touche l'opportunité de créer, au lieu de la Commission actuelle de conservation, une petite commission de trois ou cinq membres au plus, dont les fonctions comporteraient :

“(a) d'inaugurer et de préparer—mais non pas d'exécuter—des projets pour l'utilisation dans l'avenir des ressources naturelles du pays;

“(b) d'examiner et faire rapport sur chaque projet affectant ces ressources, soit que l'initiative en appartienne au gouvernement ou à des particuliers avant que la chose soit sanctionnée par le Parlement;

“(c) d'instruire un corps d'experts techniques qui pourraient être au besoin transférés au service permanent dans tout département où leurs services seraient requis. En résumé, la commission serait un corps pensant, étudiant, consultant et instruisant sans fonctions exécutives. Elle devrait être directement responsable au premier ministre et soumise à son contrôle général.”

Puis il vient au contrôle général des services publics (par. 128) :

“Mais de tous les sujets dont j'ai parlé, les deux qui me semblent être les plus importants sont, d'abord, d'alléger les ministres de leurs devoirs administratifs et de routine, de manière à leur assurer la liberté nécessaire pour l'étude des questions politiques, et, secondement, d'améliorer l'organisation et le personnel du service public, afin qu'il puisse être en mesure de tenir efficacement tête aux affaires du pays, non seulement dans le présent, mais en vue d'un avenir qui amène tous les jours son surcroît de travail et de nouvelles responsabilités.

“Pour la création et le maintien d'un service civil efficace, je désire instamment attirer l'attention sur les trois conditions essentielles suivantes :

“(1) Les meilleurs éléments du pays devraient y être attirés, et l'on s'efforcerait ensuite de les y retenir.

“(2) Pour en arriver à ces fins, le service devra être réglé de telle façon qu'on soit assuré d'y trouver une carrière permanente où la promotion dépendra du mérite individuel dont on pourra faire preuve dans l'exercice de ses devoirs de chaque jour.

“(3) Il s'ensuit d'après cela que les relations mutuelles des ministres et des fonctionnaires sous leurs ordres devront toujours avoir en vue une dévotion

loyale et sincère au service public, et d'où toutes considérations dépendant des opinions politiques des individus devront être rigoureusement exclues.

“ Il ne m'appartient pas de dire s'il est possible et jusqu'à quel point il peut être donné de réaliser ces conditions, mais je crois pouvoir assurer que tant que ces désidérata n'auront pas été réalisés, le service public ne sera pas celui que le Dominion a le droit de s'attendre d'avoir, ou celui qui est essentiel à la conduite convenable de ses affaires.”

#### COMITÉ DE LORD HALDANE.

En 1917, le gouvernement impérial chargea un comité d'étudier le rouage administratif. Voici en quoi devait consister le travail de ce comité :

“ Etudier les responsabilités des divers départements relevant de l'Exécutif, et la façon dont le Gouvernement pourrait déléguer ses fonctions pour en améliorer l'exercice et le partage.”

Nous n'entreprendrons pas de résumer le rapport qui fut fait, et qui est écrit dans une langue fort concise et mesurée. Il convient cependant de citer certaines observations qui ont trait à la question que nous avons mise à l'étude. Ce rapport dit donc :

Les principales fonctions du Cabinet peuvent se décrire comme suit :

- (a) Le choix définitif de la politique qui doit être soumise au Parlement;
- (b) Le contrôle souverain de l'exécutif national conformément à la politique prescrite par le Parlement;
- (c) La coordination constante et la démarcation des attributions des divers départements de l'administration.

Afin que ces fonctions soient dûment accomplies, les conditions suivantes semblent essentielles, ou au moins désirables :

- (i) Le Cabinet devrait comprendre peu de membres,—dix de préférence, ou au plus douze;
- (ii) Ses réunions devraient être fréquentes;
- (iii) Les renseignements dont il a besoin devraient lui être transmis d'une façon expéditive et pratique, pour lui permettre d'agir promptement en connaissance de cause;
- (iv) Il devrait se faire une règle de consulter personnellement tous les ministres dont le département se trouve concerné par les décisions à prendre;
- (v) Un système efficace de contrôle devrait être institué pour qu'il puisse s'assurer que ses décisions sont réellement observées par les départements qu'elles concernent.

Après avoir cité ce qui suit du rapport de 1917 du Cabinet de guerre :

“ L'évolution constitutionnelle la plus importante du Royaume-Uni a été en cette dernière année l'établissement d'un régime administratif tel que le Cabinet de guerre. Ce changement est un produit direct de la guerre. A mesure que la guerre a pris plus d'importance, il est devenu évident que la constitution d'un cabinet comme celui des temps de paix ne convenait pas aux conditions actuelles”—

le comité se déclare convaincu qu'un remaniement de la direction suprême de l'exécutif tel que ci-devant constitué a été rendu nécessaire non seulement à raison de la guerre, mais aussi en prévision des conditions d'après-guerre.

Envisageant ensuite la possibilité d'un retour au vieux système (ce qui signifie sans doute le système d'avant-guerre), le comité ajoute que cette possibilité ne saurait être envisagée.

12. Relativement aux conditions dans lesquelles se formule une politique, nous sommes arrivés à la conclusion, après une étude des faits soumis à notre connaissance, qu'il conviendrait, dans la sphère de l'administration gouvernementale, de mieux

reconnaître le rôle qu'ont à jouer, préalablement à l'action, les recherches et la réflexion. Il nous semble que l'on ne se soit pas suffisamment appliqué dans le passé à organiser un système de renseignements et d'information et à mûrir une décision avant d'arrêter un programme et de l'appliquer.

13. Ce n'est pas une proposition nouvelle... La raison militent en faveur de la répartition du travail provient de l'impossibilité reconnue de trouver, dans les intervalles consacrés à la conduite des affaires, le temps voulu pour réfléchir et se préparer à agir.

14. .... Nous recommandons, cependant, fortement (*a*) que tous les départements fassent une plus large part aux enquêtes, aux recherches et à la réflexion avant d'adopter une ligne de conduite et de l'appliquer; (*b*) que, dans certaines sphères, un département gouvernemental spécialement formé à cette fin soit chargé d'exécuter ou de surveiller les recherches et les enquêtes, mais en collaborant étroitement avec le département appelé à en bénéficier; (*c*) que le personnel auquel cette tâche est confiée se recrute avec un soin tout particulier, et (*d*) que dans tous départements les hauts fonctionnaires chargés de l'administration aient plus de temps à consacrer à cette partie de leur tâche.

Le rapport explique que la commission ne s'est pas crue appelée à étudier la question de savoir si le nouveau mode de cabinet devrait comprendre des ministres chargés de la direction des principaux départements, ou des ministres sans portefeuille pouvant donner toute leur attention à la solution des problèmes qui leur sont soumis.

Les conclusions de ce comité se trouvent résumées à la fin de cette partie dans la discussion des principes généraux.

#### CONCLUSION.

55. Si l'on accepte le principe que nous avons suggéré dans cette partie de notre rapport, à l'effet de répartir autant que possible l'administration entre des départements adaptés à ses besoins, nous aurons les principales divisions suivantes:

I.—Finances.

II et III.—Défense extérieure et Affaires étrangères.

IV.—Recherches et information.

V.—Production (comprenant l'agriculture, les forêts et les pêcheries), transport et commerce.

VI.—Emplois.

VII.—Fournitures.

VIII.—Instruction publique.

IX.—Hygiène publique.

Il ne suit pas nécessairement que chacun de ces départements ne requerrait qu'un seul ministre à sa tête. Quelques-uns en exigeraient plusieurs.

56. En concluant cette partie de notre rapport, nous pourrions résumer brièvement comme suit les principes généraux sur lesquels nous avons particulièrement insisté:

(*a*) Un plus grand souci doit être apporté dans les sphères de l'administration gouvernementale à l'acquisition constante de connaissances et à la poursuite incessante de recherches, afin d'établir un programme politique sur une base solide.

(*b*) La répartition des affaires entre les divers départements doit s'opérer conformément aux attributions de chaque département. Une étroite coopération s'impose entre les départements lorsqu'il s'agit de régler les affaires d'intérêt commun.

(c) Dans l'organisation respective des départements il convient d'attacher une importance spéciale à l'étude des projets comportant des débours, au maintien intégral de la responsabilité ministérielle, à la consultation de corps publics alors que les départements ont à régler des questions qui les mettent en contact avec le public, et à un emploi plus considérable de femmes possédant les qualifications voulues.

(d) Pour qu'une organisation plus efficace de l'administration publique n'expose pas l'Etat aux maux de la bureaucratie, le contrôle du Parlement doit s'exercer avec une rigidité qui ne permette pas aux progrès des méthodes administratives de le devancer.

En faisant ces suggestions, nous avons conscience qu'un système efficace d'administration par les départements, travaillant de concert avec le Parlement, ne saurait être établi ni maintenu conformément à un plan que détermine d'avance un comité d'enquête. Quelque valeur que l'on puisse attacher en théorie aux principes que nous nous sommes permis de suggérer, leur efficacité pratique dépendra du zèle et de la discrétion que mettront à les appliquer chaque jour le Parlement, les ministres, et les fonctionnaires des départements, autrement dit les forces vives qui doivent animer toute forme de gouvernement qui veut être autre chose qu'un simple rouage de machine.

## ANNEXE II.

### CABINETS DE GUERRE.

Ce sujet a été débattu aux Communes anglaises les 13 et 27 février 1918 (*vide* Débats des Communes du Royaume-Uni, 112-142 et 1401-1439), et à la Chambre des lords le 19 juin 1918 (*vide* Débats de la Chambre des lords du Royaume-Uni, 239-287).

La remarque la plus significative dans la discussion aux Communes du programme et de l'administration du cabinet de guerre, est celle de M. Herbert Samuel, membre de l'ancien cabinet Asquith :

“Je ne suggère pas l'ancien mode de cabinet, et c'est ce qu'on a compris.”

Au cours de cette même discussion, le leader du Gouvernement, monsieur Bonar Law, déclara que des membres du gouvernement de coalition avaient dit au premier ministre, alors qu'il s'occupait de former son cabinet en décembre 1916, qu'il fallait un cabinet comptant un petit nombre de membres, et qu'ils refuseraient d'entrer dans un gouvernement dont le conseil de guerre comprendrait un nombreux cabinet.

A la Chambre des lords, ce fut le vicomte Middleton qui souleva une discussion au sujet du rapport du cabinet de guerre de 1917 et d'autres questions incidentes. La plupart de ses remarques ne jettent aucune lumière sur la question au point de vue canadien, au moins d'une façon directe. Mais le marquis de Lansdowne prit à sa suite la parole :

“Si je ne partage pas toutes ses vues, c'est peut-être que je me reuds compte davantage de l'immense difficulté d'ajuster notre vieux système politique aux nouvelles conditions qui nous confrontent aujourd'hui.

“Une autre conclusion selon moi s'impose. Quelque attitude que l'on prenne, il est futile de croire, au moins pour le présent, qu'il puisse être question de retourner à l'ancienne constitution du cabinet, tel qu'il existait avant la guerre. . . . . J'ose dire que nous avons le droit de considérer le vieux cabinet comme étant, pour ainsi dire, le pivot de l'organisation politique. . . . . Mais, même avant la guerre, cette organisation avait commencé de chanceler.

Et je crois que le mal est vraiment dû à l'augmentation rapide du nombre de membres appelés à faire partie du cabinet. Ce corps était devenu d'un manie- ment difficile. . . . . Si quelques membres seulement prenaient part aux déli- bérations, le cabinet cessait d'être représentatif; et si un grand nombre y pre- naient part, les délibérations devenaient prolixes et interminables. L'on sait couramment que ce sont de semblables raisons qui ont introduit la pratique de solutionner les plus importants problèmes de l'administration par l'entremise d'un petit groupe de membres du cabinet siégeant sans formalité."

Le marquis de Lansdowne continua ses observations en disant que les ministres ne faisant pas partie du cabinet paraissaient avoir acquis un pouvoir considérable au sein de leurs départements respectifs, que ce pouvoir ne s'arrêtait que là où un ministre empiétait sur le domaine d'un autre ministre, et que ces ministres ne portaient plus de responsabilité quant aux questions de politique générale.

Lord Curzon répondit à ces orateurs et aux autres critiques. Il reconnut la jus- tesse des observations de lord Lansdowne quant à l'ancienne constitution du cabinet. Il déclara :

"J'avais certainement l'impression dès cette époque que la constitution du cabinet était défectueuse pour des fins d'administration en temps de paix, et absolument impraticable en temps de guerre."

Les remarques qu'il fit ensuite jettent quelque lumière sur le mode de délibérations au sein du cabinet. Il n'y avait pas d'ordre du jour, pas d'inscription des questions à prendre en considération. Il fallait qu'un ministre obtint au préalable la permission du premier ministre de soulever une question, mais à proprement parler, aucun autre membre du cabinet n'était notifié d'avance. Aucun compte rendu n'était tenu des délibérations.

"Le cabinet avait souvent une notion très vague des décisions qu'il avait prises. Non seulement ma propre expérience en témoigne-t-elle, mais j'en appelle à l'expérience de tous les membres du cabinet qui siègent dans cette Chambre, et aux témoignages que contiennent les mémoires d'une demi-dou- zaine de premiers ministres, pour déclarer que des cas se sont fréquemment produits où une question avait été si peu éclaircie qu'un ministre au sortir de la séance agissait conformément à ce qu'il croyait être une décision, qui n'en était pas une comme il devait l'apprendre subséquemment, ou que ses collègues répudiaient. . . . . Les ministres avaient un mal infini à obtenir que le cabinet prit une décision sur une question qui les intéressait, parce que le cabinet était toujours débordé de besogne. Tous admettront, je crois, que l'ancienne forme de cabinet avait irrémédiablement fait son temps, tant pour les besoins de la guerre que pour les besoins de la paix. La cause en est, sans doute, à la dimen- sion du cabinet, qui avait atteint le chiffre absurde de vingt-trois ou vingt- quatre."

Lord Curzon déclara fort avantageux le système actuel qui permet à un ministre, s'il le désire, de se faire accompagner à une séance du cabinet par les experts de son département dont il s'inspire et qui peuvent appuyer auprès de ses collègues les mesures qu'il préconise. Lord Curzon est d'avis que ce système est profitable au cabinet, qui a ainsi l'avantage d'entendre un expert exposer ses vues.

Et voici comment il termina son discours :

"Je crois que vous verrez à l'avenir tous les cabinets réduire le nombre de leurs membres, à l'encontre du vieux système qui avait grossi ce nombre déme- surement, selon qu'on l'a fait voir. Nous n'aurons plus jamais, à mon avis, de cabinet comprenant vingt-deux ou vingt-trois ministres. En second lieu, une inévitable transformation dans la procédure du cabinet sera la présence aux séances d'autres ministres que les seuls membres du cabinet. Troisièmement,

la préparation d'un ordre du jour faisant connaître d'avance les questions devant être discutées est reconnue dans le monde entier l'un des traits essentiels et caractéristiques de toute assemblée délibérante. Quatrièmement, il est douteux que le cabinet puisse se dispenser désormais de l'aide d'un secrétaire. Cinquièmement, il me semble que l'on devra tenir des archives rendant compte des délibérations, et finalement j'espère que le système de dévolution et de décentralisation des fonctions administratives que j'ai décrit sera appliqué dans une très large mesure."

Le système de dévolution dont il est question consiste, ainsi qu'il l'avait expliqué auparavant, à référer certaines questions à un ou deux membres du cabinet de guerre pour qu'ils en décident, et à un comité spécial chargé d'étudier les questions de cette nature. Ces comités spéciaux sont en voie de devenir des comités permanents.

La liaison entre ces comités et le cabinet de guerre se trouve assurée du fait que le président du comité est soit un membre du cabinet de guerre, soit une personne qui a accès à toutes les délibérations du cabinet, par l'entremise des secrétaires, ou en faisant circuler parmi les membres du cabinet de guerre les rapports des comités.

Lord Salisbury manifesta une certaine opposition aux vues du Gouvernement, dont lord Curzon s'était fait l'interprète à la Chambre des lords :

"Un cabinet idéal, selon lui, comprendrait un certain nombre de messieurs qui ne sont pas chargés de l'administration des départements, et qui seraient comme des juges devant qui les divers ministres ou les personnes intéressées devraient comparaître pour faire valoir leurs demandes et entendre leurs décisions. Je crois que c'est là un système foncièrement mauvais. Le peuple ne veut pas être gouverné par des gens qui ont à demander des renseignements au moment de prendre une décision, mais par des personnes qui possèdent une expérience acquise de longue main dans l'administration des affaires. Ces personnes sont et ne peuvent être autres que les ministres de départements qui connaissent à fond tous les rouages de leur département. Il ne s'agit pas d'un système où l'on entend une partie exposer ses vues pendant dix minutes ou un quart d'heure, et la partie adverse exposer l'opinion contraire, pour ensuite choisir entre les deux. Tel n'est pas le mode d'administration qui a été en vigueur en ce pays, et qui mérite d'être adopté. Notre mode a consisté à réunir en vue d'une décision à prendre les ministres en fonctions, ceux-là mêmes qui s'occupent activement de l'administration, qui ont à leur service les fonctionnaires les plus expérimentés, et qui sont en contact intime et journalier avec tous les aspects de la question qu'il s'agit de régler. Voilà exactement le point qui, selon moi, marque la divergence d'opinions entre lui et nous quant au meilleur mode de gouvernement."

En formant son cabinet de guerre, Lloyd George faisait la déclaration suivante dans un discours prononcé aux Communes en décembre 1916 — (Débats des Communes du Royaume-Uni, 1342-3) :

"Ce n'est pas la première fois que des chefs de département ont été choisis en dehors du cabinet. Le fait est que la coutume de faire entrer dans le cabinet tous les chefs de département est une innovation moderne. Les gouvernements jusqu'ici s'y prenaient d'une autre manière et, lorsqu'il s'agissait d'une question concernant un département particulier, le chef du département était invité avec ses hauts fonctionnaires à assister à la séance de l'exécutif, et des vues s'échangeaient de part et d'autre tendant à solutionner le problème. C'est là un usage fort ancien, que je considère des plus efficaces. Il vaut infiniment mieux, surtout en temps de guerre, que d'enlever les chefs à leurs départements pour discuter des questions qui ne les concernent pas directement. Admettant même que leurs avis soient des plus précieux, la réunion d'un trop grand nombre de personnes est apte à créer de la confusion et à retarder les décisions qui s'imposent"... "On semble aussi craindre quelque peu que cette nouvelle

organisation ne contribue à diminuer le contrôle parlementaire. Je me demande comment cela pourrait se faire. Chaque ministre a, tout comme sous l'ancien régime, la responsabilité de l'administration de son département. Il doit en rendre compte au Parlement, et le Gouvernement en son entier est également responsable envers le Parlement. Le Parlement exerce, et doit toujours exercer le contrôle souverain, puisqu'il représente la nation. Nous ne cherchons en aucune façon à nous dérober au contrôle absolu du Parlement. Je n'estime pas, à vrai dire, que les méthodes actuelles de contrôle parlementaire soient efficaces, mais cet état de choses ne tient pas à la nouvelle administration. J'ai toujours considéré — et je parle à titre de parlementaire d'assez vieille date — que les méthodes de contrôle parlementaire tendaient à donner une importance démesurée à des questions triviales — mon honorable ami et moi en avons causé plus d'une fois — et à diminuer, d'autre part, et à ignorer des questions vitales. Je n'ai personnellement jamais douté que notre système actuel pût s'améliorer, et j'ai toujours cru — je ne sais pas si mon avis trouvera des partisans à l'exception de mon honorable ami — que la méthode suivie en France était plus efficace. Cette méthode consiste à faire comparaître les ministres devant des comités parlementaires, où des questions peuvent leur être posées, et où ils peuvent prendre une attitude qu'ils n'aimeraient pas à rendre publique. Pour maintes raisons je suis persuadé que ce système a servi à sauver la France d'une ou plusieurs très graves erreurs. Je ne voudrais pas cependant commettre le Gouvernement à cet égard plus qu'en déclarant que nous sommes à étudier cette question. Il se peut fort bien que nous la référions entièrement au Parlement pour qu'il en décide, puisque cette question relève plutôt du Parlement que du Gouvernement, subordonnement, sans doute, à toute critique ou suggestion que le Gouvernement pourrait désirer émettre quant au mode le meilleur et le plus efficace d'exercer un contrôle parlementaire sur les départements en temps de guerre."

#### RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ DES DÉPENSES NATIONALES.

Le Comité spécial des dépenses nationales comprend vingt-six membres. Dans son neuvième rapport annuel imprimé au mois d'octobre 1918, ce comité fait la déclaration suivante: Le soin d'obtenir des renseignements pour les besoins du Comité fut confié à un sous-comité, qui rédigea un questionnaire auquel les réponses devaient être transmises par écrit—

"Ils rédigèrent un questionnaire qui fut envoyé à l'Orateur, au président et vice-président du Comité des voies et moyens; au chancelier et aux anciens chanceliers de l'Échiquier; au secrétaire financier et aux anciens secrétaires financiers de la Trésorerie; à certains autres membres de la Chambre, représentant des partis; au contrôleur et au vérificateur général des comptes; à divers fonctionnaires de l'État et à un petit nombre d'autres personnes, dont il paraissait désirable d'obtenir l'avis." (Par. 1.)

Les questions et le rapport du comité concernent le régime d'après-guerre. Le rapport note:

"À peu d'exceptions près, les réponses reconnaissent unanimement que le système actuel de contrôle parlementaire des dépenses nationales est insuffisant. Nous sommes de cet avis. D'ailleurs, les termes mêmes du référé qui nous invitait à nous enquerir des moyens de rendre ce contrôle plus efficace, indiquent bien que la Chambre n'est pas satisfaite de la procédure actuelle." (Par. 2.)

Le Comité spécifie que le contrôle exercé par la Trésorerie, précieux comme il l'est jusqu'à un certain point, ne saurait se substituer au contrôle parlementaire. Après avoir fait observer que l'examen du contrôleur et du vérificateur général des comptes est rétroactif, il termine ainsi cette partie de son rapport :

“ On soutient parfois que la seule sauvegarde contre l'extravagance qui puisse être efficace, réside dans les ministres et les fonctionnaires des départements qui font les dépenses; que le Parlement devrait se contenter de se reposer sur eux; que toute tentative d'exercer un contrôle direct serait vaine, puisqu'on n'y pourrait apporter suffisamment d'attention et de minutie, et serait même nuisible, puisque les ministres seraient portés à croire que la responsabilité finale aurait été portée sur d'autres épaules, et qu'il ne leur incomberait plus d'exercer une surveillance méticuleuse.

“ Nous ne saurions souscrire à cette doctrine, qui déchargerait les ministres de leur responsabilité. Elle fait de l'exécutif un régime autocratique en ce qui concerne les dépenses publiques, sujet tout au plus à une vérification qui doit assurer l'honnêteté, et à la mesure extrême de destitution dans le cas d'abus grave. Que si l'on nous répond que le projet ne comporte pas l'application d'une doctrine aussi avancée, et que la pratique actuelle fournit une parfaite combinaison de responsabilité ministérielle et de contrôle parlementaire, nous émettrons l'avis que les Communes ne devraient pas accepter un système qui reconnaît son autorité à condition qu'elle ne s'exerce jamais, et concède une apparence de contrôle pourvu qu'on n'en fasse pas une réalité.

“ Nous ne pouvons davantage admettre que les ministres et leurs hauts fonctionnaires, sur qui, il est vrai, il faut compter en premier lieu pour prévenir le gaspillage, seraient portés à se relâcher si le Parlement exerçait sur leurs crédits un contrôle efficace, au lieu d'un contrôle inefficace.

“ Il est, selon nous, contraire aux principes sur lesquels repose notre constitution que de regarder l'exécutif, qu'il soit représenté par le Souverain ou par un cabinet soumis au Parlement, comme l'autorité unique appelée à limiter les crédits de chaque département de l'administration publique. Nous considérons que la Chambre des Communes, qui représente le contribuable, devrait réaffirmer, pleinement et efficacement, son droit de restreindre les crédits alloués à chacun des chapitres des dépenses nationales, et nous recommandons l'adoption des mesures à cette fin que nous allons à l'instant expliquer en détail.” (Par. 7.)

La grande majorité des personnes dont on avait sollicité l'avis, et parmi lesquelles, devons-nous répéter, se trouvaient tous les hauts fonctionnaires de la Chambre des Communes, se sont prononcées en faveur de l'examen des crédits par un comité spécial. Elles recommandent la nomination selon la procédure usuelle, au début de chaque session, de deux comités permanents des crédits comprenant quinze membres chacun, et au besoin d'un troisième comité. Elles déclarent que ce mode leur a paru, après mûr examen, préférable à la formation d'un comité plus nombreux. Elles croient que le comité des comptes publics ne devrait pas être fusionné avec ces comités susdits, bien qu'il pût être avantageux d'avoir des membres faisant partie des deux comités. (Par. 8-14.)

Il ne sera pas, cependant, de la compétence de ces comités de faire des recommandations incompatibles avec la politique que comportent les crédits, et voici à ce sujet une déclaration de principe :

“ La Chambre des Communes a renoncé au pouvoir et ne recherche pas le pouvoir d'augmenter les crédits qui lui sont soumis au nom de la Couronne. Ses comités ne sauraient donc être investis d'un plus grand privilège. Le devoir des comités des crédits consistera à suggérer des économies désirables, et ils ne devront pas être autorisés à proposer une augmentation de dépenses. Il peut se présenter des cas, toutefois, où ils pourraient préconiser de plus fortes dé-

penses au compte du capital de certaines entreprises de l'Etat dans le but de pratiquer dans les frais d'exploitation une économie qui fera plus que compenser ce surcroît de dépenses.

“ Nous recommandons en conséquence que ces comités reçoivent l'assistance d'un haut fonctionnaire de la Chambre, qui sera choisi à cette fin et sera appelé examinateur des crédits. Ses fonctions consisteraient à rassembler, grâce à son propre examen des crédits, à des renseignements officiels ou semi-officiels, ou à des renseignements provenant des députés ou du public, des faits propres à suggérer aux comités des crédits d'utiles enquêtes. Il tiendrait à l'endroit de ces comités à peu près le rôle du contrôleur et du vérificateur général par rapport au comité des comptes publics. Son traitement serait voté en même temps que ceux des hauts fonctionnaires des Communes. Il ne serait pas nécessaire de lui attribuer un personnel nombreux de techniciens, bien que l'expérience puisse démontrer qu'il serait préférable de lui fournir l'aide d'un ou de deux techniciens. Les dactylographes attachés à la Chambre pourraient être à son service dans une certaine mesure.” (Par. 14).

Après avoir formulé diverses recommandations relatives à la procédure de la Chambre des Communes, entres autres la présentation des crédits le plus tôt possible, ce rapport de la majorité continue :

“ Au président d'un comité des crédits, ou à un autre membre du comité nommé à cette fin, devrait incomber le devoir de se trouver en Chambre lorsque survient le moment de discuter les recommandations du comité et de les appuyer, tandis que le ministre chargé de soumettre les crédits aurait le devoir d'accepter ces recommandations ou de fournir les motifs pour lesquels il refuse de le faire.” (Par. 16, alinéa 7).

Suit une très importante recommandation :

“ Alors qu'elles tendent vers la réalisation de l'objet en vue, ces mesures ne suffiraient pas, selon nous, sans une autre modification de la procédure de la Chambre qui est d'une importance fondamentale. L'esprit qui animera les comités susdits dans l'exécution de leur tâche, l'attitude que prendront les ministres vis-à-vis de leurs recommandations, la confiance que le peuple en général aura dans leurs travaux, dépendront de l'appui que ces comités pourront recevoir de la Chambre elle-même. Mais la Chambre ne sera pas libre d'appuyer les comités tant que persistera la convention actuelle, qui soulève la question de confiance au Gouvernement du jour dans tout vote pris sur une mesure du gouvernement—si peu importante que soit cette mesure, ou si éloignée qu'elle soit des grands problèmes de politique nationale. Si, sur un vote relatif à une diminution peu importante de certains crédits affectés à un département, le fait d'avoir une majorité adverse au gouvernement doit être considéré comme une censure, et même comme un motif de résignation du cabinet ou encore d'élections générales, il est évident que cette dernière considération éclipe complètement l'autre et qu'il devient impossible de régler une question de cette nature à son mérite. La Chambre n'exercera réellement un contrôle sur les dépenses nationales que le jour où elle sera libre, non seulement en théorie et en vertu de la constitution, mais en fait et en vertu de la coutume établie, de voter, l'heure venue, à leur propre mérite certaines économies qui ont été proposées, en les séparant des considérations introduites pour compliquer la question.

“ Le comité des crédits ne pourra intervenir dans la politique du gouvernement, et cette limitation devrait exclure de ses recommandations toute proposition dont l'adoption, à l'encontre du gouvernement, entraînerait nécessairement la résignation du cabinet ou la dissolution des Chambres.

“ Si la Chambre des Communes approuve et entreprend d'exécuter notre projet d'instituer des comités des crédits, nous recommandons qu'elle stipule

également que l'adoption, en comité des subsides, de toute motion conforme aux recommandations de ces comités, n'implique pas que le gouvernement du jour a cessé de posséder la confiance de la Chambre." (Par. 17.)

Le comité termine son rapport en résumant les conclusions auquel il en est arrivé.

### ANNEXE III.

Renseignements sommaires sur les cabinets de divers pays.

*Royaume-Uni.*—L'énumération ci-dessous ne comprend pas les postes dont les titulaires ont le rang de ministre dans l'administration de l'Ecosse et de l'Irlande.

Un projet de loi a été soumis aux Communes en février "dont l'objet est d'établir un ministère des voies et communications".

*France.*—Le cabinet compte quatorze membres.

Le ministère des munitions et celui du blocus ont été institués pour les besoins de la guerre.

Comme nous n'avons au Canada aucun département qui corresponde au ministère des Colonies et à celui de l'Instruction publique, il se trouve que dix ministères en France suffisent à remplir les fonctions équivalant à celles dont est chargé le gouvernement canadien.

*Italie.*—15 membres. Omettant les Colonies et l'Instruction publique, cela fait treize. Avant la guerre, le cabinet comptait 12 membres.

*Allemagne* (avant la guerre).—Les affaires de l'Empire, y compris les colonies, étaient administrées par 8 ministres et 6 chefs de départements.

*Norvège.*—13 membres; en temps normal, 11.

*Australie.*—9 membres et 5 ministres honoraires (8 membres et 2 ministres honoraires en 1914).

*Nouvelle-Zélande.*—12 membres (9 en 1914).

*Afrique-du-Sud.*—10 membres et un ministre sans portefeuille.

*Etats-Unis.*—L'exécutif est formé de dix membres du cabinet.

*Canada.*—18 ministres (outre un ministre de la Milice outre-mer, et un ministre du rétablissement des soldats dans la vie civile—deux départements temporaires). Deux de ces ministres n'ont pas de portefeuille. Il faut ajouter le solliciteur-général et trois sous-secrétaires parlementaires:—

Royaume-Uni . . . . .	48	Allemagne . . . . .	13
Canada . . . . .	20	Nouvelle-Zélande . . . . .	12
Australie . . . . .	14	Afrique-du-Sud . . . . .	11
Italie . . . . .	13	France . . . . .	10
Norvège . . . . .	13	Etats-Unis . . . . .	10

---



---

 MINISTÈRES DE DIFFÉRENTS PAYS.

## LE MINISTÈRE DU ROYAUME-UNI, 1919

*(Ne comprenant pas le personnel de la Maison Royale).*

## Cabinet de guerre—

Le Très Honorable D. Lloyd George, premier ministre;  
 “ “ “ lord Curzon, lord président du Conseil;  
 “ “ “ Austen Chamberlain, chancelier de l'Échiquier;  
 “ “ “ A. Bonar Law, lord garde des sceaux;  
 “ “ “ G.-A. Barnes, (sans portefeuille).

## Ministres—

D. Lloyd George, premier ministre et premier lord de la Trésorerie;  
 Lord Bickenhead (sir F. E. Smith), lord haut chancelier;  
 Comte Curzon de Kedleston, K.G., lord président du Conseil et leader de la  
 Chambre des lords;  
 A. Bonar Law, lord garde des sceaux, et leader de la Chambre des Communes;  
 Austen Chamberlain, chancelier de l'Échiquier;  
 Walter Long, premier lord de l'Amirauté;  
 George-N. Barnes, (sans portefeuille);  
 Sir Eric Geddes, G.C.B. (sans portefeuille).

## Secrétariat d'Etat—

Edward Shortt, K.C., Affaires de l'Intérieur;  
 Arthur-J. Balfour, O.M., Affaires étrangères;  
 Vicomte Milner, G.C.B., Colonies;  
 Winston-S. Churchill, Guerre et Aéronautique;  
 E.-S. Montagu, Indes;  
 Robert Munro, K.C., secrétaire de l'Ecosse;  
 J.-I. Macpherson, premier secrétaire du lord lieutenant;  
 A. H. Illingworth, ministère des Postes.

## Présidence des Comités du Conseil—

Sir Albert Stanley, Chambre de commerce;  
 Dr C. Addison, Chambre de Gouvernement local;  
 R.-E. Protheroc, M.V.C., Conseil de l'Agriculture;  
 H.-A.-L. Fisher, Conseil de l'Instruction publique;  
 Andrew Weir, ministre des Munitions (approvisionnements);  
 G.-H. Roberts, ministre des Vivres;  
 Sir J. Maclay, Bt., ministre du Transport maritime;  
 Sir R.-S. Horne, K.B.E., K.C., ministre du Travail;  
 Sir L. Worthington-Evans, Bt., ministre des Pensions;  
 Sir Auckland Geddes, K.C.B., ministre du Service national et de la Recons-  
 truction;  
 Comte de Crawford, chancelier du duché de Lancaster;  
 Sir Alfred Mond, Bt, premier Commissaire des Travaux.

## Cabinet de guerre—

Sir Gordon Hewart, K.C., Procureur général;  
 Sir Ernest Pollock, K.C., Solliciteur général;  
 H. Pike Pease, sous-ministre des Postes;  
 T.-J. Macnamara, secrétaire parlementaire et financier de l'Amirauté;  
 H.-W. Forster, secrétaire parlementaire et financier de la Guerre et de l'Aéro-  
 nautique.

## Trésorerie—

Lords cadets, J.-F. Hope; J.-W. Pratt; J. Parker, C.H.; J.-T. Jones.

Secrétaires financiers conjoints, Sir H. Lever, K.C.B.; S. Baldwin.

Secrétaires parlementaires conjoints, Lord E. Talbot; l'hon. F.-E. Guest.

## Sous-secrétaires parlementaires—

Sir H. Greenwood, Bt, Affaires de l'Intérieur;

Cecil Harmsworth, Affaires étrangères;

Colonel L.C.M.S. Amery, Colonies;

Major-général J.-E.-B. Seely, C.B., Aéronautique;

Vicomte Peel, Guerre;

Sir S.-P. Sinha, Indes.

## FRANCE.

Président de la République.

## Ministères—

Premier ministre et ministre de la Guerre;

Ministre de la Justice;

Ministre des Affaires étrangères;

Ministre de l'Intérieur;

Ministre des Finances;

Ministre de la Marine;

Ministre du Commerce;

Ministre des Travaux publics;

Ministre des Munitions;

Ministre de l'Instruction publique;

Ministre des Colonies;

Ministre du Travail;

Ministre du Blocus;

Ministre des Approvisionnements et de l'Agriculture.

## ITALIE.

Le roi Victor Emmanuel.

## Cabinet—

Premier ministre;

Affaires étrangères;

Justice;

Guerre;

Marine;

Assistance publique et Pensions;

Trésorerie;

Finances;

Agriculture;

Commerce et Travail;

Travaux publics;

Postes et Télégraphes;

Transport et Munitions;

Colonies;

Instruction publique.

## ALLEMAGNE.

Chancelier de l'Empire;

Secrétaire des Affaires étrangères;

Affaires intérieures de l'Empire et représentant du Chancelier;

Amirauté de l'Empire, Amiral commandant en chef;  
 Secrétaire impérial de la Justice;  
 Trésorerie impériale;  
 Postes impériales;  
 Secrétaire des Colonies.

Présidents du bureau impérial—

Chemins de fer;  
 Echiquier impérial;  
 Banque impériale;  
 Commission impériale de la dette nationale;  
 Administration des chemins de fer de l'Empire;  
 Cour martiale de l'Empire.

NORVÈGE.

Président du Conseil des ministres, ministre d'Etat et ministre de l'Agriculture;  
 Affaires étrangères;  
 Affaires ecclésiastiques et Instruction publique;  
 Justice et Police;  
 Commerce, Navigation et Industrie;  
 Travaux publics;  
 Intérieur;  
 Approvisionnements de guerre;  
 Défense;  
 Finances et Douanes;  
 Approvisionnements;  
 Secrétariat d'Etat.

AUSTRALIE.

Conseil exécutif—

Premier ministre et Procureur général;  
 Ministre de la Marine;  
 Trésorier;  
 Ministre de la Défense;  
 Vice-président du Conseil exécutif;  
 Ministre des Réparations;  
 Ministre des Travaux publics et des Chemins de fer;  
 Ministre d'Etat pour l'Intérieur et les Territoires;  
 Ministre d'Etat pour le Commerce et la Douane;  
 Ministres honoraires.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Son Excellence le Gouverneur général;  
 Premier ministre, Ministre du Travail, des Industries et du Commerce;  
 Commissaire des Forêts de l'Etat, ministre chargé des départements d'Evaluation et de l'Electorat;  
 Ministre des Finances, ministre des Postes et Télégraphes, et ministre chargé des départements de l'Impôt foncier, des Avances de l'Etat, des Caisses publiques et de l'Assurance de l'Etat sur la vie;  
 Ministre de la Défense et des Pensions de guerre;  
 Ministre des Chemins de fer et des Indigènes;  
 Ministre des Travaux publics et de la Voirie;

- Ministre des Affaires internationales et chargé des départements de l'Hygiène publique, des Hôpitaux et de la Papeterie, de la Vérification, des Asiles d'aliénés, des Impressions et de la Papeterie, de la Vérification, des Musées, du Recensement et de la Statistique, et des Laboratoires.
- Ministre de la douane, et ministre ayant charge des départements des Munitions et des Approvisionnements, des Pensions, de la Publicité et du Fonds national de Prévoyance;
- Procureur général, ministre de l'Immigration et leader du Conseil législatif;
- Ministre de l'Agriculture et des Mines, et ministre ayant charge des départements des édifices de la législature et des édifices publics; de l'Inspection des usines; de l'Assurance d'Etat contre l'incendie et les accidents; des Stations climatiques et des lieux fréquentés par les touristes;
- Ministre de l'Instruction publique, et ministre ayant charge des Sociétés de bienfaisance;
- Ministre de la Justice, de la Marine et des Droits perçus au moyen de timbres;
- Ministre des Terres, et ministre ayant charge des terres de colonisation et de la conservation des sites remarquables;
- Représentant de la race indigène et ministre des Conseils de Maori;
- Greffier du Conseil exécutif.

#### Hauts fonctionnaires—

- Commissaire des services publics;
- Sous-commissaire des services publics;
- Solliciteur général, contrôleur et vérificateur général; commissaire du département de l'Assurance de l'Etat sur la vie;
- Fidéc-commissaire public;
- Inspecteur général des Asiles d'aliénés;
- Inspecteur général des Hôpitaux et de la Santé publique.

#### AFRIQUE-DU-SUD.

- Premier ministre et ministre des Affaires indigènes;
- Ministre de l'Intérieur et des Travaux publics;
- Ministre de la Défense;
- Ministre des Mines, de l'Industrie et de l'Instruction publique;
- Ministre des Chemins de fer et des Havres;
- Ministre des Finances;
- Ministre de la Justice;
- Ministre des Postes et Télégraphes;
- Ministre de l'Agriculture;
- Ministre des Terres;
- Ministre sans portefeuille.

## ANNEXE IV.

TABLEAU établissant une comparaison générale entre la constitution du Gouvernement exécutif au Canada et aux Etats-Unis.

ÉTATS-UNIS.		CANADA.	
DÉPARTEMENTS.	SUBSIDIARE.	MINISTÈRES.	SUBSIDIARE.
(1) <i>État.</i> <i>Négociations concernant les</i> <i>Affaires étrangères.</i> Conseiller. Secr. secrétaire. 2e Sous-secr. secrétaire. 3e Sous-secr. secrétaire.		(1) <i>État.</i> <i>Affaires étrangères.</i> <i>Secrétaire (Premier ministre).</i> Sous-secrétaire. Sous-secrétaire adjoint. Aviserur légal. (Ministère du Commerce). Commission internationale conjointe.	
	8 Bureaux. Aviserur légal (solliciteur). Aviserur pour le commerce extérieur.		<i>Secrétaire d'État (Ministre).</i> Sous-secrétaire. Sous-secrétaire adjoint. <i>Archives</i> —Archiviste fédéral.
(2) <i>Trésorerie.</i> <i>Secrétaire (chargé des Finances nationales)</i> <i>Projets relatifs au Revenu et à la Dette publique.</i> 5 Sous-secrétaires. Contrôleur de la Trésorerie. Trésorier des Etats-Unis. Douane. Perception du Revenu. Revenu de l'Intérieur Assurance contre la guerre. <i>Autorisation des reçus et des paiements.</i> <i>Frappe de la monnaie et impression</i> <i>des billets de banque.</i>	Bureaux du fisc. Contrôleur de la monnaie. Service secret. Gravure et impression. Hôtel de la monnaie. Sous-secrétaire. Architecte. Bureau.	(2) <i>Finances.</i> <i>Ministre.</i> Sous-ministre. Sous-ministre adjoint. Conseil de la Trésorerie. (Ministère de la Douane). (Ministère de l'Accise). Commissaire des impôts. Receveur général. Contrôleur de la monnaie. Police fédérale (Ministère de la Justice). Imprimerie nationale (Secrétariat d'Etat). Pas d'organisation spéciale. Ministère de l'hygiène publique (Immigration). Hôtel de la monnaie.	<i>Département de l'Assurance.</i> Surintendant des assurances.
	Edifices publics. Garde des côtes. Hygiène publique.		

## ÉTATS-UNIS.

(3) *Justice.*

*Représente les États-Unis pour toutes les questions de loi.*

- (1) Procureur général.
- (2) Solliciteur général.
- (3) Sous-solliciteur général.
- (4) 7 Solliciteurs généraux adjoints.

(4) *Postes.*

Administration des Postes.  
 Chef des Postes.  
 4 Sous-chefs des postes.

## ÉTATS-UNIS.

(5) *Intérieur.*

Terres et parcs publics — Lettres patentes, pensions.  
 Instruction publique — Affaires indiennes — Relevés géologiques.

*Secrétariat*

2 Sous-secrétaires.  
 Bureau des terres.  
 Bureau des pensions.  
 Affaires indiennes.  
 Instruction publique.  
 Levés géo ogriques.  
 Levés des terres défrichables.  
 Mines.  
 Parcs nationaux.

## CANADA.

(3) *Justice.*

*Ministre et procureur général.*

Solliciteur général.  
 Sous-ministre.

Cour suprême  
 Cour de l'échiquier.

(4) *Postes.*

Ministre des Postes.  
 Sous-ministre des Postes.  
 Sous-ministre des Postes adjoint.  
 Assistant du sous-ministre.  
 14 départements.

## CANADA.

(5) *Intérieur.*  
*Ministre.*

Sous-ministre.  
 Sous-ministre adjoint.  
 Département du secrétaire.  
 Département de la comptabilité.  
 Aviseur légal.  
 (Bureau des commissaires des pensions).  
 Département des lettres patentes des terres de la Couronne  
 (Ministère du Commerce).  
 Département des Affaires indiennes.  
 Arpentage topographique et géodésique.  
 (Secrétariat d'État).  
 Parcs nationaux.  
 Terres fédérales.  
 Terrains miniers et département du Yukon.  
 Service forestier.  
 Service hydraulique fédéral.  
 Service astronomique fédéral.  
 Département de l'état-major et de l'amirauté.

## ÉTATS-UNIS.

(6) *Agriculture.*

Quarantaine des bestiaux.  
Inspection des aliments et des drogues.  
Réserves forestières et lois de chasse concernant les divers États.

*Secrétariat.**Sous-secrétariat.*

Élevage.  
Culture.  
Soin des forêts.  
Engrais chimiques.  
Analyse du sol.  
Météorologie.  
Entomologie.  
Biologie.  
Évaluation des récoltes.  
Relations entre les États.  
Voirie.  
Organisation rurale.  
Gestion des fermes.

## ÉTATS-UNIS.

(7) *Commerce.*

Développement du commerce dans toutes ses sphères et par l'amélioration des systèmes de transport.

*Secrétariat.**Sous-secrétariat.*

Bureau de commerce extérieur et intérieur.  
Statistiques, renseignements et recherches.

## Recensement.

Arpentage côtier et géographique.  
Navigation.  
Marine commerciale.  
Inspection des navires.  
Phares.  
Pêcheries.

Types réglementaires.

## CANADA.

(6) *Agriculture.*  
*Ministre.*

Sous-ministre.  
Sous-ministre adjoint.  
Commissaire de l'Agriculture.

Département chargé de la surveillance des bestiaux et de la santé des animaux.  
Département des semences et de l'agronomie.  
(Ministère de l'Intérieur)  
Laboratoire de chimie à la Ferme expérimentale.

## Service entomologique.

Ferme expérimentale.  
Laiterie et entrepôt frigorifique.  
Département des fruits.

## CANADA.

(7) *Commerce.**Ministre.*

Sous-ministre.  
Solliciteur des brevets.  
Régistrateur des marques de commerce et du droit d'auteur.

Commissaire général du commerce et agents commerciaux du Canada.  
Bureau des commissaires des grains pour le Canada. Département du recensement et de la statistique.

(Ministère de l'Intérieur).

(Ministère de la Marine).

(Ministère de la Marine).  
(Département des Pêcheries).

(Ministère de l'Intérieur).

Surveillance des primes.  
Surveillance des services subventionnés.

## ÉTATS-UNIS.

(8) *Travail.*

Bien-être des salariés des États-Unis.

*Secrétariat.**Sous-secrétariat.*

Immigration.

Naturalisation.

Statistiques du travail.

Bureau national d'emplois.

## CANADA.

(8) *Travail.*

Ministre.

Sous-ministre.

{ Mini tère de l'Immigration }

" " " }

Gazette du Travail. }

Directeur du bureau des emplois. }

## ÉTATS-UNIS.

(9) *Organismes indépendants.*

Commission du commerce entre les États.

Conseil fédéral de la réserve.

Chambre fédérale de commerce pour la mise en vigueur des lois contre les monopoles.

Commission de compensations aux employés (7 sept. 1916).

Bureau de médiation et de conciliation (juillet 1913).

Bureau des impressions de la Commission du Service civil.

Beaux-Arts.

Union pan-américaine.

Commission du tarif.

## CANADA.

Commissaires des chemins de fer.

Commission du Service civil.

Imprimerie nationale.

Beaux-Arts.

Conseil pour diriger les recherches.

Rentés de l'Etat.

Commission de conservation.

Département de l'information publique.

Commission des eaux limitrophes.

Commission de reconstruct on et de développement.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Finances, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 70,

Mardi, 1er juillet 1919.

Le comité permanent des Finances a l'honneur de présenter son premier rapport. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

*Faisant fonction de Président.*

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Foster, du comité spécial chargé de prendre en considération la question de placer dans le nouvel hôtel du Parlement une plaque commémorative en honneur de feu le lieutenant-colonel George Harold Baker, M.P., qui est mort au champ d'honneur, soumet son second rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 70,

Mercredi, 25 juin 1919.

Le comité spécial institué pour s'entendre et agir avec le comité du Sénat et de la Chambre des Communes qui a été chargé de la construction et de l'aménagement des nouveaux édifices du Parlement, afin d'y faire ériger un monument convenable à la mémoire de feu le lieutenant-colonel George Harold Baker, député de Brome, a l'honneur de présenter son second rapport comme suit:—

Votre comité a eu plusieurs réunions avec le comité de la Chambre des Communes et a été en relation avec le comité du Parlement qui est chargé de l'aménagement du nouvel hôtel du gouvernement et aussi avec l'architecte M. John A. Pearson.

Votre comité a l'honneur de recommander aujourd'hui:—

1. Que l'on place un bas-relief ou une plaque commémorative à la mémoire de feu le lieutenant-colonel Baker, M.P., dans l'alcove à la droite de l'escalier à l'entrée de la Chambre des Communes.

2. Que l'endroit choisi par votre comité soit réservé à cette fin en attendant que votre comité et celui de la Chambre des Communes aient choisi la forme dudit bas-relief et l'inscription.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. G. FOSTER,

*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Bostock, du comité spécial du Sénat, auquel a été référé l'étude du bill (106) de la Chambre des Communes intitulé: "Loi concernant la Loi du conseil de biologie", présente son second rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 70,

MERCREDI, 2 juillet 1919.

Le comité spécial du Sénat, auquel a été référé le bill (106) de la Chambre des Communes, intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité reconmande de lui allouer plus de temps pour étudier son rapport du 23 juin dernier qui lui a été renvoyé, afin qu'il entende les témoignages de nouvelles personnes.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,

*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Sur motion de Sir James Lougheed, il est

Ordonné que le bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Sur motion de l'honorable M. Fowler, il est

Ordonné que les \$210 d'honoraires versés relativement au bill de divorce qu'a sollicité Elizabeth Withers Holiday soient rendus à la pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (72) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Athabaska, Grande Prairie and Fort Vermilion Railway Company*", tel qu'amendé, étant lu.

Avec la permission du Sénat et sur motion de l'honorable M. Pope, il est

Ordonné que ledit bill soit retiré.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels), tel qu'amendé, étant lu, il est

Proposé que ledit bill, tel qu'amendé, ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit de nouveau amendé par l'addition du paragraphe suivant: "La présente loi entrera en vigueur le premier jour d'octobre 1919".

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée, à savoir que ledit bill, tel qu'amendé de nouveau, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Ross (Middleton) propose en amendement,

Que ledit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé de nouveau en y ajoutant la clause suivante:—

"5. Dans un procès concernant toute infraction aux articles 1, 2 et 3 de la présente loi, le juge d'instruction doit prévenir les jurés que si dans leur opinion la preuve ne démontre pas que l'accusé est entièrement ou principalement à blâmer relativement à l'infraction qui a été commise, ils peuvent rendre un verdict d'acquiescement.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement.

Elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion principale, tel qu'amendé encore de nouveau, elle est résolue dans l'affirmative, et

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes refusant son adhésion à l'amendement que le Sénat a apporté au bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté".

L'honorable Sir James Lougheed propose,

Que le Sénat n'insiste pas sur son concours aux amendements apportés audit bill.

La question de concours étant posée sur ladite motion, le Sénat se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

#### CONTENTS:

##### Les honorables messieurs

Beith,	Foster,	McCall,	Sharpe,
Blain,	Harmer,	McLennan,	Tanner,
Curry,	King,	McMeans,	Thompson,
Daniel,	Laird,	Michener,	Turriff,
Farrell,	Lougheed	Ratz,	Webster,
	(Sir James),	Robertson,	Yeo—22.

#### NON-CONTENTS:

##### Les honorables messieurs

Barnard,	Crosby,	Godbout,	Pringle,
Bolduc,	Dessaulles,	Lavergne,	Prowse,
Bostock,	De Veber,	Milne,	Ross (Middleton),
Bourque,	Donnelly,	Montplaisir,	Shatford,
Boyer,	Forget,	Mulholland,	Taylor,
Casgrain,	Fowler,	Murphy,	Tessier,
Cloran,	Girroit,	Pope,	Thibaudeau,
		Power,	White—30.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Sur motion, il est

Résolu qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que le Sénat insiste sur son amendement au bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté".

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (137) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la milice".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et  
L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.  
Ledit bill est alors lu la troisième fois.  
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.  
Elle est résolue dans l'affirmative.  
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (95) intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider les soldats de retour à s'établir sur des terres", étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1917".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et  
L'honorable M. McMeans fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.  
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain, à la première séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (148) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande du Canada (Transports et hypothèques maritimes)".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et  
L'honorable M. Smith fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.  
Ledit bill est alors lu la troisième fois.  
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.  
Elle est résolue dans l'affirmative.  
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (149) intitulé: "Loi pourvoyant à un prêt ne dépassant pas cinq millions de dollars aux commissaires du havre de Vancouver".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et  
L'honorable M. Boyer fait rapport, de la part du comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (150) intitulé: "Loi concernant la Loi des brevets, la Loi des droits d'auteurs, la Loi des marques de commerce et desseins de fabriques et la Loi des inscriptions aux bois de service".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Watson fait rapport, de la part du comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quarante-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Margery Beridge Grey, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain, et que ce soit le premier item de l'ordre du jour après les troisième lectures, à la première séance distincte.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (131) intitulé: "Loi ayant pour objet de favoriser l'enseignement technique au Canada", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (142) intitulé: "Loi portant modification du tarif des douanes, 1907", étant lu, il est

Ordonné que ledit bill soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (144) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (154) intitulé: "Loi comportant l'autorisation d'inclure certaines terres d'écoles et terres fédérales dans la région d'irrigation de Taber, dans la province de l'Alberta", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cinquante-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de William Arthur Elliot, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (159) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres fédérales", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (163) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sauvages", étant lu, il est  
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (151) intitulé: "Loi concernant certaines nominations au ministère des Postes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain, à la première séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (158) intitulé: "Loi pourvoyant à des pensions aux membres ou relativement aux membres des forces canadiennes navales, militaires et d'aviation", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain, à la première séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (164) intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain, à la première séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (175) intitulé: "Loi concernant le havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain, à la première séance

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (176) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain, à la première séance

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills:—

(S3) intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Slater".

(R3) intitulé: "Loi pour faire droit à Willian Elmer Roome".

Et pour informer le Sénat qu'il a adopté lesdits bills sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Le mardi, 1er juillet 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., prise devant le comité des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill S3 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Slater".

Bill R3 (No 156) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Elmer Roome".

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,

*Greffier des Communes.*

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (N3) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Western Railway Company*", et

Aussi le bill (Y3) intitulé: "Loi concernant *The Canadian Niagara Bridge Company*", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a adopté lesdits bills sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (130) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (125) intitulé: "Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (73) intitulé: "Loi concernant *The Empire Life Insurance Company of Canada*", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans y apporter d'amendement.

Le Sénat s'ajourne.

Jeu*di*, 3 juillet 1919.

**PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE.**

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	McLennan,	Ross
Beaubien,	De Veber,	McMeans,	(Middleton),
Béique,	Donnelly,	Michener,	Sharpe,
Beith,	Farrell,	Milne,	Shatford,
Blain,	Foster,	Mitchell,	Smith,
Bostock,	Fowler,	Montplaisir,	Tanner,
Bourque,	Girroi <i>r</i> ,	Mulholland,	Taylor,
Boyer,	Godbout,	Murphy,	Tessier,
Bradbury,	King,	Pope,	Thibaudeau,
Casgrain,	Laird,	Power,	Thompson,
Crosby,	Legris,	Pringle,	Watson,
Curry,	L'Espérance,	Prowse,	White,
Dandurand,	Lougheed	Ratz,	Willoughby,
Daniel,	(Sir James),	Robertson,	Yeo.
Dennis,	McCall,	Roche,	

*Onze heures de l'avant-midi.*

**PRIÈRES.**

Sur motion de l'honorable M. Pringle, il est

Ordonné que les \$210 d'honoraires versés relativement au bill de divorce qu'a sollicité William Elmer Roome soient rendus au pétitionnaire, moins la somme de \$25 pour frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le le Sénat prend en considération le cinquante et unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Margary Berridge Grey, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

L'honorable M. Ross (Middleton) propose l'adoption dudit rapport.

La question de concours étant posée sur ladite motion, le Sénat se divise et les noms étant demandés, il sont pris comme suit:—

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

Blain,	Laird,	Milne,	Smith,
Bostock,	Lougheed	Mulholland,	Tanner,
Bradbury,	(Sir James),	Pringle,	Taylor,
Crosby,	McCall,	Ratz,	Thompson,
Curry,	McLennan,	Ross (Middleton),	Watson,
Daniel,	McMeans,	Sharpe,	White,
Dennis,	Michener,	Shatford,	Willoughby—27.

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

Dessaules,	Godbout,	Montplaisir,	Power,
Fowler,	Legris,	Pope,	Thibaudeau—8.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative, et ledit rapport est adopté.

L'honorable M. Watson présente au Sénat un bill (A4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margary Berridge Grey".

Ledit bill est lu la première, la deuxième et la troisième fois sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (95) intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider les soldats de retour de s'établir sur des terres".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération à la prochaine séance.

Le Sénat s'ajourne.

## DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	McCall,	Ross
Beaubien,	Domville,	McLennan,	(Middleton),
Béique,	Donnelly,	McMeans,	Sharpe,
Beith,	Farrell,	Michener,	Shatford,
Blain,	Forget,	Milne,	Smith,
Bostock,	Foster,	Montplaisir,	Tanner,
Bourque,	Fowler,	Mulholland,	Taylor,
Boyer,	Girroit,	Murphy,	Tessier,
Bradbury,	Godbout,	Poirier,	Thibaudeau,
Casgrain,	Harmer,	Pope,	Thompson,
Crosby,	Laird,	Power,	Turriff,
Curry,	Legris,	Pringle,	Watson,
Dandurand,	L'Espérance,	Ratz,	White,
Daniel,	Lougheed	Robertson,	Willoughby.
Dennis,	(Sir James),	Roche,	

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (95) intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider les soldats de retour de s'établir sur des terres".

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les clauses 1 à 48 sont lus séparément et adoptées.

La clause 49 est lue et modifiée comme suit :—

Page 25, ligne 10.—Après "ses" insérer "arpenteurs".

Page 25, ligne 25.—Après "tout" insérer "arpenteur ou".

Ladite clause, telle qu'amendée, est alors adoptée.

Les clauses 50 à 64, les deux comprises, sont lues et adoptées.

Les annexes A, B et C, sont lues séparément et adoptées.

Le préambule est adopté après avoir été lu de nouveau.

Le titre est adopté après avoir été lu de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson, de la part dudit comité, fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier et ils sont adoptés.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (131) intitulé: "Loi ayant pour objet de favoriser l'enseignement technique au Canada", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et  
L'honorable M. McLennan fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (142) intitulé: "Loi portant modification du tarif des douanes, 1907", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir, et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et  
L'honorable M. McLennan fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (144) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

*(En comité.)*

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

La clause première est lue et adoptée.

La clause 2 est lue et il est proposé d'en retrancher l'alinéa (f).

En amendement, il est proposé de le modifier en retranchant le mot "principale" dans la troisième ligne dudit alinéa.

Le président décide que ces amendements sont hors d'ordre.  
Le comité se divise sur la décision du président.

Pour 23—Contre 8.

Ladite clause est alors adoptée.

Les clauses 3 à 10, les deux incluses, sont lues séparément et adoptées.

Le préambule est adopté après avoir été lu de nouveau.

Le titre est adopté après avoir été lu de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et  
L'honorable M. Crosby fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné  
ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette  
Chambre que le Sénat a passé ce bill sans apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (154) intitulé: "Loi comportant l'autorisation  
d'inclure certaines terres d'écoles et terres fédérales dans la région d'irrigation de  
Taber, dans la province de l'Alberta", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et  
L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part du comité, qu'il a examiné ledit  
bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette  
Chambre que le Sénat a passé ce bill sans apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (159) intitulé: "Loi modifiant la Loi des  
terres fédérales", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et  
L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné  
ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Six heures ayant sonné Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'ordre du jour, le bill (163) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sauvages", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McMeans fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (151) intitulé: "Loi concernant certaines nominations au ministère des Postes", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Laird fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (158) intitulé: "Loi pourvoyant à des pensions aux membres ou relativement aux membres des forces canadiennes navales, militaires et d'aviation" est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelques temps après le Sénat reprend sa séance, et l'honorable M. Willoughby fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois à la première séance demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (164) intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public", est lu la deuxième et la troisième fois.

La question a été posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (175) intitulé: "Loi relative au havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick", étant lu, il est ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (176) intitulé: "Loi modifiant la Loi à l'effet d'encourager la construction de bassins de radoub, 1910", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir sur la navigabilité et les pêcheries de la baie et du détroit d'Hudson, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du rapport du comité spécial chargé d'étudier la possibilité d'améliorer le rouage de l'administration et de faire rapport, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du rapport du comité spécial chargé d'étudier le choix d'un monument convenable pour l'élever à la mémoire de feu le lieutenant-colonel George Harold Baker, député, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été référé le bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance demain.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le jeudi, 3 juillet 1919.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant respectueusement une conférence libre avec Leurs Honneurs pour considérer le bill (No 107) intitulé: "Loi

ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté", et tout amendement que dans la conférence susdite on pourra juger désirable d'apporter.

Attesté:

W. B. NORTHROP,

*Greffier des Communes.*

Ordonné que ledit message soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération à la première séance demain.

L'honorable M. Bradbury, du comité nommé pour s'enquérir de la résiliation de baux de location de houillères dans la province de l'Alberta, présente son troisième rapport.

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DES COMITÉS No 70,

Jeudi, 3 juillet 1919.

Le comité spécial chargé de s'enquérir de la résiliation des baux de location de certaines houillères de la province de l'Alberta passés au nom de Paul R. Isenberg, et de la remise en vigueur de ces baux et de leur enregistrement au nom du colonel A. T. Shillington et C. A. Barnard, a l'honneur de soumettre son troisième rapport, comme suit:—

Votre comité constate que la question soulève nécessairement deux sujets d'enquête. Premièrement, sur les circonstances de la résiliation des baux de houillères passés au nom de Paul R. Isenberg, ces baux étant numérotés 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766 et 782, se rapportant à des mines situées le long ou près des rivières Smoky et Muskeg, dans la province de l'Alberta. Secondement, sur la régularité des nouveaux baux accordés à huit particuliers requérant l'exploitation des mêmes terrains qui étaient couverts par les baux antérieurs et subséquemment cédés au docteur A. T. Shillington et C. A. Barnard. A sa réunion du 1er courant, le comité fut informé que le ministre de l'Intérieur avait résilié depuis le commencement de l'enquête les baux passés au nom desdits docteur Shillington et C. A. Barnard. En face de cette résiliation, il devient inutile d'étudier en détail les nouveaux baux, comme il aurait été opportun de le faire dans d'autres circonstances.

Les témoins dont les noms suivent ont été convoqués et se sont présentés devant le comité, savoir:—

H. H. Rowatt, contrôleur des terrains miniers et du Yukon, au ministère de l'Intérieur; D. B. Dowling, géologue, de la Commission géologique, ministère des Mines; W. W. Cory, C.M.G., sous-ministre de l'Intérieur; N. G. Guthrie, avocat, Ottawa, Ont.; S. J. Robbins, Montréal, Qué.; A. J. Cawdron, commissaire en chef suppléant de la police; Docteur A. T. Shillington, Ottawa; A. E. Bradbury, courtier, Ottawa; James White, sous-chef et adjoint au président de la Commission de conservation; William MacInnes, directeur géologue de la Commission géologique, ministère des Mines; George H. Craig, greffier de la division de l'arpenteur général au ministère de l'Intérieur; Charles F. Spence, assistant contrôleur des terrains miniers et du Yukon au ministère de l'Intérieur; Roy A. Gibson, commis en chef au bureau du sous-ministre de l'Intérieur; S. M. Genest, dessinateur en chef de la division des terrains miniers et du Yukon au ministère de l'Intérieur; J. G. Mitchell, secrétaire particulier du ministre de l'Intérieur; Thomas Mulvey, sous-secrétaire d'Etat, Ottawa; Peter A. Robb, Edson, Alb., fermier.

Ces témoins firent connaître comment s'effectuent la résiliation des baux et l'octroi de locations nouvelles; ils firent aussi connaître les rapports que les divers départements du ministère ont les uns avec les autres. Cette preuve fait exprimer à votre comité le désir de formuler plus tard certaines recommandations particulières.

La preuve donnerait à croire que les baux détenus au nom de Paul K. Isenberg et désignés sous le nom de "baux Hoppe", furent résiliés conformément aux règlements et qu'aucun fonctionnaire supérieur du ministère ne soupçonnait que quelqu'un cherchât à tirer parti de cette résiliation. Isenberg se trouvait en défaut et, d'après les règlements, ses baux étaient sujets à résiliation, bien qu'il eût déjà payé un fort loyer. Les huit baux couvraient une superficie de 18,875.15 acres, et les dépôts de houille que ces terrains contiennent semblent être, d'après les témoignages, d'une très vaste étendue et d'une immense valeur. Un estimé montre qu'au moins deux cent millions de tonnes peuvent en être tirées.

Le témoignage des fonctionnaires de la Commission géologique confirme un rapport dressé par un ingénieur des mines pour le docteur Hoppe et concluant que ces terrains contiennent plusieurs couches, soit de semi-anthracite, soit de houille bitumineuse de la plus haute qualité. Le docteur Dowling, de la Commission géologique, déclara que le seul charbon de cette qualité est celui de Canmore, lequel ne saurait être extrait en aussi bon état, pour le marché, que le pourrait être celui de ces couches lorsqu'elles seront ouvertes à l'exploitation. La preuve semble établir la certitude que le charbon se trouve en position fort accessible, que la voûte et le sol sont solides, qu'une partie considérable de ces couches se trouvent au-dessus du niveau des eaux hautes et que le charbon peut ainsi être extrait sans l'aide de pompes, ce qu'il est très important de compter dans le coût de l'exploitation minière. (Voir pour l'analyse, le rapport de 1916 de la Commission géologique, p. 92).

L'exploitation des terrains miniers doit nécessiter la construction d'un chemin de fer sur un parcours approximatif de 70 milles, à mesurer du chemin de fer National. Les témoignages révélèrent que ce docteur Hoppe ou ses associés ont payé des loyers se montant à une somme de \$114,359.91. Il est aussi établi qu'un montant très considérable a été dépensé sur la propriété, pour la construction de routes, pour refaire les arpentages, pour ouvrir des tunnels devant permettre de faire connaître la valeur des dépôts de houille. Les règlements des mines prescrivent la résiliation des baux trente jours après le défaut de paiement des loyers annuels. Ce défaut s'est produit ici.

Votre comité apprit que la raison de cette prompte exécution venait d'une information, fournie au ministère par le chef de la police fédérale, que ce docteur Hoppe et ses principaux associés étaient fortement pro-allemands.

A cette phase de l'enquête, le comité désire souligner les faits suivants:—

Qu'il n'y a eu aucune coopération entre la division géologique du ministère des Mines et la division des terrains miniers du ministère de l'Intérieur; qu'un relevé géologique de ce district a été opéré, et que les résultats de ce relevé ont été publiés dans le rapport de la Commission géologique de 1916, et que l'attention de la division des baux de mines au ministère de l'Intérieur n'a pas été attirée sur cette publication; et le sous-ministre de l'Intérieur déclare effectivement que son ministère n'a pas pour habitude de s'enquérir de la valeur des propriétés susceptibles d'être mise en location.

Votre comité a l'impression que les hauts fonctionnaires du département se souciaient uniquement d'exiger une observation technique des règlements en vigueur.

Un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur du nom de S. J. Robins, secrétaire particulier du surintendant général des Affaires indiennes et sous-secrétaire du ministre de l'Intérieur, dont la résignation a été acceptée en mars 1919, s'employait à ce que croit votre comité, à renseigner des personnes de l'extérieur, et c'est ainsi que les personnes en cause connurent l'intention du ministère de résilier ces baux, et

en profitèrent pour conclure des arrangements en vue de piqueter de nouveau ces champs de houille et de solliciter de nouveaux baux.

Le comité croit que, plusieurs mois avant la résiliation des baux d'Isenberg M. Robins s'efforçait d'organiser avec des gens de l'extérieur l'exploitation de ces mines aussitôt les baux résiliés. Au mois de janvier 1918, M. Robins demanda à M. Rowatt, contrôleur des terrains miniers et du Yukon, un mémoire concernant les baux d'Isenberg, et ce mémoire lui fut remis par M. Rowatt à la date du 12 janvier 1918. Ce mémoire a été déposé devant le comité. M. Rowatt, dans son témoignage, prétend qu'il a fourni les renseignements contenus dans ce mémoire parce qu'ils les croyaient exclusivement destinés au ministre, et que s'il eût su qu'on les lui avait demandés pour une autre fin et pour les communiquer à des personnes de l'extérieur, il n'aurait jamais consenti à les fournir. En transmettant ce mémoire à la demande du sous-secrétaire du ministre, M. Rowatt suivait simplement une pratique courante dans les départements.

Les baux furent résiliés le premier août 1918. M. Robins demanda la permission de prendre ses vacances vers la fin de juillet 1918, et des vacances lui furent accordées durant le mois d'août. Il avait droit à trois semaines de vacances. L'après les témoignages, M. Robins se rendit à Edmonton à bord d'un convoi où se trouvait George H. Craig, fonctionnaire du département de la topographie au ministère de l'Intérieur. M. Craig, toujours d'après les témoignages, est le demi-frère du docteur A. T. Shillington. M. Craig demanda la permission de s'absenter pendant le mois d'août 1918, ce qui lui fut accordé avec l'entente qu'il ne retirerait pas de traitement pour ce mois-là. M. Craig déclare dans son témoignage qu'il avait reçu instruction du docteur Shillington de se rendre à Edmonton, et de là aux mines de houille pour les piqueter de nouveau sous des noms différents. M. Craig avait en sa possession, croyons-nous, une description détaillée des terrains que con prenaient les baux d'Isenberg.

Nonobstant la résiliation des baux accordés à la suite du piquetage fait par Craig et ses associés, votre comité suggère respectueusement de prier le ministre de l'Intérieur de poursuivre une enquête approfondie sur les faits qui entourent l'obtention des nouveaux baux, de faire comparaître ceux qui ont sollicité ces baux, et de se renseigner sur l'affichage des avis de résiliation des baux d'Isenberg au greffe des mines à Edmonton. Les nouveaux concessionnaires, comme il est dit plus haut, sont le docteur A. T. Shillington et C. A. Barnard, de Montréal, en vertu d'une cession de ceux qui ont fait le piquetage. Tous deux ont comparu devant votre comité. Le témoignage de M. Barnard, que votre comité accepte sans réserve, comporte que le docteur Shillington, après s'être auparavant présenté à lui avec une lettre de recommandation, lui fit des avances et l'invita à s'associer à lui dans cette entreprise. M. Barnard accepta la moitié des intérêts dans les baux comme sa part, et avança comptant tout l'argent nécessaire pour le loyer de la première année, soit un montant d'environ \$18,000. Il a juré qu'il ne possédait aucune information et n'avait aucun soupçon quant aux irrégularités qui pourraient avoir été commises dans l'obtention de ces baux, et votre comité n'a pas sujet de croire le contraire.

Votre comité, en conséquence, recommande:—

1. Qu'autant que faire se peut le même principe soit appliqué à la concession de mines de houille que celui qui gouverne actuellement la concession de coupes de bois, à savoir: enquête sur la valeur des mines avant de les concéder, fixation d'un prix minimum, avis de la concession donné longtemps à l'avance, et mêmes avantages pour

tous les soumissionnaires; et

2. Que des mesures soient prises pour sauvegarder les renseignements que possède le ministère, en imposant des peines proportionnées à leur abus de confiance aux personnes qui prennent connaissance de ces renseignements à raison de leurs fonctions et les révèlent à d'autres.

Il semble acquis qu'il existe du mécontentement dans les districts éloignés relativement aux concessions, parce que l'on soupçonne que des personnes se trouvant à Ottawa ont des moyens de se renseigner préalablement.

Votre comité soumet ci-annexés les témoignages qu'il a entendus.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. BRADBURY,  
*Président.*

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération à la première séance demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (153) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des grains du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (160) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (165) intitulé: "Loi ayant pour objet de codifier et modifier la législation concernant la Commission d'amélioration d'Ottawa", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (138) intitulé: "Loi modifiant et codifiant la législation concernant la nationalité britannique, la naturalisation et les aubains", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (177) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (158) intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager la construction et l'amélioration des grandes routes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance demain.

Le Sénat s'ajourne.

Vendredi, 4 juillet 1919.

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	Michener,	Sharpe,
Beaubien,	Donnelly,	Milne,	Shatford,
Béique,	Farrell,	Montplaisir,	Smith,
Beith,	Foster,	Mulholland,	Taylor,
Blain,	Girroir,	Murphy,	Tessier,
Bostock,	Godbout,	Pope,	Thibaudeau,
Bourque,	Gordon,	Power,	Turriff,
Boyer,	Laird,	Pringle,	Watson,
Bradbury,	L'Espérance,	Ratz,	White,
Crosby,	Lougheed	Robertson,	Willoughby.
Curry,	(Sir James),	Roche,	
Dandurand,	McLennan,	Ross	
Daniel,	McMeans,	(Middleton),	

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRES.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat :—

Troisième rapport de la Commission des achats de guerre depuis le 1er avril 1918 jusqu'au 31 mars 1919.

*(Documents de la Session No 306, 1919).*

Sur motion de l'honorable M. Blain, il est

Ordonné que les \$210 d'honoraires versés relativement au bill de divorce qu'a sollicité William Arthur Elliott soient rendus au pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction, s'il y en a.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Watson, il est

Ordonné que les honoraires relativement à la pétition de Margery Berridge Grey soient rendus à la pétitionnaire, moins la somme de \$25 pour frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (163) intitulé : "Loi modifiant la Loi des sauvages", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (158) intitulé: "Loi pourvoyant à des pensions aux membres ou relativement aux membres des forces canadiennes navales, militaires et d'aviation", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Il est proposé que ledit bill ne soit pas adopté maintenant mais que la prise en considération de ladite motion soit remise à la prochaine séance du Sénat.

La prise en considération est remise en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bradbury, il est

Ordonné que l'ordre dix-sept de ce jour soit pris en considération maintenant.

Le Sénat en conséquence prend en considération le rapport du comité spécial chargé d'instituer une enquête sur la résiliation des baux de location de certaines houillères dans la province de l'Alberta.

Ledit rapport est adopté.

**Avec la permission du Sénat,**

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middleton), il est

Ordonné que cinq cents copies du troisième rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de la résiliation de baux de location de houillères dans la province de l'Alberta, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité soit imprimé pour distribution, et que la règle 100 soit suspendue dans ce cas-ci.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (175) intitulé: "Loi relative au havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Murphy fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (176) intitulé: "Loi modifiant la Loi à l'effet d'encourager la construction de bassins de radoub, 1910", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Mulholland fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Sur motion, il est

Ordonné que les numéros 7 et 16 de l'ordre du jour soient pris en considération maintenant.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité spécial chargé d'étudier la possibilité d'améliorer le rouage de l'administration et de faire rapport, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. McLennan, il est

Ordonné que 1,500 copies du rapport du comité spécial chargé d'étudier le rouage de l'administration du gouvernement et les appendices soient imprimés sous la forme de pamphlet pour être distribué au public, et que la règle 100 soit suspendue relativement à ladite motion.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes sollicitant respectueusement une conférence libre avec le Sénat pour discuter le Bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté".

Sur motion de Sir James Loughheed, il est

Résolu qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à leur demande d'avoir une conférence libre pour étudier le bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté", ainsi que tout amendement qu'il serait désirable d'apporter, et que les honorables messieurs Bostock, Loughheed, McMeans, Mitchener, Power, Pringle, Ross (Middleton) et Thompson ont été choisis pour représenter le Sénat à cette conférence.

Ordonné que ladite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes.

Le Sénat s'ajourne.

## DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	Milne,	Shatford,
Beith,	Foster,	Montplaisir,	Smith,
Blain,	Fowler,	Mulholland,	Taylor,
Bostock,	Girroi,	Murphy,	Tessier,
Bourque,	Godbout,	Poirier,	Thompson,
Boyer,	Gordon,	Pope,	Turriff,
Bradbury,	Harmer,	Power,	Watson,
Crosby,	Laird,	Pringle,	White,
Dandurand,	L'Espérance,	Ratz,	Willoughby,
Daniel,	Lougheed	Robertson,	Yeo.
Dennis,	(Sir James),	Ross	
Dessaulles,	McMeans,	(Middleton),	
Donnelly,	Michener,	Sharpe,	

*Trois heures de l'après-midi.*

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend de nouveau en considération le bill (158) intitulé: "Loi pourvoyant à des pensions aux membres ou relativement aux membres des forces canadiennes navales, militaires et d'aviation", et la question de savoir si ce bill sera adopté maintenant.

Après débat,

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (175) intitulé: "Loi relative au havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir sur la navigabilité et les pêcheries de la baie et du détroit d'Hudson", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité spécial chargé d'étudier le choix d'un monument convenable pour l'élever à la mémoire de feu le lieutenant-colonel George H. Baker, député.

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (106) intitulé: "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (138) intitulé: "Loi modifiant et codifiant la législation concernant la nationalité britannique, la naturalisation et les aubains", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Michener fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (152) intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager la construction et l'amélioration des grandes routes", étant lu.

L'honorable Sir James Lougheed propose que ledit bill soit lu la première fois maintenant.

L'honorable M. Fowler propose en amendement,

Que tous les mots après le mot "soit" soient retranchés et remplacés par les suivants: "lu d'hui en six mois".

Après débat, et

Avec la permission du Sénat, la motion en amendement est retirée.

La question de concours étant de nouveau posée sur la motion principale, le Sénat se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

#### CONTENTS:

##### Les honorables messieurs

Barnard,	Dennis,	Lougheed	Power,
Blain,	Donnelly,	(Sir James),	Robertson,
Bolduc,	Foster,	Mulholland,	Shatford,
Bourque,	Girroi,	Murphy,	Smith,
Crosby,	Gordon,	Poirier,	Taylor,
Daniel,	Harmer,	Pope,	Thompson—23.

#### NON-CONTENTS:

##### Les honorables messieurs

Beith,	Dessaulles,	Milne,	Watson,
Bostock,	Fowler,	Ross (Middleton),	Willoughby,
Bradbury,	Michener,	Turriff,	Yeo—12.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (95) intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider les soldats de retour à s'établir sur des terres", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

Le vendredi, 4 juillet 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé messieurs Chisholm, Lemieux, Loggie, Meyers, Pedlow, Rowell, Stacey, Steele, Trahan, White (sir Thomas) et Whidden, représentants de la Chambre à la conférence libre avec le Sénat, relativement au Bill (No 107), Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

Sur motion, il est

Résolu, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que les membres de la conférence libre du Sénat se réuniront dans la salle de comité du Sénat No 70 à 10.30 de l'avant-midi le cinq juillet courant.

Ordonné que ladite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes.

Son Honneur le Président informe le Sénat,

Que les membres de la conférence libre du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour étudier le bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté", se réuniront à 10.30 demain matin dans la salle No 70 du Sénat.

Les sénateurs qui font parti du comité, sont les honorables messieurs Bostock, Loughed, McMeans, Michener, Power, Pringle, Ross (Middleton) et Thompson.

L'honorable M. Bradbury, du comité nommé pour s'enquérir de la résiliation de baux de location de houillères dans la province de l'Alberta, a présenté son quatrième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DES COMITÉS No 70,  
Le vendredi, 4 juillet 1919.

Le comité spécial chargé de s'enquérir de la résiliation des baux de location de certaines houillères de la province de l'Alberta, passé au nom de Paul R. Isenberg,

et de la remise en vigueur de ces baux et de leur enregistrement au nom du colonel A. T. Shillington et C. A. Barnard, a l'honneur de soumettre son quatrième rapport comme suit:—

Votre comité soumet le témoignage d'un nouveau témoin interrogé par lui aujourd'hui. C'est celui de M. J. E. MacPherson, surintendant pour l'est d'Ontario, de la Compagnie du téléphone Bell, d'Ottawa.

Le tout respectueusement soumis.

G. H. BRADBURY,  
*Président.*

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération à la première séance demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (153) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des grains du Canada", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (160) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la première séance demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (165) intitulé: "Loi ayant pour objet de codifier et modifier la législation concernant la Commission d'amélioration d'Ottawa", étant lu, il est

Ordonné que ledit bill soit remis à la première séance demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (177) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", étant lu, il est

Ordonné que ledit bill soit remis à la première séance demain.

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à demain à onze heures du matin et qu'il y ait deux séances distinctes, la première séance devant commencer à onze heures et durer jusqu'à une heure de l'après-midi, et la seconde, commencer à trois heures de l'après-midi; et

Aussi, que tous les comités permanents ou spéciaux du Sénat soient autorisés à siéger pendant les séances du Sénat, nonobstant les prévisions de la règle 86.

Le Sénat s'ajourne.

Samedi, 5 juillet 1919.

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents sont :—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Foster,	Mulholland,	Shatford,
Blain,	Fowler,	Murphy,	Smith,
Bostock,	Girroir,	Poirier,	Taylor,
Bourque,	Gordon,	Pope,	Thompson,
Bradbury,	Harmer,	Power,	Todd,
Crosby,	Laird,	Pringle,	Turriff,
Daniel,	Lougheed	Ratz,	Watson,
Dessaullles,	(Sir James),	Robertson,	White,
Donnelly,	McMeans,	Ross	Willoughby,
Farrell,	Michener,	(Middleton),	Yeo.
Forget,			

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRES.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :—

Le vendredi, 4 juillet 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de messieurs Cooper et Davis ont été substitués à ceux de messieurs Stacey et Whidden comme représentants de la Chambre à la conférence libre avec le Sénat, relativement au Bill (No 107), Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté :

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général pour étudier le bill (106) intitulé : "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie", étant lu, et la question de concours étant posée sur ladite motion, elle est

Résolu, sur division, dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité spécial, auquel a été renvoyé le bill (106) intitulé : "Loi modifiant la Loi du conseil de biologie".

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité spécial chargé de s'enquérir sur la navigabilité et les pêcheries de la baie et du détroit d'Hudson.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (153) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des grains du Canada", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

L'article 1 est lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 17.—A la suite de l'article 1 insérer ce qui suit comme article 1A:—

1A. Est amendé l'article 57 de ladite loi par l'addition de ce qui suit comme paragraphe (5):—

"5. Dans tous les cas où, conformément aux règles et règlements du paragraphe (2) du présent article, il est remis un récépissé d'entrepôt par un élévateur privé pour grain emmagasiné, la personne à qui ce récépissé d'entrepôt est remis et tous les détenteurs légaux subséquents de ce récépissé auront un titre valable au grain que le récépissé désigne, aussi pleinement et effectivement pour des fins semblables qui si le récépissé d'entrepôt avait été remis par un élévateur de tête de ligne sous le régime de la présente loi".

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

Les articles 2 à 8, inclusivement, sont lus et adoptés.

L'article 9 est lu et modifié comme suit:—

Page 5, ligne 8.—Biffer l'alinéa (e).

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

Les articles 10 à 24, inclusivement, sont lus et adoptés.

Le préambule est adopté après avoir été lu de nouveau.

Le titre est adopté après avoir été lu de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson, de la part dudit comité, fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier et ils sont adoptés.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (160) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité.)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.  
 Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.  
 L'article 1 est lu et modifié comme suit:—  
 Page 1, ligne 24.—A la suite de "fédérale" insérer "ou par le commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest".  
 Page 1, ligne 27.—Biffer "d'au moins un an et".  
 Page 3, ligne 7.—Biffer "d'au moins un an et".  
 Page 3, ligne 22.—Biffer "d'au moins un an et".  
 Page 3, ligne 32.—Biffer "d'au moins un an et".  
 Page 3, ligne 52.—A la suite de "fédérale" insérer "ou par le commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest".  
 Ledit article est adopté tel qu'amendé.  
 Les articles 2, 3 et 4 sont lus et adoptés.  
 L'article 5 est lu et modifié comme suit:—  
 Page 5, lignes 4 et 5.—Biffer "d'au moins un an et".  
 Ledit article est adopté tel qu'amendé.  
 Les articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont lus et adoptés.  
 L'article 14 est lu et modifié comme suit:—  
 Page 7, ligne 24.—A "quarante" substituer "trente".  
 Page 7, ligne 27.—A "cinquante" substituer "quarante".  
 Ledit article est adopté tel qu'amendé.  
 L'article 15 est lu et adopté.  
 L'article 16 est lu et modifié comme suit:—  
 Page 7, lignes 35 et 36.—A "quatre-vingt-dix jours après sa sanction par le Gouverneur général" substituer "le premier jour d'octobre prochain".  
 Ledit article est adopté tel qu'amendé.  
 Le préambule est adopté après avoir été lu de nouveau.  
 Le titre est adopté après avoir été lu de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et  
 L'honorable M. Girroir fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements.  
 Lesdits amendements sont alors lus par le greffier et ils sont adoptés.  
 Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.  
 La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.  
 Elle est résolue dans l'affirmative.  
 Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (165) intitulé: "Loi ayant pour objet de codifier et modifier la législation concernant la Commission d'embellissement d'Ottawa", est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (177) intitulé: "Loi concernant la Loi portant modification de la Loi des juges", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général à la prochaine séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (166) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer une commission de commerce pour le Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (167) intitulé: "Loi concernant l'enquête sur les coalitions, monopoles, trusts et mergers et leur répression et l'accaparement des denrées et la majoration du prix des denrées", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter les bills:—

U3 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit William Wesley Galbraith";

T3 (No 169) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Agnes Thomasson Lukis";

W3 (No 171) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Augusta Warke";

Z3 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Grey Law";

V3 (No 170) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Burton Mattin";

X3 (No 172) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Flora Burrows" et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a adopté lesdits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le vendredi, 4 juillet 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui retourner la preuve, etc., prise devant le comité des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondées:—

Bill U3 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Wesley Galbraith".

Bill T3 (No 169) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecilia Agnes Thomasson Lukis".

Bill W3 (No 171) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Augusta Warke".

Bill Z3 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Grey Law".

Bill V3 (No 170) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Burton Mattin".

Bill X3 (No 172) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Flora Burrows".

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,

*Greffier des Communes.*

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Q3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Victory Trust Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ledit bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné que le nom de l'honorable M. Fowler soit substitué à celui de l'honorable M. Pringle sur la liste des membres de la conférence libre nommé pour étudier le bill (107) intitulé: "Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs enivrantes, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté".

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à deux heures et demie cette après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

## DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	Michener,	Shatford,
Beith,	Farrell,	Mulholland,	Smith,
Blain,	Foster,	Murphy,	Taylor,
Bostock,	Fowler,	Poirier,	Thompson,
Bourque,	Girroir,	Pope,	Turriff,
Bradbury,	Gordon,	Power,	Watson,
Cloran,	Harmer,	Pringle,	White,
Crosby,	Laird,	Robertson,	Willoughby,
Daniel,	Lougheed	Roche,	Yeo.
Dennis,	(Sir James),	Ross	
Dessaulles,	McMeans,	(Middleton),	

*Deux heures et demie.*

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table du Sénat:—

Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour l'exercice expiré le 30 septembre 1918;

Aussi le rapport de la patrouille de Bathurst Inlet, 1917-1918.

*(Documents de la Session No , 1919).*

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (177) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des juges".

*(En comité.)*

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 et 2 sont lus et adoptés.

L'article 3 est lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 22.—Biffer les deux premières lignes de l'article 3 pour leur substituer ce qui suit:—

“ 3. Sont abrogées les cinq premières lignes de l'article 9 de ladite loi, et les suivantes leur sont substituées ”:

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 4 est lu et modifié comme suit:—

Page 2, ligne 5.—Biffer les trois premières lignes de l'article 4 pour leur substituer ce qui suit:—

“ 4. Sont abrogées les onze premières lignes de l'article 10 de ladite loi, tel qu'édicte par le chapitre 28 des Statuts de 1913, et les suivantes leur sont substituées ”:—

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

Les articles 5 à 12, inclusivement, sont lus et adoptés.

L'article 13 est lu et modifié comme suit:—

Page 5, ligne 16.—A la suite du mot “ augmenté ” insérer “ de plus de cinq cents dollars ”.

Ledit article est adopté tel qu'amendé.

Le préambule et le titre sont adoptés après avoir été lus de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Bradbury fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné le dit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier.

Les dits amendements sont agréés.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Avec la permission du Sénat;

Sur motion, il est

Ordonné que le bill (153) intitulé: “ Loi portant modification de la Loi des grains du Canada ”, soit placé de nouveau sur l'ordre du jour pour être modifié de nouveau.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Crosby, de la part dudit comité, fait rapport qu'il a pris ledit bill en considération et l'a chargé d'en faire rapport avec un nouvel amendement.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Ledit amendement est alors adopté.

Ledit bill, tel qu'amendé de nouveau, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé de nouveau, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatrième rapport du comité spécial chargé d'instituer une enquête sur la résiliation des baux

de location de certaines houillères dans la province de l'Alberta.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (167) intitulé: "Loi concernant l'enquête sur les coalitions, monopoles, trusts et mergers et leur répression et l'accaparement de denrées et la majoration du prix des denrées", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Laird fait rapport, de la part du comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (166) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer une Commission de commerce pour le Canada", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

*(En comité.)*

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Smith fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (A4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margery Berridge Grey", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Le samedi, 5 juillet 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., prise devant le comité des Divorces du Sénat, auquel a été référée la pétition sur laquelle le bill suivant est fondé:—

Bill A4 (No 156) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margery Berridge Grey".

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

Le samedi, 5 juillet 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre acquiesce aux amendements 1, 2 et 3 faits par le Sénat au Bill (No 78), Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels), et au quatrième amendement, en tant qu'il s'agit des articles 4 et 6 qu'il est proposé dans ces amendements d'ajouter au dit bill, mais qu'elle n'acquiesce pas à l'article 5 qu'il est proposé d'ajouter, pour les raisons suivantes:—

"Que si les articles 1, 2 et 3 du dit bill doivent effectivement empêcher des personnes de commettre les délits contre les filles déterminées en iceux, la culpabilité comparative des intéressées ne peut être considérée".

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

Le samedi, 5 juillet 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre insiste sur sa dissidence à l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 107), Loi ratifiant l'arrêté en conseil du vingt-quatrième jour de février 1919, prohibant l'importation, la fabrication et le transport des liqueurs alcooliques, et confirmant l'arrêté en conseil du douzième jour d'avril 1919, portant modification de cet arrêté.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,  
*Greffier des Communes.*

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à lundi prochain à dix heures du matin.

Le Sénat s'ajourne.

Lundi, 7 juillet 1919.

**PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE.**

Les membres présents sont:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Forget,	Power,	Thompson,
Beith,	Foster,	Pringle,	Turriff,
Blain,	Girroir,	Robertson,	Webster,
Bostock,	Lougheed	Ross	White,
Bourque,	(Sir James),	(Middleton),	Willoughby et
Bradbury,	Michener,	Shatford,	Yeo.
Dennis,	Poirier,	Taylor,	
Farrell,	Pope,	Tessier,	

*Dix heures de l'avant-midi.*

PRIÈRES.

Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Ordonnances du territoire du Yukon adoptées par le conseil du Yukon au cours de l'année 1919.

*(Documents de la Session No 323, 1919.)*

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes n'asquiesçant pas à l'un des amendements apportés par le Sénat au bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels)", étant lu,

L'honorable M. Ross (Middleton) propose,

Que le Sénat insiste sur ses amendements audit bill.

Ordonné qu'une résolution soit envoyée à la Chambres des Communes dans les termes suivants:—

Résolu qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que le Sénat insiste sur ses amendements au bill (78) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels)", auxquels la Chambre des Communes n'a pas acquiescés.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (177) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des juges;

Aussi le bill (160) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel";

Aussi le bill (153) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des grains du Canada"; et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes acquiesce aux amendements apportés par le Sénat auxdits bills sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (181) intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour l'exercice financier expirant le 31 mars 1920", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (180) intitulé: "Loi pour statuer sur l'achèvement, après la déclaration de la paix, du travail commencé et la décision définitive des questions pendantes devant le commissaire et contrôleur du papier et le tribunal de contrôle du papier, ou l'un ou l'autre, à la date de ladite déclaration", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill est lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (178) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill est lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (168) intitulé: "Loi concernant les compagnies d'électricité et de force motrice", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

L'honorable M. Ross (Middleton) soulève une question d'ordre, à savoir que ce bill renfermant des clauses identiques à certaines clauses contenues dans le bill (A) intitulé: "Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer", qui ont été rejetées par le Sénat, il n'est pas dans l'ordre que le Sénat prenne ledit bill en considération au cours de la présente session.

Son Honneur le Président déclare le point d'ordre bien motivé.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, secondé par l'honorable M. Bostock, il est

Ordonné que les remerciements du Sénat soient offerts à l'officier général commandant, aux officiers, aux officiers sans commission et aux hommes du corps d'armée canadien et aux autres forces militaires canadiennes, ainsi qu'aux femmes des services médicaux canadiens et des autres services auxiliaires, pour le courage inflexible, la fermeté et l'habileté avec lesquels ils ont servi pendant toute la guerre leur pays et l'Empire dans des circonstances de difficulté sans exemple, et pour la part magnifique qu'ils ont prise à la victoire du droit et de la liberté.

Que les remerciements du Sénat soient offerts aux officiers, aux sous-officiers et aux hommes de la Marine Royale Canadienne et du service royal d'aviation pour avoir fait la garde des côtes du Canada et avoir maintenu les voies de communication sur la mer, ce qui a assuré le commerce du Dominion et le maintien de ses forces militaires.

Que les remerciements du Sénat soient offerts à ceux qui ont servi dans d'autres forces, dans la marine, dans l'armée et dans le service d'aviation de la Grande-Bretagne ou d'autres pays pour la résolution et la bravoure avec lesquelles ils ont défendu la cause de leur Empire et qui a jeté tant d'éclat sur leur pays.

Que le Sénat reconnaisse avec une profonde gratitude la valeur et le dévouement de ceux qui ont donné leurs vies au service du pays et de l'Empire, et offre ses sympathies à leurs parents et leurs amis dans leurs douleurs.

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à 2.45 cette après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

## DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Fowler,	Robertson,	Webster,
Blain,	Girroir,	Ross	White,
Bostock,	Lougheed	(Middleton),	Willoughby.
Bradbury,	(Sir James),	Shatford,	
Cloran,	Pope,	Taylor,	
Farrell,	Power,	Thibaudeau,	
Foster,	Pringle,	Thompson,	

*Deux heures et quarante-cinq.*

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 7 juillet 1919.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat le lundi, 7 juillet, à trois heures de l'après-midi pour proroger la session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. G. HENDERSON, Lieut.-colonel,

*Secrétaire du Gouverneur général.*

A Son Honneur

Le Président du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le lundi, 7 juillet 1919.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre insiste sur sa dissidence relativement à l'article 5 du quatrième amendement fait par le Sénat au Bill (No 78), Loi modifiant le Code criminel (délits sexuels).

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,

*Greffier des Communes.*

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

5 juillet 1919.

Ordonné que le greffier reporte ce bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes persiste à rejeter l'amendement fait par le Sénat au dit bill.

W. B. NORTHRUP,

*Greffier des Communes.*

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middleton), il est

Ordonné que les honoraires de \$210 versés avec la pétition de Annie Elizabeth Augusta Warke en obtention d'un bill de divorce soient remboursés à la pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Quelques temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le trône,

Son Honneur le Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noir de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier a lu les titres des bills à être sanctionnés comme suit:—

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi pour faire droit à Simon John Fraser.

Loi pour faire droit à Mary Ann Scheib.

Loi pour faire droit à Vernon Balm Bailey.

Loi pour faire droit à Eleanor Margaret Webster.

Loi pour faire droit à Jean Donaldson Sifton.

Loi concernant *The Grand River Railway Company*.

Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada* et l'autorisant à faire usage d'un traduction française de son nom.

Loi modifiant la Loi des juges.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada (pilotage et maîtres de havre).

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

Loi modifiant la Loi des poids et mesures.

Loi modifiant la Loi des assurances, 1917.

Loi concernant la faillite.

Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*.

Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company*.

Loi changeant le nom de *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company* en celui de *The Commercial Life Assurance Company of Canada*.

Loi pour faire droit à Stanley Gordon Eversfield.

Loi pour faire droit à Andrew Pepper.

Loi pour faire droit à James Frederick Neild.

Loi pour faire droit à Mabel Anna Ferguson.

Loi pour faire droit à Annie Miville.

Loi pour faire droit à Herbert John Lawrence.

Loi modifiant le Loi des pêcheries, 1914.

Loi concernant le Fonds patriotique canadien.

Loi concernant le taux d'intérêt à payer sur prêts par Sa Majesté aux Commissaires des havres de Montréal et de Québec.

Loi concernant *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*.

Loi concernant la *Canadian Western Railway Company*.

Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer.

Loi modifiant la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux.

Loi ayant pour objet de modifier la Loi constituant en corporation la *Canadian Red Cross Society*.

Loi pour faire droit à Gertrude Slater.

Loi pour faire droit à William Elmer Roome.

Loi concernant *The Empire Life Insurance Company of Canada*.

Loi concernant *The Canadian Niagara Bridge Company*.

Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (transports et hypothèques maritimes).

Loi pourvoyant à un prêt ne dépassant pas cinq millions de dollars aux Commissaires du havre de Vancouver.

Loi concernant la Loi des brevets, la Loi des droits d'auteurs, la Loi des marques de commerce et dessins de fabriques et la Loi des inscriptions aux bois de service.

Loi modifiant la Loi de milice.

Loi modifiant la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916.

Loi ayant pour objet de favoriser l'enseignement technique au Canada.

Loi portant modification du tarif des douanes, 1907.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917.

Loi comportant l'autorisation d'inclure certaines terres d'écoles et terres fédérales dans la région d'irrigation de Taber, dans la province de l'Alberta.

Loi modifiant la Loi des terres fédérales.

Loi modifiant la Loi des sauvages.

Loi concernant certaines nominations au ministère des Postes.

Loi pourvoyant à des pensions aux membres ou relativement aux membres des forces canadiennes navales, militaires et d'aviation.

Loi relative au havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Loi modifiant la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910.

Loi modifiant et codifiant la législation concernant la nationalité britannique, la naturalisation et les aubains.

Loi ayant pour objet d'encourager la construction et l'amélioration des grandes routes.

Loi ayant pour objet d'aider les soldats de retour à s'établir sur des terres.

Loi pour faire droit à William Wesley Galbraith.

Loi pour faire droit à Cecilia Agnes Thomasson Lukis.

Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Augusta Warke.

Loi pour faire droit à Blanche Gray Law.

Loi pour faire droit à Burton Mattin.

Loi pour faire droit à Flora Burrows.

Loi constituant en corporation la *Victory Trust Company*.

Loi portant modification de la Loi des grains du Canada.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi ayant pour objet de codifier et modifier la législation concernant la Commission d'amélioration d'Ottawa.

Loi portant modification de la Loi des juges.

Loi concernant l'enquête sur les coalitions, monopoles, trusts et mergers, et leur répression et l'accaparement des denrées et la majoration du prix des denrées.

Loi ayant pour objet de constituer une Commission de commerce pour le Canada.

Loi modifiant la Loi des élections fédérales.

Loi pour faire droit à Margarey Berridge Grey.

Loi pour statuer sur l'achèvement, après la déclaration de la paix, du travail commencé et la décision définitive des questions pendantes devant le commissaire et contrôleur du papier et le tribunal de contrôle du papier, ou l'un ou l'autre, à la date de ladite déclaration.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face aux dépenses du service public.

“ Au noms des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants :—

“ Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices expirant le 31 mars 1920.

“ Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public ”, que je pris humblement Votre Excellence de sanctionner.”

Alors, après que le greffier de la Couronne en Chancellerie eut lu les titres des bills, A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill ”.

Après quoi il plait à Son Excellence le Gouverneur général de clore la DEUXIÈME SESSION DU TREIZIÈME PARLEMENT de la Puissance du Canada par le discours suivant :—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

La Conférence de la Paix à Paris touche au terme de ses travaux qui ont déjà eu pour résultat l'acceptation par l'Allemagne du Traité signé à Versailles le 28 juin dernier. Les termes de la paix ont été présentés aux plénipotentiaires de l'Autriche et sont encore à l'étude, avant d'être soumis aux représentants des autres nations avec lesquelles nous avons été en guerre.

Mes ministres recevront des copies authentiques de ces traités, en temps et lieu, elles seront ensuite présentées aux deux Chambres du Parlement, à une session convoquée spécialement à cette fin.

Le *status* des Dominions de l'Empire britannique à la Conférence de la Paix a été dûment reconnu par le rang assigné à leurs représentants aux délibérations. Le Premier ministre et autres de mes Conseillers ont pris part à la Conférence de la Paix; deux plénipotentiaires canadiens ont signé le Traité de paix avec l'Allemagne; et conformément aux récents développements dans les relations constitutionnelles, les pouvoirs nécessaires à cet effet leur ont été octroyés par Sa Majesté, sur la recommandation de mes Conseillers.

Les suites terribles et désastreuses du conflit mondial, durant les cinq dernières années, se manifestent aujourd'hui par le bouleversement des conditions normales et le sentiment d'inquiétude si évident en plusieurs pays.

Bien que notre Dominion n'ait pas entièrement échappé à ces tendances nous sommes heureux de constater qu'elles sont moins sérieuses ici que dans beaucoup d'autres pays. Espérons que la ratification de la Paix contribuera beaucoup à calmer le malaise actuel et à remettre les nations dans la voie des travaux réguliers et paisibles.

En vue d'éviter toute perturbation industrielle, et pour assurer des relations plus durables et une meilleure entente entre les patrons et les employés, mes Conseillers se proposent de convoquer prochainement une réunion de représentants pour discuter ces questions amicalement et étudier le rapport de la Commission sur les relations industrielles et les recommandations qui y sont faites.

Le corps expéditionnaire canadien est presque entièrement de retour au pays et la tâche de la démobilisation s'est effectuée plus rapidement qu'on ne l'avait d'abord cru possible. L'œuvre de l'assistance aux achats de retour en ce qui regarde leur éducation professionnelle, et à leur établissement sur des fermes avance rapidement, et on croit que sur ce point le Canada ne le cède en rien aux autres pays.

La législation mise en vigueur pendant la présente session est à la fois très étendue et très importante. La législation concernant le Rétablissement des soldats, les Pensions, les Coalitions et Monopoles, l'Education technique, la Construction et l'Amélioration des grandes routes et la Santé publique est spécialement digne de remarque. Sont également importantes la Loi de Faillite, la mesure autorisant la création chargée du contrôle de l'Aviation et la loi pourvoyant à l'exploitation des chemins de fer de l'Etat. J'ai confiance que ces mesures et autres également importantes que vous avez mises à l'étude et qui ont reçu votre approbation seront à l'avantage de l'intérêt public.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des généreux subsides que vous avez votés pour les fins du service public, et pour la démobilisation et autres objets nécessaires relatifs à la guerre.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

De la terrible lutte à laquelle notre pays a pris une part si remarquable, le Canada sort avec l'orgueilleuse satisfaction qu'en remplissant son devoir pour la civilisation et pour l'humanité, il a pris une position importante parmi les nations. Les obligations que nous impose la guerre sont sérieuses, mais non au-dessus de nos forces. De fait, elles sont insignifiantes si on les compare à nos énormes ressources de toutes sortes. Favorisés d'un héritage immense, nous envisageons l'avenir avec une confiance justifiée, bien résolus à voir s'élever sur nos bords une nation grande et prospère.

Son Honneur le Président du Sénat alors dit:—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est le plaisir de Son Excellence que ce Parlement soit prorogé jusqu'à samedi, 16 août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, 16 août prochain.

INDEX  
DU  
**CINQUANTE-CINQUIÈME VOLUME**  
DES  
**JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA**  
**9-10 GEORGE V, 1919**

---

**A**

**Achats de guerre, Commission des:** Rapport, 393.

**Administratif, Urgence d'améliorer le rouage:**

Interpellation, 52. Débat remis, 59, 81, 95. Débat, 109. Débat remis, 137. Débat, 154.

Comité spécial nommé, 145. 1er rapport, 340. Considération remise, 388, 395.  
Motion: 1,500 copies imprimées, 395.

**Administration du Service civil, Comité de l':** Rapport nommant les membres, 16.  
Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. Motion: que le comité prenne  
en considération la question des allocations aux personnes qui quittent le  
Service civil et aux dépendants de ces personnes, 232. Perdue, 232.

**Adresses à Son Excellence le Gouverneur général:**

En réponse au discours du trône, 13, 17, 19. Adoptée, 19.

Nombre de commission nommé par le gouvernement, le coût, etc., 153.

Réponses à des adresses de la session précédente:—

Nomination à un emploi au département des statistiques du service militaire  
(E.G. Bill), 46.

Coût de la mise en force de la Loi de la conscription, 92.

Députation de cultivateurs: questions d'ordre public, 124.

**Aérodromes, avions, Si le gouvernement s'est défait de tous ses—, etc.:** Ordre du  
Sénat, 68. Réponse, 124.

**Aéronautique, Commission de l'Air chargée du contrôle de l':** (*Voir Bills, No 1*).

**Agricole, Instruction:** Rapport sur la loi de l'—, 24.

**Agriculture, Rapport du ministre de l':** 24.

**Agriculture et des Forêts, Comité de l':** Rapport nommant les membres du— et  
demandant l'autorisation d'augmenter le nombre de ses membres, 15-16.  
Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. 1er rapport: réduction du  
quorum, 26. Adopté, 26.

**Ajournement, Motions d':** 9, 31, 55, 116, 248, 295, 407, 409.

- Alberta, Houillères dans l' :** (*Voir* Houillères).  
Région d'irrigation de Taber,—(*Voir* Bills, No 157).
- Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company :** (*Voir* Bills, No 2).
- Allemagne, Prolongement de l'armistice :** Documents, 23, 45. Termes de l'armistice, 144.
- Allocation de séparation :** Arrêté en conseil, 57.
- Archer, James Robert :** Pétition: divorce, 33. Rapport 42 du comité contre la pétition, 173. Adopté, 183. Honoraires remboursés, 218.
- Archives publiques :** Décrets du conseil, 41.
- Armée canadienne, Félicitations du Sénat à l' :** 409.
- Armistices, Copies des conditions des :** 23, 24, 45.
- Arpentages fédéraux :** (*Voir* Bills, No 3).
- Assainissements des terres fédérales par le drainage :** (*Voir* Bills, No 4).
- Associations illégales, livres séditieux, etc. :** (*Voir* Bills, No 28).
- Assurances, Loi modifiant la Loi des, 1917 :** (*Voir* Bills, No 5).
- Athabaska, Grande Prairie and Fort Vermilion Railway Company :** (*Voir* Bills, No 6).
- Autriche-Hongrie, Conditions de l'armistice avec l' :** Documents, 24. Termes de l'armistice, 144.
- B**
- Bailey, Loi pour faire droit à Vernon Balm :** (*Voir* Bills, No 7).
- Baker, Lieutenant-colonel, membre du Parlement tué à la guerre :** Comité spécial nommé, 136. 1er rapport: message aux Communes pour demander de nommer un comité semblable, 149. Adopté, 149. Message des Communes: membres du comité, 166. 2e rapport: décision du comité, 375. Considération remise, 388. Adopté, 396.
- Banques et du Commerce, Comité des :** Rapport nommant les membres du, 15. Adopté, 19. Motion constituant le—, 19. 1er rapport: réduction du quorum, 24. Adopté, 24.
- Barnard, L'honorable sénateur :** Présente une pétition, 45.
- Bassins de radoub :** (*Voir* Bills, No 8).
- Bateaux à vapeur :** Rapport: inspection des, 169.
- Beaubien, L'honorable sénateur :** Présente un bill, 72.
- Béique, L'honorable sénateur :**  
Présente des pétitions, 47.  
Présente un rapport du comité des Bills privés, 192.

- Beith, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 82, 112, 156.
- Belcourt, L'honorable sénateur:**  
Présente des bills, 12, 61.  
Présente des pétitions, 18, 45, 67, 111, 148.
- Bell, Lieut.-col.:** Résignation du—, directeur du service médical. Correspondance, 296.
- Bennett, L'honorable sénateur:**  
Présente l'adresse en réponse au discours du trône, 13. Présente des pétitions, 14, 32, 44, 53, 59, 112, 118, 138.  
Présente des bills, 33, 83, 145, 325.  
Présente le rapport du comité sur la Loi concernant le droit d'auteur, 308.
- Bestiaux, Loi modifiant la Loi des— et des produits des, 1917:** (*Voir* Bills, No 9).
- Bibliothécaires, Rapport des:** 9.
- Bibliothèque, Comité de la:** Rapport nommant les membres du—, 15. Adopté, 19.  
Motion constituant le comité, 19. Message aux Communes, 20. Message des Communes, 42.
- Bills, E. G.:** Nomination de— au département des statistiques du service militaire.  
Réponse à une adresse, 46.
- Bills:**  
Délai pour la présentation de pétitions pour— privés, 54-5, 191, 282.  
Délai pour la présentation de— privés, 54-5, 191, 282.  
Délai pour la présentation de rapports sur— privés, 54-5, 191-2, 282.
- Bills de divorce:** Délai pour la présentation des pétitions, 122.
- Bills retirés:** 69, 127, 198, 306, 376.
- Bills de la session:**
- No 1.—Aéronautique, Commission de l'Air chargée du contrôle de l': Bill 80.  
Bill reçu et lu 1re fois, 151. Lu 2e fois, 159. En comité, 165. Lu 3e fois et adopté, 170. S.R., 246. Chap. 11.
- No 2.—*Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company*. Bill H3.  
Pétition présentée, 56. Lue, autorisation de changer son nom, 67. Rapport, 186.  
Bill présenté et lu 1re fois, 200. Lu 2e fois et référé au comité des Banques, 215. Rapport: titre changé, 241. Adopté, 251. Lu 3e fois et passé, 279. Adopté par les Communes, 332. S.R., 411. Chap. 93.
- No 3.—Arpentages fédéraux. Loi modifiant la Loi des. Bill 10.  
Bill reçu et lu 1re fois, 89. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 99. En comité, 105. Lu 3e fois et passé, 108. S.R., 246. Chap. 18.
- No 4.—Assainissement des terres fédérales par le drainage. Bill 9.  
Bill reçu et lu 1re fois, 64. Lu 2e fois, 74. En comité, 81. Lu 3e fois et passé, 83-4. S.R., 94. Chap. 5.
- No 5.—Assurances, Loi modifiant la Loi des, 1917. Bill J.  
Bill présenté et lu 1re fois, 57. 2e lecture remise, 69, 74. Lu 2e fois et ren-

---



---

**Bills de la Session—Suite.**

- voqué au comité des Banques et du Commerce, 78. Rapport, 91. Lu 3e fois et passé, 98. Amendé par la Chambre des Communes, 307. Amendements adoptés par le Sénat, 321. S.R., 411. Chap. 57.
- No 6.—*Athabaska, Grand Prairie and Fort Vermilion Railway Company*. Bill 72. Pétition présentée, 86. Lue: charte demandée, 96. Rapport, 139. Bill reçu et lu 1re fois, 209. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 223. Rapport: un amendement, 287. Adopté, 287. Motion pour référer de nouveau le bill au comité rejetée, 298. 3e lecture remise, 306, 331, 336. Bill retiré, 376.
- No 7.—Bailey, Loi pour faire droit à Vernon Balm. Bill Y2. Pétition: divorce, 45. Rapport 35 du comité, 131. Adopté, 145. Bill reçu et lu 1re fois, 153. Lu 2e fois, 165. Lu 3e fois et passé, 170. Preuve envoyée aux Communes, 170. Bill adopté par les Communes, 253. Message pour rendre la preuve, 253. S.R., 411. Chap. 104.
- No 8.—Bassins de radoub. Subventions aux, 1910. Bill 176. Bill reçu et lu 1re fois, 380. 2e lecture remise, 388. Lu 2e fois, 394. En comité, 394. Lu 3e fois, 395. S.R., 412. Chap. 51.
- No 9.—Bestiaux, Loi modifiant la Loi des—et des produits des, 1917. Bill 75. Bill reçu et lu 1re fois, 155. Lu 2e fois, 165. Comité remis, 170. En comité, 174. Lu 3e fois et passé, 177. S.R., 246. Chap. 28.
- No 10.—Biologie, Loi modifiant la Loi du conseil de:— Bill reçu et lu 1re fois, 189. 2e lecture remise, 197, 209, 223, 226, 240, 252, 299. Lu 2e fois et renvoyé à un comité spécial, 294. Rapport contre le bill, 296. Référé de nouveau au comité, 320. Motion: que le comité présente son rapport le 2 juillet, 335. 2e rapport: délai demandé, 375. Bill placé sur l'ordre du jour, 376. Comité remis, 388, 396. Motion résolue dans la négative, 400. 2e rapport adopté, 400.
- No 11.—Brevets, Lois des—, des droits d'auteurs, des marques de commerce, et des inscriptions des bois de service. Bill 150. Bill reçu et lu 1re fois, 322. Lu 2e fois, 332. Etude en comité remise, 338. En comité, 379. Lu 3e fois, 379. S.R., 412. Chap. 64.
- No 12.—Burgoyne, Loi pour faire droit à Samuel—. (Bill S). Pétition présentée, 11. Rapport du comité, 35. Adopté, 61. Bill présenté et lu 1re fois, 73. Lu 2e fois, 84. Lu 3e fois et passé, 98. Message aux Communes, 98. Adopté par les Communes, 146. Preuve renvoyée, 147. S.R., 246. Chap. 105.
- No 13.—Burrows, Loi pour faire droit à Margaret Flora—. Bill X3. Pétition: divorce, 67. Rapport 43 du comité, 287. Adopté, 298. Bill présenté et lu 1re fois, 304. Lu 2e et 3e fois, 326. Preuve communiquée aux Communes, 326. Bill adopté aux Communes, 403. Preuve renvoyée, 403. S.R., 412. Chap. 106.
- No 14.—*Calgary and Fernie Railway Company*. Bill 33. Pétition présentée, 45. Lue: délai pour la construction de sa voie ferrée, 53. Rapportée, 77. Bill reçu et lu 1re fois, 189. Lu 2e fois et référé au comité des Chemins de fer, 196. Rapport, 211. Lu 3e fois, 218. S.R., 247. Chap. 77.

Bills de la Session—*Suite.*

- No 15.—Campbell, Loi pour faire droit à Martha—. Bill Y.  
 Pétition: divorce, 71. Rapport 24 du comité, 103. Adopté, 114.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 125. Lu 2e fois, 136. Lu 3e fois et passé, 140.  
 Preuve envoyée aux Communes, 140. Bill passé par les Communes, 199.  
 Message: preuve renvoyée, 200. S.R., 247. Chap. 107.
- No 16.—*Canada Accident Assurance Company. (Canada Accident and Fire Assurance Company).* Bill K.  
 Pétition présentée, 18. Lue: demande de changer son nom, 45. Rapportée, 54.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 61. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 74. Rapport, 91. Lu 3e fois et passé, 98. Passé par les Communes, 129. S.R., 246. Chap. 94.
- No 17.—*Canadian Merchant Service Guild.* Bill 20.  
 Pétition présentée, 47. Lue: charte demandée, 56. Rapportée, 77.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 128. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 136. Rapport, 149. Lu 3e fois et passé, 153. S.R., 246. Chap. 99.
- No 18.—*Canadian National Railway Company* et les chemins de fer nationaux du Canada. Bill 70.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 151. 2e lecture remise, 159, 165. Lu 2e fois, 170. Comité remis, 177. En comité, 183, 188, 193, 196. 3e lecture remise, 198. Amendements proposés et rejetés sur division, 206-7. Lu 3e fois et adopté, 208. S.R., 247. Chap. 13.
- No 19.—*Canadian Western Railway Company.* Bill N3.  
 Pétition présentée, 91. Lue: délai pour l'exécution de ses travaux, 101. Rapport: règle 107c, 230. Adopté, 230.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 232. Lu 2e fois et référé au comité des Chemins de fer, 251. Règles suspendues, 251. Rapport: un amendement, 287-8. Adopté, 294. Lu 3e fois, 298. Adopté par les Communes, 381. S.R., 411. Chap. 81.
- No 20.—Canham, Loi pour faire droit à William. Bill Z.  
 Pétition: divorce, 14. Rapport du comité, 38. Adopté, 62.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 80. Lu 2e fois, 88. Lu 3e fois et passé, 93. Preuve envoyée aux Communes, 93. Bill adopté par les Communes, 129. Preuve renvoyée, 129. S.R., 246. Chap. 108.
- No 21.—*Central Railway Company of Canada.* Bill 11.  
 Pétition présentée, 23. Lue: délai pour achever ses travaux, 45. Rapportée, 54.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 128. 2e lecture remise, 136, 146, 150. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 165. Rapport, 172. Lu 3e fois et passé, 176. S.R., 246. Chap. 82.
- No 22.—*Chartered Trust and Executor Company.* Bill M3.  
 Pétition présentée, 186. Lue: acquérir l'entreprise, les droits et les biens d'autres compagnies, 195. Rapport: règle 107, 229. Adopté, 229.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 232. Règles suspendues, 232. Lu 2e fois et référé au comité des Banques et du Commerce, 232. Rapport, 241. Lu 3e fois et passé, 250. Adopté par les Communes, 332. S.R., 411. Chap. 98.

---



---

**Bills de la Session—Suite.**

- No 23.—Chemins de fer, Loi codifiant et amendant la législation des—. Bill A.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 8. 2e lecture remise, 17. Lu 2e fois, 20. Règles suspendues, 20. En comité, 20, 30. Rapporté avec des amendements, 31. Amendements agréés, 31. Règles suspendues, 31. Lu 3e fois et passé, 31. Adopté par les Communes avec des amendements, 235. En comité, 243. Rapport: certains amendements rejetés, etc., 244. Comité nommé pour rédiger les raisons à donner, 245. Rapport, 248. Message des Communes demandant une conférence libre, 253. Message du Sénat acquiesçant à la demande, 254. Message des Communes: noms des membres, 295. Convocation de la conférence, 295. Avis du Président, 297. Message des Communes au sujet des amendements, 337. Le Sénat acquiesce aux amendements, 338. S.R., 411. Chap. 68.
- No 24.—Chemins de fer, Loi modifiant la Loi de la zone des. Bill 3.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 52. Lu 2e fois, 59. En comité, 63. Lu 3e fois et passé, 69. S.R., 94. Chap. 4.
- No 25.—Chemins de fer, (Crédit relatif aux passages à niveau). Bill 29.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 89. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 99. En comité, 105. Lu 3e fois et passé, 109. S.R., 246. Chap. 30.
- No 26.—Chemins de fer, (Tracé de la voie). Bill L2.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 133. 2e lecture remise, 141. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 146. En comité, 150. Lu 3e fois et passé, 153.
- No 27.—Coalitions, monopoles, etc., et la majoration des prix de denrées, Loi concernant les enquêtes sur les—. Bill 167.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 403. Lu 2e fois, 406. En comité, 406. Lu 3e fois, 406. S.R., 412. Chap. 45.
- No 28.—Code criminel, Associations illégales, livres séditieux, etc. Bill 160.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 392. 2e lecture remise, 399. Lu 2e fois, 401. En comité, 402. Rapport: amendements, 402. Adoptés, 402. Lu 3e fois, 402. Les Communes acquiescent aux amendements, 408. S.R., 412. Chap. 46.  
 Code criminel. (*Voir* Nos 30, 139, 163).
- No 29.—Commerce, Commission de—pour le Canada, Loi constituant une—. Bill 167.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 403. Lu 2e fois, 406. En comité, 406. Lu 3e fois, 406. S.R., 412. Chap. 37.
- No 30.—Commissaires des havres de Montréal et de Québec. Bill 135.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 301. Lu 2e fois, 321. En comité, 327. Lu 3e fois et passé, 331. S.R., 411. Chap. 53.  
 Commissaires du havre de Vancouver.—(*Voir* No 163).
- No 31.—Crashley, Loi pour faire droit à Richard Wilson:—  
 Pétition: divorce, 14. Rapport 12 du comité, 48. Adopté, 62. No A2.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 83. Lu 2e fois, 93. Lu 3e fois et passé, 99. Message aux Communes, 99. Bill adopté par les Communes, 146. Preuve renvoyée, 147. S.R., 246. Chap. 109.
- No 32.—Cronk, Loi pour faire droit à Eva St. Lawrence—. Bill P.  
 Pétition: divorce, 12. Rapport du comité, 33-4. Adopté, 61.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 72. Lu 2e fois, 84. Lu 3e fois et passé, 97. Message aux Communes, 97. Adopté par les Communes, 146. Preuve renvoyée, 147. S.R., 246. Chap. 110.

**Bills de la Session—Suite.**

- No 33.—Davies, Loi pour faire droit à Thomas—. Bill O2.  
Pétition: divorce, 72. Rapport 27 du comité, 119. Adopté, 141.  
Bill présenté et lu 1re fois, 144. Lu 2e fois, 154. Lu 3e fois et passé, 157.  
Preuve envoyée aux Communes, 157. Bill passé par les Communes, 199.  
Message: preuve renvoyée, 200. S.R., 247. Chap. 112.
- No 34.—Délinquants, Loi modifiant la Loi des jeunes—, 1908. Bill G.  
Bill présenté et lu 1re fois, 50. Lu 2e fois, 57. En comité, 69. Lu 3e fois et passé, 73.
- No 35.—Délits sexuels, Loi modifiant le Code criminel. Bill 78.  
Bill reçu et lu 1re fois, 166. 2e lecture remise, 183, 185, 199, 219, 225, 251, 291, 299, 306, 321. Lu 2e fois sur division, 325. En comité, 336. Rapport: amendements, 337. Adoptés, 337. Modifié de nouveau et lu 3e fois, 376. Les Communes s'opposent à l'un des amendements, 407. Le Sénat insiste sur son amendement, 408. Les Communes persistent, 410.
- No 36.—Démobilisation, Subsidés pour la:—  
Bill reçu et lu 1re fois, 171. Lu 2e fois, 177. Comité remis, 181, 185, 189, 194, 197. En comité, 199, 209. Lu 3e fois, 213. S.R., 247. Chap. 33.
- No 37.—Depper, Loi pour faire droit à William Herman—. Bill U2.  
Pétition: divorce, 45. Rapport 36 du comité, 131. Adopté, 145.  
Bill présenté et lu 1re fois, 150. Lu 2e fois, 159. Lu 3e fois et passé, 163.  
Preuve envoyée aux Communes, 163. Bill passé par les Communes, 200.  
Message, preuve retournée, 200. S.R., 247. Chap. 114.
- No 38.—Députation, Loi portant modification de la Loi de la—. Bill 2.  
Bill reçu et lu 1re fois, 64. Lu 2e fois, 74. En comité, 81. Lu 3e fois et passé, 83. S.R., 94. Chap. 6.
- No 39.—Droits d'auteur. Bill E.  
Bill présenté et lu 1re fois, 50. 2e lecture, remise, 57, 63, 70. Lu 2e fois et renvoyé à un comité spécial, 73. Rapport: conseil de retirer le bill, 308. Adopté, 327.  
Eaux navigables. (Voir No 128).
- No 40.—Edwards, Loi concernant W. C.— & Co., Limited. Bill 12.  
Pétition présentée, 18. Lue: augmentation du capital, 45. Rapportée, 54.  
Bill reçu et lu 1re fois, 89. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 99. Rapporté avec un amendement, 112. Considération remise, 127, 134. Amendement agréé, 137. Lu 3e fois et passé, 140. Amendement agréé par les Communes, 166. S.R., 246. Chap. 102.
- No 41.—Elections fédérales, Loi modifiant la Loi des—. Bill 178.  
Bill reçu, lu les trois fois et passé, 409. S.R., 412. Chap. 48.
- No 42.—Electricité et de force motrice, Loi concernant les Compagnies d'—. Bill 168.  
Bill reçu et lu 1re fois, 409. Bill rejeté, 409.
- No 43.—*Empire Life Insurance Company of Canada, The*—. Bill 73.  
Pétition présentée, 101. Lue: délai pour obtenir l'autorisation de faire des opérations, 112. Rapport, 139.

**Bills de la Session—Suite.**

- Bill reçu et lu 1re fois, 253. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 291. Rapport, 302. Amendé et lu 3e fois, 320. Amendements adoptés par les Communes, 381. S.R., 412. Chap. 95.
- No 44.—Employés de Sa Majesté, tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs. Indemnités aux—. Bill 30.  
Bill reçu et lu 1re fois, 89. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 99. En comité, 106. Lu 3e fois, 109. S.R., 246. Chap. 14.
- No 45.—Employés dans le service public, Loi pourvoyant au cas de certains—. Bill P3.  
Bill présenté et lu 1re fois, 249. 2e lecture remise, 290, 299. Bill retiré, 306.
- No 46.—Emprunt. Prélèvement par voie d'— de sommes d'argent pour le service public. Bill 164.  
Bill reçu et lu 1re fois, 380. Lu 2e et 3e fois, 388. S.R., 413. Chap. 67.
- No 47.—Engrais, Loi portant modification de la Loi des—, 1909. Bill 74.  
Bill reçu et lu 1re fois, 180. Lu 2e fois, 188. En comité, 194. 3e lecture remise, 196. Lu 3e fois et passé, 198. S.R., 247. Chap. 20.
- No 48.—Esquimalt à Nanaïmo, Compagnie du chemin de fer d'—. Bill 35.  
Pétition présentée, 45. Lue: nouvelles lignes, 54. Rapportée, 77.  
Bill reçu et lu 1re fois, 180. Lu 2e fois et référé au comité des Chemins de fer, 188. Rapport, 211. Lu 3e fois, 218. S.R., 247. Chap. 83.
- No 49.—Essex, Compagnie du chemin de fer Terminal d'—. Bill 63.  
Pétition présentée, 11. Lue: délai pour la construction de son chemin de fer, 19. Rapport, 76. Autre pétition, 47. Lue: augmentation de son capital, 56. Rapport, 113.  
Bill reçu et lu 1re fois, 180. Lu 2e fois et référé au comité des Chemins de fer, 188. Rapport, 230. Lu 3e fois, 241. S.R., 411. Chap. 84.
- No 50.—Evans, Loi pour faire droit à William Lewes—. Bill V.  
Pétition: divorce, 18. Rapport du comité, 39. Adopté, 62.  
Bill présenté et lu 1re fois, 73. Lu 2e fois, 85. Lu 3e fois et passé, 98. Message aux Communes, 98. Bill passé par les Communes, 146. Preuve renvoyée, 147. S.R., 246. Chap. 113.
- No 51.—Eversfield, Loi pour faire droit à Stanley Gordon—. Bill G3.  
Pétition: divorce, 135. Rapport 40 du comité, 161. Adopté, 177.  
Bill présenté et lu 1re fois, 195. Lu 2e fois, 209. Lu 3e fois, 213. Preuve envoyée aux Communes, 213. Adopté par les Communes, 333. Preuve renvoyée, 333. S.R., 411. Chap. 114.
- No 52.—Faillite, Loi concernant la—. Bill 18.  
Bill reçu et lu 1re fois, 193. Lu 2e fois, 199. En comité, 214, 219. Remis, 225. En comité, 232. Rapport: amendements, 235. Règles suspendues, 235. Amendements adoptés, 235. 3e lecture remise, 250, 279. En comité, 289. Rapport: un amendement, 290. Adopté, 290. Lu 3e fois, 293. Acquiescement des Communes aux amendements, 329. S.R., 411. Chap. 36.
- No 53.—Falsification des substances alimentaires et des drogues. Bill C3.  
Bill présenté et lu 1re fois, 169. 2e lecture remise, 177, 179. Bill retiré, 198.

**Bills de la Session—Suite.**

- No 54.—Ferguson, Loi pour faire droit à Mabel Anna—. Bill J3.  
 Pétition: divorce, 76. Rapport 44 du comité, 204. Adopté, 222.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 224. Lu 2e fois, 242. Lu 3e fois et la preuve  
 envoyée aux Communes, 251. Adopté par les Communes, 333. Preuve  
 renvoyée, 333. S.R., 411. Chap. 115.  
 Financière, Loi—, 1914, Exportation de l'or:—(Voir No 117).
- No 55.—*Fire Insurance Company of Canada*. Bill I2.  
 Pétition présentée, 71. Lue: autorisation de traduire son nom en français,  
 etc., 79. Rapport, 113.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 125. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques  
 et du Commerce, 136. Rapport, 148. Lu 3e fois et passé, 153. Adopté  
 par les Communes, 253. S.R., 411. Chap. 96.
- No 56.—Fonds patriotique canadien, Loi concernant le—. Bill 134.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 298. Lu 2e fois, 321. En comité, 327. Lu 3e fois,  
 331. S.R., 411. Chap. 44.
- No 57.—Forces canadiennes navales, militaires et d'aviation. Pensions aux mem-  
 bres ou relativement aux—. Bill 158.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 380. Lu 2e fois, 387. En comité, 388. Lu 3e fois,  
 394. Débat sur l'adoption du bill, 394, 396. S.R., 412. Chap. 43.
- No 58.—Forces hydrauliques du Canada, Loi concernant les—. Bill 94:  
 Bill reçu et lu 1re fois, 189. Lu 2e fois, 196. En comité, 199. Lu 3e fois  
 et passé, 208. S.R., 247. Chap. 19.
- No 59.—Fraser, Loi pour faire droit à Simon John—. Bill R2.  
 Pétition: divorce, 45. Rapport 32 du comité, 122. Adopté, 141.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 145. Lu 2e fois, 154. Lu 3e fois et passé, 158.  
 Preuve envoyée aux Communes, 158. Adopté par les Communes, 253.  
 Message: preuve renvoyée, 253. S.R., 411. Chap. 116.
- No 60.—Gabriel, Loi pour faire droit à Helena Clara—. Bill Q.  
 Pétition: divorce, 12. Rapport du comité, 39-40. Adopté, 62.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 72. Lu 2e fois, 84. Lu 3e fois et passé, 97.  
 Message aux Communes, 97. Adopté par les Communes, 146. Preuve  
 renvoyée, 147. S.R., 246. Chap. 117.
- No 61.—Galbraith, Loi pour faire droit à William Wesley—. Bill U3.  
 Pétition: divorce, 67. Rapport 51 du comité, 285. Adopté, 298.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 304. Lu 2e et 3e fois, 326. Preuve communiquée  
 aux Communes, 326. Bill adopté par les Communes, 403. Preuve ren-  
 voyée, 403. S.R., 412. Chap. 118.
- No 62.—*Grain Insurance and Guarantee Company*. Bill 36.  
 Pétition de E. E. Hall et autres, 11. Lue: charte demandée, 19. Rapportée,  
 76.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 128. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques  
 et du Commerce, 136. Rapport, 148. Lu 3e fois et passé, 153. S.R.,  
 246. Chap. 97.
- No 63.—Grains de semence, Avances pour l'achat de—. Bill 24.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 106. Règles 23f et 24a suspendues, 107. Lu 2e fois,  
 109. En comité, 114. Règles suspendues, 115. Lu 3e fois et passé, 115.  
 S.R., 246. Chap. 32.

---



---

**Bills de la Session—*Suite.***

- No 64.—Grains du Canada, Loi portant modification. Bill 153.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 392. 2e lecture remise, 399. Lu 2e fois, 401. En comité, 401. Rapport: amendements, 401. Adoptés, 401. 3e lecture, 401. Renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, 405. Rapport: un amendement, 405. Lu 3e fois et passé, 405. Amendement adopté par les Communes, 408. S.R., 412. Chap. 40.
- No 65.—*Grand River Railway Company*, Loi concernant *The*—. Bill A3.  
 Pétition présentée, 148. Lue: retrancher l'art. 3, c. 4, Edouard VII, relatif aux voies ferrées sous le contrôle du gouvernement, 156. Rapport: règle 107, 187. Bill présenté et lu 1re fois, 162. 2e lecture remise, 175, 177. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 193. Rapport, 212. Lu 3e fois, 218. Adopté par les Communes, 253. S.R., 411. Chap. 85.
- No 66.—Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, Compagnie du—. Bill 13.  
 Pétition présentée, 14. Lue: émission d'actions-déventures consolidées, 23. Rapportée, 54.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 106. 2e lecture remise, 114. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 128. Rapport, 173. Lu 3e fois et passé, 176. S.R., 246. Chap. 86.
- No 67.—Grand-Tronc-Pacifique, Ratifier deux arrêtés du Gouverneur général. Bill 28.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 109. Règles 23f et 24a suspendues, 109. Lu 2e fois, 115. Règles suspendues, 115. En comité, 115. Lu 3e fois et passé, 116. S.R., 246. Chap. 22.
- Grandes routes.—(Voir No 137).
- No 68.—Greensward, Loi pour faire droit à Albert—. Bill D2.  
 Pétition: divorce, 33. Rapport 19 du comité, 79. Adopté, 99.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 104. Lu 2e fois, 114. Lu 3e fois et passé, 127. Preuve envoyée aux Communes, 127. Bill passé par les Communes, 165. Message: preuve renvoyée, 166. S.R., 246. Chap. 119.
- No 69.—Grey, Loi pour faire droit à Margary Berridge—. Bill A4.  
 Pétition: divorce, 138. Rapport 57 du comité, 305. Considération remise, 326, 332, 338, 379. Adopté sur division, 382. Honoraires remboursés, 393.  
 Bill présenté et lu les trois fois, 383. Preuve communiquée aux Communes, 383. Bill adopté aux Communes, 406. Preuve renvoyée, 406. S.R., 412. Chap. 120.
- No 70.—*Grocers, The National Wholesale—Association of Canada*. Bill 45.  
 Pétition de N. Blain et autres, 59. Lue: charte demandée, 72. Rapportée, 77.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 174. 2e lecture remise, 179. Lu 2e fois et référé au comité des Bills privés, 185. Rapport: amendements, 192. Adoptés, 192. Lu 3e fois et adopté, 195. Amendements adoptés par les Communes, 216. S.R., 247. Chap. 100.
- No 71.—Halifax, Modification des Actes concernant la nomination d'un maître du havre au port d'—.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 209. Lu 2e fois, 223. En comité, 226. Lu 3e fois, 232. S.R., 247. Chap. 23.  
 Havres. (Voir Nos 30, 139, 163).

Bills de la Session—*Suite.*

- No 72.—Hawkins, Loi pour faire droit à Gladys Agnes Wilson—. Bill B2.  
Pétition: divorce, 12. Rapport 16 du comité, 60. Adopté, 84.  
Bill présenté et lu 1re fois, 87. Lu 2e fois, 99. Lu 3e fois et passé, 105.  
Message aux Communes, 105. Adopté par les Communes, 146. Preuve renvoyée, 147. S.R., 246. Chap. 121.
- No 73.—Hawkins, Loi pour faire droit à Gretna Harris—. Bill R.  
Pétition présentée, 18. Rapport 13 du comité, 48. Adopté, 62.  
Bill présenté et lu 1re fois, 72. Lu 2e fois, 84. Lu 3e fois et passé, 98.  
Message aux Communes, 98. Adopté par les Communes, 146. Preuve renvoyée, 147. S.R., 246. Chap. 122.
- No 74.—Heure, Durant l'été l'—soit en avance de l'heure légale. Bill O.  
Bill présenté et lu 1re fois, 72. 2e lecture remise, 84. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 88. En comité, 94. Comité remis, 105, 114. Bill rayé de l'ordre du jour, 127.
- No 75.—*High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.* Bill 64.  
Pétition présentée, 91. Lue: délai pour l'exécution de ses travaux, 101. Rapport, 113.  
Bill reçu et lu 1re fois, 301. Lu 2e fois et référé au comité des Chemins de fer, 320. Rapport, 399. Lu 3e fois, 332. S.R., 411. Chap. 87.
- No 76.—Hirst, Loi pour faire droit à Rosa—. Bill K2.  
Pétition: divorce, 33. Rapport 22 du comité, 102. Adopté, 113.  
Bill présenté et lu 1re fois, 125. Lu 2e fois, 136. Lu 3e fois et passé, 140.  
Preuve envoyée aux Communes, 140. Bill passé par les Communes, 199.  
Message: preuve renvoyée, 200. S.R., 247. Chap. 123.
- No 77.—Immigration, Loi modifiant la Loi de l'—. Bill 52.  
Bill reçu et lu 1re fois, 171. Lu 2e fois, 177. En comité, 179. Comité remis, 185, 189, 194. En comité, 208. Rapport: un amendement, 208. Amendement adopté, 209. 3e lecture remise, 213, 218, 222. Bill renvoyé de nouveau à un comité général, 224. Rapport: pas d'amendement nouveau, 225. Lu 3e fois et passé, 225. Amendement adopté par les Communes, 244. S.R., 247. Chap. 25.
- No 78.—Immigration, Loi modifiant la Loi précédente. Bill O3.  
Bill présenté et lu 1re fois, 245. Règles suspendues, 245. Lu 2e et 3e fois, 245. Bill adopté par les Communes, 245. S.R., 247. Chap. 26.
- No 79.—Impôt de guerre sur le revenu, 1917. Loi modifiant la Loi. Bill 144.  
Bill reçu et lu 1re fois, 333. 2e lecture remise, 379. Lu 2e fois, 385. En comité, 385. Lu 3e fois, 386. S.R., 412. Chap. 55.
- No 80.—Incendies, Mesures préventives contre les—. Bill L.  
Bill présenté et lu 1re fois, 61. 2e lecture remise, 74. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 78. Rapporté avec un amendement, 91. Amendement agréé, 99. Lu 3e fois et passé, 105. Passé par les Communes, 129. S.R., 246. Chap. 15.
- Indemnité aux employés blessés ou tués.—(Voir No 44).
- No 81.—Interprétation, Loi ayant pour objet de modifier la Loi d'—. Bill 81.  
Bill reçu et lu 1re fois, 166. 2e lecture remise, 175. Lu 2e fois, 178. En comité, 181. Rapport: deux amendements, 181. Amendements adoptés,

**Bills de la Session—Suite.**

185. Lu 3e fois, 188. Amendements adoptés par les Communes, 228. S.R., 247. Chap. 27.
- No 82.—Irrigation, Loi modifiant la loi de l'—. Bill 8.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 64. Lu 2e fois, 74. Etude en comité remise, 78.  
 En comité, 85. Lu 3e fois et passé, 88. S.R., 94. Chap. 3.
- No 83.—Jamieson, Loi pour faire droit à David—. Bill M2.  
 Pétition: divorce, 60. Rapport 28 du comité, 119. Adopté, 141.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 144. Lu 2e fois, 154. Lu 3e fois et passé, 157.  
 Preuve envoyée aux Communes, 157. Bill passé par les Communes, 199.  
 Message: preuve renvoyée, 200. S.R., 247. Chap. 124.
- No 84.—Juges, Loi modifiant la Loi des—. (Discontinuation de la pension, etc.).  
 Bill C2.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 97. 2e lecture remise, 113, 127, 134. Lu 2e fois, 137. En comité, 146. 3e lecture remise, 150, 153, 157. Amendements proposés et rejetés sur division, 164. Lu 3e fois et passé, 164. Erreur dans la division, 165. Motion, questions d'ordre, 169. Division sur la décision du président, 170.
- No 85.—Juges, Loi modifiant la Loi des—. (Salaires dans la Colombie-Britannique). Bill 104.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 228. Lu 2e fois, 242. En comité, 252. Lu 3e fois, 280. S.R., 411. Chap. 58.
- No 86.—Juges, Loi modifiant la Loi des—. (Salaires). Bill 177.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 392. 2e lecture remise, 399. Lu 2e fois, 402. En comité, 404. Rapport: amendements, 405. Adoptés, 405. Lu 3e fois, 405. Les Communes acquiescent aux amendements, 408. S.R., 412, Chap. 59.
- No 87.—King, Loi pour faire droit à Mary—. Bill T2.  
 Pétition: divorce, 12. Rapport 30 du comité, 121. Adopté, 141.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 150. Lu 2e fois, 158. Lu 3e fois et passé, 163.  
 Preuve envoyée aux Communes, 163. Bill passé par les Communes, 200.  
 Message: preuve renvoyée, 200. S.R., 247. Chap. 125.
- No 88.—Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer—. Bill 14.  
 Pétition présentée, 11. Lue: délai pour construire sa voie ferrée, 19. Rapportée, 54.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 128. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 136. Rapport, 173. Lu 3e fois et adopté, 176. S.R., 246. Chap. 88.
- No 89.—Latimer, Loi pour faire droit à William Rogers—. Bill V2.  
 Pétition: divorce, 12. Rapport 25 du comité, 105. Adopté, 114.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 150. Lu 2e fois, 159. Lu 3e fois et passé, 163.  
 Preuve envoyée aux Communes, 163. Bill passé par les Communes, 200.  
 Message pour retourner la preuve, 200. S.R., 247. Chap. 126.
- No 90.—Law, Loi pour faire droit à Blanche Gray—. Bill Z2.  
 Pétition: divorce, 118. Rapport 56 du comité, 304. Adopté, 325.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 325. Règles suspendues, 325. Lu 2e et 3e fois, 325. Preuve communiquée aux Communes, 325. Bill adopté aux Communes, 403. Preuve renvoyée, 403. S.R., 412. Chap. 127.

**Bills de la Session—Suite.**

- No 91.—Lawrence, Loi pour faire droit à Herbert John—. Bill K3.  
Pétition: divorce, 72. Rapport 43 du comité, 203-4. Adopté, 222.  
Bill présenté et lu 1re fois, 231. Lu 2e fois, 251. Lu 3e fois et preuve communiquée aux Communes, 279. Adopté par les Communes, 333. Preuve renvoyée, 333. S.R., 411, Chap. 128.
- No 92.—Lewis, Loi pour faire droit à Mary Garland—. Bill Y.  
Pétition: divorce, 11. Rapport du comité, 37. Adopté, 62.  
Bill présenté et lu 1re fois, 80. Lu 2e fois, 88. Lu 3e fois et passé, 93.  
Preuve envoyée aux Communes, 93. Bill passé aux Communes, 129.  
Preuve renvoyée, 129. S.R., 246. Chap. 129.
- No 93.—Liqueurs enivrantes, Loi ratifiant des arrêtés en conseil prohibant l'importation, la fabrication et le transport des—. Bill 107.  
Pétitions.—(Voir Boissons).  
Bill reçu et lu 1re fois, 199. 2e lecture remise, 215. Lu 2e fois, 220. Etude en comité remise, 226, 240, 242, 252. En comité, 280. Rapport: un amendement, 280. Adopté sur division, 288. Lu 3e fois et passé, 289. Message des Communes: refus d'adopter un amendement, 328. Motion que le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 377. Perdue sur division, 377. Message aux Communes, 377. Message des Communes: conférence libre, 388. Adhésion du Sénat, 395. Message: noms des membres, 398. Le Président annonce la réunion du comité, 398. Message: membres substitués à d'autres, 400. Motion: nom d'un sénateur substitué à un autre, 404. Message: la Chambre insiste sur sa dissidence à l'amendement fait par le Sénat, 407.
- No 94.—*London and Port Stanley Railway Company*. Bill 22.  
Pétition présentée, 45. Lue: contrat avec la cité de London, 53. Rapportée, 77.  
Bill reçu et lu 1re fois, 106. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 114. Rapport, 153. Lu 3e fois et passé, 157. S.R., 246. Chap. 89.
- No 95.—Lukis, Loi pour faire droit à Cecilia Agnes Thomasson—. Bill T3.  
Pétition: divorce, 191. Rapport 48 du comité, 283. Adopté, 298.  
Bill présenté et lu 1re fois, 299. Lu 2e fois, 320. Lu 3e fois et preuve communiquée aux Communes, 324. Bill passé par les Communes, 403. Preuve renvoyée, 403. S.R., 412. Chap. 130.
- No 96.—Lyons, Loi pour faire droit à Mary Jane—. Bill E2.  
Pétition: divorce, 33. Rapport 17 du comité, 60. Adopté, 84.  
Bill présenté et lu 1re fois, 104. Lu 2e fois, 114. Lu 3e fois et passé, 127.  
Preuve envoyée aux Communes, 127. Bill passé par les Communes, 165.  
Message: preuve renvoyée, 166. S.R., 246. Chap. 131.
- No 97.—*Manitoba and North Western Railway Company of Canada*. Bill 23.  
Pétition, 45. Lue: émission de valeurs, etc., 53. Rapportée, 77.  
Bill reçu et lu 1re fois, 180. Lu 2e fois et référé au comité des Chemins de fer, 188. Rapporté, 212. Lu 3e fois, 218. S.R., 247. Chap. 90.
- No 98.—Marine marchande, (Pilotage et maîtres de havres). Bill 122.  
Bill reçu et lu 1re fois, 245. Lu 2e fois, 252. En comité, 291. Lu 3e fois et passé, 294. S.R., 411. Chap. 42.

**Bills de la Session—Suite.**

- No 99.—Marine marchande, (Transports et hypothèques maritimes). Bill 148.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 322. Lu 2e fois, 332. Etude en comité remise, 338.  
 En comité, 378. Lu 3e fois, 378. S.R., 412. Chap. 41.
- No 100.—Mattin, Loi pour faire droit à Burton—. Bill V3.  
 Pétition: divorce, 33. Rapport 52 du comité, 286. Adopté, 298.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 304. Lu 2e et 3e fois, 326. Preuve communiquée  
 aux Communes, 326. Bill adopté aux Communes, 403. Preuve renvoyée,  
 403. S.R., 412. Chap. 132.
- No 101.—McCulloch, Loi pour faire droit à Mary Jane—. Bill X.  
 Pétition présentée, 33. Rapport 18 du comité, 67. Adopté, 78.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 80. Lu 2e fois, 88. Lu 3e fois et passé, 93.  
 Preuve envoyée aux Communes, 93. Bill adopté par les Communes, 129.  
 Preuve renvoyée, 129. S.R., 246. Chap. 133.
- No 102.—McElroy, Loi pour faire droit à Samuel David—. Bill W.  
 Pétition: divorce, 12. Rapport du comité, 35-6. Adopté, 62.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 80. Lu 2e fois, 88. Lu 3e fois et passé, 93.  
 Preuve envoyée aux Communes, 93. Bill adopté par les Communes, 129.  
 Preuve renvoyée, 129. S.R., 246. Chap. 134.
- No 103.—McGregor, Loi pour faire droit à James Arthur—. Bill T.  
 Pétition: divorce, 12. Rapport du comité, 34. Adopté, 61.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 73. Lu 2e fois, 84. Lu 3e fois et passé, 98.  
 Message aux Communes, 98. Adopté par les Communes, 146. Preuve  
 renvoyée, 147. S.R., 246. Chap. 135.
- No 104.—Médicaments brevetés ou *proprietary*, Loi modifiant la Loi des—. Bill I.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 51. 2e lecture remise, 57. Lu 2e fois et référé  
 à un comité général, 63. Comité remis, 70. Bill référé au comité des  
 Banques et du Commerce, 73. Rapporté avec des amendements, 87.  
 Amendements agréés, 95. Lu 3e fois et passé, 99. Adopté par les Com-  
 munes avec des amendements, 300. Considération remise, 307. Ren-  
 voyés à un comité général, 322. Amendements adoptés, 328. S.R., 411.  
 Chap. 66.
- No 105.—Milice, Loi modifiant la Loi de la—. Bill 137.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 322. Lu 2e fois, 332. Etude en comité remise, 338.  
 En comité, 377. Lu 3e fois, 378. S.R., 412. Chap. 60.  
 Milice, Pensions de la—.(Voir No 124).
- No 106.—Miller, Loi pour faire droit à Rose Kent—. Bill F2.  
 Pétition: divorce, 33. Rapport 21 du comité, 92. Adopté, 105.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois, 127. Lu 3e fois et passé, 133.  
 Preuve envoyée aux Communes, 134. Bill adopté par les Communes,  
 165. Message: preuve renvoyée, 166. S.R., 246. Chap. 136.
- No 107.—Millman, Loi pour faire droit à Frederick—. Bill P2.  
 Pétition: divorce, 72. Rapport 29 du comité, 120. Adopté, 141.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 144. Lu 2e fois, 154. Lu 3e fois et passé, 158.  
 Preuve envoyée aux Communes, 158. Bill passé par les Communes, 200.  
 Message: preuve renvoyée, 200. S.R., 247. Chap. 137.

**Bills de la Session—Suite.**

- No 108.—Miville, Loi pour faire droit à Annie—. Bill L3.  
Pétition: divorce, 45. Rapport 45 du comité, 205. Adopté, 223.  
Bill présenté et lu 1re fois, 231. Lu 2e fois, 251. Lu 3e fois et preuve communiquée aux Communes, 280. Adopté par les Communes, 333. Preuve renvoyée, 333. S.R., 411. Chap. 138.
- No 109.—Monétaire, Cours—1910, Loi modifiant la Loi du—. Bill 25.  
Bill reçu et lu 1re fois, 106. Règles 23f et 24a suspendues, 106. Lu 2e fois, 109. En comité, 115. Règles suspendues, 115. Lu 3e fois et passé, 115. S.R., 246. Chap. 16.
- No 110.—*Montreal Central Terminal Company*. Bill H2.  
Pétition présentée, 53. Lue: délai pour l'achèvement de ses travaux, 56. Rapportée, 113.  
Bill présenté et lu 1re fois, 116. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 128. Rapport: recommandation de retirer le bill, 231. Adopté, 243.
- National Wholesale Grocers Association of Canada*.—(Voir No 70).
- No 111.—Nationalité britannique, naturalisation et aubains. Bill 138.  
Bill reçu et lu 1re fois, 392. Lu 2e fois, 397. En comité, 397. Lu 3e fois, 397. S.R., 412. Chap. 38.
- No 112.—Neild, Loi pour faire droit à James Frederick—. Bill T3.  
Pétition: divorce, 86. Rapport 46 du comité, 206. Adopté, 223.  
Bill présenté et lu 1re fois, 224. Lu 2e fois, 242. Lu 3e fois et preuve envoyée aux Communes, 251. Adopté par les Communes, 333. Preuve renvoyée, 333. S.R., 411. Chap. 139.
- No 113.—*Niagara Canadian—Bridge Company*. Bill Y3.  
Pétition présentée et lue, 302. Rapport: règle 107, 317. Adopté, 318.  
Bill présenté et lu 1re fois, 319. Règles suspendues, 319. Lu 2e fois et référé au comité des Chemins de fer, 319. Rapport, 329. Lu 3e fois, 332. Adopté par la Chambre des Communes, 381. S.R., 412. Chap. 78.
- No 114.—North, Loi pour faire droit à Lilian—. Bill N2.  
Pétition: divorce, 59. Rapport 26 du comité, 118. Adopté, 141.  
Bill présenté et lu 1re fois, 144. Lu 2e fois, 154. Lu 3e fois et passé, 157. Preuve envoyée aux Communes, 157. Bill passé par les Communes, 199. Message: preuve renvoyée, 200. S.R., 247. Chap. 140.
- No 115.—*North-West Route, Limited*. Charte constitutive. Bill 65.  
Pétition présentée, 67. Lue: charte demandée, 76. Rapport, 113.  
Bill reçu et lu 1re fois, 209. Lu 2e fois et référé au comité des Chemins de fer, 223. Rapport: le préambule n'est pas satisfaisant, 231. Adopté, 243.
- No 116.—Oiseaux migrateurs, Loi modifiant la Loi: Convention concernant les—. Bill F.  
Bill présenté et lu 1re fois, 50. 2e lecture remise, 57, 81, 99. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 127. Comité remis, 134. En comité, 137. Lu 3e fois et passé, 140. Passé par les Communes, 165. S.R., 246. Chap. 29.

**Bills de la Session—Suite.**

- No 117.—Or, Interdiction de l'exportation de l'—. Loi portant continuation du maintien en vigueur, etc. Bill 27.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 107. Règles 23f et 24a suspendues, 107. Lu 2e fois, 109. En comité, 115. Règles suspendues, 115. Lu 3e fois et passé, 115. S.R., 246. Chap. 21.
- No 118.—Ottawa, Commission d'amélioration d'—.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 392. 2e lecture remise, 399. Bill lu 2e et 3e fois, 402. S.R., 412. Chap. 62.
- No 119.—Ottawa, du Nord et de l'Ouest, Compagnie du chemin de fer d'—. Bill B3.  
 Pétition présentée, 108. Lue: nouvel embranchement, etc., 118. Rapport: règle 107, 139. Adopté, 139.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 162. 2e lecture remise, 175. Lu 2e fois et référé au comité des Chemins de fer, 178. Rapport, 212. Lu 3e fois, 218. Passé par les Communes avec des amendements, 252. Amendements adoptés, 281. S.R., 411. Chap. 91.
- No 120.—Pacifique, Compagnie du chemin de fer Canadien du—. Bill 34.  
 Pétition présentée, 47. Lue: émission d'actions-débitures, etc., 56. Rapportée, 77.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 166. 2e lecture remise, 175. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 178. Rapport: un amendement, 211. Amendement adopté, 218. Lu 3e fois, 222. Amendement adopté par les Communes, 252. S.R., 411. Chap. 79.
- No 121.—Pacifique, Compagnie du chemin de fer Canadien du—. Bill Z2.  
 Pétition présentée, 130. Lue: services aériens, 138. Rapport: règle 107, 139. Adopté, 139.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 162. 2e lecture remise, 174. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 177. Rapport, 212. Lu 3e fois et passé, 218. Amendé par les Communes, 300. Amendements adoptés, 307. S.R., 411. Chap. 80.
- No 122.—Papier, Loi pour statuer, etc., le tribunal du contrôle du—. Bill 181.  
 Bill reçu, lu les trois fois et passé, 409. S.R., 412. Chap. 63.
- No 123.—Pêcheries, Loi modifiant la Loi des— 1914. Bill 39.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 301. Lu 2e fois, 320. En comité, 327. Lu 3e fois, 331. S.R., 411. Chap. 52.
- No 124.—Pensions de la Milice, Loi modifiant la Loi des—. Bill 118.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 216. Lu 2e fois, 223. En comité, 226. Rapport: un amendement, 227. Règles suspendues, 227. Amendement adopté, 227. Lu 3e fois, 232. Amendement adopté par les Communes, 300. S.R., 411. Chap. 61.  
 Pensions pour les forces navales militaires et d'aviation. Bill 158. (*Voir* No 57).
- No 125.—Pepper, Loi pour faire droit à Andrew—. Bill F3.  
 Pétition présentée, 60. Rapport 39 du comité, 160. Adopté, 177.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 187. Lu 2e fois, 196. Lu 3e fois, 198. Preuve envoyée aux Communes, 198. Adopté par les Communes, 333. Preuve renvoyée, 333. S.R., 411. Chap. 141.

**Bills de la Session—Suite.**

- No 126.—Pinkerton, Loi pour faire droit à William—. Bill X2.  
 Pétition: divorce, 33. Rapport 37 du comité, 132. Adopté, 145.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 150. Lu 2e fois, 159. Lu 3e fois et passé, 163.  
 Preuve envoyée aux Communes, 163. Bill passé par les Communes, 200.  
 Message pour retourner la preuve, 200. S.R., 247. Chap. 142.
- No 127.—Poids et mesures, Loi modifiant la Loi des—. Bill 42.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 166. 2e lecture remise, 175. Lu 2e fois, 178. En  
 comité, 181. Rapport: un amendement, 181. Amendement adopté, 185.  
 Lu 3e fois, 187. Amendement adopté par les Communes, 328. S.R., 411.  
 Chap. 75.
- No 128.—Pollution des eaux navigables. Bill B.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 12. Lu 2e fois et renvoyé au comité de la Salu-  
 brité publique, 20. Rapport: un amendement, 113. Amendement agréé,  
 128. 3e lecture remise, 134. Lu 3e fois et passé, 136.
- No 129.—Postes, Nominations au ministère des—. Bill 153.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 380. Lu 2e fois, 387. En comité, 387. Lu 3e fois,  
 387. S.R., 412. Chap. 65.
- No 130.—Preuve, Loi modifiant la Loi de la— en Canada. Bill H.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 51. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général,  
 57. En comité, 63. Amendé, lu 3e fois et passé, 68-9. Passé par les  
 Communes, 129. S.R., 246. Chap. 12.
- No 131.—Proderick, Loi pour faire droit à Annie—.  
 Pétition: divorce, 18. Rapport du comité, 37. Adopté, 62.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 73. Lu 2e fois, 84. Lu 3e fois et passé, 93.  
 Preuve envoyée aux Communes, 93. Bill passé par les Communes, 129.  
 Preuve renvoyée, 129. S.R., 246. Chap. 143.
- No 132.—Profits d'affaires pour la guerre, Loi modifiant la Loi taxant les—, 1916.  
 Bill 143.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 322. Lu 2e fois, 332. Etude en comité remise, 338.  
 En comité, 378. Lu 3e fois, 382. S.R., 412. Chap. 39.
- Québec, Commissaires du havre de.—(Voir No 30).
- No 133.—*Red Cross, Canadian—Society*, Loi modifiant la Loi constitutive de  
 la—. Bill 130.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 245. 2e lecture remise, 252, 291. Lu 2e fois, 294.  
 Comité remis, 299, 306. En comité, 321. Rapport: un amendement, 321.  
 Adopté, 321. Lu 3e fois, 324. Amendement adopté par les Communes,  
 381. S.R., 412. Chap. 101.
- No 134.—Réserves forestières et des parcs fédéraux, Loi modifiant la Loi des—.  
 Bill 79.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 174. Lu 2e fois, 179. En comité, 185. Lu 3e fois,  
 187. S.R., 247. Chap. 17.
- No 135.—Réserves forestières et des parcs fédéraux, Loi modifiant la Loi des—.  
 Bill 125.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois, 251. En comité, 290. Bill renvoyé  
 au comité de l'Agriculture et des Forêts, 294. Rapport: amendements,  
 303. Amendements adoptés, 321. Lu 3e fois, 324. Amendements adop-  
 tés par les Communes, 381. S.R., 411. Chap. 49.

**Bills de la Session—Suite.**

- No 136.—Roome, Loi pour faire droit à William Elmer—. Bill R3.  
Pétition: divorce, 67. Rapport 49 du comité, 284. Adopté, 298.  
Bill présenté et lu 1re fois, 299. Règles suspendues, 299. Lu 2e et 3e fois, 299. Preuve envoyée aux Communes, 299. Bill passé par les Communes, 380. Preuve renvoyée, 380. Honoraires remboursés, 382. S.R., 412. Chap. 144.
- No 137.—Routes, Construction et améliorations des grandes—. Bill 152.  
Bill reçu et lu 1re fois, 392. Division sur la 2e lecture, 397. Lu 2e et 3e fois, 398. S.R., 412. Chap. 54.
- No 138.—Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. Bill 116.  
Bill reçu et lu 1re fois, 199. 2e lecture remise, 215. Lu 2e fois, 220. En comité, 226. Comité remis, 240. En comité, 242. Rapport: un amendement, 243. Règles suspendues, 243. Amendement adopté, 243. Lu 3e fois et passé, 243. Les Communes n'acquiescent pas à l'amendement, 297. Le Sénat n'insiste pas, 306. S.R., 411. Chap. 69.
- No 139.—Saint-Jean, N.-B., Havre de—. Bill 175.  
Bill reçu et lu 1re fois, 380. 2e lecture remise, 388. Lu 2e fois, 394. En comité, 394. Lu 3e fois, 396. S.R., 412. Chap. 70.
- No 140.—Santé publique, Loi concernant le ministère de la—. Bill 37.  
Bill reçu et lu 1re fois, 128. Lu 2e fois, 137. En comité, 142. Lu 3e fois et passé, 145. S.R., 246. Chap. 24.
- No 141.—Sauvages, Loi modifiant la Loi des—. Bill 163.  
Bill reçu et lu 1re fois, 337. 2e lecture remise, 380. Lu 2e fois, 387. En comité, 387. Lu 3e fois, 393. S.R., 412. Chap. 56.
- No 142.—Scheib, Loi pour faire droit à Mary Ann—. Bill W2.  
Pétition: divorce, 112. Rapport 38 du comité, 133. Adopté, 145.  
Bill présenté et lu 1re fois, 150. Lu 2e fois, 159. Lu 3e fois et passé, 163. Preuve envoyée aux Communes, 163. Bill adopté par les Communes, 253. Message pour rendre la preuve, 253. S.R., 411. Chap. 145.
- No 143.—Scott, Loi pour faire droit à John Edwin—. Bill M.  
Pétition présentée, 12. Rapport du comité, 36. Adopté, 62.  
Bill présenté et lu 1re fois, 65. Lu 2e fois, 74. Lu 3e fois et passé, 77. Message aux Communes, 77. Passé par les Communes, 129. Message des Communes, 129. S.R., 246. Chap. 146.
- No 144.—Sentences excessives et inadéquates, Revision des—(Code criminel). Bill C.  
Bill présenté et lu 1re fois, 16. 2e lecture remise, 30, 42, 52, 63, 84, 105. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 114. Comité remis, 127, 136. En comité, 145. Comité remis, 150. En comité, 154. Rapport: amendements, 155. Règles 24a et d suspendues, 155. Amendements adoptés, 155. Lu 3e fois et passé, 158.
- No 145.—Sherk, Loi pour faire droit à Claudius Henry—. Bill N.  
Pétition présentée, 11. Rapport 15 du comité, 50. Adopté, 63.  
Bill présenté et lu 1re fois, 65. Lu 2e fois, 74. Lu 3e fois et passé, 78. Message aux Communes, 78. Passé par les Communes, 129. Preuve renvoyée, 129. S.R., 246. Chap. 147.

**Bills de la Session—Suite.**

- No 146.—Sifton, Loi pour faire droit à Jean Donaldson—. Bill E2.  
Pétition: divorce, 33. Rapport 41 du comité, 168. Adopté, 177.  
Bill présenté et lu 1re fois, 182. Lu 2e fois, 193. Lu 3e fois, et preuve envoyée aux Communes, 196. Bill adopté par les Communes, 253. Message pour rapporter la preuve, 253. S.R., 411. Chap. 148.
- No 147.—Slater, Loi pour faire droit à Gertrude—. Bill S3.  
Pétition: divorce, 86. Rapport 47 du comité: le Gentilhomme Huissier de la Vergé Noire chargé de faire comparaître Jennie Dunnett devant le comité, 249. Rapport 54 sur la pétition, 292. Adopté, 299.  
Bill présenté et lu 1re fois, 299. Règles suspendues, 299. Lu 2e et 3e fois, 299. Preuve envoyée aux Communes, 299. Bill adopté par les Communes, 380. Preuve renvoyée, 380. S.R., 412. Chap. 149.
- No 148.—Soldats, Aider les— à s'établir sur des terres. Bill 95.  
Bill reçu et lu 1re fois, 328. Lu 2e fois, 336. Comité remis, 378. En comité, 383, 384. Rapport: amendements, 384. Adoptés, 384. Lu 3e fois, 384. Amendements adoptés par les Communes, 398. S.R., 412. Chap. 71.
- No 149.—*St. John and Quebec*, Prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer— entre Gagetown et Westfield. Bill 5.  
Bill reçu et lu 1re fois, 64. Lu 2e fois, 74. En comité, 78. Lu 3e fois et passé, 80. S.R., 94. Chap. 7.
- No 150.—*St. John and Quebec*, Prorogation du délai pour l'achèvement du chemin de fer entre Centerville et Andover. Bill 117.  
Bill reçu et lu 1re fois, 209. Lu 2e fois, 223. En comité, 226. Lu 3e fois, 232. S.R., 247. Chap. 31.
- No 151.—Statistique, Loi modifiant la Loi de la—. Bill 16.  
Bill reçu et lu 1re fois, 52. Lu 2e fois, 59. En comité, 64. Lu 3e fois et passé, 69. S.R., 94. Chap. 8.
- No 152.—Subsides. Bill 32.  
Bill reçu et lu 1re fois, 73. Lu 2e fois, 81. Règles suspendues, 81. Lu 3e fois et passé, 81. S.R., 94. Chap. 1.  
Subsides pour la démobilisation.—(Voir No 36).  
Subsides, Emprunt pour le service public.—(Voir No 46).
- No 153.—Subsides. Bill 113.  
Bill reçu et lu 1re fois, 174. Lu 2e fois, 179. En comité, 188. Lu 3e fois et passé, 193. S.R., 247. Chap. 34.
- No 154.—Subsides. Bill 123.  
Bill reçu et lu 1re fois, 220. Lu 2e fois, 225. Comité remis, 240. En comité, 242. Règles suspendues, 242. Lu 3e fois, 242. S.R., 247. Chap. 35.
- No 155.—Subsides. Bill 181.  
Bill reçu et lu les 3 fois, 408. S.R., 413. Chap. 76.
- No 156.—Sujets naturalisés originaires de pays ennemis et de la Russie, considérés pendant dix années comme n'étant pas sujets britanniques. Bill D.  
Bill présenté, et lu 1re fois, 42. 2e lecture remise, 62. Bill retiré, 69.
- No 157.—Taber, Alberta, Terres d'écoles et terres dans la région d'irrigation de—  
Bill reçu et lu 1re fois, 374. 2e lecture remise, 379. Lu 2e fois, 386. En comité, 386. Lu 3e fois, 386. S.R., 412. Chap. 72.

**Bills de la Session—Suite.**

- No 158.—Tarif des douanes 1907, Loi portant modification du—. Bill 142.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 333. 2e lecture remise, 379. Lu 2e fois, 385. En comité, 385. Lu 3e fois, 385. S.R., 412. Chap. 47.
- No 159.—Technique, Enseignement—au Canada. Bill 131.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 333. 2e lecture remise, 379. Lu 2e fois, 385. En comité, 385. Lu 3e fois, 385. S.R., 412. Chap. 73.
- No 160.—Terres fédérales, Loi modifiant la Loi des—. Bill 159.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 337. 2e lecture remise, 379. Lu 2e fois, 386. En comité, 386. Lu 3e fois, 387. S.R., 412. Chap. 50.
- Terres fédérales, Assainissement des—.(Voir No 4).
- No 161.—Tuck, Loi pour faire droit à George Irvine—. Bill Q2.  
 Pétition: divorce, 72. Rapport 33 du comité, 123. Adopté, 141.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 145. Lu 2e fois, 154. Lu 3e fois et passé, 158.  
 Preuve envoyée aux Communes, 158. Bill passé par les Communes, 200.  
 Message: preuve renvoyée, 200. S.R., 247. Chap. 150.
- No 162.—Unités de mesure électrique, Loi concernant les—. Bill 17.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 64. Lu 2e fois, 74. En comité, 85. Lu 3e fois et passé, 88. S.R., 94. Chap. 2.
- No 163.—Vancouver, Prêt de cinq millions aux Commissaires du havre de—. Bill 149.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 322. Lu 2e fois, 332. Etude en comité remise, 338. En comité, 378. Lu 3e fois, 379. S.R., 412. Chap. 74.
- No 164.—*Victory Trust Company*. Bill Q3.  
 Pétition présentée, 249. Lue: charte demandée, 282. Rapport, 283.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 288. Règles suspendues, 288. Lu 2e fois et référé au comité des Banques et du Commerce, 288. Rapport: amendements, 302. Lu 3e fois, 320. Adopté aux Communes, 403. S.R., 412. Chap. 103.
- No 165.—Warke, Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Augusta—. Bill W3.  
 Pétition: divorce, 160. Rapport 50 du comité, 285. Adopté, 298.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 304. Lu 2e et 3e fois, 326. Preuve communiquée aux Communes, 326. Bill adopté aux Communes, 403. Preuve renvoyée, 403. Honoraires remboursés, 411. S.R., 412. Chap. 151.
- No 166.—Webster, Loi pour faire droit à Eleonor Margaret—. Bill D3.  
 Pétition: divorce, 33. Rapport 23 du comité, 102. Adopté, 114.  
 Bill présenté et lu 1re fois, 173. Lu 2e fois, 183. Lu 3e fois, 187. Preuve envoyée aux Communes, 187. Bill passé par les Communes, 253. Message pour rapporter la preuve, 253. S.R., 411. Chap. 151.
- No 167.—*Western Dominion Railway Company*. Bill 15.  
 Pétition présentée, 108. Lue: délai pour l'achèvement de ses travaux, 118. Rapport, 139.  
 Bill reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et référé au comité des Chemins de fer, 128. Rapport: un amendement, 152. Amendement agréé, 159. Lu 3e fois et passé, 163. Acquiescement des Communes à l'amendement, 189. S.R., 247. Chap. 92.

**Bills de la Session—Fin.**

No 168.—Wiles, Loi pour faire droit à Wilmot Orley—. Bill S2.

Pétition présentée, 53. Rapport 31 du comité, 121-2. Adopté, 141.

Bill présenté et lu 1re fois, 145. Lu 2e fois, 154. Lu 3e fois et passé, 158.

Preuve envoyée aux Communes, 158. Bill passé par les Communes, 200.

Message: preuve renvoyée, 200. S.R., 247. Chap. 153.

No 169.—Winters, Loi pour faire droit à Elizabeth—. Bill G2.

Pétition: divorce, 33. Rapport 20 du comité, 82. Adopté, 105.

Bill présenté et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois, 127. Lu 3e fois et passé, 134.

Preuve envoyée aux Communes, 134. Bill adopté par les Communes,

165. Message: preuve renvoyée, 166. S.R., 246. Chap. 154.

No 170.—Yukon, Loi modifiant la Loi du—. Bill No. 4.

Bill reçu et lu 1re fois, 52. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 59.

En comité, 63. Lu 3e fois et passé, 69. S.R., 94. Chap. 9.

No 171.—Yukon, Loi modifiant la Loi minière du—. Bill 7.

Bill reçu et lu 1re fois, 55. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 63.

En comité, 69. Comité remis, 74. En comité, 85. Lu 3e fois et passé,

88. S.R., 94. Chap. 10.

Zone des chemins de fer, Loi modifiant la Loi de la—.(Voir No 24).

**Bills privés, Comité des:** Rapport nommant les membres, 15. Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. 1er rapport: réduction du quorum, 24. Adopté, 25.

**Blain, L'honorable sénateur:**

Présente les rapports du comité des Chemins de fer, 27, 152, 153, 168, 172-3, 211-2, 230, 287, 329.

Présente des pétitions, 33, 45, 53, 55, 66, 71, 76, 96, 101, 108, 112, 117-8, 138, 143, 155, 182, 202, 249, 339.

Nommé membre du comité du Restaurant, 97.

Présente des bills, 104, 110, 145, 224, 296.

Motion pour autoriser le comité des chemins de fer à siéger, 323.

**Blé, Ecoulement de la moisson de, 1919-20:** Interpellation, 133.

**Blondin, L'honorable Pierre Edouard:** Nommé sénateur, 1 et 2. Introduit au Sénat, 3. Bref, 3. Serment et déclaration de qualification, 4. Présente le rapport du ministère des Postes, 13.

**Boissons enivrantes, Pétitions contre l'usage des:** Présentées, 32, 47, 53, 56, 59, 66, 67, 71, 82, 86, 90, 101, 108, 111, 112, 117, 118, 130, 135, 138, 143, 148, 152, 156, 168, 172, 182, 202, 339. Lues, 47, 57, 67, 72, 91, 101, 112, 156. (Voir Bills, No 93).

**Boitte, Congélateur de— à Souris, I. P.-E.:** Interpellation, 305.

**Bolchévisme en Russie:** Rapport, 124.

**Bostock, L'honorable sénateur:**

Présente les rapports du comité des Ordres permanents, 138, 139, 186-7, 191, 282, 283, 317.

Ordres du Sénat: Baux de location de houillères dans l'Alberta, 306, 319.

Présente les rapports du comité sur le bill du conseil de biologie, 296, 375.

**Boyer, L'honorable sénateur:** Présente un rapport du comité de l'Agriculture, 303.

**Bradbury, L'honorable sénateur:**

Présente des pétitions, 72, 101, 108, 117, 118, 135.

Présente des bills, 42, 145, 150, 195.

Motion: comité au sujet de la résiliation des baux de location de houillères, 318.

Rapports, 334, 335, 389, 398. Rapports adoptés, 334, 335, 500. Copies imprimées, 405.

**Brevets, droits d'auteur, marques de commerce, etc.:** (*Voir* Bills, No 11).

**Burgoyne, Loi pour faire droit à Samuel:** (*Voir* Bills, No 12).

**Burrows, Loi pour faire droit à Margaret Flora:** (*Voir* Bills, No 13).

### C

**Calgary and Fernie Railway Company:** (*Voir* Bills, No 14).

**Campbell, Loi pour faire droit à Martha:** (*Voir* Bills, No 15).

**Canada, Vapeur de l'Etat, le—:** Ordre du Sénat: réparations, etc., 157. Réponse, 250.

**Canada Accident and Fire Assurance Company:** (*Voir* Bills, No 16).

**Canada Preferred Insurance Company:** Pétition présentée, 118. Lue: délai pour commencer ses opérations, 136. Rapport: la règle 107 n'a pas été observée, 283.

**Canadian Merchant Service Guild:** (*Voir* Bills, No 17).

**Canadian National Railway Company, et les chemins de fer nationaux:** (*Voir* Bills, No 18).

**Canadian Western Railway Company:** (*Voir* Bills, No 19).

**Cauham, Loi pour faire droit à William:** (*Voir* Bills, No 20).

**Casgrain, L'honorable sénateur:**

Présente les rapports du comité des Banques et du Commerce, 24.

Interpellation: service des postes transatlantiques, 149.

Présente des pétitions, 11, 18.

**Central Railway Company of Canada:** (*Voir* Bills, No 21).

**Chartered Trust and Executor Company:** (*Voir* Bills, No 22).

**Chemins de fer, Commission des:** Rapport, 24. Loi des eaux dans la zone des chemins de fer, 41. Dans la Colombie-Britannique, 41.

**Chemins de fer:** (*Voir* Bills, Nos 23, 24, 25, 26).

**Chemins de fer, Télégraphes et Havres, Comité des:** Rapport nommant les membres du—, 15. Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. 1er rapport: réduction du quorum, 27. Adopté, 27. Autorisé à siéger pendant la séance du Sénat, 323.

**Choquette, L'honorable sénateur:** Amendement à une motion demandant une enquête sur le gluten, 183.

**Coalitions, monopoles, etc., et la majoration des prix de denrées:** (Voir Bills, No 27).

**Cochrane, L'honorable F.— C.P. membre des Communes:** Motion pour le faire comparaître devant le comité qui étudie la navigabilité de la baie d'Hudson, 174. Message des Communes, 180.

**Code criminel:** (Voir Bills, Nos 28, 35, 80, 144).

**Colombie-Britannique:** Projet de logement général dans la—, 144. Zone de chemins de fer dans la—, 41.

**Commerce:** Rapport du ministère, 192, 323.

**Commerce, Commission de— pour le Canada:** (Voir Bills, No 29).

**Commerce extérieur et des Relations commerciales du Canada, Comité du:** Rapport nommant les membres du— et l'autorisant à augmenter le nombre de ses membres, 15-16. Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. 1er rapport: réduction du quorum, 25. Adopté, 25.

**Commissaires du havre de Vancouver:** (Voir Bills, No 163).

**Commissaires des havres de Montréal et de Québec:** (Voir Bills, No 30).

**Commissions instituées par décret ministériel:**

Réponse à un ordre de l'année précédente, etc., 279.

Adresse: état indiquant la date et l'objet de toutes les— depuis 1911, 153.

**Comités permanents du Sénat:**

Administration du Service civil.

Agriculture et Forêts.

- Banques et Commerce.

Bibliothèque.

Bills privés.

Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Commerce extérieur et Relations commerciales du Canada.

Débats et comptes rendus.

Divorces.

Edifices et Terrains publics.

Finances.

Immigration et Travail.

Impressions.

Ordres permanents.

Privilèges.

Régie interne et Dépenses extérieures.

Restaurant.

Salubrité publique et Inspection des aliments.

Sélection.

(Voir ces mots).

**Comités spéciaux :**

- Pour étudier la Loi concernant le droit d'auteur. (*Voir Bills, No 39*).  
 Pour étudier la navigabilité de la baie d'Hudson. (*Voir Hudson*).  
 Monument au colonel Baker, membre du Parlement. (*Voir Baker*).  
 Amélioration du rouage administratif. (*Voir Administratif*).  
 Pour rédiger les raisons pour lesquelles les amendements au bill des chemins de fer ne sont pas tous adoptés. (*Voir Bills, No 23*).  
 Pour partager entre les deux Chambres l'espace du nouvel hôtel du Parlement. (*Voir Parlement*).  
 Pour étudier la Loi du Conseil de biologie. (*Voir Bills, No 10*).  
 Baux de location de houillères. (*Voir Houillères*).

**Communauté chrétienne de la fraternité universelle :** Honoraires remboursés, 306.

**Comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat :** 42.

**Conférences libres :** 253, 295, 297, 388, 395, 398.

**Conférence de la paix, Dépêches :** Procédure de la—, 19.

**Conscription :** Réponse à un ordre de l'année précédente, 46. Réponse à une adresse : Coût de la mise en force de la Loi, 92.

**Conservation, Commission de :** Rapport, 41.

**Contrôleur des vivres :** Rapport du—, 24.

**Crashley, Loi pour faire droit à R. W. :** (*Voir Bills, No 31*).

**Cronk, Loi pour faire droit à Eva St. Lawrence :** (*Voir Bills, No 32*).

**Crosby, L'honorable sénateur :** Présente des pétitions, 111.

**Cultivateurs, Députation des—, re certaines questions d'ordre public :** Réponse à une adresse de la session précédente, 124.

**D**

**Dandurand, L'honorable sénateur :** Présente des pétitions, 14, 108.

**Daniel, L'honorable sénateur :**

- Présente les rapports du comité de Régie interne, 27, 318, 323, 324.  
 Présente des bills, 65.  
 Ordre du Sénat : marins malades, 42.  
 Présente des rapports du comité des ordres permanents, 54, 55. Du comité des Divorces, 79.  
 Présente des pétitions, 86, 117.

**David, L'honorable sénateur :**

- Ordre du Sénat : Coût de la mise en force de la Loi du Service national et de l'arrêté ministériel, re Commission d'enregistrement, 51. Réponse, 88.  
 Ordre du Sénat : nombre de soldats qui ont quitté le Canada, etc., 51.

**Davies, L'honorable Sir Louis, député gouverneur :** Lettre annonçant qu'il viendra sanctionner des bills, 90, 227. Il vient, 94, 245.

**Davies, Loi pour faire droit à Thomas:** (*Voir Bills, No 33*).

**Débats et des Comptes rendus, Comité des:** Rapport nommant les membres du—, 15. Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. 1er rapport: réduction du quorum, 26. Adopté, 27. 2e rapport, MM. Hannay et Fortier maintenus dans leurs fonctions, 203. Considération remise, 216. Adopté, 223. 3e rapport: salaire des copistes, 212. Considération remise, 219. Adopté, 223. Mémoire de l'Imprimeur du Roi: coût des éditions spéciales des débats, 125. 4e rapport approuvant le mémoire, 213. Adopté, 219.

**Défense du Canada:** Décret du Conseil, 72.

**Délinquants, Loi modifiant la Loi des jeunes:** (*Voir Bills, No 34*).

**Délits sexuels, Loi modifiant le Code criminel:** (*Voir Bills, No 35*).

**Démobilisation, Subsidés pour la:** (*Voir Bills, No 36*).

**Dennis, L'honorable sénateur:**

Présente les rapports du comité des Débats et des Comptes rendus, 203, 212-213.

Présente les rapports du comité des Impressions, 255, 266, 309.

Pétitions, 249, 282.

**Depper, Loi pour faire droit à W. H.:** (*Voir Bills, No 37*).

**Députation, Loi portant modification de la Loi de la:** (*Voir Bills, No 38*).

**Député gouverneur:** Lettres annonçant qu'il viendra sanctionner des bills, 90, 227.  
Il vient, 94, 245.

**De Veber, L'honorable sénateur:**

Présente les rapports du comité de la Salubrité publique, 40, 113, 202.

Présente des pétitions, 53, 91.

Présente des bills, 116, 232.

Motion: enquête par le comité de la Salubrité publique sur la quantité de gluten contenue dans certaines substances alimentaires, 183.

**Discours du trône à l'ouverture de la session:** 6. Rapporté, 8. Adresse au gouverneur, 13, 17, 19. Discours à la prorogation, 413.

**Discours des sénateurs:** Mémoire sur l'augmentation du coût pour l'impression des—, 125.

**Divisions dans le Sénat:**

Amendement à la Loi des juges, 164. Erreur dans le rapport, 165.

Questions d'ordre: décision du président, 169, 170.

Nomination d'un comité permanent des finances, 192.

Amendements au bill des Chemins de fer nationaux, 207.

Amendement au bill de l'Immigration (en comité), 225.

Amendement au bill des liqueurs enivrantes, 280, 289, 377.

Deuxième lecture du bill *re* délits sexuels, 325, 336.

Adoption du rapport des divorces *re* M. B. Grey, 382-3.

Deuxième lecture de l'amélioration des grandes routes, 397.

Impôt de guerre sur le revenu, 386.

- Divorces, Comité des:** Rapport nommant les membres du comité, 15. Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. 1er rapport: quorum et permission de siéger pendant les ajournements, 25. Adopté, 25. L'honorable M. Willoughby nommé membre du comité, 83. Rapports contre des demandes de divorce, (*Voir Archer, Elliott, Jarry, Rodden*). Rapport 34: délai pour la présentation des pétitions, 122. Adopté, 123. Rapports en faveur des pétitions. (*Voir Bills*).
- Dominion Iron and Steel Corporation:** Entente entre le gouvernement et la— *re* importation en franchise de machines, etc. Interpellation, 162. Débat remis, 175, 178, 185, 189, 194, 201, 210, 216. Débat, 220-1.
- Donnelly, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 44, 112, 135.
- Douane, Remises de droits de:** 41.
- Drainage. Assainissement des terres fédérales par le:** (*Voir Bills, No 4*).
- Droit d'auteur:** (*Voir Bills, No 39*).
- Dunnett, Madame Jennie:** Rapport du comité des divorces recommandant que le gentilhomme Huissier de la Verge noire soit chargé de la garder et de la faire comparaître devant le comité—, 249. Adopté, 250.
- E**
- Eaux, Loi des— dans la zone de chemin de fer:** Décrets du conseil, 41. Dans la Colombie-Britannique, 41.
- Eaux navigables, Pollution des:** Rapport de la commission conjointe, 40. (*Voir Bills, No 128*).
- Echiquier, Cour de l':** Copies d'une règle générale, etc., 41.
- Ecoles nationales gratuites et obligatoires:** Résolution, 133. Débat remis, 137, 146. Débat, 151. Débat remis, 165, 171. Débat, 174. Débat remis, 185. Débat, 188. Débat remis, 210. Placé sur l'ordre du jour, 213. Débat remis, 221, 227, 252, 294. Débat, 298. Motion retirée, 298.
- Edifices et des Terrains publics, Comité des:** Rapport nommant les membres du comité, 16. Adopté, 19. Motion pour déclarer le comité constitué, 19. 1er rapport: réduction du quorum, 25. Adopté, 26.
- Editorial:** Rapport du comité éditorial, 124.
- Edwards, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 12, 23, 112.
- Edwards, Loi concernant W. C.— & Co., Limited:** (*Voir Bills, No 40*).
- Elections fédérales:** (*Voir Bills, No 41*).
- Electricité:** Rapport sur l'exportation de l'—, 224. Rapport du contrôleur de l'énergie, 224.
- Electricité et forces motrices:** (*Voir Bills, No 42*).
- Electique:** Loi concernant les unités de mesure—. (*Voir Bills, No 162*).
- Elliott, William Arthur:** Pétition: divorce, 56. Rapport 58 du comité contre la demande de divorce, 330. Rapport adopté, 379. Honoraires remboursés, 393.
- Empire Life Insurance Company of Canada:** (*Voir Bills, No 43*).
- Employés:** Motion: Allocation aux— qui quittent le service civil, 232.

- Employés dans le service public:** Loi pourvoyant au cas de certains—. (*Voir Bills*, No 45).
- Employés de Sa Majesté tués ou blessés, etc.:** (*Voir Bills*, No 44).
- Emprunt de sommes d'argent pour le service public:** (*Voir Bills*, No 46).
- English Valley and Hudson Bay Railway Company:** Pétition présentée, 24. Lue: délai pour terminer la construction de sa voie ferrée, 45. Rapportée, 77.
- Engrais, Loi portant modification de la Loi des:** (*Voir Bills*, No 47).
- Enregistrement, Commission d'— du Canada:** Ordre du Sénat: coût, 51. Réponse, 88.
- Enregistrement, Rapport du bureau d':** 104.
- Esquimalt à Nanaimo, Compagnie du chemin de fer d':** (*Voir Bills*, No 48).
- Essex, Compagnie du chemin de fer Terminal d':** (*Voir Bills*, No 49).
- Evans, Loi pour faire droit à W. L.:** (*Voir Bills*, No 50).
- Eversfield, Loi pour faire droit à S. G.:** (*Voir Bills*, No 51).
- Exemptions:** Réponse à un ordre: exemptions demandées, (conscription), 46.

### F

- Faillite, Loi concernant la:** (*Voir Bills*, No 52).
- Falsification des substances alimentaires:** (*Voir Bills*, No 53).
- Farrell, L'honorable sénateur:** Présente pétition, 138.
- Ferguson, Loi pour faire droit à Mabel Anna:** (*Voir Bills* No 54).
- Fermes expérimentales, Rapport des:** 24.
- Finances, Comité permanent des:** Motion de l'honorable M. Nichols, 192. Adopté sur division, 192-3. Rapport: nom des membres, 230. Rapport renvoyé au comité, 243. Nouveau rapport, 303. Adopté, 321. 1er rapport: quorum, 375. Adopté, 375.
- Fire Insurance Company of Canada:** (*Voir Bills*, No 55).
- Fisher, L'honorable sénateur:**  
Présente des pétitions, 32, 44, 45, 91, 112, 130, 148, 186.  
Présente des bills, 150, 231, 232.
- Fonds patriotique canadien:** (*Voir Bills*, No 56).
- Forces canadiennes navales, militaires et d'aviation:** Pensions. (*Voir Bills*, No 57).
- Forces hydrauliques du Canada:** (*Voir Bills*, No 58).
- Forget, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 82.
- Fortier, E.:** Rapport: hansard, 203. Adoptée, 223.
- Foster, L'honorable sénateur:**  
Présente des pétitions, 59, 86, 117.  
Présente des rapports du comité des Banques et du Commerce, 87, 91, 148, 241, 302.  
Motion pour rembourser les honoraires. Motion: comité du monument Baker, 136. Présente le 1er rapport, 149. Le 2e rapport, 375. Présente un bill, 182.

**Fowler, L'honorable sénateur:**

Nommé membre de la conférence libre sur les boissons, 404.

Présente une pétition, 12.

Présente des bills, 72, 299.

Motion: comité spécial pour étudier la navigabilité de la baie d'Hudson, 83. Présente les rapports, 87, 96. Message pour faire comparaître l'hon. M. Cochrane, 174. Rapport, 339.

**France, Arrangement au sujet des tombeaux des guerriers en:** 139.

**Fraser, Loi pour faire droit à S. J.:** (*Voir Bills*, No 59).

**Fulson, Frank:** Pétition: divorce, 67.

**G**

**Gabriel, Loi pour faire droit à N. C.:** (*Voir Bills*, No 60).

**Galbraith, Loi pour faire droit à W. W.:** (*Voir Bills*, No 61).

**Girroir, L'honorable sénateur:** Ordre du Sénat: preuve, etc., dans l'affaire de veuve Annie Girroir, 162. Réponse, 217.

**Girroir, Veuve Annie:** Ordre du Sénat: preuve, etc. dans l'affaire de—, 162. Réponse, 217.

**Gluten contenu dans les substances alimentaires:** Enquête par le comité de la salubrité publique, 183. Rapport, 202. Considération remise. Adopté.

**Gordon, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 11, 14, 44, 111.

**Gouverneur général:** Lettre annonçant qu'il viendra ouvrir la session du Parlement, 6. Il vient, 6. Discours du trône, 6-8. Adresse, 13, 17, 19. Réponse du—. Lettre annonçant qu'il viendra proroger la session, 410. Il vient, 411. Discours de prorogation, 413.

**Grain Insurance and Guarantee Company:** (*Voir Bills*, No 62).

**Grains du Canada:** (*Voir Bills*, No 63).

**Grains de semence:** (*Voir Bills*, No 64).

**Grand River Railway Company:** (*Voir Bills*, No 65).

**Grand-Tronc de chemin de fer du Canada:** (*Voir Bills*, No 66).

**Grand-Tronc-Pacifique:** (*Voir Bills*, No 67).

**Grandes routes, Encourager la construction des:** (*Voir Bills*, No 137).

**Greffier du Sénat:** Comptes et pièces justificatives du—, 42.

**Greensward, Loi pour faire droit à Albert:** (*Voir Bills*, No 68).

**Grey, Loi pour faire droit à M. B.:** (*Voir Bills*, No 69).

**Grocers, The National Wholesale— Association of Canada:** (*Voir Bills*, No 70).

**H**

**Halifax:** Modification des Actes concernant la nomination d'un maître de havre: —(*Voir Bills*, No 71).

**Hannay, A. B.:** Rapport: le hansard, 203, 223.

- Hansard, Bureau du :** Rapport, 203. Adopté, 223.
- Havres de Halifax, Montréal, Québec, Saint-Jean et Vancouver :** (*Voir ces noms*).
- Hawkins, Loi pour faire droit à Gretna Harris :** (*Voir Bills, No 72*).
- Hawkins, Loi pour faire droit à Gladys Agnes Wilson :** (*Voir Bills, No 73*).
- Heure en avance de l'heure légale :** (*Voir Bills, No 74*).
- High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company :** (*Voir Bills, No 75*).
- Hirst, Loi pour faire droit à Rosa :** (*Voir Bills, No 76*).
- Historiques, Commission de publication de documents :** Rapport, 41.
- Holiday, Elizabeth Withers :** Pétition: divorce, 60. Honoraires remboursés, 376.
- Honoraires remboursés :** 87, 218, 231, 376, 382, 393, 411.
- Houillères, Baux de location de :**  
 Ordre: dans l'Alberta, 306.  
 Ordre: en Canada, 319.  
 Comité spécial nommé, 319. 1er rapport: quorum, 334. 2e rapport: délai pour présenter son rapport final, 335. Adopté, 335. 3e rapport: enquête, 389. Adopté, 394. 500 copies imprimées, 394. 4e rapport: nouveau témoignage soumis, 398. Adopté, 405.
- Hudson, Baie d' :** Interpellation: Comme voie de transport et à quelle date sera terminé le chemin de fer, 55, 64. Débat remis, 70. Débat, 75, 78, 81. Débat remis, 85, 88, 95, 106.
- Hudson, Baie d' :** Comité spécial nommé pour étudier la navigabilité de la—, 83. 1er rapport, réduction du quorum, 87. Règles suspendues, 87. Adopté, 87. 2e rapport: impression des témoignages jour par jour, 96. Règles suspendues, 97. Rapport adopté, 97. Message demandant que l'hon. M. Cochrane compare devant le comité, 174. Message: permission accordée, 180. 3e rapport: autorisation de siéger après la session, 339. Considération remise, 388, 396. Adopté, 401.
- Huissier de la Verge noire chargé de faire comparaître un témoin devant le comité des Divorces :** Rapport, 249-50. Adopté, 250.
- Hydrauliques, Forces— du Canada :** (*Voir Bills, No 58*).

## I

- Immigration :** (*Voir Bills, Nos 77 et 78*).
- Immigration et Colonisation :** 12.
- Immigration et du Travail, Comité de l' :** Rapport nommant les membres du—, 15. Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. 1er rapport: réduction du quorum, 27. Adopté, 27.
- Importation libre des machineries et des produits manufacturés :** Ordre du Sénat, 68.
- Impôt sur le revenu :** Loi modifiant la Loi de l'—. (*Voir Bills No 79*).
- Impôt sur le revenu :** Ordre: nombre de personnes, de compagnies sujettes à l'—, 77.

- Impressions, Comité des:** Rapport nommant les membres du—, 15. Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. Message aux Communes, 20. Messages des Communes, 43. 1er rapport: documents à imprimer, 255. Adopté, 291. 2e rapport: documents qui ne doivent pas être imprimés, 266. Adopté, 291. 3e rapport: documents qui ne doivent pas être imprimés, 309. Adopté, 327.
- Imprimeur du Roi:** Mémoire: coût des éditions spéciales des discours des sénateurs, 125. Rapport 4 du comité des Débats approuvant le mémoire, 213. Adopté, 219.
- Incendies, Mesures préventives contre les:** (*Voir Bills, No 80*).
- Indemnité aux employés blessés ou tués:** (*Voir Bills, No 44*).
- Infirmières, Allocation pour vêtement aux sœurs— de la marine royale:** 124.
- Information publique, Ministère de l':**  
 Extension des pouvoirs, 17.  
 Le docteur Locke nommé directeur associé, 17.
- Insectes destructeurs:** Règlement en conformité de la Loi des—, 24.
- Intérieur, Ministère de l':** Rapport, 40.
- Interpellation:**  
 Urgence d'améliorer le rouage administratif. (*Voir Administratif*).  
 Route de la baie d'Hudson comme voie de transport. (*Voir Hudson*).  
 Ecoulement de la moisson de blé 1919—20, 133.  
 Service des postes transatlantiques, 149.  
 Entente entre le gouvernement et la *Dominion Steel Corporation* pour l'importation en franchise de machines, etc., 162.  
 Retard à relâcher les navires canadiens réquisitionnés pour la guerre, 297.  
 Congélateur de boitte à Souris, I P.-E., 305.  
 Abus qui découlent (de la phraséologie) de la loi concernant l'indemnité payable aux membres du Sénat, 331.)
- Interprétation, Loi ayant pour objet de modifier la Loi de l':** (*Voir Bills, No 81*).
- Irrigation, Loi modifiant la Loi de l':** (*Voir Bills, No 82*).
- Isenberg, Paul R.:** Résiliation des baux de location de houillères. Ordre du Sénat, 306.

## J

- Jamieson, Loi pour faire droit à David:** (*Voir Bills, No 83*).
- Jarry, Gabriel:** Pétition: divorce, 86. Rapport 55 contre la pétition, 293. Adopté, 299.
- Jones, C. H.:** Rapport du comité de Régie interne demandant que sa position de greffier des journaux anglais soit déclarée vacante, 323. Adopté, 336.
- Juges, Loi modifiant la Loi des:** (*Voir Bills Nos 84, 85, 86*).
- Justice, Ministère de la:** Rapport du directeur du département du Service militaire au—. Correspondance, 296.

## K

- King, Loi pour faire droit à Mary:** (*Voir Bills, No 87*).

**L**

- Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve:** Loi concernant la compagnie du chemin de fer. (*Voir* Bills, No 88).
- Laird, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 117.
- Latimer, Loi pour faire droit à W. R.:** (*Voir* Bills, No 89).
- Law, Loi pour faire droit à B. G.:** (*Voir* Bills, No 90).
- Lawrence, Loi pour faire droit à N. J.:** (*Voir* Bills, No 91).
- Layton, Mildred:** Pétition: divorce, 56.
- Legris, L'honorable sénateur:** Adresse: état indiquant l'objet de toutes les commissions instituées par le gouvernement, le coût, etc., 153.
- L'Espérance, L'honorable sénateur:** Motion pour faire placer sur l'ordre du jour le débat sur les écoles obligatoires, 213.
- Lewis, Loi pour faire droit à Mary Garland:** (*Voir* Bills, No 92).
- Ligue des nations:** Dépêche: sommaire des conclusions, 41, 57. Projet révisé, 144.
- Liqueurs enivrantes:** (*Voir* Bills, No 93).
- Locke:** Le docteur— nommé directeur associé du service de l'information publique, 17.
- Logement:** Décrets du conseil concernant le—, 24. Décrets, dans la Colombie-Britannique, 144. Québec, 224. Manitoba, 250. Nouveau-Brunswick, 304.
- London and Port Stanley Railway Company:** (*Voir* Bills, No 94).
- Lougheed, L'honorable Sir James:**  
 Présente des bills, 8, 50, 51, 57, 61, 133, 169, 245.  
 Présente des rapports, décrets du conseil, etc., 12, 16, 23, 40, 45, 57, 72, 80, 104, 124, 139, 144, 152, 169, 182, 192, 195, 217, 224, 250, 296, 304, 308, 323, 336, 393, 404, 408.  
 Rapports du comité de Sélection, 14, 230, 303. Dépêches: procédures de la Conférence de la paix, etc., 19.  
 Présente des rapports de comités, 26, 248. Résolution pour remercier l'Association parlementaire de l'Empire de l'envoi d'une Verge Noire, 28.  
 Présente des réponses à des ordres, etc., 88, 92, 97, 143, 217, 279.  
 Motion: règles suspendues, 331.  
 Motion: remerciements à l'armée canadienne, 409.
- Lukis, Loi pour faire droit à C. A. T.:** (*Voir* Bills, No 95).
- Lynch-Staunton, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 112. Présente un bill, 319.
- Lyons, Loi pour faire droit à Mary Jane:** (*Voir* Bills, No 96).

**M**

- Macdonell, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 59, 172.
- Machineries:** Libre importation de— et de produits manufacturés. Ordre du Sénat: Copies des arrêtés ministériels, 68. Réponse, 143.
- Maîtres de navires et contremaîtres:** Arrêté du conseil, 12.

- Malle:** Rapport: transport de la—, 152. Interpellation, 149.
- Manitoba, Plan de logement dans le:** Décret, 250.
- Manitoba and North Western Railway Company of Canada:** (*Voir* Bills, No 97).
- Marins malades, Fonds pour les:** 13. Ordre du Sénat, 42. Réponse, 97.
- Marine:** Rapport, 12. Louage des quais, etc., 12. Bonis aux officiers et aux hommes dans la—, 308.
- Marine marchande:** (*Voir* Bills, Nos 98, 99).
- Mattin, Loi pour faire droit à B.:** (*Voir* Bills, No 100).
- McCall, L'honorable sénateur:**  
Présente des pétitions, 71, 112, 130, 148, 152.  
Présente un bill, 162.
- McCulloch, Loi pour faire droit à Mary Jane:** (*Voir* Bills, No 101).
- McElroy, Loi pour faire droit à S. D.:** (*Voir* Bills, No 102).
- McHugh, L'honorable sénateur:**  
Présente des pétitions, 32, 44, 108, 112, 130.  
Présente un bill, 162.
- McGregor, Loi pour faire droit à James Arthur:** (*Voir* Bills, No 103).
- McLean, L'honorable sénateur:**  
Interpellation: congélateur de boitte, à Souris, I.-P.-E., 305.  
Présente des pétitions, 66.
- McLennan, L'honorable sénateur:**  
Interpellation: urgence d'améliorer le rouage administratif. (*Voir* Administratif).  
Motion: comité spécial pour améliorer le rouage administratif, 145. Rapport, 340.
- McMeans, L'honorable sénateur:**  
Présente des bills, 16, 80.  
Présente un rapport du comité de l'Immigration et du Travail, 27.  
Présente des pétitions, 11, 101.
- McSweeney, L'honorable sénateur:**  
Présente un rapport du comité du Commerce extérieur, 25.  
Présente des pétitions, 45, 117, 130.
- Médicaments brevetés ou proprietary:** (*Voir* Bills, No 104).
- Messages du Sénat à la Chambre des Communes:**  
Membres du comité du Restaurant, 20, 97.  
Membres du comité des Impressions, 20.  
Membres du comité de la Bibliothèque, 20.  
Preuves dans les cas de divorce, 77, 78, 93, 97, 98, 105, 127, 134, 140, 157, 163, 170, 251, 280, 325, 383.  
Comité du monument Baker, 149.  
Pour faire comparaître l'hon. M. Cochrane devant le comité de la baie d'Hudson, 174.  
Amendements aux amendements des Communes, au bill des chemins de fer, 248.  
Conférence libre pour étudier le bill des chemins de fer, 254, 303.  
Conférence libre: liqueurs enivrantes, 395, 398.  
Le Sénat insiste sur son amendement au bill des liqueurs enivrantes, 377.

**Messages de la Chambre des Communes au Sénat :**

- Noms des membres du comité de la Bibliothèque, 42-3.  
 Noms des membres du comité des Impressions, 43.  
 Noms des membres du comité du Restaurant, 43.  
 Preuves dans les cas de divorces renvoyées au Sénat, 129, 166, 200, 253, 333, 380, 400, 403.  
 Comité du monument Baker, 166.  
 Permission à l'honorable M. Cochrane de comparaître devant le comité de la baie d'Hudson, 180.  
 Comité de la conférence libre relative au bill des chemins de fer, 253, 295, 337.  
 Comité pour la répartition des chambres dans la nouvelle bâtisse du Parlement, 297.  
 Les Communes n'acquiescent pas à l'amendement au bill de la gendarmerie royale, 297.  
 Refus d'adopter l'amendement du Sénat, Gendarmerie du N.-O., 297.  
 Conférence libre: bill des liqueurs enivrantes, 328, 388, 407.  
 Noms des membres de la conférence, 398, 400.  
 Amendements au bill des assurances, 307.  
 Amendements au bill des délits sexuels, 407, 410.

**Messageurs sessionnels:** Rapport: que leurs salaires soient les mêmes qu'aux Communes, 324. Adopté, 336.

**Michener, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 82.

**Milk, Mesurage et réparations des rivières St. Mary et—, Alberta,** 140.

**Milice, Loi modifiant la Loi de la:** (*Voir Bills, No 105*).

**Milice, Pensions de la Milice:** (*Voir Bills, No 124*).

**Milice canadienne:** Ordres en conseil, nominations, promotions et mises à la retraite, 16.

**Militaire, Rapport du Conseil:** 16.

**Militaire:** Correspondance au sujet du rapport du directeur du département du service—, 296.

**Miller, Loi pour faire droit à R. K.:** (*Voir Bills, No 106*).

**Millman, Loi pour faire droit à F.:** (*Voir Bills, No 107*).

**Milne, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 82.

**Mines, Ministère des:** Décrets du Conseil, 41.

**Miville, Loi pour faire droit à Annie:** (*Voir Bills, No 108*).

**Monétaire, Cours—1910. Loi modifiant la Loi du:** (*Voir Bills, No 109*).

**Motions:**

Ajournements, 9, 31, 55, 116, 248, 295, 407, 409.

Deux séances chaque jour, 338, 399.

Règles suspendues jusqu'à la fin de la session, 331.

L'honorable M. Willoughby nommé membre du comité des Divorces, 83.

Comités spéciaux nommés, 73, 83, 136, 145, 288, 294, 319.

Débat sur les écoles obligatoires placé sur l'ordre du jour, 213.

Honoraires remboursés, 87, 218, 231, 376, 382, 393, 411.

Que le comité sur la loi de la biologie présente son rapport le 2 juillet, 335.

Que le comité des Chemins de fer soit autorisé à se réunir aujourd'hui, 323.

Le Sénat n'insiste pas sur son amendement au bill des liqueurs, 377.

Impression de 500 copies du rapport du comité sur les houillères, 394.

Impression de 1,500 copies du rapport du comité chargé d'étudier le rouage administratif, 395.

L'honorable M. Fowler nommé membre de la conférence libre sur les boissons, 404.

- Montplaisir, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 172.
- Montréal, Commissaires du havre de:** (*Voir* No 30).
- Montreal Central Terminal Railway Company:** (*Voir* Bills, No 110).
- Mullholland, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 44, 56, 112, 130, 135.  
Présente un bill, 80.
- Murphy, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 66, 143.

## N

- National Wholesale Grocers Association of Canada:** (*Voir* Bills, No 70).
- Nationalité britannique, naturalisation et les aubains:** (*Voir* Bills, No 111).
- Naval, Service:**  
Rapport du ministère du—, 16.  
Rapport de la division des pêcheries, 16.  
Allocations, 17.  
Décrets: défense du Canada, 17.  
Décrets: insignes de guerre, 17.
- Navires:** Liste des navires enregistrés, 250.  
Interpellation: retard à relâcher les navires requisitionnés pour la guerre, 297.
- Neild, Loi pour faire droit à J. F.:** (*Voir* Bills, No 112).
- Niagara, Canadian—Bridge Company:** (*Voir* Bills, No 113).
- Nicholls, L'honorable sénateur:**  
Ordre du Sénat: arrêtés ministériels autorisant la libre importation de machinerie et des produits manufacturés, 68.  
Interpellation: Entrée en franchise de machines, etc. Entente entre le gouvernement et la *Dominion Iron and Steel Corporation*, 162, 175, 178, 185, 189, 194, 201, 210, 216. Débat, 221.  
Motion: comité permanent des Finances, 192.  
Interpellation: retard à relâcher les navires canadiens requisitionnés pendant la guerre, 297.  
Présente un bill, 304.  
Présente des pétitions, 32, 33, 59, 143, 182.
- Nord-Ouest, Rapport de la gendarmerie du:** 23.
- North, Loi pour faire droit à Lilian:** (*Voir* Bills, No 114).
- North-West Route, Limited:** (*Voir* Bills, No 115).

## O

- Obligations et garanties enregistrées au ministère du Secrétaire d'Etat:** 57.
- O'Brien, L'honorable Michael John:** Nommé sénateur, 1 et 2. Introduit au Sénat,  
4. Bref, 4. Assermentation, 5. Déclaration de qualification, 5.
- Oiseaux migrateurs, Convention concernant les:** Décrets du Conseil, 42.
- Oiseaux migrateurs, Convention concernant les:** (*Voir* Bills, No 116).
- Or, Interdiction de l'exportation de l'—:** (*Voir* Bills, No 117).

**Ordres du Sénat :**

- Marins malades, 42. Réponse, 97.  
 Coût de la mise en force de la loi du Service nationale et de la Commission d'enregistrement, 51. Réponse, 88.  
 Nombre de soldats partis pour la guerre, etc., 51.  
 Les noms et le nombre des soldats ou autres employés militaires, etc., 51.  
 Arrêtés ministériels autorisant la libre importation de machineries et des produits manufacturés, 68. Réponse, 143.  
 Si le gouvernement s'est défait de tous ses aérodromes, avions et matériel d'aviation, etc., 68. Réponse, 124.  
 Nombre de personnes, compagnies, sujettes à l'impôt sur le revenu, 77.  
 Réparations au vapeur le *Canada*, 157. Réponse, 250.  
 Preuve recueillie à l'enquête de dame Annie Girroir, 162. Réponse, 217.  
 Soumissions pour réparations au chemin de fer National dans le comté de Portneuf, 305.  
 Baux de location de houillères dans l'Alberta, 306.  
 Nombre des baux de location de houillères, 319.  
 Règles suspendues jusqu'à la fin de la session, 331.  
 Réponses à des—de la session précédente:—  
 Etat: nombre d'hommes, *re* conscription, 46.  
 Etat: nombre d'exemptions demandées, 46.  
 Nombre de commissions nommées, 279.  
 Documents, etc., *re* députation des fermiers, 124.

**Ordres permanents, Comité des :** Rapport nommant les membres du—, 15. Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. 1er rapport: réduction du quorum, 28. Adopté, 28. 2e rapport: pétitions, 54. 3e rapport: délai pour la présentation de pétitions, de bills et de rapports, 54. Adopté, 55. 4e rapport: pétitions, 76. 5e rapport: pétitions, 113. 6e rapport: pétitions, 138. 7e rapport: pétitions, règle, 107, 139. Adopté, 139. 8e rapport: pétition, 186. 9e rapport: pétition, règle, 107. Adopté, 187. 10e rapport: délai pour la présentation de pétitions, etc., 191. 11e rapport: règle 107, 229. Adopté, 229. 12e rapport: règle 107c, 230. Adopté, 230. 13e rapport: délai pour présentation de pétitions, etc., 282. 14e rapport: règle 107, 283. 15e rapport: pétition, 283. 16e rapport: *Canadian Niagara Bridge Company*, 317.

**Ottawa, Conseil municipal de la cité d' :** Pétition présentée, 45. Lue: contrat avec la *Ottawa Traction Company* et la *Ottawa Electric Railway*, 53. Rapportée, 113.

**Ottawa, Commission d'amélioration d' :** (*Voir* Bills, No 118).

**Ottawa du Nord et de l'Ouest, Loi concernant la compagnie du chemin de fer d' :** (*Voir* Bills, No 119).

**Ouverture de la session du Parlement :** 1, 6.

**P**

**Pacifique, Chemin de fer Canadien du :** (*Voir* Bills, Nos 120, 121).

**Paix, Conférence de la :** Documents, 19, 23, 42.

**Papier, Tribunal du contrôle du—, commissaire et contrôleur du :** (*Voir* Bills, No 122).

**Paquebots, Rapport: subvention aux :** 152.

- Parcs fédéraux:** Décrets du Conseil, 42.
- Paris sur les courses:** Pétition pour faire défendre les—, 111.
- Parlement:** Comité spécial des deux Chambres pour partager l'espace entre les deux Chambres: Nommé, 288. Message des Communes, 297.
- Parlement, Ouverture de la session du:** 1, 6. Prorogation de la session du—, 410, 411.
- Pensions:** Décrets du Conseil, 42.
- Pensions de la Milice, Loi modifiant la Loi des:** (*Voir* Bills, Nos 124, 57).
- Pepper, Loi pour faire droit à A.:** (*Voir* Bills, No 125).
- Pilotage et maîtres de havres:** (*Voir* Bills, No 98).
- Pinkerton, Loi pour faire droit à W.:** (*Voir* Bills, No 126).
- Planta, L'honorable sénateur:** Présente pétition, 112.
- Poids et mesures, Loi modifiant la Loi des:** (*Voir* Bills, No 127).
- Points d'ordre:** 169, 409.
- Police à cheval du Nord-Ouest:** Allocation pour la—, 17.
- Police fédérale:** Tableau, 80.
- Pollution des eaux limitrophes:** Rapport, 40.
- Pollution des eaux navigables:** (*Voir* Bills, No 128).
- Pope, L'honorable sénateur:**  
 Présente des pétitions, 18, 86, 130.  
 Présente un bill, 72.  
 Résolution: système d'écoles nationales gratuites et obligatoires. (*Voir* Ecoles).
- Portneuf, Comté de:** Soumissions pour réparations au chemin de fer dans le—.  
 Ordre du Sénat, 305.
- Ports, Péage des droits dans les—,** 13.
- Postes, Nominations au ministère des:** (*Voir* Bills, No 129).
- Postes:** Rapport du ministre des: 13.  
 Service transocéanique des—. Interpellation, 149.
- Power, L'honorable sénateur:**  
 Motion: allocation aux personnes qui quittent le service civil, 232.  
 Présente un bill, 249. Présente des pétitions, 130.  
 Interpellation: abus qui découlent de la phraséologie de la loi concernant l'indemnité payable aux sénateurs, 331.
- Président du Sénat:** Présente les certificats faisant connaître la nomination de nouveaux sénateurs, 1. Annonce que des sénateurs se présenteraient pour être introduits, 3. Lettre annonçant que le Gouverneur viendrait ouvrir la session, 6. Fait rapport du discours du trône, 8. Rapport des bibliothécaires, 9. Comptes et pièces justificatives du Sénat, 42. Lettre annonçant la venue du député-gouverneur, 90, 227. Présente un mémoire de l'Imprimeur du Roi, *re* coût des éditions spéciales des discours des sénateurs, 125. Informe le Sénat d'une erreur dans le vote, 165. Questions d'ordre, 169. Division, 170. Annonce les réunions des conférences libres, 297, 398. Décision: motion contre le bill des compagnies d'électricité et de force motrice, bien motivée, 409. Lettre du gouverneur: prorogation, 410. Prorogation, 414.

**Preuve, Loi modifiant la Loi de la— en Canada:** (*Voir Bills*, No 130).

**Pringle, L'honorable sénateur:**

Présente des pétitions, 32, 33, 44, 56, 67, 117.

Présente des bills, 72, 73, 80, 125. Honoraires, cas de divorce Roome, 382.

**Privilèges, Comité des:** Nommé, 8.

**Proclamations:** III à IX.

**Proderick, Loi pour faire droit à Annie:** (*Voir Bills*, No 131).

**Produits manufacturés, Libre importation des:** Ordre du Sénat, 68. Réponse, 143.

**Profits d'affaires pour la guerre:** (*Voir Bills*, No 132).

**Prohibition, Pétitions en faveur de la:** 32.

**Prorogation de la session:** 410-11.

**Prowse, L'honorable sénateur:**

Présente des pétitions, 33, 86, 138, 160.

Présente des bills, 173, 224, 304.

## Q

**Quais, jetées et brise-lames:** Etat relatif au louage des—, 12.

**Québec, Commissaires du havre de:** (*Voir Bills*, No 30).

**Québec:** Projet du logement de la province de—, 224.

**Questions d'ordre:** 169, 409.

## R

**Radiotélégraphie:** Règlements de la—, 139. Taux des honoraires pour les examens, 144.

**Rapports, états, décrets et tous les papiers déposés sur la table:**

Rapport des bibliothécaires, 9.

Rapport: marine, 12. Immigration et colonisation, 12.

Certificats des maîtres de navires et contremaîtres, 12.

Louage des quais, jetées et brise-lames, 12.

Péage des droits dans les ports, 13.

Fonds pour les marins malades, 13.

Rapport du ministre des Postes, 13.

Décrets généraux, nominations, etc., dans la milice, 16.

Décrets relatifs aux forces expéditionnaires canadiennes, 16.

Rapport du conseil militaire, 16.

Rapport: service naval, 16.

Rapport: division des pêcheries, 16.

Décrets: ministère du Service Naval, 17.

Extension des pouvoirs du ministère de l'Information publique, 17.

Le docteur G. H. Locke nommé directeur associé de l'Information publique, 17.

Allocation pour la police à cheval du Nord-Ouest, 17.

Décrets relatifs à la Royale gendarmerie du Nord-Ouest, 23.

Documents relatifs à la paix, à la ligue des nations, 19.

Armistice, 23, 24.

Décrets concernant le logement, 24.

Rapport du ministre de l'Agriculture, 24.

---

**Rapports, états, décrets et tous les papiers déposés sur la table—*Suite.***

- Rapport des fermes expérimentales, 24.  
 Rapport sur la loi de l'instruction agricole, 24.  
 Rapport du Contrôleur des Vivres, 24.  
 Règlement: insectes destructeurs, 24.  
 Rapport de la Commission des chemins de fer, 24.  
 Rapport final de la Commission conjointe internationale sur la pollution des eaux limitrophes, 40.  
 Rapport du ministère de l'Intérieur, 40.  
 Rapport du ministère du Rétablissement de soldats, 40.  
 Rapport de la Commission de Conservation, 41.  
 Décrets: secrétaire d'Etat, Mines, Archives, Service civil, 41.  
 Copies d'une règle générale de la cour de l'Echiquier, 41.  
 Remises des droits de douane, 41.  
 Commission de publication de documents historiques, 41.  
 Don de sous-marins, 41.  
 Décrets: Loi des terres fédérales, ch. 20, art. 77, 7-8 Edouard VII, 41.  
 Décrets: Loi concernant la zone des chemins de fer, 41.  
 Décrets: zone des chemins de fer dans la Colombie-Britannique, 41.  
 Décrets: Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux, 42.  
 Décrets: convention concernant les oiseaux migrateurs, 42.  
 Etat des réductions de prix, etc., loi des Sauvages, 42.  
 Décrets: allocations aux anciens soldats, etc., 42.  
 Décrets concernant les pensions, 42.  
 Obligations et garanties enregistrées au ministère du Secrétaire d'Etat, 57.  
 Allocation de séparation, 57.  
 Décret concernant la défense du Canada, modifié, 57.  
 Défense du Canada, 72.  
 Police fédérale, 80.  
 Rapport du bureau d'enregistrement du Canada, 104.  
 Rapport du comité éditorial, 124.  
 Allocation pour les soldats qui suivent des cours d'agriculture, 124.  
 Allocation pour vêtement aux sœurs infirmières de la M. R. C., 124.  
 Rapport du gouvernement impérial: bolchevisme en Russie, 124.  
 Rapport du Secrétaire d'Etat, 124.  
 Arrangement au sujet des tombeaux des guerriers en France, 139.  
 Radiotélégraphie, modification, 139.  
 Travaux de la *St. Lawrence River Power Company*, au Sault, 140.  
 Mesurage des rivières St. Mary et Milk, 140.  
 Termes des armistices entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Turquie, 144.  
 Projet de la Ligue des Nations, 144.  
 Règlements de la radiotélégraphie, 144.  
 Projet de logement dans la Colombie-Britannique, 144.  
 Rapport: subvention pour la malle et les paquebots, 152.  
 Inspection des bateaux à vapeur, 169.  
 Arrêté 869: établissement des soldats sur des terres, 182.  
 Rapport sur le commerce, 192.  
 Arrêté en conseil, *re* établissement des soldats sur des terres, 217.  
 Rapport: exportation de l'électricité, etc., 224.  
 Décret 1130: plan de logement dans la province de Québec, 224.  
 Liste des navires, 31 décembre 1918, 250.  
 Décret 1201 approuvant le plan de logement dans le Manitoba, 250.  
 Décrets: rubans de guerre, 195, 250.  
 Résignation du lieutenant-col. Bell, 296.  
 Correspondance du juge Duff, *re* rapport du directeur du service militaire, 296.

**Rapports, états, décrets et tous les papiers déposés sur la table—Fin.**

- Plan de logement dans le Nouveau-Brunswick, 304.
- Bonis aux officiers, etc., dans la marine canadienne, 308.
- Rapport du ministère du Commerce, 323.
- Rapport du comité chargé d'étudier les relations commerciales du Canada, 336.
- Rapport des achats de guerre, 393.
- Rapport de la Royale gendarmerie du Nord-Ouest, 404.
- Ordonnances du territoire du Yukon, 408.

**Ratz, L'honorable sénateur :**

- Présente des pétitions, 11, 12, 32, 44, 60, 66, 71, 111, 117.
- Présente des bills, 125, 144, 150, 187, 231.

**Red Cross, Canadian—Society: (Voir Bills, No 133).****Régie interne et des dépenses imprévues, Comité de la:** Rapport nommant les membres du—, 15. Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. 1er rapport: réduction du quorum, 27. Adopté, 27. 2e rapport: papeterie, 318. Adopté, 327. 3e rapport: comptes, 318. Adopté, 327. 4e rapport: que la position de M. Jones, greffier des Journaux anglais, soit déclaré vacante, 323. Adopté, 336. 5e rapport: salaires des messagers sessionnels, 324. Adopté, 336.**Règles suspendues:**

- 23f—106, 107, 109, 232, 245, 296, 299, 319, 325, 326, 331.
- 24a—24, 25, 26, 27, 28, 31, 40, 55, 81, 87, 97, 106, 107, 109, 115, 124, 139, 155, 187, 192, 232, 242, 250, 287, 299, 331.
- 24b—31, 81, 115, 242, 243, 287, 299, 325, 331.
- 24d—155, 208, 227, 235, 243, 290, 321, 331.
- 24e—331.
- 24h—24, 25, 26, 27, 28, 40, 55, 87, 97, 124, 139, 187, 192, 250, 283, 287, 318, 331.
- 63—31, 81, 115, 232, 242, 243, 245, 299, 319, 325, 326, 331.
- 78—16.
- 86—399.
- 100—394, 395.
- 107—139, 229.
- 107c—230.
- 119—232, 251, 288, 331.
- 129—331.
- 130—331.
- 131—331.

**Relations commerciales du Canada: Rapport, 336.****Réponse à des ordres du Sénat de la session précédente:**

- Conscription, 46.
- Nombre d'exemptions, 46.
- Nomination au département des statistiques militaires, de E. G. Bills, 46.

**Réserves forestières, Loi des— et des Parcs fédéraux: Décrets du Conseil, 42.****Réserves forestières et Parc fédéraux: (Voir Bills, Nos 134, 135).****Restaurant, Comité du:** Rapport nommant les membres du comité, 16. Adopté, 19. Motion déclarant le comité constitué, 19. Message aux Communes, 20. Message des Communes, 43. L'honorable M. Blain nommé membre du—, 97.**Robertson, L'honorable sénateur:** Présente des pétitions, 66, 67.**Rodden, Richard Montgomery:** Pétition: divorce, 18. Rapport 14 du comité, 49. Adopté, 62. Honoraires remboursés, 87.

Roome, Loi pour faire droit à W. E.: (*Voir* Bills, No 136).

**Ross (Middleton), L'honorable sénateur:**

Présente les rapports du comité des Divorces, 25, 33-40, 48-50, 60, 68, 82, 92, 102-4, 118-124, 131-3, 160-1, 168, 173, 203, 249, 283-7, 292, 304, 330.

Présente le rapport du comité des Finances, 375.

Question d'ordre, 409. Honoraires remboursés, 411.

Présente un bill, 97.

Motion: corriger les procès-verbaux (bill des juges), 169.

**Rouage administratif, Urgence d'améliorer le:** Interpellation, 51. (*Voir* Administratif).

**Routes, Construction et amélioration des grandes:** (*Voir* Bills, No 137).

**Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:** Rapport, 404. (*Voir* Bills, No 138).

**Rubans de guerre, Emission de:** Arrêté du Conseil, 195, 250.

**Russie, Rapport sur le bolchévisme en:** 124.

## S

**Saint-Jean, N.-B., Havre de:** (*Voir* Bills, No 139).

**Salubrité publique et de l'Inspection des aliments, Comité de la:** Rapport nommant les membres du comité, 16. Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. 1er rapport: réduction du quorum, 40. Adopté, 40. Rapport sur le bill de la Pollution des eaux, 113. Enquête: quantité de gluten dans certaines substances alimentaires, 183. 2e rapport: quantité de gluten, etc., 202. Considération remise, 216. Adopté, 220.

**Santé publique, ministère de la:** (*Voir* Bills, No 140).

**Sault, Rapports, décrets au sujet des travaux de la St. Lawrence River Company au:** 140.

**Sauvages, Loi des:** Réductions de prix, etc., 42.

**Sauvages, Loi modifiant la Loi des:** (*Voir* Bills, No 141).

**Schaffner, L'honorable sénateur:** Interpellation: route de la baie d'Hudson comme voie de transport, quand sera fini le chemin de fer, 55.

**Scheib, Loi pour faire droit à M. A.:** (*Voir* Bills, No 142).

**Scott, Loi pour faire droit à J. E.:** (*Voir* Bills, No 143).

**Séances le soir:** 215, 220, 249, 387, 407. Deux séances par jour, Ordre, 338; 399.

**Secrétaire d'Etat, Rapport du:** 124.

**Secrétariat d'Etat:** Décrets du Conseil, 41.

**Sélection, Comité de:** Nommé, 8. Rapport soumettant les noms des membres des comités, 14. Adopté, 19. 2e rapport: noms des membres du comité des finances, 230. Renvoyé au comité, 243. 3e rapport: membres du comité des finances, 303. Adopté, 321.

**Sénat, Comptes et pièces justificatives du:** 42.

**Sénateurs nouveaux :**

L'honorable M. Blondin,  
 " O'Brien,  
 " Turriff. (*Voir ces noms*).

**Sénateurs :** Interpellation : abus qui découlent de la phraséologie de la loi concernant l'indemnité des—, 331.

**Service civil, Allocation aux personnes qui quittent le :** Motion, 232. Rejetée, 232. (*Voir Bills, No 45*). Employés blessés ou tués. (*Voir Bills, No 44*).

**Service civil, Comité d'administration du :** Rapport nommant les membres du comité, 16. Adopté, 19. Motion constituant le comité, 19. 1er rapport : réduction du quorum, 26. Adopté, 26.

**Service civil, Commission du :** Décrets du Conseil, 41.

**Service national, Coût de la mise en force de la Loi du :** Ordre du Sénat, 51. Réponse, 88.

**Service public, Emprunt pour le :** (*Voir No 46*).

**Sharpe, L'honorable sénateur :**

Présente une pétition, 130.  
 Présente un bill, 162.

**Shatford, L'honorable sénateur :** Présente des pétitions, 111.

**Sherk, Loi pour faire droit à Claudius Henry :** (*Voir Bills, No 145*).

**Shillington, Dr A. T. :** (*Voir Houillères*).

**Sifton, Loi pour faire droit à J. D. :** (*Voir Bills, No 146*).

**Slater, Loi pour faire droit à G. :** (*Voir Bills, No 147*).

**Smith, L'honorable sénateur :** Présente des pétitions, 32, 59, 111.

**Sœurs infirmières de la marine royale canadienne :** Décret du Conseil : Allocation aux—, 124.

**Soldats qui ont servi dans la guerre, etc. :** Ordres du Sénat, 51.

**Soldats, Aider les—à s'établir sur des terres :** (*Voir Bills, No 148*).

**Soldats, Rétablissement des— dans la vie civile :** Rapport du ministère du—, 40. Décrets du Conseil, 42. Allocation : cours d'agriculture, 124. Décret : établissement des soldats sur des terres, 182, 217.

**Sous-marins :** Don de— au gouvernement canadien, 41.

**Starkey :** Pétition : divorce, 101.

**St. John and Quebec Railway :** (*Voir Bills, Nos 149, 150*).

**St. Lawrence River Power Company :** Rapports, décrets au sujet des travaux de la— au Sault, 140. Réservoir submergé à Messena, 144.

**St. Mary :** Mesurage et répartition des rivières— et Milk, Alberta, 140.

**Statistique, Loi modifiant la Loi de la :** (*Voir Bills, No 151*).

**Sujets naturalisés originaires de pays ennemis et de la Russie :** (*Voir Bills, No 156*).

---

**T**
**Talbot, L'honorable sénateur :**

Présente des pétitions, 45, 59, 60, 67, 118, 130.  
Présente des bills, 144, 153.

**Tanner, L'honorable sénateur :**

Présente des rapports du comité des Ordres permanents, 28, 76, 113, 135.  
Ordres du Sénat: noms des hommes qui ont servi dans l'armée ou qui sont employés au Canada, 51. Aérodromes, etc., du gouvernement, 68. Nombre de personnes, compagnies, sujettes à l'impôt sur le revenu, 77. Réparation au vapeur le *Canada*, 157.

**Taber, Région de—Alberta :** (*Voir* Bills, No 157).

**Tarif des douanes, 1917 :** (*Voir* Bills, No 158).

**Taylor, L'honorable sénateur—(Leeds) :** Présente des pétitions, 11, 33, 44, 47.

**Taylor, (Westminster), L'honorable sénateur :** Présente des pétitions, 47, 90, 191.

**Technique, Enseignement— au Canada :** (*Voir* Bills, No 159).

**Terres fédérales :** Décrets du Conseil, 41.

**Terres fédérales, Loi modifiant la Loi des :** (*Voir* Bills, No 160).

**Terres fédérales, Assainissement des :** (*Voir* Bills, No 4).

**Terres fédérales et terres d'écoles dans l'Alberta :** (*Voir* Bills, No 157).

**Tessier, L'honorable sénateur :**

Présente des rapports, 229, 230.  
Ordre du Sénat: soumissions pour réparations au chemin de fer National dans le comté de Portneuf, 305.

**Thompson, L'honorable sénateur :**

Présente des rapports de comités, 24, 302.  
Présente des pétitions, 32.

**Thorne, L'honorable sénateur :**

Présente un rapport du comité des Banques, 112.  
Présente des pétitions, 82.

**Tombeaux des guerriers en France, Arrangement au sujet des :** 139.

**Tuck, Loi pour faire droit à G. I. :** (*Voir* Bills, No 161).

**Turquie, Conditions de l'armistice avec la :** Document, 24. Termes de l'armistice, 144.

**Turriff, L'honorable sénateur John Gillanders :** Nommé sénateur, 1 et 2. Introduit au Sénat, 5. Prête serment, 6. Déclaration de qualification, 6. Présente des pétitions, 18, 66, 182.

**U**

**Unités de mesure électrique :** (*Voir* Bills, No 162).

## V

- Vancouver, Prêt aux commissaires du havre de:** (*Voir* Bills, No 163).
- Verge Noire:** Résolution pour remercier l'Association parlementaire de l'Empire pour l'envoi d'une—, 28.
- Verge Noire, Gentilhomme, Huissier de la:** Rapport du comité des divorces recommandant que le— prenne sous sa garde Jennie Dunnett et la fasse comparaître devant le comité, 249. Adopté, 250.
- Victory Trust Company:** (*Voir* Bills No, 164).

## W

- Warke, Loi pour faire droit à A. E. A.:** (*Voir* Bills, No 165).
- Watson, L'honorable sénateur:**  
 Présente le rapport du comité des Edifices et Terrains publics, 25.  
 Motion: honoraires remboursés, 306.  
 Présente le rapport du comité de l'Agriculture et des Forêts, 26.  
 Présente des pétitions, 45, 56, 71.  
 Présente des bills, 125, 200, 383.
- Webster, L'honorable sénateur:**  
 Présente des pétitions, 45, 67, 71, 111, 135, 143.  
 Présente un bill, 304.
- Webster, Loi pour faire droit à E. M.:** (*Voir* Bills, No 166).
- Western Dominion Railway Company:** (*Voir* Bills, No. 167).
- White, L'honorable sénateur:**  
 Présente des pétitions, 12, 67, 86.  
 Présente des bills, 87, 304.
- Wiles, Loi pour faire droit à W. O.:** (*Voir* Bills, No 168).
- Willoughby, L'honorable sénateur:**  
 Présente des pétitions, 18, 45, 47, 71, 135.  
 Présente un bill, 73.  
 Son nom ajouté à la liste des membres du comité des Divorces, 83.  
 Interpellation: écoulement de la moisson de blé, 1919-20, 133.
- Winters, Loi pour faire droit à E.:** (*Voir* Bills, No 169).

## Y

- Yukon, Loi modifiant la Loi du:** (*Voir* Bills, No 170).
- Yukon, Loi modifiant la Loi minière du:** (*Voir* Bills, No 171).
- Yukon:** Ordonnances du territoire du— 1919, 408.

## Z

- Zone des chemins de fer, Loi modifiant la Loi de la:** (*Voir* Bills, No 24).
- Zone des chemins de fer dans la Colombie-Britannique:** Arrêtés du Conseil, 41.

# DIAGRAMME LA SALLE DU SÉNAT

DEUXIÈME SESSION, TREIZIÈME PARLEMENT, 1919.

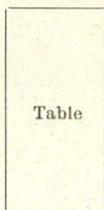


PRÉSIDENT  
Hon.  
Joseph Bolduc

Hon. M. McMeans	Hon. M. Blain	Hon. M. Montplaisir	Hon. M. Landry
Hon. M. Bradbury	Hon. M. Fisher	Hon. M. McLennan	Hon. M. Nicholls
Hon. M. Barnard	Hon. M. Bourque	Hon. M. Gordon	Hon. M. Daniel
Hon. M. Willoughby	Hon. M. McLean	Hon. M. Lynch-Staunton	Hon. M. W.B. Ross
Hon. M. Taylor (C.-B.)	Hon. M. Tanner	Hon. M. Beaubien	Hon. M. Blondin
Hon. M. Bennett	Hon. M. Girroir	Hon. M. Murphy	Hon. Sir James Loughheed
Hon. M. Michener	Hon. M. Crosby	Hon. M. McLaren	Hon. M. Robertson
Hon. M. Schaffner	Hon. M. Shatford	Hon. M. Taylor (Ont.)	Hon. M. Poirier
Hon. M. Webster	Hon. M. Planta	Hon. M. Smith	Hon. M. Dennis
Hon. M. Harmer	Hon. M. L'Espérance	Hon. M. Sharpe	Hon. M. Thorne
Hon. M. Mulholland	Hon. M. Macdonell	Hon. M. Donnelly	Hon. M. Milne
	Hon. M. White	Hon. M. McCall	Hon. M. Curry
	Hon. M. Bénard	Hon. M. Laird	Hon. M. Pope
	Hon. M. Pringle	Hon. M. Foster	Hon. M. Fowler
		Hon. M. Turriff	

Hon. M. Belcourt	Hon. M. David	Hon. M. Mitchell	
Hon. M. Edwards	Hon. M. Béique	Hon. M. Talbot	
Hon. M. Casgrain	Hon. M. Choquette	Hon. M. Dessaulles	
Hon. M. Dandurand	Hon. M. De Veber	Hon. M. Cloran	
Hon. M. Bostock	Hon. M. Watson	Hon. M. Ratz	
Hon. M. Power	Hon. M. King	Hon. M. Prince	
Hon. M. Thompson	Hon. M. Yeo	Hon. M. Lavergne	
Hon. M. McSweeney	Hon. M. Ross (Sask.)	Hon. M. Wilson	
Hon. M. Tessier	Hon. M. Douglas	Hon. M. Forget	
Hon. M. Legris	Hon. M. Beith	Hon. M. Todd	
Hon. M. Thibaudeau	Hon. M. Godbout	Hon. M. O'Brien	
Hon. M. Farrell	Hon. M. Boyer		
Hon. M. Roche	Hon. M. Domville		
Hon. M. McHugh	Hon. M. Prowse		

Greffier



Table

Sous-greffier

Greffier-adjoint

Sténographes

Sergent  
d'armes

Gentilhomme  
huissier de la  
Verge-Noire

BARRE

# SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ.

2<sup>me</sup> SESSION, 13<sup>e</sup> PARLEMENT, 9 GEORGE V

1919

L'HONORABLE JOSEPH BOLDOC, PRÉSIDENT.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
LAWRENCE GEOFFREY POWER, C.P. ....	M. Sr Halifax.....	Halifax, N.-E.
JOSEPH BOLDOC (Président).....	Lauzon.....	Saint-Victor de Tring, Qué.
PASCAL POIRIER.....	Acadie.....	Shédiac, N.-B.
SIR JAMES ALEX. LOUGHEED, C.C.M.G., C.P.	Calgary.....	Calgary, Alta.
PETER McLAREN.....	Perth.....	Perth, Ont.
HIPPOLYTE MONTPLAISIR.....	Shawinigan .....	Trois-Rivières, Qué.
PHILIPPE LANDRY, C.P.....	Stadacona.....	Candiac, Québec, Qué.
ALFRED A. THIBAudeau.....	De la Vallière.....	Montréal, Qué.
GEORGE GERALD KING.....	Queen's.....	Chipman, N.-B.
RAOUL DANDURAND, C.P.....	De Lorimier.....	Montréal, Qué.
JOHN YEO.....	Prince-est.....	Port-Hill, I.P.-E.
PETER McSWEENEY.....	Northumberland....	Moncton, N.-B.
JOSEPH P. B. CASGRAIN.....	De Lanaudière.....	Montréal, Qué.
ROBERT WATSON.....	Portage-la-Prairie...	Portage-la-Prairie, Man.
GEORGE McHUGH.....	Victoria, O.....	Lindsay, Ont.
JOSEPH GOdBOUT.....	La Salle.....	Beauceville, ouest, Qué.
FREDERICK P. THOMPSON.....	Fredericton.....	Fredericton, N.-B.
FRÉDÉRIC L. BÉIQUE.....	De Salaberry.....	Montréal, Qué.
JOSEPH H. LEGRIS.....	Repentigny.....	Louiseville, Qué.
JULES TESSIER.....	De la Durantaye....	Québec, Qué.
WILLIAM C. EDWARDS.....	Rideau.....	Ottawa, Ont.
JAMES DOMVILLE, Lt.-col.....	Rothsay.....	Rothsay, N.-B.
L. O. DAVID.....	Mille Iles.....	Montréal, Qué.
HENRY J. CLORAN.....	Victoria.....	Montréal, Qué.
WILLIAM MITCHELL.....	Wellington.....	Drummondville, Qué.
HEWITT BOSTOCK.....	Kamloops.....	Monte-Creek, C.-B.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
PHILIPPE A. CHOQUETTE.....	Grandville.....	Québec, Qué.
JAMES H. ROSS.....	Regina.....	Moosejaw, Sask.
L. GEORGE DE VEBER.....	Lethbridge.....	Lethbridge, Alta.
JAMES M. DOUGLAS.....	Tantallon.....	Tantallon, Sask.
PETER TALBOT.....	Lacombe.....	Lacombe, Alta.
ROBERT BEITH.....	Bowmanville.....	Bowmanville, Ont.
GEORGES C. DESSAULLES.....	Rougemont.....	Saint-Hyacinthe, Qué.
NAPOLÉON A. BELCOURT, C.P.....	Ottawa.....	Ottawa, Ont.
VALENTINE RATZ.....	Middlesex-nord.....	New-Hamburg, Ont.
ARTHUR BOYER.....	Rigaud.....	Montréal, Qué.
BENJAMIN PRINCE.....	Saskatchewan.....	Battleford, Sask.
EDWARD MATTHEW FARRELL.....	Liverpool.....	Liverpool, N.-E.
WILLIAM ROCHE.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
LOUIS LAVERGNE.....	Kennébec.....	Arthabaska, Qué.
AMÉDÉE E. FORGET.....	Banff.....	Banff, Alta.
JOSEPH M. WILSON.....	Sorel.....	Montréal, Qué.
BENJAMIN C. PROWSE.....	Charlottetown.....	Charlottetown, I.P.-E.
RUFUS HENRY POPE.....	Bedford.....	Cookshire, Qué.
GEORGE TAYLOR.....	Leeds.....	Gananoque, Ont.
JOHN W. DANIEL.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.
GEORGE GORDON.....	Nipissing.....	North-Bay, Ont.
NATHANIEL CURRY.....	Amherst.....	Amherst, N.-E.
WILLIAM B. ROSS.....	Middleton.....	Middleton, N.-E.
EDWARD L. GIRROIR.....	Antigonish.....	Antigonish, N.-E.
WILLIAM DENNIS.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
PATRICK C. MURPHY.....	Tignish.....	Tignish, I.P.-E.
ERNEST D. SMITH.....	Wentworth.....	Winona, Ont.
ALEXANDER MCCALL.....	Simcoe.....	Simcoe, Ont.
JAMES J. DONNELLY.....	Bruce-sud.....	Pinkerton, Ont.
WILLIAM, H. THORNE.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.
JOHN MILNE.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
CHARLES PHILIPPE BEAUBIEN.....	Montarville.....	Montréal, Qué.
JOHN MCLEAN.....	Souris.....	Souris, I.P.-E.
JOHN STEWART MCLENNAN.....	Sydney.....	Sydney, N.-E.
WILLIAM HENRY SHARPE.....	Manitou.....	Manitou, Man.
FREDERIC NICHOLLS.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
GIDEON D. ROBERTSON, C.P.....	Welland.....	Welland, Ont.
GEORGE LYNCH-STAUNTON.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
ADAM B. CROSBY.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
CHARLES E. TANNER.....	Pictou.....	Pictou, N.-E.
THOMAS JEAN BOURQUE.....	Richibouctou.....	Richibouctou, N.-B.
HENRY W. LAIRD.....	Regina.....	Regina, Sask.
LYTTON WILMOT SHATFORD.....	Vancouver.....	Vancouver, C.-B.
ALBERT E. PLANTA.....	Nanaïmo.....	Nanaïmo, C.-B.
GEORGE W. FOWLER.....	King et Albert.....	Sussex, N.-B.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
RICHARD BLAIN.....	Peel .....	Brampton, Ont.
JOHN HENRY FISHER.....	Brant .....	Paris, Ont.
LENDRUM McMEANS.....	Winnipeg.....	Winnipeg, Man.
DAVID OVIDE L'ESPÉRANCE.....	Golfe.....	Québec.
GEORGE GREEN FOSTER.....	Alma .....	Montréal, Qué.
RICHARD SMEATON WHITE.....	Inkerman.....	Montréal Qué.
ANGUS CLAUDE MACDONELL.....	Toronto-sud.....	Toronto, Ont.
RODERICK HAROLD CLIVE PRINGLE.....	Cobourg .....	Ottawa, Ont.
AIMÉ BÉNARD.....	Saint-Boniface.....	Winnipeg.
GEORGE HENRY BARNARD.....	Victoria .....	Victoria, C.-B.
WELLINGTON B. WILLOUGHBY.....	Moosejaw .....	Moosejaw, Sask.
JAMES DAVES TAYLOR.....	New-Westminster.....	New-Westminster, C.-B.
FREDERICK L. SCHAFFNER.....	Boissevain.....	Boissevain, Man.
WILLIAM H. BENNETT.....	Simcoe-est.....	Midland, Ont.
GEORGE HENRY BRADBURY.....	Selkirk .....	Selkirk, Man.
EDWARD MICHENER.....	Red-Deer.....	Red-Deer, Alta.
WILLIAM JAMES HARMER.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
IRVING R. TODD.....	Millton.....	Milltown, N.-B.
JOHN WEBSTER.....	Brockville.....	Brockville, Ont.
ROBERT A. MULHOLLAND.....	Port-Hope.....	Port-Hope, Ont.
PIERRE EDOUARD BLONDIN.....	Laurentides.....	Ottawa, Ont.
MICHAEL J. O'BRIEN.....	Renfrew.....	Renfrew, Ont.
JOHN G. TURRIFF.....	Assiniboia.....	Regina, Sask.

# SÉNATEURS DU CANADA

## LISTE ALPHABÉTIQUE.

2<sup>me</sup> SESSION, 13<sup>e</sup> PARLEMENT, 9 GEORGE V

1919

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
BARNARD, G. H. ....	Victoria .....	Victoria, C.-B.
BEAUBIEN, C. P. ....	Montarville.....	Montréal, Qué.
BÉIQUE, F. L. ....	De Salaberry.....	Montréal, Qué.
BEITH, R. ....	Bowmanville.....	Bowmanville, Ont.
BELCOURT, N. A., C.P. ....	Ottawa.....	Ottawa, Ont.
BÉNARD, A. ....	Saint-Boniface.....	Winnipeg, Man.
BENNETT, W. H. ....	Simcoe-est .....	Midland, Ont.
BLAIN, R. ....	Peel .....	Brampton, Ont.
BLONDIN, P.E., C.P. ....	Laurentides.....	Ottawa, Ont.
BOLDUC, J. (Président) .....	Lauzon.....	St-Victor de Tring, Qué
BOSTOCK, H. ....	Kamloops.....	Monte-Creek, C.-B.
BOURQUE, T. J. ....	Richibouctou .....	Richibouctou, N.-E.
BOYER, A. ....	Rigaud.....	Montréal, Qué.
BRADBURY, G. H. ....	Selkirk.....	Selkirk, Man.
CASGRAIN, J. P. B. ....	De Lanaudière.....	Montréal, Qué.
CHOQUETTE, P. A. ....	Grandville.....	Québec, Qué.
CLORAN, H. J. ....	Victoria.....	Montréal, Qué.
CROSBY, A. B. ....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
CURRY, N. ....	Amherst.....	Amherst, N.-E.
DANDURAND, R., C.P. ....	Dé Lorimier.....	Montréal, Qué.
DANIEL, J. W. ....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.
DAVID, L. O. ....	Mille Îles.....	Montréal, Qué.
DENNIS, W. ....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
DESSAULLES, G. C. ....	Rougemont.....	Saint-Hyacinthe, Qué.
DE VEBER, L. G. ....	Lethbridge.....	Lethbridge, Alta.
DOMVILLE, J. Lt.-col. ....	Rothesay.....	Rothesay, N.-B.
DONNELLY, J. J. ....	Bruce-sud .....	Pinkerton, Ont.
DOUGLAS, J. M. ....	Tantallon.....	Tantallon, Sask.
EDWARDS, W. C. ....	Rideau.....	Ottawa, Ont.
FARRELL, E. M. ....	Liverpool.....	Liverpool, N.-E.
FISHER, J. H. ....	Brant.....	Paris, Ont.
FORGET, A. E. ....	Banff.....	Banff, Alta.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
FOSTER, G. G.....	Alma.....	Montréal, Qué.
FOWLER, G. W.....	King et Albert.....	Sussex, N.-B.
GIRROIR, E. L.....	Antigonish.....	Antigonish, N.-E.
GODBOUT, J.....	La Salle.....	Beauceville, ouest, Qué.
GORDON, G.....	Nipissingue.....	North-Bay, Ont.
HARMER, W. J.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
KING, G. G.....	Queen.....	Chipman, N.-B.
LAIRD, H. W.....	Regina.....	Regina, Sask.
LANDRY, P., C.P.....	Stadacona.....	Candiac, Québec.
LAVERGNE, L.....	Kennébec.....	Arthabaska, Qué.
LEGRIS, J. H.....	Repentigny.....	Louiseville, Qué.
L'ESPÉRANCE, D. O.....	Golfe.....	Québec.
LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.....	Calgary.....	Calgary, Alta.
LYNCH-STAUNTON, G.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
MACDONELL, A. C.....	Toronto-sud.....	Toronto, Ont.
McCALL, A.....	Simcoe.....	Simcoe, Ont.
McHUGH, G.....	Victoria, O.....	Lindsay, Ont.
McLAREN, P.....	Perth.....	Perth, Ont.
McLEAN, J.....	Souris.....	Souris, I.P.-E.
McLENNAN, J. S.....	Sydney.....	Sydney, N.-E.
McMEANS, L.....	Winnipeg.....	Winnipeg, Man.
McSWEENEY, P.....	Northumberland.....	Moncton, N.-B.
MICHENER, E.....	Red-Deer.....	Red-Deer, Alta.
MILNE, J.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
MITCHELL, W.....	Wellington.....	Drummondville, Qué.
MONTPLAISIR, H.....	Shawinigan.....	Trois-Rivières, Qué.
MULHOLLAND, R. A.....	Port-Hope.....	Port-Hope, Ont.
MURPHY, P. C.....	Tignish.....	Tignish, I.P.-E.
NICHOLLS, F.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
O'BRIEN, M. J.....	Renfrew.....	Renfrew, Ont.
PLANTA, A. E.....	Nanaïmo.....	Nanaïmo, C.-B.
POIRIER, P.....	Acadie.....	Shédiac, N.-B.
POPE, R. H.....	Bedford.....	Cookshire, Qué.
POWER, L. G., C.P.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
PRINCE, B.....	Saskatchewan.....	Battleford, Sask.
PRINGLE, R. H. C.....	Cobourg.....	Ottawa, Ont.
PROWSE, B. C.....	Charlottetown.....	Charlottetown, I. P.-E.
RATZ, V.....	Middlesex-nord.....	New-Hamburg, Ont.
ROBERTSON, G. D.....	Welland.....	Welland, Ont.
ROCHE, W.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
ROSS, J. H.....	Regina.....	Moosejaw, Sask.
ROSS, W. B.....	Middleton.....	Middleton, N.-E.
SCHAFFNER, F. L.....	Boissevain.....	Boissevain, Man.
SHARPE, W. H.....	Manitou.....	Manitou, Man.
SHATFORD, L. W.....	Vancouver.....	Vancouver.

## Sénateurs du Canada

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
SMITH, E. D.....	Wentworth .....	Winona, Ont.
TALBOT, P.....	Lacombe.....	Lacombe, Alta.
TANNER, C. E.....	Pictou.....	Pictou, N.-E.
TAYLOR, G.....	Leeds.....	Gananoque, Ont.
TAYLOR, J. D.....	New-Westminster .....	New-Westminster, C.-B.
TESSIER, JULES.....	De la Durantaye.....	Québec, Qué.
THIBAudeau, A. A.....	De la Vallière.....	Montréal, Qué.
THOMPSON, F. P.....	Fredericton.....	Fredericton, N.-B.
THORNE, W. H.....	Saint-Jean .....	Saint-Jean, N.-B.
TODD, I. R.....	Milltown .....	Milltown, N.-B.
TURRIFF, J. G.....	Assiniboia.....	Regina, Sask.
WATSON, R.....	Portage-la-Prairie .....	Portage-la-Prairie, Man.
WEBSTER, J.....	Brockville.....	Brockville, Ont.
WHITE, R. S.....	Inkerman .....	Montréal, Qué.
WILLOUGHBY, W. B.....	Moosejaw .....	Moosejaw, Sask.
WILSON, J. M.....	Sorel.....	Montréal, Qué.
YEO, J.....	Prince-est.....	Port-Hill, I.P.-E.

# LISTE DES SÉNATEURS

PAR

## PROVINCES

ONTARIO—24.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 PETER McLAREN.....	Perth.
2 GEORGE McHUGH.....	Lindsay.
3 WILLIAM C. EDWARDS.....	Ottawa.
4 ROBERT BEITH.....	Bowmanville.
5 NAPOLÉON A. BELCOURT, C.P.....	Ottawa.
6 VALENTINE RATZ.....	New-Hamburg.
7 GEORGE TAYLOR.....	Gananoque.
8 GEORGE GORDON.....	North-Bay.
9 E. D. SMITH.....	Winona.
10 ALEXANDER McCALL.....	Simcoe.
11 JAMES J. DONNELLY.....	Pinkerton.
12 JOHN MILNE.....	Hamilton.
13 FREDERIC NICHOLLS.....	Toronto.
14 GEORGE LYNCH-STAUTON.....	Hamilton.
15 GIDEON D. ROBERTSON, C.P.....	Welland.
16 RICHARD BLAIN.....	Brampton
17 JOHN HENRY FISHER.....	Paris.
18 ANGUS CLAUDE MACDONELL.....	Toronto.
19 RODERICK HAROLD CLIVE PRINGLE.....	Ottawa.
20 WILLIAM H. BENNETT.....	Midland.
21 JOHN WEBSTER.....	Brockville.
22 ROBERT A. MULHOLLAND.....	Port-Hope, Ont.
23 MICHAEL J. O'BRIEN.....	Renfrew.

## QUÉBEC—24.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
1 JOSEPH BOLDUC (Président).....	Lauzon.....	Saint-Victor de Tring.
2 HIPPOLYTE MONTPLAISIR.....	Shawinigan.....	Trois-Rivières.
3 PHILIPPE LANDRY.....	Stadacona.....	Candiac.
4 ALFRED A. THIBAudeau.....	De la Vallière.....	Montréal.
5 RAOUL DANDURAND, C.P.....	De Lorimier.....	Montréal.
6 JOSEPH P. B. CASGRAIN.....	De Lanaudière.....	Montréal.
7 JOSEPH GODBOUT.....	La Salle.....	Beauceville, ouest.
8 FRÉDÉRIC L. BÉIQUE.....	De Salaberry.....	Montréal.
9 JOSEPH H. LEGRIS.....	Repentigny.....	Louiseville.
10 JULES TESSIER.....	De la Durantaye.....	Québec.
11 L. O. DAVID.....	Mille-Iles.....	Montréal.
12 HENRY J. CLORAN.....	Victoria.....	Montréal.
13 WILLIAM MITCHELL.....	Wellington.....	Drummondville.
14 PHILIPPE A. CHOQUETTE.....	Grandville.....	Québec.
15 GEORGE C. DESSAULLES.....	Rougemont.....	Saint-Hyacinthe.
16 ARTHUR BOYER.....	Rigaud.....	Montréal.
17 LOUIS LAVERGNE.....	Kennébec.....	Arthabaska.
18 JOSEPH M. WILSON.....	Sorel.....	Montréal.
19 RUFUS H. POPE.....	Bedford.....	Cookshire.
20 CHARLES PHILIPPE BEAUBIEN.....	Montarville.....	Montréal.
21 DAVID OVIDE L'ESPÉRANCE.....	Golfe.....	Québec.
22 GEORGE GREEN FOSTER.....	Alma.....	Montréal.
23 RICHARD SMEATON WHITE.....	Inkerman.....	Montréal.
24 PIERRE EDOUARD BLONDIN, C.P.....	Laurentides.....	Ottawa, Ont.

## NOUVELLE-ÉCOSSE—10.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 LAWRENCE GEOFFREY POWER, C.P.....	Halifax.
2 EDWARD M. FARRELL.....	Liverpool.
3 WILLIAM ROCHE.....	Halifax.
4 NATHANIEL CURRY.....	Amherst.
5 WILLIAM B. ROSS.....	Middleton.
6 EDWARD L. GIRROIR.....	Antigonish.
7 WILLIAM DENNIS.....	Halifax.
8 JOHN S. McLENNAN.....	Sydney.
9 ADAM B. CROSBY.....	Halifax.
10 CHARLES E. TANNER.....	Pictou.

NOUVEAU-BRUNSWICK—10.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 PASCAL POIRIER.....	Shédiac.
2 GEORGE GERALD KING.....	Chipman.
3 PETER MCSWEENEY.....	Moncton.
4 FREDERICK P. THOMPSON.....	Fredericton
5 JAMES DOMVILLE (Lt-col.).....	Rothesay.
6 JOHN W. DANIEL.....	Saint-Jean.
7 WILLIAM H. THORNE.....	Saint-Jean.
8 THOMAS JEAN BOURQUE.....	Richibouctou.
9 GEORGE W. FOWLER.....	Sussex.
10 IRVING R. TODD.....	Milltown.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—4.

Les honorables	
1 JOHN YEO.....	Port-Hill.
2 BENJAMIN C. PROWSE.....	Charlottetown.
3 PATRICK C. MURPHY.....	Tignish.
4 JOHN McLEAN.....	Souris.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—6.

Les honorables	
1 HEWITT BOSTOCK.....	Monte-Creek.
2 LYTTON WILMOT SHATFORD.....	Vancouver.
3 ALBERT E. PLANTA.....	Nanaimo.
4 GEORGE HENRY BARNARD.....	Victoria.
5 J. D. TAYLOR.....	New-Westminster.
6 .....	

## MANITOBA—6.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 ROBERT WATSON.....	Portage-la-Prairie.
2 WILLIAM H. SHARPE.....	Manitou.
3 LENDRUM McMEANS.....	Winnipeg.
4 AIMÉ BÉNARD.....	Winnipeg.
5 FREDERICK L. SCHAFFNER.....	Winnipeg.
6 GEORGE HENRY BRADBURY.....	Selkirk.

## SASKATCHEWAN—6.

Les honorables	
1 JAMES H. ROSS.....	Regina.
2 JAMES M. DOUGLAS.....	Tantallon.
3 BENJAMIN PRINCE.....	Battleford.
4 HENRY W. LAIRD.....	Regina.
5 WELLINGTON B. WILLOUGHBY.....	Moosejaw.
6 JOHN G. TURRIFF.....	Regina, Sask,

## ALBERTA—6.

Les honorables	
1 SIR JAMES ALEXANDER LOUGHEED, C.C.M.G., C.P.....	Calgary.
2 PETER TALBOT.....	Lacombe.
3 L. GEORGE DE VEBER.....	Lethbridge.
4 AMÉDÉE E. FORGET.....	Banff.
5 EDWARD MITCHENER.....	Red-Deer.
6 WILLIAM JAMES HARMER.....	Edmonton.

# COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT

2me SESSION, 13e PARLEMENT, 9 GEORGE V

1919

## COMITÉ CONJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes, Président.

### SÉNAT.

Son Honneur le Président,  
Les hon. Messieurs BOSTOCK,  
BOYER,  
DENNIS,  
DOUGLAS,  
GODBOU,  
GORDON,  
LAIRD,  
LANDRY, C.P.,  
McHUGH,  
McLENNAN,  
POIRIER,  
POWER, C.P.,  
TAYLOR (*New-Westminster*),  
TURRIFF,  
WEBSTER—16.

### CHAMBRE DES COMMUNES.

L'honorable M. L'Orateur,  
Messieurs ANDREWS,  
BÉLAND,  
BORDEN, Le très hono-  
rable Sir Robert,  
BOYER,  
CHAPLIN,  
CLARK (*Red-Deer*),  
COOPER,  
COPP,  
CRONYN,  
CROTHERS, Hon. M.  
FOSTER (*Toronto N.*), Hon.  
SIR GEORGE,  
LAPOINTE (*Kamouraska*),  
LEMIEUX, Hon. M.  
MEIGHEN, Hon. M.  
MYERS,  
PARDEE,  
ROWELL, Hon. M.  
SHEARD,  
WIDDEN—21.

## COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS.

L'honorable M. DENNIS, Sénat, Président.

## SÉNAT.

Les hon. Messieurs CROSBY,  
 DENNIS,  
 DESSAULLES,  
 DE VEBER,  
 DOMVILLE,  
 DONNELLY,  
 FARRELL,  
 FORGET,  
 LEGRIS,  
 MCCALL,  
 MCLEAN,  
 POPE,  
 PRINCE,  
 RATZ,  
 ROBERTSON, C.P.,  
 SHARPE,  
 TALBOT,  
 TAYLOR (*Leeds*),  
 THIBAudeau,  
 TODD,  
 WHITE—21.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Les hon. Messieurs BOWMAN,  
 BROUILLARD,  
 BUCHANAN,  
 BURNHAM,  
 CARDIN,  
 CHARTERS,  
 CLARK (*Bruce*),  
 CLARKE (*Wellington*),  
 CROWE,  
 CURRIE,  
 FONTAINE,  
 HOCKEN,  
 HUGHES (Sir Sam),  
 KEEFER,  
 MACLEAN (*Halifax*),  
 MICHAUD,  
 MURPHY, Hon. M.  
 PRÉVOST,  
 REID (*Mackenzie*),  
 RICHARDSON,  
 SHAW,  
 VERVILLE,  
 WHITE (*Victoria, Alta.*),  
 WILSON (*Wentworth*)—.

24

(Quorum 9.)

---

---

COMITÉ CONJOINT DU RESTAURANT.

L'honorable M. L'ORATEUR, Président.

Les honorables Messieurs

SÉNAT.

SON HONNEUR LE PRÉSIDENT,  
LANDRY, C.P.,  
TAYLOR (*Leeds*),  
THOMPSON,  
WATSON—5.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'HONORABLE M. L'ORATEUR,  
DOUGLAS (*Strathcona*),  
STEELE,  
STEWART,  
TOBIN.

---

ORDRES PERMANENTS.

L'honorable M. BOSTOCK, Président.

- Les honorables Messieurs

BOSTOCK,  
LAVERGNE,  
MACDONELL,  
POWER, C.P.,  
PRINGLE,

TANNER,  
TESSIER,  
WILLOUGHBY,  
YEO.—9.

(Quorum 3)

---



---

**BANQUES ET COMMERCE.**

L'honorable M. FOSTER, Président.

Les honorables Messieurs

BEAUBIEN,	NICHOLLS,
BÉIQUE,	PLANTA,
BENNETT,	RATZ,
BOYER,	ROCHE,
CASGRAIN,	ROSS ( <i>Middleton</i> ),
CURRY,	ROSS ( <i>Moosejaw</i> ),
DANDURAND, C.P.,	SCHAFFNER,
DANIEL,	SHATFORD,
EDWARDS,	SMITH,
FISHER,	TANNER,
FOSTER,	TAYLOR ( <i>Westminster</i> ),
L'ESPÉRANCE,	THOMPSON,
LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.,	THORNE,
MCLENNAN,	TURRIFF,
MCMEANS,	WEBSTER,
MC SWEENEY,	WILLOUGHBY.—32

(Quorum 9.)

---

**CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES.**

L'honorable M. BLAIN, Président.

Les honorables Messieurs

BARNARD,	KING,
BEAUBIEN,	LAIRD,
BÉIQUE,	LANDRY,
BELCOURT, C.P.,	LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.,
BLAIN,	LYNCH-STAUNTON,
BOSTOCK,	MACDONELL,
BOURQUE,	MCCALL,
BRADBURY,	McHUGH,
CASGRAIN,	MICHENER,
CHOQUETTE,	MILNE,
CROSBY,	MITCHELL,
DANDURAND, C.P.,	MURPHY,
DAVID,	O'BRIEN,
DANIEL,	POIRIER,
DE VEBER,	POPE,
DOMVILLE,	POWER, C.P.,
DONNELLY,	ROBERISON, C.P.,
DOUGLAS,	ROSS ( <i>Middleton</i> ),
EDWARDS,	ROSS ( <i>Moosejaw</i> ),
FARRELL,	SHARPE,
FOSTER,	TALBOT,
FOWLER,	TESSIER,
GIRROIR,	THOMPSON,
GODBOUT,	WATSON,
GORDON,	WHITE—50.

(Quorum 9.)

## BILLS PRIVÉS.

L'honorable M. BÉLIQUE, Président.

Les honorables Messieurs

BARNARD,  
BÉLIQUE,  
BEITH,  
BELCOURT, C.P.,  
BÉNARD,  
BOSTOCK,  
BOYER,  
CLORAN,  
DOMVILLE,  
EDWARDS,  
FARRELL,  
GIRROIR,  
GODBOUT,

HARMER,  
LEGRIS,  
LYNCH-STAUNTON,  
MCHUGH,  
MULHOLLAND,  
MURPHY,  
PLANTA,  
PRINCE,  
PRINGLE,  
TANNER,  
TODD,  
WILSON.—25.

(Quorum 7.)

## RÉGIE INTERNE.

L'honorable M. DANIEL, Président.

Les honorables Messieurs

BEITH,  
BENNETT,  
BLAIN,  
BOLDUC (Président),  
BOSTOCK,  
BRADBURY,  
DANIEL,  
FISHER,  
GORDON,  
LANDRY, C.P.,  
LAVERGNE,  
LEGRIS,  
LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.,

MCLEAN,  
MCSWEENEY,  
MICHENER,  
MONTPLAISIR,  
POPE,  
POWER, C.P.,  
PROWSE,  
ROSS (*Middleton*),  
SHARPE,  
TAYLOR (*Leeds*),  
THOMPSON,  
WATSON—25.

(Quorum 7.)

## COMPTE RENDU DES DÉBATS.

L'honorable M. DENNIS, Président.

Les honorables Messieurs

BLONDIN, C.P.,  
 BOSTOCK,  
 DANDURAND, C.P.,  
 DENNIS,  
 FORGET,

L'ESPÉRANCE,  
 NICHOLLS,  
 POIRIER,  
 POWER, C.P.—9.

(Quorum 3.)

## DIVORCES.

L'honorable M. Ross (*Middleton*), Président.

Les honorables Messieurs

BOSTOCK,  
 DANIEL,  
 FISHER,  
 LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.,  
 ROSS (*Middleton*),

TALBOT,  
 TANNER,  
 TAYLOR (*Leeds*),  
 WATSON.—9.

(Quorum 3.)

## AGRICULTURE ET FORÊTS.

L'honorable M. BOYER, Président.

Les honorables Messieurs

BEITH,  
 BÉIQUE,  
 BOYER,  
 DOUGLAS,  
 EDWARDS,

KING,  
 PRINCE,  
 ROSS (*Middleton*),  
 SMITH.—9.

(Quorum 3.)

## IMMIGRATION ET TRAVAIL.

L'honorable M. McMEANS, Président.

Les honorables Messieurs

BEITH,  
 DANDURAND, C.P.,  
 DESSAULLES,  
 McMEANS,  
 NICHOLLS,

PROWSE,  
 ROBERTSON, C.P.,  
 SHARPE,  
 TODD.—9.

(Quorum 3.)

---



---

**COMMERCE ET RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA.**

L'honorable M. NICHOLLS, Président.

Les honorables Messieurs

GIRROIR,  
MILNE,  
MITCHELL,  
McSWEENEY,  
NICHOLLS,

SCHAFFNER,  
SHATFORD,  
TESSIER,  
THIBAudeau—9.

(Quorum 3.)

---

**COMITÉ DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE L'INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.**

L'honorable M. DE VEBER, Président.

Les honorables Messieurs

BELCOURT, C.P.,  
BOURQUE,  
DANIEL,  
DAVID,

DE VEBER,  
DOUGLAS,  
EDWARDS,  
MURPHY,  
WILSON—9.

(Quorum 3.)

---

**ADMINISTRATION DU SERVICE CIVIL.**

L'honorable M. POWER, C.P., Président.

Les honorables Messieurs

BELCOURT, C.P.,  
BÉNARD,  
DESSAULLES,  
DONNELLY,  
FOSTER,

LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.  
POWER, C.P.,  
ROCHE,  
YEO.—9.

(Quorum 3.)

---

**ÉDIFICES ET TERRAINS PUBLICS.**

L'honorable M. WATSON, Président.

Les honorables Messieurs

CASGRAIN,  
CHOQUETTE,  
FORGET,  
HARMER,  
McLAREN.

McLENNAN,  
MULHOLLAND,  
POWER, C.P.,  
WATSON.—9.

(Quorum 3.)

---

2<sup>ME</sup> SESSION, 13<sup>E</sup> PARLEMENT 1919.

---

**LISTE DE RÉPARTITION DES SÉNATEURS DANS  
LES COMITÉS PERMANENTS.**

---

- BÉTIQUE, L'honorable F. L.—Chemins de fer, Bills privés, Banques, Agriculture.  
 BEITH, L'honorable R.—Bills privés, Régie interne, Immigration, Agriculture.  
 BÉNARD, L'honorable A.—Service civil, Bills privés.  
 BELCOURT, L'honorable N. A.—Chemins de fer, Bills privés, Service civil, Hygiène publique.  
 BENNETT, L'honorable W. H.—Banques, Régie interne.  
 BLAIN, L'honorable R.—Chemins de fer, Régie interne.  
 BLONDIN, L'honorable P. E., C.P.—Débats.  
 BOLDOC, L'honorable J. (Président).—Régie interne, Bibliothèque.  
 BOSTOCK, L'honorable H.—Chemins de fer, Bills privés, Divorces, Débats, Bibliothèque, Ordres permanents, Régie interne.  
 BOURQUE, L'honorable T. J.—Chemins de fer, Hygiène publique.  
 BOYER, L'honorable A.—Bibliothèque, Bills privés, Banques, Agriculture.  
 BRADBURY, L'honorable G. H.—Chemins de fer, Régie interne.  
 CASGRAIN, L'honorable J. P. B.—Chemins de fer, Banques, Edifices publics.  
 CHOQUETTE, L'honorable P. A.—Chemins de fer, Edifices publics.  
 CLORAN, L'honorable H. J.—Bills privés.  
 CROSBY, L'honorable A. B.—Impressions, Chemins de fer.  
 CURRY, L'honorable N.—Banques.  
 DANDURAND, L'honorable R., C.P.—Banques, Chemins de fer, Débats, Immigration.  
 DANIEL, L'honorable J. W.—Banques, Régie interne, Divorces, Hygiène publique, Chemins de fer.  
 DAVID, L'honorable L. O.—Chemins de fer, Hygiène publique.  
 DENNIS, L'honorable W.—Bibliothèque, Débats, Impressions.  
 DESSAULLES, L'honorable G. C.—Immigration, Service civil, Impressions.  
 DE VEBER, L'honorable L. G.—Impressions, Chemins de fer, Hygiène publique.  
 DOMVILLE, L'honorable J.—Impressions, Chemins de fer, Bills privés.  
 DONNELLY, L'honorable J. J.—Chemins de fer, Service civil, Impressions.  
 DOUGLAS, L'honorable J. M.—Bibliothèque, Chemins de fer, Hygiène publique, Agriculture.  
 EDWARDS, L'honorable W. C.—Banques, Chemins de fer, Bills privés, Agriculture, Hygiène publique.  
 FARRELL, L'honorable E. M.—Impressions, Bills privés, Chemins de fer.  
 FISHER, L'honorable J. H.—Banques, Régie interne, Divorces.  
 FORGET, L'honorable A. E.—Débats, Edifices publics, Impressions.  
 FOSTER, L'honorable G. G.—Banques, Chemins de fer, Service civil.

- FOWLER, L'honorable G. W.—Chemins de fer.
- GIRROIR, L'honorable E. L.—Bills privés, Commerce, Chemins de fer.
- GODBOUT, L'honorable J.—Chemins de fer, Bills privés, Bibliothèque.
- GORDON, L'honorable G.—Bibliothèque, Chemins de fer, Régie interne.
- HARMER, L'honorable W. J.—Bills privés, Edifices publics.
- KING, L'honorable G. G.—Chemins de fer, Agriculture.
- LAIRD, L'honorable H. W.—Bibliothèque, Chemins de fer.
- LANDRY, L'honorable P.—Bibliothèque, Régie interne, Restaurant, Chemins de fer.
- LAVERGNE, L'honorable L.—Ordres permanents, Régie interne.
- LEGRIS, L'honorable J. H.—Impressions, Bills privés, Régie interne.
- L'ESPÉRANCE, L'honorable D. O.—Banques, Débats.
- LOUGHEED, L'honorable sir J. A.—Banques, Chemins de fer, Divorces, Service civil, Régie interne.
- LYNCH-STAUNTON, L'honorable G.—Chemins de fer, Bills privés.
- MACDONELL, L'honorable A. C.—Ordres permanents, Chemins de fer.
- MASON, L'honorable J.—Banques, Débats.
- MCCALL, L'honorable A.—Chemins de fer, Impressions.
- McHUGH, L'honorable G.—Bibliothèque, Chemins de fer, Bills privés.
- McLAREN, L'honorable P.—Edifices publics.
- McLEAN, L'honorable J.—Impressions, Régie interne.
- McLENNAN, L'honorable J. S.—Bibliothèque, Banques, Edifices publics.
- McMEANS, L'honorable L.—Banques, Immigration.
- McSWEENEY, L'honorable P.—Banques, Régie interne, Commerce.
- MICHENER, L'honorable E.—Chemins de fer, Régie interne.
- MILNE, L'honorable J.—Chemins de fer, Commerce.
- MITCHELL, L'honorable W.—Chemins de fer, Commerce.
- MONTPLAISIR, L'honorable H.—Régie interne.
- MULHOLLAND, L'honorable R. A.—Bills privés, Edifices publics.
- MURPHY, L'honorable P. C.—Hygiène publique, Bills privés, Chemins de fer.
- NICHOLS, L'honorable F.—Banques, Immigration, Débats, Commerce.
- O'BRIEN, L'honorable M. G.—Chemins de fer.
- PLANTA, L'honorable A. E.—Banques, Bills privés.
- POIRIER, L'honorable P.—Bibliothèque, Chemins de fer, Débats.
- POPE, L'honorable R. H.—Chemins de fer, Impressions, Régie interne.
- POWER, L'honorable L. G., C.P.—Bibliothèque, Chemins de fer, Régie interne, Débats, Service civil, Ordres permanents, Edifices publics.
- PRINCE, L'honorable B.—Impressions, Agriculture, Bills privés.
- PRINGLE, L'honorable R. H. C.—Bills privés.
- PROWSE, L'honorable B. C.—Régie interne, Immigration.
- RATZ, L'honorable V.—Impressions, Banques.
- ROBERTSON, L'honorable G. D.—Impressions, Immigration.
- ROCHE, L'honorable W.—Banques, Service civil.
- ROSS, L'honorable J. H.—Banques, Chemins de fer.
- ROSS, L'honorable W. B.—Divorces, Chemins de fer, Régie interne, Banques, Agriculture.
- SCHAFFNER, L'honorable F. L.—Banques, Commerce.

- 
- SHARPE, L'honorable W. H.—Impressions, Chemins de fer, Régie interne, Immigration.  
SHATFORD, L'honorable L. W.—Banques, Commerce.  
SHEHYN, L'honorable J.—  
SMITH, L'honorable E. D.—Banques, Agriculture.  
TALBOT, L'honorable P.—Impressions, Chemins de fer, Divorces.  
TANNER, L'honorable C. E.—Ordres permanents, Banques, Divorces, Bills privés.  
TAYLOR, L'honorable G.—Divorces, Impressions, Régie interne, Restaurant, Banques.  
TAYLOR, L'honorable J. D.—Bibliothèque, Banques.  
TESSIER, L'honorable J.—Ordres permanents, Chemins de fer, Commerce.  
THIBAudeau, L'honorable A. A.—Impressions, Commerce.  
THOMPSON, L'honorable F. P.—Banques, Chemins de fer, Régie interne, Restaurant.  
THORNE, L'honorable W. H.—Banques.  
TODD, L'honorable I. R.—Impressions, Bills privés, Immigration.  
TURRIFF, L'honorable J. G.—Bibliothèque, Banques.  
WATSON, L'honorable R.—Chemins de fer, Régie, Restaurant, Edifices publics, Divorces.  
WEBSTER, L'honorable J.—Bibliothèque, Banques.  
WHITE, L'honorable R. S.—Impressions, Chemins de fer.  
WILLOUGHBY, L'honorable W. B.—Ordres permanents, Banques.  
WILSON, L'honorable J. M.—Hygiène publique, Bills privés.  
YEO, L'honorable J.—Ordres permanents, Service civil.